



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

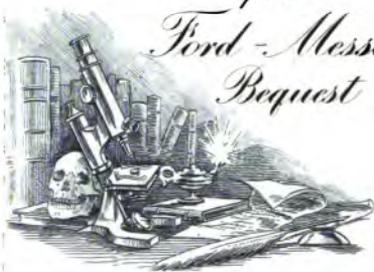
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



*Library of the University of Michigan*  
*Bought with the income*  
*of the*  
*Ford - Messer*  
*Bequest*



E. F. FABER

A  
3  
.G



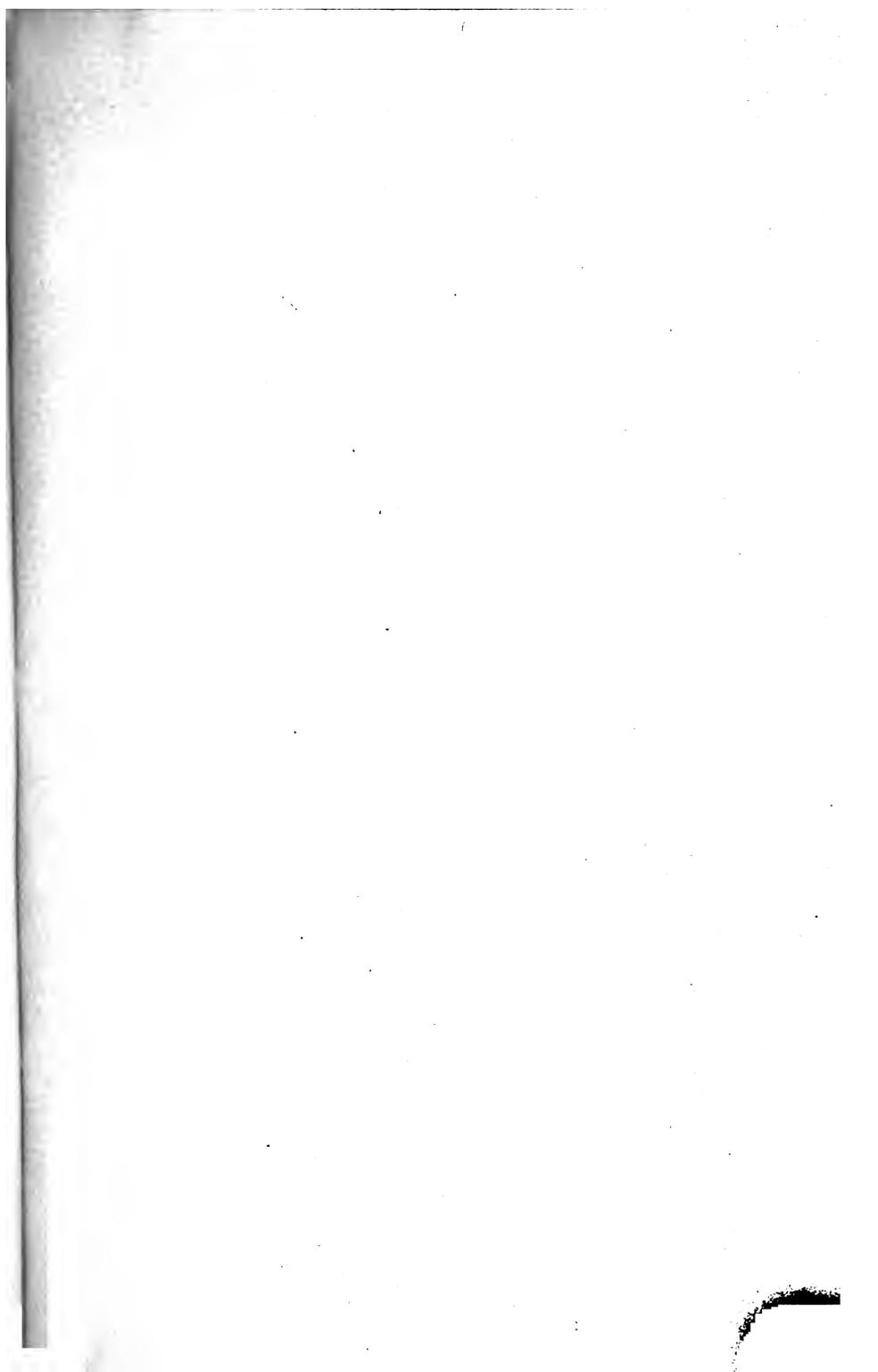
*Library of the University of Michigan*  
*Bought with the income*  
*of the*  
*Ford - Messer*  
*Bequest*



E. F. FARR

Ac  
32  
.G.







**BULLETIN .**  
DE  
**L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS.**

---

**TOME VII.**

---

**GENÈVE,**  
**CHEZ KESSMANN, ÉDITEUR, LIBRAIRE DE L'INSTITUT GENEVOIS,**  
**ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE LA SUISSE.**

**1858**

---

IMPRIMERIE VANEY, RUE LA CROIX-D'OR, 24.

Jord-Messer  
Nijhoff  
9-19-30  
20187

## EXTRAIT

DU

### RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS.

- « ART. 33. L'Institut publie un *Bulletin* et des *Mémoires*.
- » ART. 34. Le Bulletin paraît à des époques indéterminées, qui n'ex-cèdent cependant pas trois mois ; les Mémoires forment chaque année un volume.
- » ART. 35. Ces publications sont signées par le Secrétaire général.
- » ART. 36. Le Bulletin renferme le sommaire des travaux intérieurs des cinq Sections. La publication en est confiée au Secrétaire général, qui le rédige avec la coopération des Secrétaires de chaque Section.
- » ART. 37. Les Mémoires *in-extenso*, destinés au Recueil annuel, sont fournis par les Sections.
- » ART. 38. Les Mémoires des trois catégories de membres de l'Institut (effectifs, honoraires, correspondants), sont admis dans le Recueil.
- » ART. 39. A ce Recueil pourront être joints les gravures, lithographies, morceaux de musique, etc., dont la publication aura été approuvée par la Section des Beaux-Arts.
- » ART. 40. Le Recueil des Mémoires sera classé en séries correspondantes aux cinq Sections de l'Institut, de manière à pouvoir être détachées, et au besoin acquises séparément.
- » ART. 41. La publication du Recueil des Mémoires est confiée au Comité de gestion. »

*Le Secrétaire général de l'Institut national genevois,*

**E.-H. GAULLIEUR**, Professeur.

# **BUREAUX**

## **DE L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS.**

**PRÉSIDENT DE L'INSTITUT, M. Charles VOGT**, professeur à l'Académie de Genève.

**VICE-PRÉSIDENT, M. Marc VIRIDET**, Chancelier.

**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, M. E.-H. GAULLIEUR**, professeur d'histoire à l'Académie de Genève.

---

*Section des Sciences naturelles et mathématiques* : Président, M. le professeur Ch. VOGT. — Vice-président, M. Elie RITTER, docteur ès-sciences. — Secrétaire, M. J. MOULINIÉ.

---

*Section des Sciences morales et politiques, d'Archéologie et d'Histoire* : Président, M. James FAZY. — Vice-Président, M. MASSÉ, président du Tribunal criminel. — Secrétaire, M. GAULLIEUR, professeur. — Vice-Secrétaire, M. GRIVEL, archiviste.

---

*Section de Littérature* : Président, M. Jules VUV, avocat. — Vice-Président, M. CHERBULIEZ-BOURRIT, professeur. — Secrétaire, M. Henri BLANVALET. — Secrétaire-Adjoint, M. John BRAILLARD.

---

*Section des Beaux-Arts* : Président, M. Franç. DIDAY. — Secrétaire, M. Franç. GRAST.

---

*Section d'Industrie et d'Agriculture* : Président, M. Marc VIRIDET. — Secrétaire, M. OLIVET fils, docteur en médecine. — Secrétaire-Adjoint, M. BOUFFIER aîné. — Trésorier, M. Hugues DARIER.

---

### **Comité de gestion et de publication.**

MM. le Président et le Secrétaire général de l'Institut, — A. CHERBULIEZ, professeur, — LONGCHAMP, professeur, — James FAZY, — M. VIRIDET, — F. DIDAY.



---

---

# BULLETIN

DE

## L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS.

---

---

**SÉANCE GÉNÉRALE DU LUNDI 24 AOUT 1857.**

Présidence de M. JAMES FAZY.

---

---

Pour cette séance générale, l'Institut s'est réuni au nouveau local qui lui a été affecté, dans le bâtiment électoral.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, faite par M. le professeur Gaullieur, secrétaire général, M. James Fazy, président de l'Institut Genevois, a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Depuis notre dernière séance générale, l'Institut a suivi régulièrement sa marche ascendante.

Les prévisions de la loi qui l'a fondé n'ont pas été trompées, et chaque jour il réalise ce qu'on attendait de lui.

L'intention a été de grouper en un seul corps les diverses branches des connaissances humaines dont on s'occupe à Genève, et d'établir entre elles la corrélation, si nécessaire aujourd'hui, pour les faire fructifier et les amener à des applications utiles.

Les sciences naturelles et mathématiques, dans toutes leurs divisions, les sciences morales et politiques, la littérature, les beaux-arts et les applications agricoles et industrielles, ont trouvé dans nos Sections de dignes représentants, et déjà des publications importantes ont eu lieu, qui ont prouvé au public que leurs occupations ne sont pas vaines.

Dans le courant de cette année, en outre de ses travaux ordinaires, qui ont marché avec régularité, l'Institut a pris part à diverses entreprises d'utilité publique; la coopération de sa Section d'Industrie et d'Agriculture a été, entre autres, très-utile aux organisateurs de l'Exposition suisse d'industrie, ouverte actuellement à Berne. Il est malheureux que les organisateurs de celle des beaux-arts, ouverte dans la même ville, n'aient pas eu recours à l'assistance de notre Section des beaux-arts.

A cette occasion, je vous rappellerai qu'une exposition genevoise des beaux-arts va être ouverte à la fin de septembre, par les soins du gouvernement. Quelques personnes avaient craint que cette exposition, particulière à notre canton, mais dans laquelle les artistes suisses des autres cantons et étrangers sont admis, ne fût abandonnée pour ne plus concourir qu'aux expositions nomades de la Société suisse. Vous savez que particulièrement notre Section des Beaux-Arts avait exprimé des regrets à ce sujet, et c'est avec satisfaction que je vous annonce que le gouvernement est décidé à continuer une telle exposition tous les deux ans. L'exposition aura lieu probablement dans le local destiné à l'Institut, dont nous occupons en ce moment la salle principale. Si cependant le nombre des objets envoyés se trouvait assez considérable, ce serait dans la grande salle des élections qu'elle aurait lieu. J'ose espérer que la Section des Beaux-Arts et tout l'Institut prêteront tout leur concours à la réussite de cette Exposition.

Les publications de l'Institut se sont soutenues cette année au niveau qu'elles avaient atteint dès le début. Le tome 4<sup>me</sup> des *Mémoires* vient d'être achevé, et il va être délivré aux membres effectifs ; il contient des travaux scientifiques d'une valeur réelle. Le tome 5<sup>me</sup> du *Bulletin* a été distribué il y a un mois. Le tome 6<sup>me</sup> le sera avant la fin de l'automne. Ainsi, loin d'être en retard, le Comité de publication sera plutôt en avance.

Les fonds de l'allocation affectée à l'Institut par le budget de l'Etat ont continué de recevoir leur destination réglementaire. Des concours intéressants continuent d'être ouverts, et des Sections ont même pu doubler le chiffre fixé primitivement pour les prix à décerner.

Nous nous trouvons dès aujourd'hui installés dans un nouveau local qui, je l'espère, va contribuer au développement de la pensée qui a présidé à la formation de l'Institut. Les diverses Sections auront ici plus souvent l'occasion de se rencontrer en séances familières ; d'un autre côté, tous les membres de l'Institut pourront journellement fréquenter ce local et y consulter les divers écrits périodiques que reçoit l'Institut et la Bibliothèque qui, nous l'espérons, va s'accroître rapidement. Ce sera aussi pour eux l'occasion de se voir plus souvent et de s'entretenir à loisir des objets pour lesquels l'Institut a été fondé.

Avant de terminer, permettez-moi, Messieurs, d'offrir ici, au nom de tout l'Institut, nos remerciements à M. le Secrétaire général, dont le zèle en faveur du développement de l'Institut ne s'est pas ralenti un seul instant. Je dois surtout, en qualité de président qui, hélas ! n'a pas pu s'occuper de ses fonctions autant qu'il l'aurait voulu, lui rendre l'hommage que c'est grâce à lui que nous avons pu suivre avec assez d'exactitude les prescriptions réglementaires de notre organisation.

A ce sujet, Messieurs, permettez-moi, en vous adressant mes remerciements pour l'honneur que vous m'avez fait de me nommer votre Président, de vous prier de ne pas songer à moi dans l'élection à laquelle vous allez procéder, et de vouloir bien arrêter votre choix sur un de nos membres qui aie le bonheur de pouvoir y mettre plus de temps, et par conséquent plus de soins.

Vous aurez à procéder aujourd'hui à l'élection du Président, du Vice-Président, du Secrétaire général et du Comité de gestion de l'Institut.

M. le professeur *Gaullieur*, Secrétaire général, a fait ensuite, en ces termes, le rapport sur la situation de l'Institut :

Messieurs et très-honorés Collègues,

Bien que cette séance générale, aux termes de notre règlement, soit essentiellement consacrée au renouvellement du Bureau, je crois devoir par anticipation vous donner, sur la marche de l'Institut Genevois, un rapport qui sera complété dans notre séance générale de la fin de l'année.

Les publications de l'Institut, qui avaient subi quelques retards par l'effet de circonstances indépendantes de la volonté de votre Secrétaire général, ont repris leur cours ordinaire.

Le tome quatrième des *Mémoires* sera distribué dès que les planches de la première partie du Mémoire géologique de feu M. Jules Thurmann, que notre collègue, M. le professeur Vogt, a bien voulu revoir, auront été terminées.

Les matériaux du tome cinquième des *Mémoires* sont réunis, et l'impression commencera incessamment.

Il renfermera, entre autres, un Mémoire philologique et littéraire de M. le professeur Cherbuliez-Bourrit sur les rhéteurs grecs, rempli de recherches savantes et ingénieuses.

Le cinquième volume du *Bulletin* de l'Institut a paru il y a un mois, et le sixième sera terminé à la fin du mois de septembre prochain. Les matériaux pour le tome septième sont déjà réunis en très-grande partie.

A l'occasion de ces publications, votre Commission de gestion doit vous soumettre, Messieurs et très-honorés Collègues, une question qui n'est pas sans quelque difficulté. Aux termes de votre décision, prise dans la sixième séance générale du 17 mars 1856, les volumes de *Mémoires* sont distribués gratuitement à tous les membres effectifs de l'Institut, et tous les volumes des *Bulletins* ont continué de l'être à tous les membres effectifs, honoraires et correspondants.

Le tirage des publications de l'Institut s'étant fait jusqu'ici à 500 exemplaires, on peut, sans difficultés, continuer la distribution des *Mémoires* comme vous l'avez décidée. Il n'en est pas de même pour le *Bulletin*. Le nombre des membres honoraires s'est tellement accru (puisque'une seule Section, celle d'Industrie et d'Agriculture, en compte environ 150), et celui des correspondants s'est aussi tellement augmenté, que si l'on continuait la distribution gratuite du *Bulletin* sur le même pied que jusqu'à présent, il n'y aurait plus de quoi suffire aux échanges futurs avec les Sociétés savantes qui nous envoient leurs collections. Déjà quelques-uns de nos premiers numéros, qui ont été distribués aux membres du Grand Conseil ou envoyés de divers côtés comme essais, sont à peu près épuisés.

Dans cet état de choses, le Comité de gestion désirerait prendre votre avis pour savoir s'il doit augmenter le tirage et par conséquent les frais d'impression du *Bulletin*, ou bien s'il ne conviendrait pas de supprimer l'envoi gratuit aux correspondants, d'autant plus que cet envoi est grevé de frais d'affranchissement pour ceux qui sont hors de la Suisse.

Peut-être conviendrait-il aussi de fixer un prix modique pour l'envoi du *Bulletin* aux membres honoraires.

Votre Comité de gestion a remis des exemplaires des *Mémoires* à une Section (celle d'Industrie et d'Agriculture) qui a désiré de pratiquer directement des échanges avec des Sociétés savantes du dehors. Il croit qu'il importe de continuer sur le même pied, parce que les Sections sont les meilleures juges des relations qu'il leur convient d'entretenir à l'étranger.

La prise de possession de notre nouveau local permettra de donner à notre bibliothèque une plus grande extension. On pourra même ménager des bibliothèques spéciales pour les Sections. A cette occasion, comme plusieurs membres avaient annoncé l'envoi d'ouvrages dont ils voulaient doter l'Institut, je rappellerai que rien ne s'oppose plus désormais à la réalisation de ces intentions généreuses.

Dans le courant de cette année, l'Institut a encore augmenté beaucoup le nombre de ses membres honoraires, et il a fait l'acquisition de bons correspondants. Il a perdu deux membres estimables, dont vous allez entendre l'éloge nécrologique.

Enfin, pour terminer par ce qui concerne la situation financière de l'Institut, je dirai que sur l'allocation de 7,000 francs qui est portée à l'actif de son budget pour l'année courante, 3,000 fr. seulement ont été touchés jusqu'ici. Ils ont été répartis comme suit :

- Fr. 600 — pour l'allocation de la Section de Littérature.
- » 600 — pour celle de la Section d'Industrie et d'Agriculture.
- » 1772 50 pour frais d'impression des *Mémoires* et du *Bulletin*.

---

Fr. 2972 50

Les autres frais ont été couverts par le solde resté à l'actif du budget de l'année dernière.

Sur la proposition de MM. Viridet (Marc) et Moulinié père, la question soulevée, dans le rapport du Secrétaire général, touchant la publication du *Bulletin*, est renvoyée au Comité de gestion.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un Président et d'un Vice-Président de l'Institut, pour le terme de deux ans.

MM. Marc Viridet et Moulinié fils sont désignés comme scrutateurs.

58 bulletins sont distribués.

M. le professeur Vogt est élu président par 42 suffrages.

M. le professeur Cherbuliez-Bourrit en obtient 12, M. James Fazy 4, M. Carteret (Antoine) 2.

M. Viridet (Marc) est élu Vice-Président par 29 suffrages. M. Cherbuliez-Bourrit en obtient 12, M. Vogt 6, M. Ritter 3, M. Moulinié père 3, et les autres suffrages sont répartis sur divers membres.

L'Institut réélit ensuite M. le professeur Gaullieur par 58 voix sur 59.

Il est procédé à l'élection des cinq membres composant le Comité de gestion. Les membres sortants étaient MM. Vogt, Diday, Longchamp, Hugues Darier et Marc Viridet.

56 bulletins sont retrouvés dans l'urne.

Sont élus, au scrutin de liste, MM. James Fazy par 50 voix, Marc Viridet par 39, Diday par 33, Cherbuliez par 29, Longchamp par 25.

Les membres qui ont ensuite réuni le plus de voix sont MM. Vay 18, Hugues Darier 17, Élie Ritter 13, Moulinié fils 11.

L'ordre du jour appelle le rapport de la Section de Littérature sur le quatrième concours qu'elle avait ouvert. Ce rapport est fait, pour le concours de poésie, par M. Jules

Vuy, avocat, Président de la Section de Littérature. M. le Rapporteur s'exprime en ces termes :

Messieurs,

En 1856, la Section de Littérature avait, pour son quatrième concours, proposé les prix suivants :

1° *Recherches sur la poésie populaire dans les divers dialectes de la Suisse romande* ;

2° Nouvelle (ou roman) dont le sujet sera emprunté aux *souvenirs historiques ou légendaires de la Suisse* ;

3° *Dante en exil*, pour le prix de poésie ;

4° *La poétique du roman ou le roman et ses variétés, étudiés du point de vue de l'esthétique et de la morale*<sup>1</sup>.

Deux des sujets proposés par la Section ont trouvé des concurrents ; M. le professeur Cherbuliez-Bourrit vous rendra compte de la partie du concours relative à *la poétique du roman*. Je suis chargé de vous parler du prix de poésie, et je vais vous faire part brièvement, Messieurs, des conclusions qui, après un examen sérieux, ont été admises par la Section de Littérature.

*Dante en exil*, tel était le sujet de poésie choisi, l'année dernière ; ce sujet, dont la beauté ne saurait être méconnue, présentait en même temps de graves difficultés pour être abordé avec un talent original et qui ne fût point trop au-dessous de l'auteur de la *Divine Comédie*. Ce n'était en effet qu'à l'aide de hautes études, de méditations approfondies, que l'on pouvait espérer de voir reproduire dignement l'austère figure de ce grand poète qui honore l'humanité tout entière et dont le nom suffirait pour illustrer une nation.

Sur les cinq pièces envoyées à la Section, trois ont été immédiatement écartées par le jury ; ce sont les numéros deux, trois et quatre qui, d'emblée, n'ont point paru pouvoir tenir

1. *Bulletin* de l'Institut, tome V, page 130.

devant une appréciation sévère et impartiale. Sans vouloir leur dénier tout mérite quelconque et sans juger ici leur valeur comparative, nous n'avons donc pas à les apprécier de plus près, au point de vue du concours.

Il ne restait ainsi en présence que deux pièces ; l'une (numéro un) qui porte pour épigraphe ces mots de Dante :

« Pas de peines plus vives que de se souvenir, dans l'infortune, des jours de bonheur ; » l'autre (numéro cinq) qui a pour épigraphe ces vers également de Dante :

- « Et toi, tu t'en iras en laissant en arrière
- » Ceux à côté desquels ta vie aurait coulé :
- » C'est là le premier coup qui frappe l'exilé.
- » Tu sentiras bien loin de Florence et des nôtres,
- » Qu'il est dur de monter les escaliers des autres
- » Et combien est amer le pain de l'étranger ! »

Ce qu'on a loué dans le numéro un, c'est une forme dramatique assez heureuse, des descriptions qui ne sont pas dénuées de mérite, çà et là des pensées ingénieuses et quelques beaux vers ; mais, en somme et dans son ensemble, la pièce est plutôt un exercice de rhétorique qu'une étude sérieuse et vraiment profonde du sujet proposé ; on y remarque des erreurs de goût, des longueurs fatigantes, des détails inutiles, parasites en quelque sorte ; le discours de Dante, en particulier, est démesuré et ne rappelle point la grave brièveté du grand poète, la conclusion de l'œuvre est traînante et lourde. On dirait un auteur qui a bien le sentiment poétique, mais qui, soit sous le rapport de l'exécution, soit sous le rapport des idées, laisse beaucoup à désirer et ne rend souvent qu'avec l'imperfection d'un novice ses pensées les plus heureuses. Ce que la Section blâme aussi dans cette œuvre, c'est une espèce de vasselage littéraire qui décèle de suite un talent fort inexpérimenté et tout plein encore de ses lectures. Les apostrophes adressées à Florence et à Rome, par

exemple, ne sont-elles pas un reflet plus ou moins direct des apostrophes que Barbier, dans ses Iambes, adresse à Paris ? Ne trouvons-nous pas aussi des traces évidentes et presque palpables du monologue de Don Carlos, de Victor Hugo, dans cette tirade qui, à l'imitation près, renferme d'assez beaux vers ; ceux-ci, par exemple :

- « Tout comme aux premiers jours Dieu mit au front des cieux
- » Deux flambeaux éclatants, deux astres radieux,
- » Sur la terre il voulut qu'une juste balance
- » Réglat dans leur accord l'Esprit et la Puissance,
- » L'Esprit, flambeau divin, le Pouvoir protecteur,
- » Ces deux astres égaux, le Pape et l'Empereur,
- » Et que l'humanité, dans une paix profonde,
- » Vit ces Atlas jumeaux porter le poids du monde. »

Cette pièce, qui doit traiter de Dante et de *Dante en exil*, porte trop le cachet de l'époque contemporaine ; certes, nous ne craignons pas les allusions au présent, mais nous aurions voulu que cette œuvre respirât davantage l'époque de Dante, et qu'elle ne trahît pas si souvent une imitation plus ou moins habile, toujours regrettable au point de vue de l'art, de poètes d'ailleurs très-distingués de notre temps, et dont le nom mérite de passer à la postérité.

La pièce numéro un, à laquelle la Section accorde une mention honorable, ne devra, à notre avis, être publiée qu'après avoir subi, dans les détails et dans l'ensemble, de notables changements.

L'auteur du numéro cinq est le seul qui sache réellement écrire en vers avec élégance et correction, et qui possède un talent déjà mûr ; il connaît bien son sujet et a saisi, d'une manière moins imparfaite que les autres concurrents, la physionomie de Dante.

Dante, exilé de sa patrie, le cœur navré, sentant l'espoir s'éloigner avec Florence, a, dans son âme de poète et en face de cette patrie même qu'il vient de quitter, une vision solen-

nelle. Il pressent l'idée-mère de la grande œuvre qui sera la pensée constante et la nourriture de son exil, il entrevoit comme à vol d'oiseau tout ce poème fameux qui doit rendre son nom immortel : l'Enfer, le Purgatoire, le Paradis ; puis, retombant des hauteurs de cette magnifique vision, il se trouve en face de la réalité ; il devine toutes les misères de l'exil

« Dans ce voyage ardu dont le terme est la mort » ;

c'est une vie dure et pénible, une destinée de luttes et d'an-  
goisses, de combats et de douleur :

» Parfois avec l'affront tu mangeras ton pain. »

Enfin, le glas sonne pour lui :

« ... C'est donc l'heure suprême,

» Non, c'est l'heure de gloire et d'immortalité ! »

On l'a dit avec raison : « Sans vouloir exiger du poète un ordre rigoureux, il est permis du moins de lui demander une sorte d'enchaînement dans les idées qu'il exprime. » C'est-à-dire, en d'autres termes, que le plan d'une œuvre est une partie essentielle de l'art, et que, si tout marbre renferme une statue, il n'y a que les grands maîtres qui sachent la découvrir et la tirer du bloc où elle est cachée.

A ce point de vue, le plan de la pièce numéro cinq a été l'objet de quelques remarques ; ces deux visions successives, l'une idéale, l'autre réelle, si je puis m'exprimer ainsi, sont-elles bien à l'abri de toute critique ? Le plan de la pièce n'eût-il pas gagné à être conçu d'une manière un peu différente ? Ce sont des scrupules dont nous ne voulons pas exagérer l'importance, et que nous nous bornons à soumettre à l'auteur du numéro cinq. Il en appréciera la valeur et le mérite.

Nous ne nous arrêterons pas davantage à une ou deux négligences de rythme ; nous n'insisterons pas non plus sur

une certaine monotonie de ton qui tient peut-être en partie au sujet lui-même. Nous tenons à terminer par un éloge qui a bien sa valeur, je veux parler de cette brièveté dans le style et de cette mesure dans l'expression qui se retrouvent souvent dans le numéro cinq, et que nous ne saurions qu'approuver. C'est une qualité rare de notre temps; sans doute, elle ne doit pas dégénérer en sécheresse et devenir un des pires défauts, comme cela peut arriver facilement sous la plume d'un auteur médiocre, mais ne l'oublions point : l'abondance des paroles et les images prodiguées outre mesure ne tendent pas toujours à mieux reproduire le type idéal que l'esprit seul découvre; on étouffe trop souvent la donnée poétique en voulant la faire ressortir à outrance, et on lui enlève son relief en voulant lui en trop donner. Sous ce rapport, des éloges sont dus à l'auteur du numéro cinq, dont l'œuvre nous a paru digne d'encouragements.

La Section de Littérature a accordé au numéro cinq un accessit de cent cinquante francs.

M. le professeur *Cherbuliez-Bourrit* a pris la parole, après M. Jules Vuy, pour rendre compte du concours ouvert sur cette question : « *La poétique du roman*. Il s'exprime ainsi :

On ne peut refuser au roman une place éminente parmi les amusements et les plaisirs de notre civilisation. Qu'on se représente, pour s'en former quelque idée, une catastrophe qui le ferait disparaître, un conquérant barbare, un fanatique à la tête de hordes fanatiques, un autre Omar, farouche commandeur des Croyants, qui envahirait notre Europe, et dépouillerait nos bibliothèques et nos cabinets de lecture pour allumer d'immenses bûchers, et dont le décret inexorable, le Coran, rien d'autre que le Coran, arrêterait la plume de nos écrivains ! Soyons sincères ! Est-ce le roman que nous

regretterions le moins ? Quel vide nous laisseraient les œuvres d'un Richardson, d'un Le Sage, d'un Dickens, d'un Balzac, d'un Alexandre Dumas, d'un George Sand, d'un About et de tant d'autres aimables conteurs, auxquels nous avons dû tant de fois un agréable rafraîchissement d'esprit et l'oubli momentané de nos peines ! Quelle œuvre, en effet, si ce n'est celle du romancier, se prête à charmer la solitude comme à égayer la veillée au coin du feu, et s'adresse à toutes les portées, à tous les degrés d'instruction ? Quelle autre a le secret d'effleurer tour à tour la surface de notre être et d'en remuer les profondeurs ? A combien peu de frais, soit pour notre bourse, soit pour l'emploi du temps, si nous sommes sages, nous goûtons la jouissance de ce breuvage enchanté, qui, pour ceux qui en usent avec choix et avec prudence, fait partie d'une bonne hygiène et favorise la santé de l'âme ! Car enfin cette lecture peut-elle être, sans injustice, taxée de frivolité si nous y recherchons le spectacle instructif des choses humaines, la fidèle image de nos passions, de nos folies et de la destinée qu'elles nous font, la science de la vie, du monde et la connaissance plus précieuse encore du cœur humain !

Un autre fait non moins frappant, non moins caractéristique, et qui achève de démontrer la popularité de ce genre de littérature, c'est sa prodigieuse fécondité. A ne prendre pour exemple qu'une des grandes nations de l'Europe, combien, en France, ne se publie-il pas de romans ? C'est par centaines, par milliers qu'on pourrait les compter ; les unes, et ce n'est pas le plus petit nombre, ne vivent, comme certains insectes ailés, que quelques heures ou meurent même en naissant ; d'autres jouissent de quelques jours de vogue et s'enfoncent à jamais dans le fleuve de l'oubli ; d'autres enfin vivent dans la mémoire des générations et placent leurs auteurs au rang des premiers génies de leur époque ! Mais

quelle veine intarissable de production, et quel besoin vivement et généralement senti elle est appelée à satisfaire ! La moyenne pour l'année serait curieuse à calculer ; on devrait y comprendre les réimpressions qui attestent des succès durables et des demandes répétées. Mais à quelle somme s'élèverait cette élévation statistique si à la France on ajoutait l'Angleterre, la vaste Allemagne qui, déjà si productive, a cru devoir fonder naguère une Société avec des fonds considérables pour exciter la verve et l'émulation de ses romanciers, et l'Amérique, rivalisant de plus en plus avec l'Angleterre, et les Scandinaves, fiers de plus d'une nouvelle célébrité, et le Panslavisme qui suit déjà de près ou de loin les autres peuples dans cette carrière ! Remarquons enfin ce qui ne mérite pas moins d'être remarqué, c'est que les romanciers de tous ces différents pays, par les traductions qui vont se multipliant, étendent de plus en plus l'horizon de leurs œuvres. Chaque peuple apprend ainsi à connaître, à comprendre les mœurs et l'esprit des autres peuples ; les salons de Stockholm, de Copenhague, de Londres, de Berlin ouvrent ainsi leurs portes toutes grandes à l'œil curieux du Parisien, qui, en retour, les initie aux mystères de sa société de tous les étages ! Gagnera-t-on plus qu'on ne perdra à ce rapprochement de plus en plus intime ? Les nationalités tendent-elles, comme on le dit, à s'effacer ? J'ai mon opinion sur ce point, et j'ai des raisons de la garder pour moi en ce moment. Seulement, on conviendra sans doute avec moi que la littérature, c'est-à-dire le commerce intellectuel et moral entre les diverses contrées, a son réseau de chemins de fer, qui est le roman.

Et de ces faits, auxquels on pourrait en ajouter d'autres, résulte, par une induction évidente, l'union radicale et intime qui associe le roman aux développements, à l'esprit de la civilisation moderne. Pour le fond comme pour la forme,

il est né de cette civilisation ; les anciens ne l'ont pas connu ; leur vie, leurs mœurs ne s'y prêtaient guère, et les fictions qu'ils nous ont laissées, et auxquelles, faute d'un autre terme, nous avons donné cette dénomination toute moderne, étaient d'une tout autre nature ; on peut en dire autant de celles du Moyen-Âge. Le vrai roman fait dater sa naissance de l'œuvre de Cervantès qui tout à la fois porta le dernier coup à la chevalerie mourante, ou, pour mieux dire, aux fables où elle elle cherchait à se survivre, et introduisit la peinture du monde réel et de la vie contemporaine ; ainsi, par une loi générale dont on trouve plus d'une trace dans l'histoire, le dernier des chevaliers errants fut le premier héros du roman moderne, et l'avènement d'un fait nouveau dans les annales de l'esprit humain réunit les deux caractères opposés d'une transition naturelle qui le rattache au passé et d'un contraste frappant qui en fait une révolution.

Quelle étude intéressante que celle de ces influences réciproques de la civilisation sur le roman et du roman sur la civilisation ! Pour un esprit réfléchi, quels problèmes elle soulève ! Il s'agit de saisir, malgré leur nature subtile et délicate, impalpable, la pensée, les tendances, les caractères essentiels de l'esprit moderne, les éléments divers de l'atmosphère morale où nous vivons ; et c'est dans une telle recherche et sans s'écarter de ce point de vue qu'il faut aborder la question d'utilité pratique ; c'est en se plaçant sur le terrain de la culture générale que l'on jugera sagement et sans donner dans l'exagération et le lieu commun, l'action du roman sur les mœurs, que l'on se mettra à même de constater le bien et le mal qu'il fait ou qu'il peut faire ; dès lors la discussion sera dégagée de ce qui la compliquerait inutilement, et négligera sans inconvénient les cas d'une nature trop spéciale, et les conclusions forcées et déclamatoires auxquelles ils donneraient lieu ; elle laissera les instituteurs

et les parents se préoccuper, comme c'est leur devoir, des effets de cette lecture sur un âge qu'ils ont à protéger contre le malheur d'un développement précoce : le sujet d'étude que nous avons ici en vue n'est pas une question de pédagogie ; c'est un problème de philosophie sociale.

Et, d'un autre côté, il ne faut pas confondre ce problème avec les recherches de l'esthétique et de la littérature, et pourtant il s'y rattache par une connexion évidente ; elles ont à lui fournir des lumières dont il ne peut se passer. La puissance que le roman exerce sur nous, et qui en fait un moyen de corruption ou de bonne et saine culture, quelle en est la nature, quels sont les ressorts dont elle dispose ? Avouons-le franchement au risque de contribuer involontairement pour notre part à le discréditer auprès de certains esprits moroses : l'attrait qu'il exerce, l'action magnétique à laquelle nous ne pouvons résister, c'est l'amusement qu'il nous promet et nous prodigue. Et comment nous amuse-t-il ? en nous présentant la fidèle peinture de la vie : assis devant le cercle lumineux projeté par la lanterne de ce magicien, nous voyons s'y mouvoir maint original de notre connaissance, et nous contempons à l'aise, et à l'abri de leurs atteintes, les travers et les folies de nos semblables. Dans le roman, comme dans la comédie, les côtés odieux de la nature humaine, ses grandes et petites iniquités, les tyrannies de l'égoïsme, les coudoiements de ces vanités qui s'entrechoquent, de ces prétentions qui s'entrecroisent, les complots même de la malice, de la cupidité, de l'envie, perdent sur notre humeur cet ascendant qui trop souvent dans la vie réelle triomphe de notre tranquillité ; nous nous familiarisons avec ces monstres, non qu'ils deviennent plus aimables, mais parce que leurs griffes, leurs dents et leur laideur nous frappent moins sur ce théâtre que leur déraison et le caractère d'animalité et de machinal instinct auquel les rabaisse

leur penchant dominant. Combien de types admirablement frappés en ce genre nous devons au roman moderne ! Ils vivent dans la mémoire des hommes comme des personnages historiques, où plutôt chacun de nous les a rencontrés dans les salons, à leur bureau, à la bourse ou dans la rue. Dans une matière si abondante, je cite au hasard : l'archevêque et ses homélies, les trois tuteurs de Cécilia dans le chef-d'œuvre de Miss Burney, le chanoine dévot, gormand et égoïste dans *Consuelo*, n'égaieraient-ils pas la réancolie en personne, et ne sommes-nous pas à moitié réconciliés avec les travers qui ont posé devant le peintre et le plaisir même que nous éprouvons à les reconnaître ?

Mais, dans ces vastes galeries que le génie et la fiction ouvre à l'exhibition de la nature humaine, le talent d'observation du romancier ne se borne pas à l'esquisse des caractères comiques ou grotesques ; quelqu'un a dit que pour l'homme de génie tous les hommes étaient tant d'originaux ; ils le deviennent en effet sous la plume d'un Le Sage, d'un Fielding, d'un Balzac ou d'un Dickens ces figures les plus ordinaires, celles que nous rencontrons chaque matin et chaque soir, acquièrent sous leur pinceau un relief qui met en pleine saillie les traits essentiels de la nature humaine ; voilà bien le visage, le geste, l'allure de tous ces êtres vulgaires, jetés au moule de la médiocrité, voilà tous avec leurs petits défauts et leurs petites vertus, avec leurs maximes de profession et de métier et leurs préjugés de coterie, et, à notre surprise, ils sont devenus intéressants tout en restant fidèles à leur nature. Le monde où ils constituent l'immense majorité, grâce à leur présence, trop souvent nous lasse et nous ennuit ; et dans le roman, il ne nous ennuit jamais. Beau privilège de l'art ! mais en possède un plus précieux encore ; d'un coup de sa baguette, il ouvre à nos regards un autre monde qu'il nous fait apparaître dans

les régions souterraines du cœur humain, de notre propre cœur; autre genre de talent, tout opposé à celui que nous nous de décrire, et qui, négligeant ou crayonnant à peine la mimique des passions, la physionomie extérieure des penchants humains, s'attache à nous représenter le drame intérieur, la première naissance d'une passion, ses aliments cachés, ses progrès insensibles, ses mouvements rétrogrades, ses fatales recrudescences, ses crises et les tempêtes, ses remords et ses tristesses; saisit en flagrant délit les mouvements, les révoltes et les hypocrisies le l'amour-propre, le jésuitisme de nos motifs, les victoires et plus souvent, hélas! les défaites du bon génie de l'humanité dans ses conflits avec les puissances ennemies. Tout cela semble peu gai de sa nature, et n'en offre pas moins un vif appât à notre curiosité : ce drame attire et obtient notre attention par l'enchaînement de ses péripéties. Le Richardson nous promène sur les grandes routes des passions, sur la place publique ou Forum, théâtre des grandes meutes, ou que Marivaux nous égare avec lui dans les sentiers du cœur, semés de tant de fleurs et de tant d'épines, ils nous procurent l'amusement le plus délicat, le plus profond dont notre intelligence puisse jouir; si *Peau-d'Ane* m'était conté, j'y prendrais un plaisir extrême; nous laissons-nous, mais de l'analyse exacte et savante de nos sentiments, mille fois contée, l'histoire du cœur humain peut-elle jamais perdre, pour nous, le charme de la nouveauté?

Le roman ses dépréciateurs, ses ennemis, et je le vois sourire des éloges que je lui décerné. « Est-ce donc là, disent-ils, cette puissance tellement vantée? Son empire est un des indices alarmants de la décadence qui entraîne les mœurs et la société vers leur ruine! Un futile amusement, belle recommandation auprès des esprits sérieux! » Pas si futile,

répondrai-je, et n'eût-il pas d'autre mérite, c'en serait assez pour qu'il fût digne de votre estime ! Vous rappellerai-je la fable de l'*Arc toujours bandé*, qui, pour être si vieille, n'en a pas moins de sens ? Et, en retranchant de la vie l'amusement et le plaisir, que faites-vous de la civilisation dont ils sont la fleur ? La tristesse que vous répandriez sur la société humaine rendrait-elle les hommes plus moraux, plus bienveillants, leur commerce plus aimable et plus facile ? Il ne leur resterait d'autres inspirations qu'un ascétisme farouche dont les vertus ne seraient sincères que chez le petit nombre, le sérieux dévorant de l'ambition ou d'une âpre cupidité, des sensualités grossières, beaucoup d'ennui et d'hypocrisie. Si la culture et l'humanité des Grecs furent supérieures à celles des Romains, cela ne tenait-il point à ce que ce peuple rendait un culte aux Grâces, et, dans ses fêtes et ses loisirs, mieux qu'aucun autre, savait s'amuser ? L'indigne postérité des Scipion et des Brutus, dédaigneuse pour les distractions légères, allait se désennuyer à la vue du sang, des luttes désespérées et de l'agonie de ses gladiateurs ! En avait-elle plus d'énergie contre l'oppression ? Et nos arts, nos jouissances intellectuelles, nos romans nous ont-ils tellement amollis qu'au jour de danger la patrie ne trouve point de bras pour la défendre ? Pour être plus humain, de nos jours, en est-on moins courageux ? Ces sympathies universelles, électriques, passionnées et ces dévouements sublimes qu'excitent d'affreuses et meurtrières catastrophes, tout cela ne répond-il pas aux calomnieux de notre civilisation et de ses plaisirs ? Et, pour laisser de côté les peuples et leur histoire, dans une vie bien ordonnée, l'imagination ne réclame-t-elle point sa part ? Cette folle de la maison que nulle sagesse n'a le pouvoir de déloger, fait à ses heures le charme du logis, et c'est la sagesse elle-même qui vient lui ôter sa chaîne ; alors notre intérieur s'égaie et se tapisse d'une

printanière verdure. Pour le rafraîchissement de l'âme et pour la restauration de ses forces, l'homme est appelé à redevenir enfant par intervalles. Ce retour vers l'innocence de cet âge heureux lui rend sa physionomie originelle ; il redevient lui-même, il se ressaisit de sa liberté et redevient nature sans abdiquer l'usage de sa raison. « L'homme, dit Schiller, n'est homme complètement que lorsqu'il joue. » Ce mot profond, qui contient en germe toute l'esthétique de ce illustre penseur, achève de définir l'amusement que le roman nous procure. « L'imagination, dit-il encore, est une faculté dont toute l'activité est un jeu. » Malgré l'opinion reçue, l'imagination ne fait défaut à personne, et si, chez quelques-uns, elle vient à se glacer ou à s'éteindre, ils ne doivent s'en prendre qu'à leur mauvais vouloir ; elle se venge du mépris qu'ils font d'elle et de ses bons offices. Veuillez donc bien me suivre, et il va nous pousser, à tous, des ailes, et, prenant le vol, nous promènerons nos regards sur des horizons nouveaux.

Le roman, c'est la poésie ; c'est la dernière incarnation qu'elle a revêtue. Un jour, sans renoncer aux formes pleines de grâce, de majesté ou de gentillesse qu'elle avait déjà prises pour instruire et charmer les humains, et se gardant bien de jeter loin d'elle la trompette de l'épopée, la lyre de Pindare et d'Anacréon, les socques de Thalie, le cothurne de Melpomène, ou de désapprendre l'esprit et la philosophie des bêtes et le parler naïf de l'apologue, elle eut pourtant le caprice de se créer un corps plus agile, plus élastique, un vêtement dont l'ampleur et la souplesse pût se prêter à tous ses mouvements, et cette dernière forme, cette apparition nouvelle fut le roman. Il justifie cette origine par les richesses et la pleine latitude d'invention dont il dispose, par l'alliance du vraisemblable et de l'extraordinaire ou du merveilleux, par les complications et les péripéties de l'intrigue, par le

progrès et les retards épisodiques de l'action, qui, à l'image d'un beau fleuve, tantôt s'épand, s'élargit, se repose, en décrivant des courbes sinueuses, et se plait à refléter dans son onde paisible les bocages et les sites riants ou pittoresques de ses rives, tantôt s'élançe comme une flèche et précipite son cours avec l'impétuosité irrésistible et le tonnerre d'une cataracte; ajoutons les ressources du dialogue, toutes les variétés de ton, de vivacité, d'énergie ou de naïveté familière dont il est susceptible, et celles du style diversifié par les convenances du sujet, des personnages et de la couleur locale. Mais la grande poésie du roman tient avant tout au jeu combiné de trois éléments : les passions qui entraînent la volonté, la destinée qui les seconde, les contrarie ou venge le devoir et la loi qu'elles ont foulés aux pieds, et enfin la liberté qui résiste aux passions par une force héroïque, et s'élève au-dessus de la destinée par la grandeur morale. Des contrastes et des harmonies de ces puissances élémentaires résultent les situations où se concentre l'intérêt. Second effet principal du roman, et l'organe sur lequel il agit immédiatement est encore l'imagination, non plus effleurée par les doigts du musicien, mais émue, ébranlée dans ses cordes les plus sensibles et communiquant ses vibrations à l'âme esthète.

Plaisir d'une singulière nature! je tiens un livre entre mes mains, et les lieux environnants, les petits événements de la journée, l'affaire qui m'occupait tout-à-l'heure et celle qui doit suivre.... ma pensée est à cent lieues de tout cela. L'ami qui me surprend dans cette lecture soupçonne, à l'air de mon visage, à la contraction de mon front, au feu humide de mon regard, peut-être même à la présence d'une larme au coin de l'œil, le saisissement où elle m'a jeté. Mais, à son arrivée, la fausse honte a refoulé mes impressions, et, à sa première question, ma réponse est que,

pour abrégér une heure innocupée, je parcourais un livre assez amusant. Est-ce là répondre de bonne foi, et mon pouls accéléré ne me donnerait-il pas le démenti? J'étais sous l'étreinte du pathétique, cette seconde puissance que nous venons de reconnaître au roman. Elle a ses degrés ou espèces qu'il est bon de distinguer : d'abord le pathétique tempéré, ou intérêt de sentiment, qui éveille doucement la sympathie ; l'amour, qui nous l'inspire plus que tout autre sentiment, occupe à bon droit une place éminente dans la plupart des œuvres les plus renommées ; il nous touche et nous intéresse dès sa première apparition, parce qu'à peine éclos, modeste et s'ignorant lui-même, comme la violette cachée sous le gazon, intimidé par les circonstances les plus légères, nous le voyons grandir avec les obstacles, devenir bientôt le maître et le tyran de l'âme, et l'agiter à son gré par ses ravissements et ses inquiétudes, par ses doutes et ses ivresses, par ses brouilleries et ses rapprochements, auxquels nous prenons une vive part. Telle histoire d'amour doit le nœud de son intrigue à quelque malentendu entre deux êtres faits pour s'aimer, mais dont les susceptibilités et la fière délicatesse s'entrechoquent dès la seconde ou la troisième rencontre, et traversent longtemps leur union et leur bonheur. En ce genre, qui se prête d'ailleurs à la peinture amusante des caractères, la *Nouvelle Emma*, de miss Austen, est un chef-d'œuvre. Rien n'offre un milieu plus convenable à ce pathos modéré que les détails d'une vie de famille. La vie des champs et du village s'y prête aussi à merveille, et la petite *Fadette* suffirait à le prouver. Mais que la scène soit un salon, le parc d'un beau domaine, ou la prairie et la chaumière, ce genre nous rappelle la couleur de l'idylle, et l'imagination aime à se laisser doucement bercer par le charme des émotions qu'il nous cause.

Le haut pathétique trouve sa mesure et atteint, pour ainsi

dire, sa taille colossale dans les suprêmes agitations de l'âme, et sous les coups violents de l'adversité. C'est la tempête qui, annoncée par quelque léger nuage dans un ciel serein, couve par degrés, puis éclate, brise et dévaste deux vies dans sa fureur.

Dans cette revue rapide et pressée des ressorts du roman, je me contente d'indiquer celui de l'amour malheureux. Après Shakespeare, qui nous le montre partagé dans *Roméo et Juliette*, quel artiste sut lui faire produire de plus déchirantes émotions que l'auteur de *Charles Grandisson* qui, dans la douleur et l'égarément de Clémentine, nous peint ce sentiment non payé de retour ? Quelle énergique série de scènes émouvantes depuis les premiers progrès de cette passion jusqu'à la folie qui s'empare de cette charmante fille ! et combien on sait de gré à l'austère Richardson d'avoir si bien compris une âme italienne ! Le héros, dont le cœur est déjà en possession d'une autre femme, est admirable de noblesse, de véritable honneur, de délicatesse et de fermeté, et grandit à nos yeux dans les situations difficiles où le place l'amour de Clémentine et l'orgueil de sa famille ; mais j'ai connu plus d'un lecteur, et surtout plus d'une lectrice, que le malheur de la noble fille des Porretta indisposait contre l'héroïne anglaise, la belle et correcte miss Byron, et tout l'art du romancier (suffisait à peine à les réconcilier avec elle, à racheter l'effet de ce sublime épisode. Il est encore une variété principale du pathétique : celui de la terreur, que le roman dispute à la tragédie. Rendons toute justice aux sombres créations de M<sup>me</sup> Radcliffe, qui, malgré des critiques méritées, fut un vrai poète, et à la fantasmagorie pleine d'effet et de prestige de quelques écrivains anglais et allemands, tels que Lewis, Mathurin, Arnim et Brentano ; mais on prend moins au sérieux les *Mystères du château d'Udolphe* que les mystères de la nature humaine et l'effroi qu'excite

la fatalité d'un penchant irrésistible. A ce propos, je cite d'autant plus volontiers l'œuvre de Godwin qu'elle offre un exemple remarquable du roman sans amour. Placé, comme secrétaire, auprès d'un seigneur anglais dont le mérite et les vertus répondent à sa haute naissance, Caleb William, né dans une condition peu aisée, voit la fortune sourire à ses vœux ; une existence prospère lui est assurée, à lui, à sa femme et à ses enfants, auprès de ce protecteur aussi opulent que généreux ; mais cette maison, abri de son bonheur et de ses espérances, recèle un secret terrible, dont Caleb aperçoit les premiers indices dans certaines singularités ou habitudes mystérieuses de son puissant ami. Dès-lors nous voyons naître et se développer en lui une curiosité fatale, qui ne lui laisse plus de trêve ; le tableau s'assombrit graduellement à chaque pas, à chaque démarche qui le rapproche de la découverte ; la terreur nous saisit lorsqu'il surprend enfin l'épouvantable secret, et que ce lord, si noble de caractère, si révérend de tous, l'ami du pauvre et le modèle des grandes manières, se trouve être un vil assassin. La victime a été frappée dans l'ombre et le crime caché à force d'argent, de précautions et d'hypocrites apparences ; mais, lorsque l'indiscrétion de Caleb excite le soupçon et menace d'être découverte à son tour ; lorsque le maître, ce cœur violent et vindicatif, reconnaît dans son protégé un espion, un témoin du meurtre implacable qui hante sa mémoire et infeste son sommeil, lorsque son ressentiment éclate, le lecteur sent les cheveux se dresser sur sa tête, comme dut le faire le malheureux Caleb, qui expie sa faute par les détresses d'une persécution sans pitié et sans fin.

Mais, ainsi sonnées nous faits, l'âme ne se trouve pas bien de rester trop longtemps sous le joug de la sensation, douce ou violente, n'importe. Pour la satisfaire pleinement, il faut qu'une œuvre d'art, après nous avoir émus, et par ses émo-

tions même et en vertu de cette loi d'association qui porte, de proche en proche, dans toutes les parties de notre être une impulsion reçue, éveille à leur tour nos facultés supérieures ; la raison, dans les créations de vrai poète, a sa part d'activité et de plaisir, et le triomphe de son art est de nous faire trouver le calme dans le mouvement, et la possession sereine de toutes choses et de nous-mêmes dans la guerre incessante des éléments et dans le choc et le tumulte des passions. Voyez *l'île enchantée* de Shakespeare : on dirait que le grand poète y voulût symboliser les secrets et la destination souveraine de l'art. Prospéro, appelant à son aide les esprits aériens et ceux de l'enfer, soulève la tempête, multiplie les visions terribles ou ravissantes, les vagues mugissantes de la mer ont menacé les nues, et, dans les grottes et les bocages, des symphonies mystérieuses se sont fait entendre ; l'enchantement voit à ses pieds ses ennemis étonnés, confondus, éperdus ; ses fins s'accroissent, des cœurs farouches s'ouvrent au repentir, à la réconciliation, à la paix, et c'est à ce moment qu'assuré de sa victoire, il jette à la mer sa baguette et son livre d'évocations. Voilà bien la magie qui maîtrise l'âme pour l'affranchir et qui n'appartient qu'aux grands artistes. Beauté de la perspective morale, troisième puissance que le roman tient de la poésie.

Le plan d'un poème, à son unité d'intention, son but ou idée mère qui motive les développements et l'ordre dans lequel ils sont disposés. Cette unité est de nature intellectuelle et rend témoignage à l'habileté, aux calculs qui ont ménagé la progression d'intérêt et coordonné les parties, les images, les situations, les tableaux. Mais vous n'avez pas vu seulement des figures apparaître, se grouper et se mouvoir sur la muraille, elles vous ont fait éprouver une action sympathique, et ont produit en vous une succession de retentissements intérieurs, de ces secousses plus ou moins vives et

profondes qui affectent le moral. Ces impressions n'auront-elles pas aussi leur unité dans la conception de l'artiste et dans votre nature sensible ? Il va sans dire que ces deux espèces d'unité s'entre-supposent ; que la première sert de point d'appui à la seconde ; qu'elles sont jumelles, comme l'image qui vient se peindre dans la rétine, et le sentiment agréable ou déplaisant qui l'accompagne. L'unité logique était, ne l'oublions pas, une pensée, un ensemble de rapports harmonieux, que saisissent l'attention et l'intelligence. L'unité affective ne sera-t-elle pas un sentiment dans lequel se trouveront concentrées toutes les impressions que l'œuvre d'art nous fait éprouver ? L'imagination n'est pas plus étrangère à cet effet sympathique d'un bel ensemble qu'elle ne l'a été à ceux qui l'ont précédé, et, si vous avez de la peine à m'en croire, demandez vous si la musique, dont les sons expriment non des images, mais des sentiments, ne s'adresse pas, comme les autres arts, à cette faculté, et si le *Freischütz* de Weber, par exemple, ne la met pas vivement en jeu, s'il n'excite pas en nous un tourbillon d'images, de pensées analogues à la disposition rêveuse ou enthousiaste, gaie ou mélancolique dans laquelle nous laisse cet art enchanteur. Eh bien ! dans cette unité de sentiment, dans cette impression totale et dans le pouvoir qu'elle a de nous faire rêver et penser, je reconnais l'effet moral d'une œuvre poétique ; la raison y trouve sa part d'activité et de jouissance, la pensée s'éveille, et nous devenons tous à ce moment plus ou moins philosophes et moralistes. Mais, assurons-nous, en vérifiant ces notions par un ou deux exemples, que le terrain est solide sous nos pieds, et que nous ne sommes point dupes de quelque vision cornue d'une métaphysique nuageuse.

Le *Gil Blas* est une lecture des plus divertissantes ; c'est un *La Bruyère* en action ; pas un caractère qui n'ait sa touche comique, saisie au naturel, et l'intrigue ou plutôt les mille

et une intrigues qui s'embrouillent et se débrouillent l'une après l'autre du début à la fin, ne laissent guère s'alanguir l'intérêt. « L'auteur, comme le remarque Sainte-Beuve, nous représente la vie humaine telle qu'elle est avec ses diversités et ses aventures, avec les bizarreries qui proviennent des jeux du sort et de la fortune, et surtout avec celles qu'y introduit la variété de nos humeurs, de nos goûts et de nos défauts. » Mais n'est-ce pas justice d'ajouter, de notre côté, que cette représentation de la vie humaine ne s'élève jamais au-dessus d'une moralité vulgaire et parfois descend au-dessous ? Perversité et folies humaines composent toute la trame de cette fable ingénieuse : le grand et le sublime y font absence. Voleurs de grands chemins, escrocs, valets, fripons, jeunes seigneurs débauchés, charlatans de toute espèce, galants sur le retour, coquettes surannées, duègnes vénales, corrompus et intrigants de toutes les classes, de tous les étages, telle est la compagnie où l'auteur nous fait passer le temps. Et le héros à l'avenant ; il n'a point mauvais cœur, il est vrai, et, de plus, il est éduicable, l'expérience lui profite à la longue et finit par en faire un assez honnête homme, et surtout, comme dit son ami Fabrice, par lui mettre entre les mains l'outil universel ; mais par combien d'apprentissages compromettants pour son honneur n'a-t-il pas à passer pour en arriver là ! Plus d'un coup de main ou d'un tour de métier semblait plutôt l'acheminer aux galères ou à quelque chose de pis. En un mot, il nous a fort amusés, et rien de comique et de plaisant comme son histoire ; mais il nous laisse pour lui et pour le genre humain une médiocre estime. Le monde, toujours vu sous cet aspect, finit par être un peu triste, et l'on aurait sujet de craindre que le rire ne tourne à la misanthropie, ou, pour le moins, à un certain dégoût. Est-ce là l'effet définitif que nous laisse la lecture de *Gil Blas* ? Non ! me répond l'autorité du grand nombre, juge en

premier ressort sur ces matières, et dont la sentence d'acquiescement est confirmée par les plus éminents critiques. Cet ouvrage, dit Walter Scott, laisse le lecteur content de lui-même et du genre humain. Pourquoi ? C'est que le caractère du héros nous représente la bonne moyenne des humains en fait de sentiments et de force, de valeur morale, que sa destinée y correspond, mêlée à proportion tolérable de bien et de mal, et qu'à tout prendre, la vie, si bien figurée dans les aventures de *M. de Santillane*, ne nous paraît pas trop lourde pour nos épaules. Ce qui semble passer la mesure ordinaire, dans les fautes et les entraînements du héros, ne dément point cette assertion : il part de plus bas que la plupart des hommes : son éducation est en grande partie l'ouvrage de la fortune et la sienne. L'expérience lui multiplie ses leçons, un peu rudes parfois, mais elle trouve en lui un excellent écolier, et nous sentons qu'il ne tient qu'à nous de le devenir nous-mêmes et qu'à cette école on finit par apprendre deux choses : supporter les autres, et prendre patience avec soi-même tout en vivant de mieux en mieux avec sa conscience. Et puis, quelle fine et gracieuse ironie dans tous les portraits satiriques de ce roman ! Or, l'ironie sans amertume est le sourire de l'homme aguerri, qui ne s'étonne de rien.

Le Sage n'était point un Gil Blas, mais un vrai Breton, de franche humeur et d'une noble indépendance de caractère, un homme à principes, qui préféra la pauvreté à la richesse mal acquise et qui, fidèle à sa ligne de conduite, se retira de la finance, dès qu'il eut reconnu impossible d'y rester honnête homme, ne fit guère sa cour aux grands et ne voulut de l'intrigue à aucun prix, pas même pour solliciter un des quarante fauteils de l'Académie. La gaieté de son caractère égala sa probité et son esprit d'indépendance ; elle tint bon contre mainte inimitié, et tempéra le tour satirique de son

honneur. Nous retrouvons tout cela dans son œuvre : c'est là le jour qui en éclaire toutes les parties comme un rayon de soleil couchant embellit un paysage dans une belle soirée. Son point de vue, pour juger la vie et les hommes, est celui d'une heureuse vieillesse qui calme les passions sans porter atteinte à la jeunesse du cœur et à la vigueur de l'âme. Vous voyez que l'unité affective du roman émane du caractère du poète, et vous ne sauriez marquer assez fortement la différence entre deux théories que trop généralement on s'obstine à confondre, celle que vous avez bien voulu m'aider à construire, et celle du père Bossut, de pédantesque mémoire : Savez-vous ce qu'il eût dit du *Gil Blas* de Le Sage, si du moins il eût daigné le lire ? Que l'auteur, ayant arrêté son choix sur une maxime importante, une thèse de morale, procéda ensuite à l'invention d'une fable propre à la démontrer : cette thèse serait sans doute que le monde est plein de méchantes gens et de méchantes actions, et qu'il est sage au milieu de tant de fripons de se tenir sur ses gardes pour n'être ni leur dupe, ni leur complice. Cette moralité ne ressemblerait pas mal à celles dont la grave Angleterre, dans les éditions de son grand poète, continue à décorer le frontispice de *Macbeth*, de *Coriolan*, d'*Othello*, de *Roméo et Juliette* et de tant d'autres drames pleins de sens et de profondeur. C'est là une question qui s'agite encore de nos jours et qui intéresse l'essence même et l'influence morale de la poésie : il ne s'agit de rien moins que de la fameuse maxime de l'art pour l'art, injustement attaquée par les uns, mal défendue et surtout mal pratiquée par les autres. Et pourtant on la trouve admirablement établie dans les traités esthétiques de Schiller, et seule elle peut nous rendre raison de la puissance persuasive du roman, dans les œuvres des grands maîtres. Encore une analyse, et j'aurai terminé ; les exemples, en pareille matière, sont plus probants que les

raisonnements; et je porte mon choix sur une composition d'un caractère tout opposé à celui du *Gil Blas*.

Une jeune lady, de bonne maison, se voit persécutée par ses parents, pétris de tous les préjugés et de la hauteur de leur caste. On lui impose un époux indigne d'elle, dont la richesse est le seul mérite et dont les importunités, soutenues par le despotisme paternel, qui était encore dans les mœurs du temps, aiment les persécutions d'une tyrannie secondée par un frère brutal et une sœur jalouse, et aggravent de jour en jour la douloureuse situation d'un ange de beauté, de grâces et de vertu. Un admirateur de l'héroïne s'était présenté avant l'odieux Solmes, et la valeur, l'air distingué, l'esprit brillant et cultivé de ce gentilhomme accompli font ressortir encore plus vivement l'ignoble figure de son rival. Mais sous les beaux dehors de Lovelace se cachent un orgueil impie, d'indomptables passions, une immoralité sans frein, une résolution implacable de tirer vengeance du refus qu'il a essayé de la part des insolents Harlowe, enfin, la perfidie et les embûches d'un dangereux séducteur. La jeune fille, entre les sévérités croissantes de sa redoutable famille et les fascinations de ce tigre qui tourne autour de sa proie, est réduite au désespoir et s'enfuit de la maison paternelle. Trop généreuse et trop candide pour soupçonner toute la noirceur des complots de Lovelace, elle tombe dans le piège. La perte de son honneur et les angoisses du remord, si terribles pour une âme comme la sienne, la font descendre au tombeau. En Angleterre, plus encore qu'en France, la *fashion* du jour dédaigne la lecture de Richardson comme une mode vieillie : on y préfère, dit-on, les romans d'édification et ceux de Paul de Kock. *Clarisse Harlowe* est pourtant un des chefs-d'œuvre de la belle et riche littérature de la Grande-Bretagne. On ne dépassera jamais la puissance de pathétique déployée dans les péripéties de ce

grand poème, et surtout le saisissement qu'elle fait éprouver aux derniers moments de l'héroïne. Les contemporains de Richardson l'assailirent de leurs instances pour qu'il lui sauvât la vie, et, de tous côtés, à ce sujet, il reçut des lettres suppliantes. Mais il tint bon, comme devait faire un homme de son génie. Les lecteurs qui demandent qu'un roman finisse toujours bien, ne peuvent être édifiés que par le spectacle du vice puni et de la vertu récompensée, manière de voir qui tient quelque peu de la théorie du père Bossut. Je pense que Richardson les raillait tout en se mettant à leur portée : on lui reprochait d'avoir fait périr *Clarisse* si misérablement : « C'est, répondit-il, que je n'ai jamais pu lui pardonner d'avoir quitté la maison de son père. » Cette répartie, je soupçonne, était railleuse au fond ; à bon entendeur demi-mot : elle protestait en faveur de la liberté de l'art et de la vraie moralité de l'artiste. En effet, ce dénouement, pour quiconque sait lire et comprendre, bien loin de scandaliser la conscience et le goût, donne la clef de cette œuvre immense et du monde si varié qu'elle fait vivre et palpiter sous nos yeux. Toutes les dissonnances viennent se fondre dans un résultat harmonieux. Une belle et innocente vie, la faute qui la ternit, dont plus d'une circonstance fatale atténue la gravité, et dont le plus touchant repentir implore le pardon, et, pour tout dire en un mot, la foi sublime du juste persécuté par les hommes et brisé par une chute, mais adressant au ciel son dernier regard, compensent et concilient tout par un sens moral d'une valeur infinie ; le sentiment d'un ordre caché, mais triomphant, vient démentir les accusations qu'un désordre apparent élevait contre les dispensations divines. La Providence est justifiée avant le duel où Lovelace expire son crime. O vertu ! qui oserait, près du lit de mort de *Clarisse*, s'écrier avec Brutus que tu n'es qu'un vain nom ?

Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que c'est bien à ces trois ressorts de l'amusement, de l'intérêt pathétique et de la persuasion indirecte, que le roman doit sa puissance et la domination qu'il exerce sur les esprits. Point de moule plus docile aux inspirations de l'écrivain, point de contact plus électrique entre l'âme du poète et celle de son lecteur. Le roman, sans afficher la prétention d'enseigner, de moraliser, ou par cela même qu'il ne l'affiche pas, est plus éloquent que l'éloquence même. C'est un des engins les plus puissants au service des convictions et des idées. Faut-il s'étonner de voir les opinions philosophiques, religieuses, politiques, économiques, socialistes, se saisir à l'envi de cette arme, et le champ jadis paisible de l'art devenir une arène de discordes et de combats, où se mesurent les partis? Faut-il s'étonner encore de l'autorité et de l'ascendant que le roman assure aux écrivains qui s'entendent à remuer la fibre populaire?

Une romancière scandinave, M<sup>lle</sup> Bremer, n'a-t-elle pas acquis, par ce moyen, l'influence qu'elle exerce chez son peuple, et qui la met à même d'élever la voix avec succès contre les abus enracinés de la législation suédoise? Et dernièrement, lorsque l'auteur de *Daniella* traçait avec franchise l'état moral de l'Italie, l'orgueil national, en se soulevant contre elle, ne reconnaissait-il pas la puissance que cette femme célèbre exerce sur l'opinion? Si son témoignage eût été moins grave, moins redouté, eût-il excité à ce point contre elle des susceptibilités ombrageuses, l'outrage et le défi? Et pourtant sa voix était celle d'une raison éclairée et d'un cœur sincèrement attaché à la cause héroïque de l'Italie, et le fanatisme qu'elle a si fort irrité n'a que trop prouvé depuis, par ses témérités et ses violences, combien il comprend mal le présent et l'avenir de la Péninsule. Ainsi un vers d'Homère terminait jadis un différend de limites et de territoire entre des peuples voisins, et pas plus tôt qu'hier, quel-

ques lignes du plus beau génie épique du dix-neuvième siècle mettaient, pour ainsi dire, aux prises deux nations dont la plus faible ne peut guère se passer de la plus forte pour la réalisation de ses vœux les plus légitimes. Mais on ne doit pas mettre sur le compte de l'aimable et puissant poète un conflit causé par les prétentions d'un orgueil déraisonnable : les œuvres de la maturité de Georges Sand, les plus belles et les plus saines qui soient sorties de sa plume, les *Mosaïstes* et *Consuelo*, par exemple, ne respirent point la discorde et les passions haineuses : si l'on peut leur assigner une tendance marquée, elle se trouve dans l'idée du progrès, tel que le comprend ou du moins doit le comprendre le dix-neuvième siècle, c'est-à-dire l'harmonie des tendances jusqu'ici déchaînées les unes contre les autres, le libre usage du droit d'examen, où l'âme puise les convictions fortes et un respect intelligent pour celles d'autrui, l'amour éclairé de l'art embellissant la vie, sans l'absorber au détriment du devoir et un courage intellectuel et moral qui entreprend et accomplit les grandes choses, la vraie culture en un mot, avec ses sentiments d'humanité et de tolérance, le plus précieux trésor de notre civilisation avancée. Servir le progrès ainsi conçu, c'est le vrai titre de gloire auquel la littérature et le roman peuvent prétendre, et les œuvres mêmes qui doivent leur naissance à d'autres impulsions ne vivent et ne revivront que grâce à l'essor du talent qui a élevé leurs auteurs au sentiment de l'humanité.

---

Dans cette faible et incomplète esquisse de la *Poétique du roman*, j'ai cherché à définir les ressorts dont il dispose, à faire comprendre son pouvoir, sans m'occuper du bon et du mauvais usage qu'il en a fait. N'ayant en vue que de planter les principaux jalons d'une théorie, je n'ai abordé qu'une

face de la question littéraire, laissant de côté le développement historique et les ramifications du genre, et empruntant mes exemples justificatifs, non aux romanciers de nos jours, mais aux classiques dès longtemps reconnus et consacrés par l'estime générale.

Dans ces limites, j'ai réussi peut-être à démontrer l'intérêt de cette recherche de théorie, matière très-riche et presque entièrement neuve. Quant au point de vue moral, il demande encore à être approfondi, malgré la récente publication d'un Mémoire couronné par l'Académie des Sciences morales de l'Institut de France; cet ouvrage, dont l'auteur est M. Poitou, juge à la cour d'Angers, est un véritable factum ou réquisitoire, écrit avec chaleur, mais inspiré par des vues étroites et vulgaires, et qui ne sort guère du ton d'une polémique acerbe, devant laquelle de nobles talents, entre autres celui de Vigny, n'ont pu trouver grâce. Toutes distinctes qu'elles soient de leur nature, la question littéraire et la question morale sont étroitement liées, et le Mémoire de M. Poitou suffit à prouver ce que la seconde perd à s'isoler de la première. La Section de Littérature de l'Institut-Genevois les avait réunies dans le programme de son concours de prose pour cette année, et les avait formulées en ces termes :

*« La Poétique du Roman, ou le Roman et ses variétés au point de vue de l'esthétique et de la morale. »*

Deux Mémoires nous ont été présentés; malheureusement, un seul nous a été remis avant la clôture du concours, l'autre n'est arrivé qu'un mois après. Ce travail, qui n'était pas dépourvu d'intérêt, avait souffert évidemment d'une rédaction précipitée; et, quand même il se serait recommandé par un mérite éminent de pensée et de style, l'équité et la règle ne nous permettaient pas de l'admettre à concourir.

Le Mémoire dont j'ai à rendre compte porte cette épigraphe, tirée des lettres de Bettina Brentano : « L'œuvre

d'art ne doit exprimer que ce qui élève l'âme et la réjouit noblement, et rien de plus. Le sentiment de l'artiste ne doit porter que là-dessus : tout le reste est faux. »

La question y est-elle traitée d'une manière satisfaisante ? Il semble d'abord le promettre par son étendue considérable, soixante-six pages in-folio, et par la table des matières qui annonce des points de vue variés, une certaine originalité dans les aperçus. Mais, à la lecture, cette attente n'a été que très-faiblement justifiée. Ce travail ne nous a paru répandre que peu ou point de lumière sur la nature, les lois esthétiques, les destinées, les formes et l'influence du roman, questions si graves par leur portée. Qu'a-t-il manqué à l'auteur pour les traiter d'une manière satisfaisante ? Avant tout, cette patience de méditation et d'étude, qui seule peut saisir un problème dans son véritable jour, le décomposer en ses parties essentielles, concevoir nettement les idées fondamentales, coordonner et généraliser les observations de délicate nature qui sont à la théorie littéraire ce que les phénomènes sont aux sciences naturelles. De cette absence de l'esprit d'analyse et de méthode résulte un plan confus, des digressions, d'innombrables redites, une extrême faiblesse didactique ; les définitions sont la plupart vicieuses, les déductions gauches, les divisions inexactes, les énumérations incomplètes, défauts capitaux dans une recherche de cette nature. On voit que l'auteur est novice dans l'art de penser, et que la philosophie, la métaphysique de l'art contre laquelle il ne manque pas de lancer, en passant, le sarcasme d'usage, a été soigneusement écartée de son travail ; et pourtant, malgré son dédain pour l'analyse exacte des idées, il lui a bien fallu, dans un pareil sujet, aborder au début quelques considérations générales. Le principe sur lequel repose son système, si l'expression est admissible en pareil cas, c'est que le beau et le bien sont identiques. Axiome vague et obscur en lui-même,

et que les efforts et les affirmations répétées de l'auteur ne font que rendre plus vague et plus obscur encore ; d'une page à l'autre, le beau dans la poésie et le roman se trouve assimilé au bien, à la morale ; puis, le beau, c'est la femme ; et plus loin, le beau, c'est Dieu. Cette notion confuse a beau se reproduire de chapitre en chapitre ; elle n'explique rien, elle ne rend raison de rien, et c'est en vain qu'on s'attend à en voir sortir la *poétique du roman*. Dans le fait, cette dissertation volumineuse ne répond guère à la question mise au concours ; ou du moins ne l'aborde que par une face : c'est une critique de tendance à l'adresse des romanciers du jour, dont le classement repose en partie sur des raisons superficielles et arbitraires : est-il vrai, par exemple, que le roman-feuilleton puisse constituer une catégorie à part ? Il valait la peine de distinguer, par leurs caractères essentiels, les espèces principales d'un genre de poésie si vaste et si fécond, de les suivre dans leurs développements et leurs ramifications variées, et de les expliquer par la marche de l'esprit humain, par l'action de la vie politique et des mœurs, par les influences qui modifient, d'une époque à l'autre, le goût, les idées et la littérature.

Si le Mémoire que nous jugeons ne présentait aucun indice d'esprit, de talent et de connaissances, on éprouverait moins de peine à voir l'auteur s'égarer, et même, disons-le, échouer entièrement, faute de carte et de boussole. Ce qui motive de justes regrets, ce sont les ressources et les talents précieux qu'il apportait à ce travail ; riches matériaux fournis par des lectures fort étendues, dans lesquelles cependant on peut regretter que les œuvres classiques des siècles précédents et même du commencement du nôtre occupent si peu de place, aspirations saines et élevées, sens moral dont les jugements, lors même qu'on peut en contester la justesse, ou lorsqu'on peut les trouver passionnés, honorent

le caractère et les intentions qui les ont dictés, vivacité d'imagination, verve, ardeur dont il s'échappe un peu partout des étincelles, voilà certes des qualités fort estimables et qui, bien dirigées, pouvaient assurer le succès. Mais, encore une fois, elles ne peuvent remplir la place de cet art de penser, d'approfondir méthodiquement une matière, qu'il est à la mode aujourd'hui d'ignorer ou de mépriser. Faut-il s'étonner que le style s'en ressente, le style, cette seconde condition que la Section de Littérature, avec raison, demande à voir remplie pour accorder son suffrage ? La logique est plus vindicative qu'on ne croit : non contente de condamner celui qui la dédaigne à beaucoup marcher sans avancer, elle frappe son style d'impuissance. Avec de la chaleur, du mouvement et des images, on peut éviter d'être classé parmi les écrivains languissants et insipides ; mais vaut-il beaucoup mieux l'être parmi les écrivains fatigants, qui ennuient aussi à leur manière le lecteur par leurs idées confuses et par leur prolixité, par leur marche embarrassée ? Le tissu de la composition, dans ce Mémoire, est parfois un enchevêtrement inextricable ; la phrase est incorrecte, souvent mal construite ; la diction très-inégale, tour à tour bizarre ou dépourvue de noblesse. Les métaphores éblouissent sans éclairer, parce qu'à peine écloses, d'autres métaphores toutes différentes les étouffent. C'est une suite de fusées qui, à peine élevées à quelques pieds de terre, retombent dans une épaisse fumée. Quelques morceaux mieux écrits que le reste, des expressions heureuses, l'apparition passagère d'une composition moins incohérente, relevée d'ailleurs par le sentiment et le coloris, ne font que rendre plus sensibles, par leur contraste, ces graves imperfections.

Enfin l'auteur me permettra de le mettre en garde contre une certaine affectation et de lui en indiquer peut-être la véritable cause. A tout prendre, la simplicité du style didac-

tique, une exposition franche et directe de la vérité est le meilleur moyen de se faire comprendre et même d'opérer la persuasion; Buffon et Rousseau ne l'ont guère dédaignée et ne s'en sont pas trop mal trouvés; elle n'exclut, chez eux, à ce qu'il me semble, ni la vraie chaleur, ni la beauté et l'élégance des formes, ni même le piquant d'un tour ingénieux. Il est une autre méthode, celle de Stern et de Jean Paul, par exemple, qui amuse ou étonne l'esprit par ses écarts, par ses bonds irréguliers, par l'adresse qu'elle déploie à cacher son jeu, par la brusquerie et l'imprévu de ses mouvements en avant et de ses reculades. Chez l'écrivain à qui elle est naturelle elle a beaucoup de grâce et d'agrément; mais lorsqu'elle sent l'artifice, la recherche, elle est insupportable, surtout dans le genre didactique. Celui qui s'en fait une étude court le risque de négliger le fond pour la forme, et pour quelle forme? Je voudrais savoir ce que gagne une dissertation de littérature à se découper en chapitres ainsi conçus :

Chap. II. *La beauté, la femme et l'amour dans le roman.*

Chap. III. *Halte où l'on devise sur le beau et le bien.* — Union de ces deux grands principes inséparables en toute œuvre d'art.

Chap. IV. *On se remet en marche. Le roman de mœurs et la comédie humaine, etc.*

Chap. VII. *L'auteur en revient à conclure que les femmes...*

Dans les développements même recherche et même bizarrerie : ce ton et cette allure dénotent une manière, et, ce qui est fâcheux, une manière empruntée. Nous ne blâmons point l'imitation comme procédé littéraire; loin de là! C'est la meilleure discipline pour qui veut se former un bon style. Mais il faut du jugement dans le choix des modèles, sinon l'imitation devient dangereuse. C'est aux styles classiques, au mouvement et au coloris des grands maîtres qu'elle doit s'attacher. Tel écrivain a conquis une célébrité méritée par

la sève originale de son talent, par le tour humoriste de son esprit. Il disserte, raisonne, établit une thèse sans qu'on s'en aperçoive : c'est le sentier dans la forêt et la montagne où l'on s'égarait avec plaisir sur les pas du guide, et où l'on arrive à des perspectives inattendues. Dans le fait, l'auteur des *Menus propos d'un peintre genevois*, sait très-bien où il va, où il veut nous conduire. Il tient le fil, et ne le lâche pas tout en le cachant si bien ; c'est un penseur exercé, et il a profondément étudié la matière. Mais est-ce un modèle sûr pour les novices en l'art d'écrire ? Il ne le croyait pas lui-même, et, dans les essais d'un élève, rien ne lui déplaisait plus que le voir singer sa manière. En effet, à une plume comme celle de Töpfer, on risque de n'emprunter que des formes, des allures qui chez lui étaient nature avant tout, et qui chez le copiste dégénèrent en affectation, en grimace, allais-je dire.

En conscience, nous ne pouvons décerner un prix ni même un accessit à un Mémoire si defectueux, soit pour le fonds, soit pour la forme. D'un autre côté, nous avons senti l'obligation d'offrir une marque d'estime à l'auteur d'un travail si considérable. Avions-nous à faire à un esprit stérile, sans vie, sans portée ? Loin de là !

En lui offrant la moitié du prix, à titre d'encouragement, nous avons cru concilier tous nos devoirs.

D'après les conclusions des deux rapports de MM. Vuy et Cherbuliez-Bourrit, un accessit de 150 francs est accordé, pour le concours de poésie, à l'auteur de la pièce n° 5. L'ouverture du billet cacheté indique que c'est M. Louis Gross, de Martigny, étudiant en droit à Sion.

Une mention honorable est accordée, pour le même concours, à l'auteur de la pièce qui porte le n° 5, dont l'auteur est M. Auguste Béranger, instituteur au collège de Morges.

Pour le concours de prose, « *la Poétique du roman* », l'encouragement de 100 francs est accordé à l'auteur d'un Mémoire qui, pour des raisons particulières, désire, pour le moment, n'être connu que sous le pseudonyme de *Pierre Allix*.

La parole a été ensuite accordée à M. le chancelier Marc Viridet, président de la Section de l'Agriculture et de l'Industrie, pour prononcer les éloges de deux membres de l'Institut, décédés dans le courant de l'année, MM. Jacques Marécha et Étienne Franscini.

## VIE

### DE JACQUES MARÉCHAL.

Messieurs les Membres de l'Institut,

Nous avons à vous parler aujourd'hui de deux hommes qui, dans des sphères variées et à des degrés différents, ont voulu et su se rendre utiles à leur pays.

Commençons par celui qui nous touche de plus près et que nous avons le mieux pu connaître et apprécier.

Dans une presque île écartée, entre deux bras du Rhône, s'élève le village paroissial d'Aire-la-Ville, qui, si nous remontons à une trentaine d'années en arrière, n'était qu'un coin de terre perdu, une partie du Canton qu'on ne connaissait guère à Genève que pour la précocité de ses fruits qui venaient figurer comme primeurs sur nos marchés ou à notre fête des Promotions. C'est dans ce modeste hameau que naquit, le 14 Février 1823, Jacques Maréchal, qui devait, plus tard, être maire d'Aire-la-Ville, député au Grand Conseil et membre honoraire de la Section d'Industrie et d'Agriculture de l'Institut genevois.

Nous n'aurons à parler de M. Maréchal que dans ses rap-

ports avec sa Commune et avec l'État, son admission comme membre de l'Institut genevois étant récente, et la mort ne lui ayant point permis de partager nos travaux, ainsi qu'il aurait désiré le faire.

L'heureux caractère de Maréchal, sa vénération pour ses parents, son extrême obligeance et son dévouement pour tout ce qui l'entourait, le firent de bonne heure remarquer, chérir et estimer des habitants de son village. Jeunes et vieux songeaient à lui confier un jour l'administration de la Commune, lorsque l'ancien maire, François Mauris, donna sa démission.

Jacques Maréchal lui succéda le 9 Juin 1850. Il comprit aussitôt combien il y avait à faire pour tirer le village d'Aire-la-Ville de l'état d'isolement et d'oubli où il se trouvait malheureusement placé. Il prit vigoureusement en main les intérêts de ses administrés, surveilla avec intelligence tous les travaux de la Commune et chercha à faire ouvrir sur Aire-la-Ville de nouvelles voies de communication.

Les qualités privées qui avaient distingué sa première jeunesse, se fortifièrent et mûrirent avec l'âge. Une active bienveillance, un grand désintéressement, une charité modeste et un esprit à la fois ferme et conciliant lui méritèrent et lui obtinrent l'estime et l'affection des électeurs qui, en 1854, lui continuèrent les fonctions dont ils l'avaient précédemment investi.

Citons, entre plusieurs, un trait qui fera connaître quel était le cœur de Jacques Maréchal. Au printemps de 1851, voyant dans sa Commune quelques pères de famille dans la détresse, il soumissionna un lot des travaux relatifs à la démolition des fortifications, en face de la caserne de Chantepoulet, dans l'unique intention de venir en aide à ces infortunés. Le lot lui fut adjugé. Malgré quelques difficultés, presque inévitables, avec les travailleurs ordinaires des chantiers publics, il mena son ouvrage à bonne fin, et paya régu-

lièrement ses ouvriers à deux francs par jour. Quand tout fut terminé, l'État lui remit la somme qui lui était due pour les terrassements exécutés. Maréchal en déduisit ce qu'il avait payé en journées et partagea le reste par portions égales entre tous ses ouvriers.

Ceux-ci, touchés de cet acte de générosité et de dévouement, se cotisèrent pour lui donner un témoignage de leur reconnaissance. Réunissant leurs offrandes, ils purent lui faire présent d'une chaîne en argent et d'une montre sur le fond de laquelle on lisait ces mots : *Les ouvriers d'Aire-la-Ville à leur Maire Jacques Maréchal, 1851.*

Dans ses rapports avec les Autorités cantonales, Maréchal se montra constamment appliqué à faciliter les travaux ordonnés dans sa Commune, à prévenir et adoucir les frottements, à faciliter toutes les tractations.

Pendant la construction du premier pont de Peney, il fit tout son possible pour contribuer à rendre la vie moins pénible aux ouvriers de la fabrique que le manque d'ouvrage et la crise commerciale obligeaient à travailler momentanément comme manœuvres près d'Aire-la-Ville. Il offrit et donna son cautionnement à plusieurs entrepreneurs. Il fit tout, en un mot, pour contribuer, dans la limite de ses forces, à l'amélioration de l'état de sa Commune et des communications entre la Rive droite et la Rive gauche.

Plusieurs chagrins l'affligèrent dans ses dernières années.

La chute du pont de Peney le priva d'un ami, le frère de celle qui allait devenir la compagne de sa vie. S'étant marié peu après, il perdit, dans l'espace de peu d'années, ses deux enfants et son épouse.

Vers le commencement de Juin, Maréchal se rendit à la foire de Vulbens, près de Saint-Julien, pour y acheter des bœufs, et, après avoir gaiement fini la journée avec un de ses amis, le député Nallet, de Sezegnins, il rentra au logis

vers les dix heures du soir. Il trouva chez lui une vache malade qu'il voulut soigner lui-même; mais l'étable froide et malsaine où était cet animal, fut, dit-on, la cause ou du moins l'occasion de l'hydropisie de cerveau qui l'emporta le 13 Juin 1857.

Maréchal laisse trois frères plus jeunes que lui et trois sœurs déjà mariées.

« Presque chaque famille d'Aire-la-Ville, écrit un homme qui l'a connu de près, avait contracté une dette de reconnaissance envers Maréchal. Combien d'argent donné pour soulager le pauvre, et toujours sous le sceau du secret le plus absolu! Combien de services rendus! Que de fois n'a-t-il pas sauvé de la ruine des pères de famille sur le point de se voir arracher par d'impitoyables créanciers le dernier morceau de terre qui leur appartenait! »

Honorons donc, Messieurs, l'homme qui, dans une sphère même modeste, a su se rendre utile et mériter l'estime de ses concitoyens.



## VIE

### D'ÉTIENNE FRANSCINI.

Comme le cardinal d'Ostie, comme Sixte-Quint, comme Jameray Duval, comme Pierre Molière, l'inventeur; en un mot, comme plusieurs hommes distingués, Étienne Francini fut d'abord berger.

Il naquit, en 1796, à Bodio, dans la Lévantine, qui était alors un des bailliages italiens et qui, depuis 1798, fait partie du Canton du Tessin. Il appartenait à une simple famille d'honnêtes paysans.

Pendant les premières années de sa vie, pendant même une partie de son adolescence, il garda les troupeaux de son

père. Plus tard, l'amour du savoir et le vœu de ses parents qui le destinaient à l'état ecclésiastique, l'attirèrent au séminaire de Sainte-Marie ou des Trois-Vallées, à Poleggio.

Là, Francini fait d'assez rapides progrès dans ses études pour être admis au grand séminaire de Milan ; mais, bientôt, poussé par son instinct ou par ses convictions, il renonce à la carrière théologique, et embrasse celle de l'enseignement. Il accepte une place de précepteur chez un Milanais. Malgré des succès pédagogiques et littéraires, il sent que la Lombardie n'est pas le champ qui lui est destiné. L'amour de la patrie le rappelle dans le Tessin, et il quitte Milan.

Alors dénué de ressources, presque inconnu à ses concitoyens, il s'ensevelit dans une humble habitation d'un obscur village, et commence à se livrer à ses recherches statistiques, qui sont et resteront son plus véritable titre à la célébrité. Pendant vingt ans, de 1827 à 1847, il y consacra son temps, d'une manière non interrompue, travaillant d'abord à la statistique du Canton du Tessin, puis à celle de la Suisse, à laquelle la position qu'il occupa plus tard à Berne lui permit de donner de vastes et importants développements.

Une brochure que Francini publie, en 1827, sur la nécessité de réorganiser l'instruction publique dans le Canton du Tessin, le met en évidence comme homme politique. Bientôt, il s'empare de la presse périodique ; il réveille les esprits, les prédispose à des réformes ; il traite toutes les questions d'intérêt public ; il se mêle activement aux efforts du parti libéral qui voulait débarrasser le Tessin de la domination cléricale et de l'influence autrichienne. En 1830, quelques mois avant les journées de Juillet, les libéraux arrivèrent au pouvoir. Francini devint alors successivement chancelier, conseiller d'État et député à la Haute Diète.

Le rôle joué par Francini dans son Canton fut important, utile et honorable. Il créa, pour ainsi dire, l'instruction pri-

maire dans le Tessin et mérita d'y être regardé comme le père de l'instruction publique en général. Laborieux, convaincu, persévérant, il contribua pour beaucoup à la révolution tessinoise de 1830, qui précéda la plupart des autres révolutions cantonales. Il combattit avec énergie les habitudes de corruption qui s'étaient introduites dans plusieurs branches du service administratif. A-t-il complètement réussi dans cette tâche délicate et difficile; c'est ce que nous n'osons complètement assurer. Mais, en pareille matière, c'est déjà beaucoup d'avoir essayé. En définitive, aucun progrès, comme le dit M. *Pioda*, n'a été accompli depuis 1830 dans le Tessin, dont le germe ne fût contenu dans les actes ou dans les ouvrages de Frascini.

L'influence politique du magistrat tessinois grandit encore à la suite des troubles de 1839, et lorsqu'arriva la révolution fédérale de 1847, il était l'homme le plus en vue de la Suisse méridionale, celui que l'opinion publique désignait pour la représenter dans le pouvoir exécutif de la Confédération. Il entra donc au Conseil fédéral à l'époque de la formation de ce Corps, après avoir rempli deux missions, l'une dans le Canton de Vaud et l'autre à Naples.

Depuis lors jusqu'à ses derniers moments, il n'a cessé de faire partie du pouvoir exécutif de la Suisse; les travaux utiles auxquels il se livrait au point de vue de la statistique, sa qualité de représentant de la population suisse italienne, la considération de sa nombreuse famille dont l'éducation n'était point achevée, bien plus que la qualité d'homme politique placé en saillie, paraissent l'avoir, jusqu'au bout de sa carrière, protégé contre la non-réélection lors des renouvellements successifs du Conseil fédéral.

Dans le Tessin, Frascini avait exercé une puissante initiative, une influence directrice et prépondérante; il n'en fut pas de même au Conseil fédéral, où il ne compta point parmi

les hommes politiques. Il ne parlait que rarement dans les Assemblées fédérales, ce qu'il faut sans doute attribuer moins à un manque de zèle et d'intérêt pour les affaires générales de la Confédération, qu'à la surdité qui l'affligea pendant les dernières années de sa vie et qui l'empêchait de suivre facilement les discussions des Conseils.

Néanmoins, Francini fut encore très-utile à la Confédération par ses vastes travaux statistiques sur la Suisse, qui ont fondé et étendu sa réputation, qui ont été, en partie, traduits d'italien en français, et qui lui valurent, en 1856, le titre de membre correspondant de l'Institut national de France (Section d'Économie politique).

Comme statisticien, Francini formait encore de vastes projets, lorsqu'un refroidissement, suivi de graves complications, vint l'enlever à sa famille, à sa patrie et à ses nombreux amis.

Francini avait été nommé membre correspondant de la Section d'Industrie et d'Agriculture de l'Institut Genevois, établissement pour lequel il éprouvait un vif intérêt et auquel il avait promis de transmettre soit ses ouvrages imprimés, soit d'autres communications utiles.

Peu de temps avant sa mort, il avait déjà fait parvenir à la Section des Sciences morales et politiques les trois premiers des quatre volumes résumant ses longues et patientes recherches sur le recensement fédéral de 1850.

Remarquons, en passant, pour ceux qui seraient peu disposés à bien juger de ces travaux de Francini, qu'il y a deux manières d'entendre la statistique : les uns, plus passionnés qu'amis du vrai, arrangent, groupent et tourmentent les chiffres pour en tirer la démonstration d'opinions préconçues ou de systèmes tout d'une pièce; d'autres, au contraire, réunissent avec persévérance des éléments numériques pour parvenir à la découverte des notions réelles

qu'on en peut déduire sur l'état des sociétés humaines ou sur les remèdes qu'on y pourrait apporter. C'est à cette dernière et honorable école qu'appartenait Francini, qui faisait de la statistique d'une manière impartiale, naïve et candide.

En résumé, Francini est mort avec la réputation d'un homme droit, d'un travailleur infatigable, d'un savant modeste, d'un citoyen utile et dévoué. Ce qui prouve son parfait désintéressement, c'est qu'après avoir, pendant près de trente ans, rempli les plus hautes fonctions, il est mort pauvre comme Aristide. La Confédération, à la suite d'une proposition de M. Briatte, a dû chercher un moyen, sans manquer aux traditions générales des institutions républicaines, de prendre en considération le manque de fortune de sa jeune et nombreuse famille. Le Conseil fédéral a été chargé de traiter avec cette dernière pour l'achat des ouvrages et des manuscrits statistiques ou historiques laissés par Francini, et susceptibles d'être utilisés par la Confédération ou par les Cantons qui en ont été l'objet. Francini avait ainsi, prudemment ou sans le savoir, préparé d'avance de précieuses ressources à ses enfants. On peut en juger par l'inventaire suivant de la succession littéraire de l'honorable Tessinois.

Francini a laissé :

- 1° La statistique de la Suisse, 1827, un volume.
- 2° La nouvelle statistique, 1847, deux volumes avec supplément.
- 3° La statistique du canton de Berne, manuscrit prêt à être livré à l'impression.
- 4° L'histoire et la statistique du Valais, 14 cahiers.
- 5° Des notes sur plusieurs hommes illustres de la Suisse : Jean d'Attinghausen ; Rodolphe d'Erlach ; Jean, Henri et Adrien de Bubenbergr ; Rodolphe Broune ; le landammann

Gundoldingen ; Rodolphe Hofmeister ; Rodolphe Stussi ; Ital Reding ; Nicolas et Guillaume de Diesbach ; Waldmann et Nicolas de Scharnachtal ; enfin, la biographie du comte de Carmagnola.

6° L'histoire du Tessin sous le régime unitaire et sous la médiation, de 1797 à 1813:

Les funérailles de Franscini ont été célébrées, à Berne, avec l'appareil convenable à un homme dans sa position et de son mérite. M. *Pioda*, son ancien collègue au Conseil d'État du Tessin, prononça sur sa tombe un discours d'une éloquence grave et touchante, auquel nous avons emprunté quelques détails, et nous croyons ne pouvoir mieux terminer notre esquisse biographique qu'en citant la fin de cette oraison funèbre :

« Nous t'avons perdu, ô Franscini, mais tu nous laisses la satisfaction de t'avoir vu à la fin de ta carrière aussi pur que lorsque tu y es entré.

» Tu as traversé tout le champ des tentations, sans y succomber.

» Au milieu des luttes de la situation politique, tu luttais avec les difficultés de la vie matérielle, sans faiblir. Honneur à ta vertu, à ton courage, à ta persévérance, à ton désintéressement, à ton abnégation, à ton dévouement poussé à la dernière limite, jusqu'au sublime ! Vénération à tes cendres et à ta mémoire !

» Adieu ! un dernier adieu ! Mais, avant que la terre te reçoive à jamais, que j'apporte encore à ton cercueil, pour te faire tressaillir, la vibration du nom le plus cher à ton cœur : *Vive la Patrie !* Elle vivra tant que les magistrats pratiqueront tes vertus ! »

L'Assemblée entend diverses lectures, faites par des membres de la Section de Littérature.

M. John *Brailard*, membre honoraire de la Section de Littérature, lit un morceau de sa composition intitulé :

## FRAGMENT

D'UN

## VOYAGE EN RUSSIE.

Malgré ce qui la distingue déjà de l'Occident, Varsovie est encore une ville européenne; mais, quand on a passé la Vistule et qu'on s'avance vers la Lithuanie et la Russie-Blanche, on reconnaît clairement qu'on a enfin mis le pied sur le territoire slave. Au point de vue du paysage, la Prusse occidentale ne diffère pourtant pas beaucoup des provinces russes que je viens de nommer; mais l'homme n'est plus le même, et par conséquent tout ce qui tient à l'homme. C'est une autre civilisation; on quitte définitivement la vieille Europe, et l'Asie commence. Voyez ces villages dont les cabanes sans fondations sont alignées et séparées les unes des autres: on dirait les établissements temporaires de tribus nomades. Regardez bien ces hommes à longue barbe: leur vêtement n'est qu'une variété de la robe orientale, et toute leur figure rappelle les traits des peuplades qui errent au-delà de la mer Caspienne et sur les frontières de la Chine. Écoutez-les, et vous entendrez des sons étranges que votre langue ne saurait imiter. Examinez ce charriot grossier qui vous porte, ces trois petits chevaux sauvages si singulièrement attelés, ce cocher qui conduit debout et en poussant des cris inarticulés, et dites-moi si tout cela ne vous fait pas rêver de l'antique Orient. Le sol lui-même n'offre aucune ressemblance avec les campagnes accidentées de la France et de l'Allemagne.

La grande route qui conduit de Varsovie à Pétersbourg traverse un pays fort peu intéressant. Ce sont de vastes plaines sablonneuses ou marécageuses, coupées par le Boug, le Niémen et la Dwina. En Russie, le paysage est partout le même; de la mer Noire à la mer Blanche il n'y a que des plis de terrain. Rien n'arrête pour ainsi dire le regard sur cet immense espace de 200,000 lieues carrées; les collines, les forêts, les rives des fleuves font à peine saillie sur la ligne de l'horizon. On rencontre bien parfois un site agréable, une maison de seigneur appuyée à un bouquet de pins ou de bouleaux, avec sa pièce d'eau d'un bleu pâle, son église de bois et ses chaumières le long du chemin; mais ce petit tableau n'a de pittoresque et de couleur que par le contraste. Pour trouver un paysage un peu caractérisé, il faut l'aller chercher en Finlande, au Caucase, jusqu'en Sibérie, dans la chaîne de l'Altaï. En dehors de ces trois régions, la Russie d'Europe, y compris le royaume de Pologne, est d'une désolante uniformité. Une tristesse involontaire saisit le cœur, quand on traverse ces solitudes sans limites que n'éclaire jamais le splendide soleil du midi.

Dans les bassins du Don et du Dnieper, l'œil est, du moins occupé; il ne se lasse pas de contempler ces immenses champs de blé qui pourraient nourrir l'Europe entière, ces steppes où paissent des millions de mérinos, où galopent à votre approche d'innombrables troupeaux de chevaux à demi-sauvages, et où, pendant les chaleurs de l'été, le mirage donne comme une idée des déserts de l'Afrique centrale. Mais entre Varsovie et Pétersbourg la nature est loin de présenter un aussi riche aspect. Les fleuves, presque toujours grisâtres, roulent entre des rives dont le dessin est froid et monotone; la végétation est maigre et souffrante; les villages sont rares et pauvres, et les êtres qui les habitent sont généralement sales, chétifs et apathiques. C'est peut-

être la seule portion de la Russie où la population n'ait pas de caractère. Elle n'a en effet ni la lente bonhomie des Allemands, ni le laisser-aller artistique des Petits-Russiens, ni la rude beauté des Moscovites. C'est quelque chose de terne, d'effacé, qui inspire plus de pitié que d'intérêt, et qui porte l'empreinte de l'esclavage et de la mort spirituelle; on dirait d'une plante rabougrie et privée de la bienfaisante lumière du soleil.

Je trouvais pourtant une certaine poésie dans la nudité de ce paysage. Vers le soir, par exemple, quand la pluie cessait un instant et que le vent éclaircissait le voile épais des nuages, j'aimais à plonger mon regard à travers les espaces sans bornes qui s'ouvraient devant moi. Là, terre, d'abord séparée du ciel par un ruban d'un jaune pâle, semblait s'en rapprocher à mesure que s'effaçaient les dernières lueurs du couchant. Peu à peu le ruban se rétrécissait jusqu'à ne plus laisser voir qu'une ligne, et bientôt, la ligne elle-même disparaissant, le ciel et la terre finissaient par se confondre dans les brumes de l'horizon. Je distinguais à peine les objets intermédiaires, tant ils présentaient peu de relief, tant leur couleur s'harmoniait avec la demi-obscurité du crépuscule. Je me sentais comme perdu au milieu d'une vaste solitude; je me croyais en mer, car ces plaines sans fin ont quelque chose qui rappelle les lointains de l'Océan. L'absence d'êtres vivants autour de moi, le silence, le moelleux balancement de la voiture augmentaient encore cette illusion de mes sens. Alors je me laissais envahir par d'ineffables rêveries, mon âme ne rencontrait plus d'obstacles dans ses élans, et graduellement j'arrivais à percevoir la notion de l'infini.

Ce sentiment de l'infini, on l'éprouve aussi fortement dans les pays de montagnes, en Suisse surtout, mais alors il agit sur l'âme d'une autre manière. Les grandes Alpes ne sauraient m'inspirer d'autre sentiment que celui de ma faiblesse et de mon néant; elles pèsent sur moi, elles m'écrasent. En mon-

tant la Gemmi, en franchissant la Handeck, j'ai besoin de me souvenir de cette admirable pensée de Pascal, que l'homme est un roseau, mais un roseau pensant, et que si même l'univers l'écrasait, l'homme serait encore plus noble que ce qui le tue. Mais sur mer ou au milieu des steppes de la Russie, mon âme, au lieu d'être oppressée, se dilate outre mesure, s'élançe par delà les cieux visibles, et ne s'arrête qu'aux barrières du monde invisible et infini. Oh ! je voudrais pouvoir rendre par des mots ces voyages aériens de ma pensée, ces visions mystérieuses qui doivent être le péristyle de cette autre vie dont le tombeau est l'entrée !

Faute de ces sublimes rêveries, le temps m'aurait semblé long. Nous roulâmes huit jours et huit nuits sur cette route uniforme. Chaque matin nous retrouvions, en nous réveillant, le même paysage que la veille ; une pluie fine et froide qui nous prit au sortir de Varsovie nous accompagna jusqu'à Saint-Pétersbourg. Les villages que nous traversâmes nous parurent si sales et si misérables que nous n'eûmes pas la moindre envie de nous y reposer. Le soir du cinquième jour, cependant, vaincus par la fatigue, nous nous étendîmes presque involontairement, après le thé, sur les divans crasseux qui ornaient les deux chambres de la station de poste. Chaudement ensevelis dans nos pelisses, nous trouvions une certaine jouissance à allonger nos membres paralysés. Peu à peu le sommeil nous gagna. J'ignore si je dormis longtemps, mais je fus réveillé par une sensation étrange ; quelque chose se mouvait mystérieusement sur moi et autour de moi ; je crus entendre comme une armée en marche dans les ténèbres. Je mouchai la chandelle dont la mèche charbonnée avait deux pouces de hauteur, et je l'approchai de moi. J'étais pris d'assaut par d'innombrables légions d'insectes. C'étaient les multitudes de Xerxès, cavalerie et infanterie, de toutes formes et de toutes couleurs.

Je ne les dénombrerai point, car leurs noms seuls feraient horreur. Je ne poussai pas de cris, comme fit le marquis de Custine en semblable position ; je ne fis pas de sauts de carpe pour me débarrasser des étreintes de ces monstres ; non : je regardai, stupéfait, ma chandelle à la main, et je me demandai philosophiquement de quelle utilité de pareils animaux peuvent être dans l'ordre providentiel de ce monde, question que je n'ai point résolue et que j'abandonne à la sagacité des naturalistes qui me liront. Je compris dès lors, pourquoi les Russes, lorsqu'ils voyagent, transportent avec eux leur lit, leur matelas, leurs couvertures, leurs oreillers, et pourquoi ils préfèrent passer la nuit dans leur voiture plutôt que dans les stations de poste. Quant au voyageur qui n'a pas de véhicule confortable, je lui indiquerai un moyen de se garantir de ces attaques nocturnes : c'est de se se méfier des moelleux divans ; de prendre un banc de bois, d'en mettre les quatre pieds dans quatre pots pleins d'eau, et de s'étendre sentimentalement sur ce lit d'une nouvelle espèce. J'en ai fait l'expérience ; votre épine dorsale en souffrira, j'en conviens ; vous ne serez pas positivement dans d'aussi bons draps que les chanoines de Boileau, mais votre sang du moins n'abreuvera pas vos féroces ennemis.

Si vous n'en avez jamais vu, vous ne sauriez vous faire une idée d'un village russe. Vous y reconnaissez du premier coup d'œil le cachet de la misère et de l'esclavage : une malpropreté repoussante et une incurie fabuleuse. Ce n'est pas le serf qu'il faut blâmer de ce triste état de choses. Il ne possède rien ; pourquoi se donnerait-il la peine de tant soigner le bien d'autrui. Le champ qu'il cultive, il n'est pas sûr d'en partager la récolte ; sa chaumière et tout ce qu'elle contient est à la merci d'un seigneur obéré ; sa femme, ses enfants eux-mêmes ne lui appartiennent pas. Quand sa fille a seize ans, on la déshonore et on la donne ensuite, sans la

consulter, à un paysan qui ne la connaît pas et qui habite parfois à cinq cents lieues de là. Quand son fils a vingt ans, un impitoyable intendant le sépare de la famille, le marie malgré lui, pour enrichir son maître, ou le livre à un recruteur, et le fouette dans tous les cas, si le malheureux essaie de résister au sort qu'on veut lui faire. Le chef de la famille lui-même est moins qu'un homme ; c'est un animal que l'on vend, qui laboure et qui procrée, non pour lui, mais pour le petit despote qui l'a acheté. La fortune du seigneur ne s'évalue pas en arpents, mais en âmes.

N'y a-t-il pas là de quoi briser le courage et tuer l'intelligence ? de quoi justifier cette apathie qui révolte les hommes libres ? Quoique plus éloignés encore de la civilisation occidentale, les Moscovites et les Petits-Russiens ne poussent pourtant pas à ce point l'abandon de soi-même ; leurs villages sont plus riches, plus coquets ; mais en Lithuanie et dans la Russie-Blanche, la nature marâtre semble avoir conspiré avec les institutions pour faire descendre l'homme au dernier degré de l'échelle sociale.

Les villages russes sont presque tous bâtis sur le même plan. Ils s'étendent en longues lignes de chaque côté de la route, mais les chaumières sont isolées et séparées par des cours. Un peu à l'écart, une espèce de place contient l'église et la maison du seigneur, qui ne diffère souvent de celle du paysan que par les dimensions. Toutes ces constructions sont en bois à peine équarri et recouvert de terre glaise. Dans certaines provinces, elles rappellent un peu les chalets des cantons de Berne et de Fribourg, et ont, comme ceux-ci, des frontons, des avant-toits et des contre-vent sculptés. Elles n'ont d'ordinaire qu'un rez-de-chaussée de plain-pied avec la route. Les portes en sont basses, les fenêtres petites et rares, les toits couverts de chaume, et les cheminées composées de quatre bâtons entourés d'une serpillière. Sur le

seul ou dans la cour, où n'a jamais passé le balai, grouillent dans la fange, au milieu des cochons et des oies, une fourmière d'enfants demi-nus et d'un blond crayeux. L'intérieur forme quelquefois deux pièces, plus souvent une seule, au centre de laquelle s'élève un énorme poêle en briques. Le poêle, en Russie, est la partie importante de la maison du paysan. Il est construit comme un four et sert à plusieurs fins : non seulement il chauffe, mais encore il supporte la toiture, et il est assez vaste pour que la mère y fasse la cuisine et pour que la famille entière trouve en hiver des lits sur les espèces de gradins qui l'entourent. Le mobilier se compose invariablement d'un banc de bois courant le long des parois, d'une table et de quelques grossiers ustensiles de cuisine, car le paysan russe ne fait guère usage de lit. En hiver, il dort sur le poêle ; en été, il se contente de la terre battue qui remplace le parquet. Il se passe d'armoire, par l'excellente raison qu'il n'a rien à enfermer. On ne saurait croire combien les besoins du paysan russe sont restreints et combien il a d'indifférence pour ces mille brimborions que nos villageois civilisés regardent comme de première nécessité. Tous ses vêtements sont sur sa personne. Les jours de fête, il sort d'un gros coffre rouge qui gît en un coin, son petit chapeau plat et son cattan de drap vert ou bleu ; il peigne sa barbe, lisse ses cheveux et graisse ses bottes. Voilà sa plus grande toilette, et, en vérité, il n'est pas mal ainsi. Durant la semaine, on le voit vaquer à ses travaux en pantalon de toile, bouffant et arrêté au genou, et en chemise de couleur serrée à la taille, tombant par-dessus le pantalon et figurant assez bien la tunique des anciens. Ajoutons à cet inventaire la peau de mouton pour l'hiver, et nous aurons toute la garde-robe du paysan russe. Sa table est encore moins somptueuse que son mobilier et sa toilette. Du sarrazin cuit à l'eau, de l'ognon, du chou aigre, du pain noir trempé dans de la petite bière, de temps en

temps un verre d'eau-de-vie, et à Pâques un morceau de pain blanc et de viande, voilà le menu de ses festins. La famille entière mange à une gamelle de bois avec des cuillers de bois.

Pendant la belle saison, quand les paysans fatigués reviennent de leurs champs; quand, assis en cercle devant leurs chaumières, il prennent le repas du soir, entourés des enfants et des animaux domestiques; quand le soleil couchant colore de ses chauds rayons ces scènes primitives, le tableau qu'offre un village russe ne manque ni de pittoresque ni d'originalité; il surprend par son étrangeté, et, si notre délicatesse, un peu trop raffinée, ne s'accommode guère des taches qui le souillent, l'œil du moins se repose sur ces scènes flamandes du spectacle monotone que la nature présente presque partout en Russie.

J'admire peu les villages russes, mais j'admire encore moins les bourgs juifs. Je n'ai rien vu de plus dégoûtant dans le reste de l'Europe. Si vous vous en approchez et que vous ayez le vent contraire, vous les sentez à une bonne demi-lieue. En Russie et en Pologne, le Juif est un être à part; il tranche vivement sur le fond de la population slave. Parqué dans des villages et des bourgs où le slave ne s'établit jamais, il n'a rien adopté des mœurs chrétiennes. Il vit et s'habille à sa manière. Il se plie facilement aux circonstances et devant les hommes, quand l'occasion le demande, mais uniquement en vue du profit qu'il compte en tirer. Son regard éveillé et astucieux, sa figure pâle et effilée, sa physionomie mobile et inquiète, sa parole entortillée ou nette, rapide ou hésitante, selon le besoin, toujours mielleuse et intarissable, toute saturée de mots étrangers horriblement prononcés; ses gestes retenus et gracieux, sa démarche souple et craintive, ses saluts profonds et multipliés, sa robe sombre et grasseuse, ses longs cheveux bouclés sur les tempes et sa barbe taillée en

pointe, tout, jusqu'au parfum qui s'exhale de sa personne, tout en lui révèle le banni qui garde rancune à la société d'où il est rejeté. Le Juif de ces contrées est véritablement immonde; on éprouve à sa vue une sensation analogue à celle que produit le contact d'une chenille ou d'un ver de terre; mais, malgré cette impression, on admire cette souplesse et cette vélocité qui ne doutent de rien et qui répondent à toutes vos exigences. Quand on compare le descendant d'Abraham au Polonais si catholique, au Russe si orthodoxe, on ne peut s'empêcher de reconnaître que la supériorité intellectuelle n'est pas du côté des Chrétiens. Continuellement aux prises avec les employés russes, rien ne saurait donner une idée de la dextérité qu'il déploie pour se tirer de leurs mains : ce sont des tours de force dignes des plus fameux saltimbanques. Il sort de ces luttes rançonné, déchiré, écorché; mais l'air papelard avec lequel il délie sa bourse et achète la conscience du chrétien, prouve qu'il se regarde comme victorieux. Le Juif s'est emparé de tout le commerce de la Russie méridionale et occidentale, qu'il inonde des produits de sa contrebande. Il est partout où le gouvernement ne lui a pas interdit de mettre le pied. Il parcourt les campagnes, monté sur son chariot, trainé par deux petits chevaux cosaques, et, sans se rebuter des distances, des intempéries, ni des mauvais traitements, il erre d'un bout de l'année à l'autre, visitant toutes les foires, mais préférant l'innocent propriétaire trop éloigné des villes pour s'y aller approvisionner, et qui, après avoir bien marchandé, se laisse séduire par les toiles de la Hollande, les soieries de Lyon et les pom-mades de la rue Saint-Denis. Demandez au Juif tout ce que vous voudrez; s'il ne l'a pas, il vous le procurera, car il a des magasins secrets et des compères partout. Plutôt que de ne pas trafiquer, il vendrait sa femme, sa fille et lui-même par-dessus le marché. Heureusement qu'il ne peut mettre la

main sur le Dieu d'Israël, car il vous le proposerait au rabais. La passion du lucre est pour beaucoup dans cette étonnante activité, mais la passion des affaires balance, je crois, chez lui, l'attrait de l'or. C'est dans la race, depuis Rothschild jusqu'au plus infime de ses coreligionnaires.

Le temps devenait de plus en plus affreux à mesure que nous avançons vers Pétersbourg ; ce fut un véritable déluge pendant les deux derniers jours du voyage. Rien de plus triste que les environs de la ville de Pierre-le-Grand ; c'est un pays pauvre, nu, désolé. Le sol n'est qu'un marais qui ne porte aucun des beaux arbres de notre vieille Europe ; les animaux sont d'une race dégénérée et les hommes ne diffèrent guère de leur bétail. L'impression que me fit ce tableau fut douloureuse. Je cherchai à me rendre compte des causes qui avaient pu engager Pierre-le-Grand à bâtir sa capitale dans une contrée aussi déshéritée, et je ne vis dans un semblable dessein que le caprice d'un despote insouciant de la vie de ses sujets et assez orgueilleux pour vouloir vaincre les éléments. Le contraste était, pour moi, d'autant plus grand que, tout récemment, j'avais jôui du splendide spectacle du golfe de Naples ; Vienne, Dresde, les bords du Rhin que j'avais visités ensuite me semblaient encore un paradis en comparaison de l'Ingrie. J'avais hâte d'arriver à Saint-Pétersbourg, où j'espérais du moins retrouver une image du monde vivant, et où je comptais endormir par le travail le dégoût qui me prenait de cette contrée sans soleil et sans végétation. Le soir du huitième jour, je fus réveillé par le bruit des roues sur le pavé ; je mis la tête à la portière : nous passions en ce moment sous l'arc-de-triomphe élevé par l'empereur Alexandre à l'armée russe, lors de son retour de Paris. Les rues que nous traversâmes étaient désertes, interminables, mal éclairées. Enfin, au bout d'une demi-heure de secousses sur le plus abominable pavé que j'aie

vu de ma vie, notre voiture s'arrêta devant une maison d'assez belle apparence. C'était là que le sort m'appelait à passer les plus belles années de ma jeunesse.

M. Henri Blanvalet, secrétaire de la Section de Littérature, lit une poésie de M. John Petit-Senn, membre effectif de cette Section :

### SOUVENIR D'UNE MÈRE.

Le bonheur des humains comme l'ombre procède,  
Souvenir, il les suit ; espoir, il les précède :  
Le radieux passé, dont l'œil est ébloui,  
On le regrette mieux que l'on en a joui.

D'un beau jour envolé la mémoire s'empare,  
De son prisme attrayant le couronne, le pare,  
Nous le montre plus vif lorsqu'il fuit loin de nous,  
Et les plaisirs passés sont toujours les plus doux.

La mort de nos amis ajoute à leur mérite,  
D'un surcroît d'intérêt, de nous, leur tombe hérite ;  
On ne s'en souvient plus que par leurs bons côtés,  
Et l'on sent tout leur prix quand ils nous sont ôtés.

Mais au sein des portraits de cette galerie  
Rayonne et resplendit une mère chérie,  
Qui, toujours souriante, à nos yeux vient s'offrir ;  
Que d'un voile d'oubli le temps peut couvrir ;  
Dont l'œil ne cherche encor sa terrestre demeure  
Que pour y découvrir un enfant qui la pleure,  
Pour souffrir de ses maux, jouir de son bonheur  
Et le voir s'avancer au sentier de l'honneur.

Comme en un cadre saint dans notre âme se trouve  
Celle dont le regard nous blâme et nous approuve,  
Selon que, du devoir écoutant les leçons,  
Nous en suivons la trace ou nous la délaissions.

Quand sur nos bords fleuris, l'été, je me promène,  
 A ce cher souvenir, tout me pousse et m'entraîne;  
 L'arbre, dont la feuillée ombrage mon chemin,  
 Entre le ciel et moi, me semble être sa main;  
 La nuit, le cri lointain de l'oiseau de passage,  
 Tombé du haut des airs, me semble son message;  
 La marguerite, éclosée au milieu du pré vert,  
 Est son œil maternel, sur moi, sans cesse ouvert;  
 Par un souffle léger les roses caressées,  
 Sur l'aile des parfums m'apportent ses pensées,  
 Et je vois, quand le vent courbe les peupliers,  
 Dans leurs balancements ses adieux familiers.

Tout, dans cette nature, à mon sort s'intéresse  
 Et du cœur maternel exprime la tendresse :  
 Dans les cieux, dans les champs, sur les eaux, dans les bois,  
 Tout revêt son amour et parle avec sa voix.

J. PETIT-SENN.

La séance a été terminée par la lecture d'un chant national, imitation du *Rufst du mein Vaterland*, dont l'auteur est M. Jules Vuy, président de la Section de Littérature.

## Chant national suisse.

« Les Alpes sont à nous. »

Patrie, à ton appel, nul cœur qui ne réponde !  
 Ton peuple tout entier en dévouement abonde,  
 Sois heureuse et prospère ; à toi nos cœurs, nos bras !  
 Des fils dignes de toi sont là, Suisse chérie ;  
 Comme aux champs de Saint-Jacque, immortelle prairie,  
 Tu les verrais encor, s'il le faut, ô patrie !  
 Tout joyeux voler aux combats.

Si tes âpres sommets, ces Alpes éternelles  
 Que Dieu même créa comme des citadelles,  
 Ne te défendaient pas dans les jours de malheur,  
 Tes fils, que rien n'arrête et que rien n'épouvante,  
 Souriraient sans pâlir à la mêlée ardente,  
 Serrés près du drapeau, comme une Alpe vivante,  
 Pour toi bravant mort et douleur !

Rudes, libres, loyaux, ô terre maternelle,  
 Nous avons bu le lait de ta forte mamelle !  
 O pays des grands monts et de nos grands aïeux !  
 Que vienne le péril et ta race vaillante,  
 Brisant de l'ennemi la fureur insolente,  
 Traversera gaiement cette aurore sanglante  
 Des combats fiers et glorieux.

Calme et tranquille au pied de nos Alpes de neige,  
 Il dort le lac profond que le glacier protège,  
 Parfois notre courage est immobile ainsi ;  
 Mais que soudain se lève et que gronde l'orage,  
 Le lac monte et mugit, furieux et sauvage.....  
 Et nous, nous réveillant pour la lutte, à la rage  
 Opposons notre rage aussi !

Et comme du plus haut des monts aux cimes blanches,  
 Promptes comme l'éclair, roulent les avalanches,  
 Écrasant tout au loin et tout engloutissant ;  
 A gravir nos sentiers si l'étranger s'apprête,  
 Que des balles partout la terrible tempête  
 Vomisse sans pitié la foudre sur sa tête,  
 Tempête de mort et de sang !

« Libres, libres toujours ! » soit notre cri de guerre ;  
 Ce cri que l'Helvétie a répété naguère,  
 Que du fond de nos cœurs il s'élève aujourd'hui !  
 Libre qui sait mourir ! libre, dans sa vaillance,  
 Qui, héros généreux et redouté, s'avance  
 Et, comme un autre Tell, intrépide, s'élance  
 Sans regarder derrière lui !

Mais si, loin de ces jours d'orageuses batailles,  
 Loin des soucis fiévreux des armes sans entrailles,  
 La paix brillait encor sur nos monts bien-aimés,  
 Qui ne préférerait te voir tranquille et fière,  
 Après tant de hasards, ô ma Suisse guerrière !  
 Qui de nous ne voudrait, digne enfant de sa mère,  
 Te rendre heureuse à tout jamais !

Jules Vuy.

*Bords de l'Arve.*

---

Ouverte à 3 heures et un quart, cette huitième séance a  
 été levée à 6 heures et demie.



**SECTION****DES SCIENCES NATURELLES ET MATHÉMATIQUES.****NOMINATION.**

*Membre correspondant.* M. BERTHOLD. (Novembre 1856.)

**NOTES COMMUNIQUÉES.**

Octobre 1856. — De la Térébenthine, de son huile essentielle, etc.; par E. Mouchon, membre correspondant de la Section, à Lyon. (Voir le présent *Bulletin*, page 67.)

Novembre 1856. — M. Ritter signale à l'attention de la Section un résultat assez singulier auquel est arrivé M. Hansen dans ses recherches sur les mouvements de la lune. Pour rendre compte du fait de l'accord entre le moyen mouvement de la lune en longitude et son mouvement de rotation, le savant astronome a été conduit à supposer que le centre de gravité de cet astre n'est pas placé dans son

centre de figure, et, en recherchant les conséquences de cette supposition, il en a trouvé une confirmation et en même temps un moyen d'évaluation. Ce déplacement, en effet, exerce une influence sur la valeur théorique des coefficients des principales inégalités de la lune, amplifiant cette valeur si le centre de gravité de la lune est au-delà de son centre de figure à l'égard de la terre, et l'amointrissant dans le cas contraire. Comme l'observation montre que la première de ces alternatives se réalise, l'auteur en conclut que le centre de gravité de la lune est placé plus près de la surface de son hémisphère invisible; il a pu même mesurer ce déplacement, qui est de 49 kilomètres. Il en résulte que la partie de la lune que nous voyons constitue un soulèvement ou un renflement de sa surface, une espèce de haute et vaste montagne, et que, de ce que cette partie est dépourvue d'atmosphère, et par conséquent des éléments de la vie animale ou végétale, telle qu'elle est constituée sur la terre, on ne peut pas conclure que l'autre partie, l'hémisphère constamment soustrait à nos regards, ne puisse en être doué.

M. *Oltromare*. Note sur quelques propriétés nouvelles des séries.

Décembre 1856. — M. *Ritter* lit, par extraits, la première partie d'un Mémoire sur le calcul de réduction des observations des étoiles fixes.

M. R. *Main*, en calculant les observations de l'étoile  $\gamma$  du *Dragon*, faites à l'Observatoire de Greenwich dans les années 1837 à 1848, est arrivé à des résultats inadmissibles et, en particulier, à une parallaxe négative pour cette étoile. Il a publié les observations et les calculs auxquels il les a soumises, dans le tome vingt-quatrième des *Mémoires* de la Société astronomique de Londres, et termine son travail en

disant : *For the present I leave this paper in the hands of astronomers, with the hope that some one interested in the subject may be able to offer some elucidation of the difficulty thus presented.*

C'est pour répondre à cet appel que M. Ritter a entrepris le travail dont il présente la première partie. Les astronomes ont l'habitude, dans la réduction des observations, de calculer la parallaxe et l'aberration dans l'hypothèse d'une orbite circulaire pour la terre. Cette supposition est sans inconvénient quant à l'aberration, parce que l'effet de l'ellipticité de l'orbite de la terre se réduit à un déplacement du lieu moyen de l'étoile. Mais il n'en est pas de même de la parallaxe, et, en la calculant elliptiquement, M. Ritter est arrivé à un résultat notablement différent de celui de M. Main. En suivant la marche tracée par ce savant et en utilisant une partie de ses calculs et de ses tables, mais en calculant la parallaxe elliptique, M. Ritter a obtenu pour la parallaxe de  $\gamma$  du *Dragon* — 0',2776, au lieu de — 0',378 que trouve M. Main.

Dans la seconde partie de son Mémoire, qu'il présentera prochainement à la Section, M. Ritter se propose de reprendre le calcul entier des observations en modifiant à plusieurs égards la marche suivie par M. Main.

La conséquence qui lui semble résulter du travail qu'il présente aujourd'hui, c'est qu'il est indispensable que les astronomes abandonnent, dans le calcul des réductions des observations des étoiles fixes, l'hypothèse de la parallaxe circulaire, puisque cette hypothèse inexacte conduit, pour les observations dont il s'agit, à des résultats qui diffèrent dans le rapport de 4 à 3 de ceux auxquels conduit l'hypothèse elliptique.

Février 1857. — M. *Oltamare*. Note sur des formules

particulières jouissant de la propriété de donner des nombres premiers.

*M. Michaud.* Note sur une huile essentielle particulière qui se dégage, pendant la carbonisation à l'air libre, de l'oignon, et à laquelle on doit attribuer la propriété, du reste très-réelle, qu'a ce végétal d'arrêter la combustion.

Mars 1857. — *M. Ritter* présente l'analyse d'un Mémoire de *M. Airy*, directeur de l'Observatoire de Greenwich, sur les expériences de ce savant dans les mines de Harton pour déterminer la densité moyenne de la terre. (Voir *Bibl. universelle*, mai 1857.)

Avril 1857. — *M. Michaud*, sur la présence d'une forte proportion de magnésie dans les eaux de l'Arve, fait constater pour la première fois par *M. Brun*, pharmacien, à Genève.

*M. Michaud*, sur la présence de l'acide picrique dans quelques bières. La présence de ce principe vénéneux, qui paraît prendre naissance au sein du liquide, à la suite de réactions encore indéterminées, peut être décelée par le procédé suivant, indiqué par *M. Liebig*. On plonge dans le liquide qu'on veut essayer, et qu'on a soin de maintenir à une température d'environ 50°, de la soie blanche; celle-ci prend aussitôt une coloration brune, si la bière contient de l'acide picrique, même en très-faible quantité.



DE  
**LA TÉRÉBENTHINE**  
DE  
**SON HUILE ESSENTIELLE**  
ET DE  
**QUELQUES PRODUITS PHARMACEUTIQUES**  
A BASE DE TÉRÉBENTHINE  
PAR  
**Émile MOUCHON**  
PHARMACIEN A LYON, MEMBRE DE L'INSTITUT GENEVOIS  
ET DE PLUSIEURS CORPS SAVANTS.

La térébenthine et son essence, sans être complètement discréditées, ont singulièrement déchu dans l'opinion des praticiens français. Il y a loin, en effet, de la confiance dont elles jouissent aujourd'hui, en France du moins, sinon en Angleterre, à celle qu'elles possédaient il y a seulement vingt-cinq ou trente ans. Il y a loin des éloges pompeux qui leur furent prodigués naguère, des innombrables formules qui pullulaient alors, à l'espèce de défaveur qui tend à frapper de nullité et ces agents eux-mêmes, et tout cet arsenal pharmaceutique dont la pharmacopée universelle, entre autres, nous étale les richesses avec une grande profusion.

C'est qu'autrefois on se montrait généralement par trop passionné pour les agents qui avaient une valeur réelle, et qu'aujourd'hui on ne l'est peut-être pas assez; c'est que l'exagération amène toujours la méfiance, comme le men-

songe amène l'incrédulité. Cependant, il faut reconnaître qu'entre ces deux extrêmes se cachent des vérités pratiques qui pourraient donner gain de cause à la térébenthine et à son essence, si ces produits végétaux étaient mûrement et sagement soumis à l'appréciation exacte et dégagée de toute prévention des hommes qui aiment à rendre hommage à la vérité. Pour moi, la térébenthine et son essence seront en possession de la faveur du monde médical, lorsqu'il saura en régler l'emploi sans le généraliser outre mesure et sans dépasser les bornes de la prudence ; car il ne faut pas oublier qu'ici, comme dans maintes circonstances, l'excès est ennemi du bien, et c'est surtout pour avoir trop souvent méconnu ce sage précepte que l'on a gravement compromis la réputation d'une foule d'agents utiles, au nombre desquels nous ne craignons pas de placer la térébenthine et ses dérivés.

A côté de l'abus qui a motivé des plaintes amères contre ces produits, est venue se glisser une déplorable confusion dont les conséquences ont été et sont également funestes à leur réputation, les praticiens en-général prescrivant, sans désignation spéciale, la térébenthine ou l'essence, tandis qu'il est avéré que la préférence doit être accordée, dans la presque totalité des cas, soit à la térébenthine du mélèze, soit surtout à celle du sapin et à l'essence qui en provient, comme possédant des qualités qui manquent essentiellement à la térébenthine et à l'essence du pin maritime, du pin sylvestre, etc.

En effet, non seulement la nature des produits oléo-résineux des espèces du genre *Abies* et du genre *Pinus* n'est pas identiquement la même, non seulement l'arome qu'ils exhalent, diffère sensiblement entre eux, mais encore cette différence se fait remarquer entre les espèces du même genre ; aussi leur essence est-elle plus ou moins abondante, plus

ou moins repoussante, plus ou moins suave, selon qu'elle provient de telle ou telle espèce, de tel ou tel genre, abstraction faite des modifications que peut y apporter la préparation ; car il est évident que plus ces huiles volatiles sont rectifiées ou dépouillées de la résine et de l'acide qui souillent celles du commerce, plus elles approchent de leur état de pureté, plus elles se confondent, physiquement et chimiquement parlant, ce qui veut positivement dire que ces essences ne devraient être introduites dans le domaine médical qu'après avoir été soigneusement rectifiées selon toutes les données et toutes les règles de la science ; or, personne n'ignore qu'il n'en est nullement ainsi, sinon toujours, du moins presque toujours. Aussi ne voit-on généralement dans les officines que des essences qui, loin d'avoir la saveur et la suavité des essences chimiquement pures, n'ont qu'une odeur et une saveur repoussantes.

Si les pharmaciens prenaient la peine de distiller eux-mêmes celles de ces huiles essentielles qu'ils débitent journellement, celles surtout qui devraient être destinées aux diverses applications médicales internes qu'elles peuvent recevoir, ils seraient en possession de produits d'autant plus recommandables, qu'ils les auraient extraits de la térébenthine du mélèze ou de celle du sapin, à l'exclusion de celle du pin maritime, que nous trouvons abondamment répandue dans le commerce, et que nous employons presque exclusivement.

La térébenthine du sapin, dite térébenthine citronnée, celle qui provient des utricules de cet arbre si essentiellement utile, fournit une essence telle, qu'une première distillation, avec addition d'eau, comme cela devrait toujours se pratiquer, donne déjà d'excellents résultats qui font sentir beaucoup moins impérieusement le besoin des rectifications successives. Rigoureusement parlant, une seule

rectification peut suffire à une telle essence, pour lui donner les caractères d'un très-bon produit, alors surtout que l'on a fait intervenir la vapeur d'eau surchauffée pour l'isoler de la térébenthine. Quant à la térébenthine elle-même, ce qui précède suffit pour faire comprendre l'utilité du choix conseillé par les auteurs en faveur de l'une ou de l'autre, que nous conseillons nous-mêmes pour l'extraction de l'essence. Selon l'opinion la plus accréditée, ce choix devrait porter plus particulièrement sur celle dite de Venise ou du mélèze ; cependant, mon expérience me porte à croire que celle de Strasbourg ou du sapin commun lui est préférable, pourvu qu'elle ait tous les caractères qui appartiennent en propre au suc oléo-résineux qui exsude des vésicules de cette conifère. La térébenthine de Bordeaux ou du pin maritime devrait, à mon avis, être complètement ou presque complètement exclue des pharmacies, pour être abandonnée aux arts industriels et à la médecine hippiatrice. Un seul cas d'exception pourrait peut-être la faire admettre dans la pratique, lorsqu'il s'agit de la solidification de la térébenthine par la magnésie calcinée, celle-ci n'entrant qu'en quantité relative très-minime dans l'opération, en raison de la nature plus résineuse de celle-là ; mais ce cas se présente si rarement aujourd'hui qu'il ne vaut pas la peine d'être pris en sérieuse considération, et cela avec d'autant plus de raison que si les autres térébenthines (les térébenthines fines) réclament beaucoup plus de magnésie pour se solidifier, elles doivent cette propriété absorbante plus grande à la présence d'une proportion plus forte d'huile essentielle ; et comme c'est à elle seule surtout que les térébenthines doivent leurs principales propriétés, nous pensons qu'il y a une sorte de compensation dans cette grande absorption.

Ainsi que je l'ai établi dans le temps, soit en 1834 (*Journal de Chimie médicale*), les térébenthines fines de moyenne con-

sistance réclament, terme moyen, un poids à peu près égal au leur de magnésie hydrocarbonatée, ou trois fois leur poids d'oxide de magnésium, pour se solidifier presque instantanément ou en peu de temps, tandis que les térébenthines communes, par une action inverse, qui tient particulièrement à la nature complexe de leur matière résineuse, exigent, pour produire le même phénomène, infiniment plus de carbonate que d'oxide, soit plus des deux tiers de leur poids de l'un et un vingt-huitième au plus de l'autre. Dans l'espace de 36 heures, j'ai pu faire prendre une consistance pilulaire à une masse de térébenthine de Bordeaux un peu ancienne, à l'aide d'un soixante-douzième de magnésie fortement calcinée. En portant au cinquantième la proportion de cet oxide, la solidification peut être instantanée dans la même térébenthine. Ce n'est que lorsque cette oléo-résine est toute récente, et par conséquent claire et transparente, comme l'entend l'honorable M. Fauré, de Bordeaux, qu'elle ne prend environ qu'un vingt-huitième d'oxide.

D'après ce qui précède, il est évident que, pour rendre magistrales les pilules de térébenthine, il faut porter du 28<sup>me</sup> au 50<sup>me</sup> la proportion relative de magnésie calcinée, lorsqu'on veut solidifier par cet agent de la térébenthine commune, nouvelle ou ancienne; que cette proportion doit changer du tout au tout avec la magnésie carbonatée; mais que, lorsqu'il s'agit d'opérer le même phénomène sur une térébenthine fine, sur celle de Venise par exemple, le poids des deux constituants doit être, à peu de chose près, le même, lorsqu'on s'adresse au carbonate, et d'une partie d'oléo-résine pour trois de magnésie, lorsque la préférence porte sur l'oxide de cette base alcaline.

Si la térébenthine cuite avait une grande valeur médicale, nous ne serions pas revenus sur ce sujet, bien que nous ne le croyons pas dénué d'intérêt; car qu'est-ce que la téré-

benthine complètement privée de son huile essentielle, sinon un corps peu énergique ? Digne d'une autre époque, ce produit pourrait être à tout jamais banni de la thérapeutique, attendu que ce n'est autre chose que de la poix blanche ou de la poix-résine, résultant de la térébenthine que l'on a privée de son essence par distillation ; or, lorsqu'on sort la résine proprement dite de ses usages externes, je ne crois pas que l'on puisse en tirer un grand parti en médecine, comparativement du moins à ce qu'on peut attendre de la térébenthine elle-même, combinée ou non à la magnésie ou à tout autre agent modificateur. Si nul agent n'a été plus préconisé que la térébenthine, nul plus qu'elle n'a eu les honneurs du formulaire et du laboratoire officinal. Pour se convaincre de cette vérité, on n'a qu'à ouvrir la pharmacopée universelle de Jourdan. Là se montrent sous toutes les formes, sous toutes les nuances, sous toutes les variantes et sous toutes les appellations, les innombrables formules applicables à tous les usages, tant internes qu'externes, que peut recevoir la térébenthine et tout ce qui lui appartient. Puisées dans toutes les pharmacopées et dans tous les formulaires existant dans le monde médical, bon nombre d'entre elles peuvent être considérées, à bon droit, comme entachées de nullité, tandis que d'autres ont une valeur incontestable.

Quelque nombreuses et quelque variées que soient ces formules, pour ne parler que de celles qui s'appliquent aux usages externes, elles ne le sont pas tellement qu'elles ne laissent subsister quelques lacunes regrettables. Et, d'ailleurs, s'il est avéré que toutes les propriétés que l'on peut demander soit à l'essence, soit à la térébenthine, résident dans cette dernière aussi bien, pour ne pas dire mieux, que dans l'essence seule, isolée de la partie résineuse, pourquoi ne nous adresserions-nous pas exclusivement, ou presque

exclusivement à elle ? Cette préférence que j'aurais pour la térébenthine pourvue de tous les principes qui la constituent me paraîtrait d'autant plus fondée, que cette combinaison naturelle, tout en se prêtant mieux aux diverses transformations ou modifications que nous sommes obligés de faire subir à l'un ou à l'autre de ces agents, pour en rendre l'usage possible, doit exercer sur nos organes une action moins vive que sa partie essentielle mise à nu.

S'il fallait choisir ensuite parmi toutes les formes qu'il nous est permis de faire prendre à la térébenthine pour la convertir en médicament proprement dit, je n'hésiterais pas à faire porter mon choix sur un sirop, sur un saccharure ou sur des pastilles, et ce sont précisément ces produits qui manquent dans nos officines, pour compléter la nombreuse série des agents à base de térébenthine; et c'est peut-être autant parce qu'ils font défaut que parce qu'on ne rend pas assez de justice à ce corps oléo-résineux que les médecins de notre époque négligent son emploi. Au reste, que ce soit ou non à de telles causes que nous devons cette espèce de défaveur qui pèse sur la térébenthine, il n'en est peut-être pas moins utile de combler la lacune existante, et c'est parce que je crois à cette utilité que je fais figurer ici les procédés fort simples à l'aide desquels on peut se procurer un sirop, un saccharure et des tablettes ayant pour base ce produit naturel.

La térébenthine de sapin, celle qui provient, comme je l'ai déjà dit, des utricules ou vésicules de l'arbre, étant beaucoup plus riche en essence que tous les produits du même genre, que la térébenthine du *Larix europæa*, dite de Venise, en particulier, et ayant d'ailleurs une saveur citronnée qui doit la faire rechercher, devrait, selon moi, être préférée, même à cette dernière, que les botanistes et les auteurs de matière médicale en général désignent, je ne sais

trop pourquoï, comme l'emportant sur les autres térébenthines fines pour l'usage médicinal; elle doit l'être d'autant plus qu'elle est, de toutes les térébenthines, celle qui se laisse émulsionner avec le plus de facilité, et dont l'interposition ou l'enchaînement moléculaire, dans un liquide approprié, conserve le plus la stabilité que l'on peut et doit désirer dans tous les produits liquides à base de térébenthine, notamment dans le sirop dont voici la formule :

**Sirop de térébenthine ou ablétiqne.**

Térébenthine de sapin ( <i>abies pectinata</i> ).....	30
Gomme arabique pulvérisée.....	15
Eau commune.....	15
Sirop simple.....	940

Total..... 1,000

Formez, par simple trituration, dans un mortier de marbre ou de porcelaine, un mucilage avec la gomme et l'eau; incorporez-y intimement la térébenthine, puis projetez peu à peu le sirop dans ce mélange gomme-résineux, en battant continuellement la masse, de manière à constituer un tout homogène, d'un blanc de lait et d'une grande fixité.

Après quelques heures de repos, introduisez ce sirop dans les flacons destinés à le recevoir, et conservez pour l'usage.

Bien que ce produit, par la permanence de son homogé-

1. Cette dernière dénomination me paraîtrait assez convenable, par ce double motif qu'en exprimant assez bien, pour les hommes de l'art, l'origine ou la base du produit, elle dissimulerait en même temps la nature de ce même produit aux personnes qui, par ignorance ou par préjugé, pourraient voir en lui un agent, sinon dangereux, au moins repoussant.

2. En remplaçant le sirop simple par le sirop d'orgeat ou le sirop de lait, on modifierait utilement, pour certains cas particuliers, l'action parfois trop stimulante, trop active de la térébenthine, tout en approprisant mieux le remède à ces mêmes cas.

néité et par la nature de ses constituants, puisse résister à l'action du temps, il peut être placé parmi les médicaments magistraux, en raison de sa prompte et facile préparation.

Avant l'adoption de ce procédé, le plus convenable de tous, j'ai constitué plusieurs sirops, par l'intermède du jaune d'œuf, de la magnésie, de deux parties d'alcool rectifié pour une d'oléo-résine, etc., mettant chaque fois en parallèle la térébenthine du *Larix europæa* et celle de l'*Abies pectinata*. La comparaison a toujours été en faveur de cette dernière, bien que tous ces intermédiaires aient laissé quelque chose à désirer, que l'on ait employé de la térébenthine du mélèze, ou de celle de sapin, sont et plus homogènes et plus agréables au goût; mais tous, quels qu'ils soient, ont moins de stabilité que celui où figure la gomme, lequel, du reste, ne cristallise jamais, contrairement à ce qui a lieu pour le sirop magnésien et pour le sirop alcoolique.

La térébenthine entrant pour un trente-deuxième dans ce saccharolé, il est permis d'employer ce produit depuis une jusqu'à quatre fortes cuillerées à bouche dans les vingt-quatre heures, un et quatre grammes de base entrant à peu près dans ces limites, que l'on peut considérer du reste comme les plus ordinaires, en tenant compte de certains cas exceptionnels heureusement assez rares.

#### **Saccharure de térébenthine ou ablétique.**

Térébenthine ablétique .....	60
Alcool rectifié à 90 centésim .....	120
Sucré en morceaux.....	1,000

Faites dissoudre, à froid, la térébenthine dans l'alcool, à l'aide d'une forte agitation imprimée au vase contenant l'un et l'autre; laissez déposer la faible quantité de matière qui aura résisté à l'action dissolvante du menstrue; arrosez le

sucre avec cet alcoolé, opérez la dessiccation dans une étuve convenablement chauffée et réduisez-le en poudre fine.

Cette opération peut être faite en moins de vingt-quatre heures, lorsqu'elle est conduite avec les soins convenables, la térébenthine se dissolvant dans l'alcool avec assez de facilité, et la dessiccation du saccharure pouvant s'opérer en douze heures au plus, sous l'influence d'une chaleur d'étuve modérée, mais soutenue.

Ce saccharure se prête à la pulvérisation aussi bien que le sucre lui-même. Il est, du reste, comme le sirop, agréablement aromatique, et, comme lui, il peut recevoir diverses applications utiles. Comme les saccharures en général, il peut, de plus, être converti en tablettes, à l'aide du mode opératoire suivant.

**Tablettes de saccharure de térébenthine  
ou abiétiqnes.**

Saccharure abiétique.....	1,000
Gomme adraganthe entière.....	12
Eau de fontaine.....	90

Formez un mucilage et incorporez-le dans la poudre pour constituer une pâte homogène, que vous convertirez en tablettes ovales, du poids d'un gramme.

Ces tablettes ont une saveur assez agréable, quoique chaude et franchement aromatique.

Sauf quelques rares exceptions, ces trois produits peuvent se prêter à toutes, ou presque toutes les applications internes qui appartiennent aux produits des conifères en général, le sirop et le saccharure pouvant subir toutes les transformations, s'appropriant à toutes les formes, liquides ou solides, que voudra leur faire prendre le médecin, seul juge compétent, en présence des besoins du moment. Aussi croyons-nous qu'à l'aide de ce simple bagage pharmaceutique, celui-ci

pourra satisfaire à la plupart des indications propres à ce genre de médication, sans aller consulter les nombreuses formules consignées dans certaines pharmacopées. N'en fut-il pas ainsi d'ailleurs, la lacune qui existait n'en serait pas moins comblée par les trois formules qui précèdent, et l'utilité que présentent celles-ci me semblerait justifier d'autant plus cette modeste publication que j'ai cru aussi ajouter à cette utilité, en rappelant à l'attention du corps médical des agents dont il néglige beaucoup trop l'emploi, eu égard aux propriétés incontestables qu'ils possèdent, aux importants services qu'ils peuvent rendre à l'art médical.





# SECTION

DES

## SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.



1° Comptes-rendus des séances.

2° Mémoires particuliers.

- a) **Mémoires de Jean Du Perril et d'Ésate Chabrey** sur la guerre de 1589 autour de Genève.
- b) **Une prise d'armes à Genève**; lettres de Jean-Élie Dunant sur les troubles et la médiation de 1737-1738.
- c) **Rapport** sur les Mémoires inédits d'Ézéchiél Spanheim.
- d) **Des arts en Suisse**, et notamment à Genève, avant la Réformation.
- e) **Comptes-rendus** d'ouvrages divers (Intrigues diplomatiques contre Genève au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle).
- f) **Héraldique suisse.**





## SECTION

### DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES, D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE.



(Pour le compte-rendu des séances précédentes, voir le tome V du *Bulletin de l'Institut genevois*, pages 100 à 127.)

#### SÉANCE DU VENDREDI 1<sup>er</sup> MAI 1857.

Présidence de M. MASSÉ, Vice-Président.

Le secrétaire de la Section dépose sur le bureau les Mémoires de la Société de statistique de Dublin, avec une lettre dans laquelle l'un des secrétaires de cette Association, M. Henri Dix Hutton, remercie la Section pour le diplôme de membre correspondant qui lui a été adressé.

M. le professeur Adriani, à Turin, envoie un exemplaire de l'ouvrage in-folio qu'il vient de publier sur les mémoires et les correspondances de Monseigneur Ferrero Ponziglione, envoyé de Turin auprès de la cour de Rome<sup>1</sup>. Le secrétaire est chargé de faire un rapport sur cette publication qui inté-

1. Le titre de ce livre porte : « *Memorie della vita et dei tempi de Monsignor Gio. Secondo Ferrero-Ponsiglione, referendario apostolico, etc., raccolti ed illustrati per Giovan-Batista Adriani, professore di storia, etc. Torino, 1856.* » In-folio de 702 pages, avec portraits, tables généalogiques, etc. (Voyez ci-après le compte-rendu de ce livre, spécialement en ce qui concerne l'histoire de la Suisse et de Genève.)

resse l'histoire de Genève, et de remercier l'auteur en lui conférant le titre de membre correspondant.

Les membres de la Section d'Industrie et d'Agriculture ont été convoqués pour cette séance, à l'effet d'entendre, conjointement avec les membres de la Section des Sciences morales et politiques, d'Archéologie et d'Histoire, la lecture d'une première partie d'un Mémoire sur l'origine et le développement de la ville de Carouge, par M. le professeur Gaullieur.

Cette communication donne lieu à une discussion intéressante, à laquelle prennent part MM. Massé, président; Bénit, docteur en médecine; Viridet, chancelier; Jules Vuy, président de la Section de Littérature, et plusieurs autres membres présents.

---

#### SÉANCE DU VENDREDI 12 JUIN 1857.

Présidence de M. JAMES FAZY.

M. le professeur Gaullieur présente un manuscrit qui, d'après ses recherches, paraît en partie inédit et renferme des faits intéressants sur l'histoire de Genève en 1589. Il sera fait ultérieurement un rapport sur ces Mémoires, dont M. Gaullieur doit la communication à l'obligeance de M. Henri Sarrazin, étudiant à l'Académie de Genève.

Les membres de la Section d'Industrie et d'Agriculture ont encore été convoqués pour cette séance, conjointement avec ceux de la Section des Sciences morales et politiques, d'Archéologie et d'Histoire.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau plusieurs publications qui ont été adressées à la Section, entre autres un im-

primé de M. le comte Greppi, correspondant à Turin, intitulé : « *Rettificazione storica dedicate alla Gazzetta ufficiale di Milano.* » Cet écrit a trait aux insinuations de ce journal, touchant la politique du Piémont à diverses époques.

M. le professeur Dameth lit la première partie d'un Mémoire intitulé « *Essai philosophique sur le progrès.* »

M. le professeur Gaullieur continue la lecture de son Mémoire et des documents sur la ville de Carouge. L'impression de ce Mémoire est votée par la Section. (Il forme le tome VI, N° 13 du *Bulletin de l'Institut Genevois.*)

M. Gaullieur donne quelques nouveaux renseignements sur le manuscrit communiqué par M. H. Sarrazin, dont il a été fait mention dans la séance précédente.

La première partie de ce volume, in-8° de 193 pages, d'une écriture fine et serrée du dix-septième siècle, parait inédite, du moins en majeure partie. Elle renferme 56 pages, et traite des événements survenus autour de Genève, l'an 1589, lors de la guerre que les Genevois, unis aux Français et aux Bernois, déclarèrent au duc de Savoie. L'auteur principal de ce récit est le ministre Du Perril<sup>1</sup>, qui fut pasteur de

1. M. Grivel, archiviste du canton de Genève et membre honoraire de la Section des Sciences morales et politiques de l'Institut genevois, a bien voulu compiler les registres des Conseils pour chercher quelques indications sur Jean Du Perril. Il a trouvé sa nomination à la cure de Vandœuvres, et d'autres renseignements qui paraissent concerner une de ses filles. Voici ces extraits :

REGISTRE DU CONSEIL, F° 23, V°, ANNÉE 1583.

11 février 1583.

Le sieur de Bèze (Théodore) a proposé, de la part de la Compagnie des ministres, que, d'autant que la place de Vandœuvres et Collogny est vacante, n'ayant peu trouver aultre que ledit Aliset, qui s'est offert s'il est appelé de Dieu, de servir à ceste église ; et d'autant que maistre Jean Du Perril a servy vingt-deux ans à Neydens, et qu'il est vieux et chargé d'enfants, il désirerait (comme aussy entre eux le trouvent bon),

## l'église de Vandœuvres, depuis l'année 1583 jusqu'à l'année

de l'approcher et ainsy le mettre à Vandœuvres, et ledit Aliset serait mis à Neydens, sinon que Messieurs advisassent autrement, parce que ledit Aliset est subject de Savoie et ayant esté cy-devant prisonier du côté de Pont-de-Vaux, on le relascha soubz la rançon de 400 écus d'or au soleil, avec défense de dogmatiser, etc. A esté arresté qu'il soit fait selon leur advis (de la Compagnie des ministres).

MÊME VOLUME, F<sup>o</sup> 103, V<sup>o</sup>.

12 juillet (*même année*).

(GUICHARD DES PRAZ, bolengier. Élisabet fille du S. Jean DU-PERRIL.)

» Renvoïés du Consistoire, assavoir ledit Guichard, pour avoir sollicité à mariage ladite fille à l'inscen de son père, et avoir heu au nom du mariage avec elle, et luy avoir donné des gans, et elle, pour avoir mandé quérir ledit Guichard et luy avoir donné des jarrettières, lesquelles elle a nyées obstinément au Consistoire. Estant sur ce veue la requeste de spectable Du Perril, requérant déclarer le tout nul et pardonner à sadite fille ladite faute faite par induction, a esté arresté, estant ouyes les parties, qu'on déclare nul tout ce qui a esté arresté fait, déboutant ledit Guichard de l'opposition qu'il avait dressée sur le mariage contracté entre ladite fille et Perret, et qu'ilz se rendent ce qu'ilz se sont donnés l'ung l'autre. »

REGISTRE DU CONSEIL, 1584.

24 août

« S. Jean Du Perril a présenté requeste tendante à le décharger pour l'advenir des despends du procès que le procureur général a poursuivy soubz son nom contre les hoirs de Claude Jove, et rembourser le sieur de La Ryve de 63 florins qu'il a fraié du sien, outre 73 florins 3 sols que le suppléant a fourny audit sieur de La Ryve. A esté arresté que pour l'advenir on suyve ledit procès aux despends de la Seigneurie et pour le surplus qu'on y advise à la Chambre des comptes. »

Un Jean Du Perril, reçu à la bourgeoisie de Genève l'année 1531, était probablement le père de l'auteur des Mémoires que nous imprimons. Senebier (*Histoire littéraire de Genève*, tome 2, page 110), dit que celui-ci a publié une *Relation de la guerre faite autour de Genève en 1589*. Nous avons en vain cherché cette publication, et nous croyons qu'il faut entendre par là les extraits, plus ou moins arrangés et mutilés, du *Journal de la Ligue*.

1598, qui est celle de sa mort. Les dernières pages ont été écrites par Esaïe Chabrey, qui est également connu dans les annales genevoises<sup>1</sup>.

C'est un narré, fait jour par jour et très-exactement, de tous les faits de guerre survenus à Genève et aux environs, depuis le mois de janvier 1589 jusqu'au 11 décembre de la même année. Les mêmes faits, mais présentés autrement et avec l'omission d'une foule de circonstances locales, ont déjà paru dans les *Mémoires de la Ligue*, publiés, à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième, par Simon Goulard, de Senlis, pasteur de l'église de Genève, et réimprimés en 1758, par l'abbé Goujet, en six volumes in-4°. Le récit de Du Perril diffère de celui des auteurs des *Mémoires de la Ligue*, en ce qu'il insiste sur le désaccord existant entre les Bernois et les Genevois touchant les opérations de la guerre. Le rédacteur des *Mémoires de la Ligue*, écrivant au point de vue général du protestantisme, s'est gardé d'entrer dans ces particularités qui auraient montré le côté

Cette mention ne fait donc que justifier une édition intégrale du texte même de Du Perril.

Dans les Registres du Conseil, à l'année 1531, on trouve encore cette indication, sous la date du 20 juin : « *Johannes De Perril observat ea quæ fuerunt dicta et resoluta in Concilio Du Centorio.* »

1. Noble Esaïe Chabrey, né en 1594, membre du Conseil des Deux-Cents en 1617, auditeur en 1621, châtelain du Chapitre en 1625, chancelier et secrétaire d'État en 1630, syndic en 1644 et en 1668, mourut le 22 janvier 1671. Il a laissé des remarques sur la guerre en 1589, que Senebier indique comme manuscrites (*Histoire littéraire de Genève*, tome II, page 31), et que nous publions aujourd'hui à la suite des *Mémoires de Du Perril*. Celui-ci parle comme témoin oculaire, tandis qu'Esaïe Chabrey, né en 1594, n'a pu que rapporter ce qu'il avait entendu dire à ses contemporains plus âgés que lui.

Dominique Chabrey, médecin et botaniste célèbre, médecin des ducs de Wurtemberg, était de la même famille qu'Esaïe.

faible du parti. Le narrateur genevois n'entre pas dans ces ménagements, et il accuse parfois les Bernois d'être la cause, par leurs lenteurs et leur politique égoïste, de plusieurs échecs qui firent manquer l'ensemble du plan concerté au début de cette guerre.

La seconde et la plus considérable partie du volume manuscrit dont nous parlons, depuis la page 57 jusqu'à la page 170, contient le *Journal de la guerre faite autour de Genève l'an 1590*, par Simon Goulard, de Senlis. Celle-ci est en général concordante, dans ce manuscrit, avec ce qu'on trouve, sur le même sujet, dans les *Mémoires de la Ligue*<sup>1</sup>. Il y aurait bien quelques variantes à signaler, mais de peu d'importance.

Enfin, le manuscrit Sarrazin renferme, de la page 170 à la page 193, une continuation des récits précédents, extraite de l'*Histoire universelle* de d'Aubigné, et des *Chroniques de Savoie* de Paradin, avec la continuation de Jean de Tournes, et le *Narré des cruautés exercées par les gens du duc de Savoie sur les paysans d'autour de Genève en 1589 et 1590*, narré qui se retrouve également dans les *Mémoires de la Ligue*<sup>2</sup>.

En résumé, nous n'avons voulu reproduire que la partie réellement inédite du manuscrit Sarrazin. Pour se faire une juste idée des points souvent essentiels dans lesquels elle diffère des *Mémoires de la Ligue*, des histoires de d'Aubigné, de de Thou, de Mézeray et de Spon, il faudra la comparer avec ces sources. On verra qu'elles sont déjà secondaires, et que notre auteur a l'avantage de dire les choses d'une manière plus nette et plus franche, comme quelqu'un qui en a été le témoin.

1. Tomes 3, 4 et 5 de l'édition in-4<sup>o</sup>, à la fin de chaque volume.

2. Tome 4<sup>o</sup>, pages 703 à 719, de l'édition in-4<sup>o</sup>.

## SÉANCE DU VENDREDI 17 JUILLET 1857.

M. le Secrétaire présente la fin de la relation intitulée : *Une prise d'armes à Genève*, dont la première partie avait été lue dans une séance précédente (celle du 5 décembre 1856).

— Ce morceau d'histoire sera inséré dans le *Bulletin*, ainsi qu'un rapport sur les Mémoires inédits d'Ezéchiel Spanheim, de Genève, ministre de l'électeur de Brandebourg en France et en Angleterre, et une Notice sur un ancien tableau genevois, par M. Gaullieur.

M. François Rabut, professeur d'histoire au Collège national de Chambéry, fait hommage à la Section d'une dissertation imprimée, *sur des tiers de sol mérovingiens trouvés en Savoie, et appartenant à l'ancien royaume de Bourgogne*. Le savant numismate de Chambéry décrit une pièce d'or de Lausanne, du septième siècle selon les apparences, dont un exemplaire a été récemment découvert près de Genève<sup>1</sup>.

1. Nous reproduisons la description que M. Rabut fait de cette monnaie d'or lausannoise. Elle intéresse tous les numismates de nos contrées :

« LAVSONA FL. Tête diadémée surmontée d'une petite croix.

*Revers.* GR....S. MV. Une croix accompagnée des lettres L A dans une couronne.

Or. Poids, 17 grains. (Musée de Chambéry.)

Ce triens a été trouvé à Vimines, commune située à une heure environ de Chambéry.

Son attribution à Lausanne est hors de doute. La légende du revers, qui manque presque en entier et où n'apparaissent que les extrémités inférieures de quelques lettres, ne permet pas de lire le nom du monétaire. A l'avvers la difficulté est moins grande et n'existe guère que pour les deux premières lettres. J'ai été aidé dans la lecture de cette légende par la présence, sur le revers, des initiales L A. Les exemples où ces lettres sont indubitablement les initiales de la localité indiquée de l'autre côté de la pièce se présentent fréquemment pour les pays correspondant au premier royaume de Bourgogne. Je ne citerai ici que les

Les Mémoires et les Rapports qui suivent sont ceux dont il vient d'être fait mention. Nous les publions dans l'ordre suivant :

- 1° Relations de Jean Du Perril et d'Esaië Chabrey;
- 2° Une prise d'armes à Genève (1737-1738);
- 3° Rapport sur les Mémoires inédits d'Ézéchiël Spanheim;
- 4° Des arts en Suisse avant la Réforme (à l'occasion d'un ancien tableau genevois);
- 5° Comptes-rendus d'ouvrages divers (Intrigues diplomatiques contre Genève au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle);
- 6° Notices héraldiques suisses.

trientes suivants : celui de Saint-Jean-de-Maurienne (n° 600 du catalogue de M. Guillemot), celui de Mâcon (n° 595 du même catalogue), ceux de Lyon (nos 553 et 555 du même), celui d'Aoste (Lettre de M. Fillon à M. Dugast-Matifeux (pl. I, n° 12), celui de Gap (Revue de numismatique, 1854, page 341), et je renvoie à la Revue de numismatique (1850, p. 23, 24, 25 et 233; et 1854, p. 422), où se trouve un article de M. Brétagne qui contient une liste de plusieurs tiers de sol d'or sur lesquels on voit simultanément le nom et les initiales d'une ville. Je suis heureux de pouvoir constater que ce fait est tout particulier à l'ancien royaume de Bourgogne. C'est encore dans ses limites que se trouve le nouvel exemple apporté aujourd'hui par les triens de Lausanne du musée de Chambéry.

D'après les données actuelles de la science, le poids et le type de cette pièce la renvoient au septième siècle. »



**RELATION PARTICULIÈRE**  
DE LA  
**GUERRE FAITE AUTOUR DE GENÈVE EN 1589**

TIRÉE  
EN PARTIE D'UN JOURNAL  
FAIT PAR  
**le sieur DU PERRIL<sup>1</sup>**  
ET EN PARTIE DES REMARQUES  
DE  
**M. Ésaïe CHABREY.**

---

Les Syndics de cette année étaient Pierre CHENALLAT, Ami VARRO,  
Jean MAILLET et François DE CHAPEAUROUGE.



Au mois de janvier 1589, furent députés à Berne les seigneurs Roset et Chevalier, pour représenter à leurs Excellences les torts et violences, desseins, pratiques et hostilités de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, contre la république de Genève, qui auraient induit et porté les seigneurs de la dite ville à vouloir venger par force ouverte les injures par eux souffertes, et se prévaloir de l'occasion de la dissipation de la Ligue en France par la mort du duc de Guise qui en était l'auteur et le chef, à laquelle Ligue le duc de Savoie avait continuellement adhéré. Et ce, après avoir, à diverses fois, prié le dit seigneur duc, tant par lettres que par députations,

1. Ce sieur Du Perril était ministre de l'église de Vandœuvres, depuis l'an 1583 jusqu'en 1598, année qu'il mourut.

de faire cesser telles molestes et faire retirer les gens de guerre qu'il avait fait venir autour de la dite ville, nonobstant les traités et prononciations aimables par lui faites et acceptées. Sur ces plaintes et remontrances, quelques seigneurs du Conseil de Berne, à ces fins commis, témoignèrent de la part de leurs supérieurs une inclination favorable à leurs désirs et réquisitions; deux députés de Zurich assistèrent aussi à cette conférence, lesquels écoutèrent très-volontiers leurs propositions et déclarèrent vouloir s'intéresser en la défense d'une si juste cause, puisque les desseins dudit seigneur duc n'étaient pas arrêtés à une seule ville de Genève, mais aussi aux États de messeigneurs de Berne, leurs alliés. Et toutefois ils trouvèrent à propos de surseoir cette résolution jusqu'à une journée, en laquelle se devait tenir une assemblée à Baden, où assisterait l'ambassadeur de France.

Le 9 février fut assemblé le Conseil des Deux-Cents à Berne, où étant ouïes les propositions du seigneur de Sancy, ambassadeur du roi Henri III, il y fut conclu et arrêté de faire la guerre contre le duc de Savoie, et pour cet effet de faire une armée de 30,000 hommes conjointement avec leurs alliés, savoir : 4,000 des Grisons et dix enseignes de Valaisans. Mais, nonobstant cette résolution, les Bernois ne mirent en campagne que 5,000 hommes, et la ville de Genève fournit 2,000 hommes de pied et 200 chevaux.

Messeigneurs des Lignes reçurent des lettres du duc, du 3 février, qu'il leur écrivait pour se justifier des plaintes faites contre lui, tant par les Bernois que par ceux de Genève, niant avoir pris une part aux pratiques et machinations dont il avait été chargé, et qui sont mentionnées dans les lettres qu'ils avaient écrites; et imputant tous les désordres et mésintelligences survenues aux dits Genevois. Quant aux troupes qu'il avait fait passer deçà les monts, il dit que c'est pour la

défense et sûreté de ses trois pays, et pour le garder des insultes des gens de la dite ville, qui seraient venus sur ses États en armés et y auraient tué de ses sujets, auraient fait mourir le seigneur de Ville<sup>1</sup> et brûlé sa maison ; que les Bernois et ceux de Zurich auraient envoyé nombre de soldats à Genève ; qu'il avait trouvé bon, pour cette raison, d'envoyer aussi gens sur ses frontières pour les préserver : — Qu'il retirerait ses troupes si on le pouvait assurer que les dits Bernois et ceux de Genève ne remueraient point ; promettant en ce cas toute bonne correspondance.

Le 24 février, le seigneur de Guitry, étant arrivé en ville, a été mis en délibération s'il serait établi pour chef des troupes de la ville. Il a été arrêté qu'il serait établi général de l'armée, et toutefois sous la direction et conseil des seigneurs députés qui représenteront la seigneurie, sans lesquels il ne pourra rien résoudre d'important, hormis quand on sera en action, et quand le temps ne pourra porter de consulter. Suivant quoi ont été nommés deux députés, savoir : M. le syndic de Chapeaurouge et Notable Paul Chevalier.

Le 1<sup>er</sup> avril, dans le Petit Conseil, il fut délibéré et résolu de commencer la guerre, après avoir vu M. de Guitry, général de nos troupes ; et il fut avisé de commencer par la prise de la Cluse, puis courir toute la rivière d'Arve et abattre les ponts d'Étrembières, le pont Maura ou pont Moren, et celui de la Bonneville, et après s'en aller du côté de Ripaille. Cette résolution fut portée, en Deux-Cents, par M. le syndic Varro, en ces termes :

• Que suivant la résolution prise par ci-devant et la charge donnée en Petit Conseil de pourvoir aux occurrences pour repousser les violences et remédier aux torts faits par

1. Ce fut le capitaine De Goile l'an 1382, et le seigneur de Ville-la-Grand.

le duc de Savoie, Messieurs auraient travaillé avec la plus grande diligence qu'il a été possible, et essayé tous les moyens avant qu'ils viennent à l'extrême remède, savoir : la guerre, suivant l'avis des sages ; mais voyant qu'au lieu d'avancer, l'ennemi se renforçait, abusant toujours plus de notre patience, dont il n'y a nul en la compagnie qui n'en ait senti ou en public ou en particulier grand intérêt. C'est pourquoi Messieurs ont tâché d'empêcher qu'il n'en abusât plus, et ce, par le seul moyen de la guerre, afin qu'elle attire une bonne paix. Et toutefois, considérant l'importance de la guerre, ils ont examiné les forces de l'ennemi, et ils ont eu recours aux alliés, desquels on attendait assistance. Mais ils sont tant éloignés des maux que nous endurons, qu'ils ont exhorté Messieurs d'user de patience, à quoi ils se sont laissés conduire, afin qu'ils eussent plus grande occasion de nous venger. Les choses continuèrent de la sorte ; mais la providence de Dieu, qui gouverne tout et limite les temps, ayant eu pitié de nous et n'ayant eu égard à nos fautes, sans avoir souffert que la verge fût toujours sur le dos de son Église, a usé d'un moyen non espéré, en quoi nous pouvons connaître son œuvre miraculeuse, et reconnaître de lui notre délivrance, savoir pour celui qui se serait déclaré ennemi de son Église, en maintenant le moyen et l'instrument pour nous déliyrer, savoir le roi de France. Il a été permis qu'il survint une telle nécessité que Dieu l'a contraint de venir à nous pour impêtrer secours et se joindre avec lui pour avoir vengeance de son ennemi et le nôtre, le duc de Savoie. Messieurs n'ont refusé d'y entendre afin de tirer raison des torts qu'il nous a faits ; même après avoir entendu que Messieurs nos alliés voulaient se ressentir de la trahison faite contre leur pays de Vaud. C'est la raison pour laquelle Messieurs ont accepté ce moyen comme leur étant favorable, et ils se sont résolus de se joindre à cette cause, moyennant

le bon plaisir du Magnanime Conseil des Deux-Gents. Et, à cet effet, suivant la charge qu'il leur a plu leur donner, pour que la commodité se présente, on mit la main à la besogne à bon escient, afin que nos ennemis n'attribuent notre patience à la pusillanimité. Que cela nous doit encourager à n'y épargner aucuns moyens, à l'imitation de nos ancêtres : nous devons résister à la force et à la violence de nos ennemis eu égard à la justice de notre cause, ne doutant nullement de la victoire sur eux, nonobstant nos fautes passées. Et d'autant plus qu'en telle affaire la diligence y est très-requise, afin que l'ennemi ne prenne l'avantage qu'il désire, suivant les avertissements qu'on en a, si le commencement n'était prévenu par une promptitude à saisir des places prochaines, par le bon nombre de gens qu'on espère avoir, comme il appert par les lettres de l'ambassadeur du roi, qui ont été lues. Que cela soit donc résolu, moyennant la grâce de Dieu, de prévenir l'ennemi promptement et ne laisser échapper une telle commodité. » Sur ce, il a été délibéré et conclu finalement de faire la guerre et saisir les ponts prochains et places fortes. Ce que Dieu bénisse par sa grâce, ayant été l'heure de la sortie assignée à sept heures du soir du même jour.

Le même soir donc partit une partie de l'armée pour aller du côté de Bonne, et avant que les nôtres se fussent reconnus, ils se battirent les uns contre les autres, dont il y en eut deux de morts. Ces troupes étaient composées de trois compagnies de cavalerie, dont étaient chefs ou capitaines les Nobles François de Chapeaurouge, syndic; François de la Maison-Neuve, et Paul Chevalier, conseillers; et trois compagnies d'infanterie, dont étaient chefs Benjamin Pepin, François Celerier et Jacques du Molard; ayant pour colonels ou généraux et conducteurs de l'armée MM. de Sancy, ambassadeur du roi de France, de Guित्रy et de Beaujeu, faisant

pour et au nom du dit roi en cette affaire contre le duc de Savoie.

Ces compagnies, étant en Faucigny, emportèrent le château de Monthou par un petard, et se saisirent de celui de Saint-Joire et de la ville de Bonne et du mandement de Thiez, où est le château de Marcossey, où elles laissèrent une garnison, et elles s'en revinrent à la ville, le dimanche 6 avril.

Le 2 avril, on fit prisonnier le commandeur de Compezières ; et une compagnie d'infanterie se saisit de la personne de Philibert Franc, demeurant au pont d'Arve, et de tous ses meubles ; on l'amena prisonnier à Genève, et ses meubles à l'hôpital ; et dès le lendemain on commença à démolir les maisons delà d'Arve, voisines du pont, et faire un fort auprès des maisons plus prochaines du pont, où aussi on mena trois pièces de canon.

Le Noble Claude Andrion fut établi commissaire des vivres.

Et pour conseil de guerre ont été établis le seigneur syndic Varro, le seigneur lieutenant Chabrey, le seigneur Roset et le seigneur Maillet.

Le 4 avril, le pont de Buringe a été abattu par les ennemis. Le dit jour, on est allé petarder la Cluse, mais l'entreprise a failli à cause d'une vis qui manquait pour poser le petard. L'ennemi s'en est aperçu, et quelques soldats ont reconnu des armes sur un chariot.

Le 7, les troupes partirent avec 8 pièces de gros canon pour aller à Gex. Ayant pris la ville et le château, le Noble François de la Maison-Neuve, avec sa compagnie, amena, à Genève, le 9 du dit mois, Claude Pobel, baron de la Pierre et gouverneur du duc au dit château de Gex, et à Ternier et au Chablais, avec environ cent soldats piémontais, qui étaient au dit château de Gex avec le dit Pobel, lors de sa prise.

M. Dufresne, secrétaire de M. de Guित्रy, a rapporté que le dit seigneur a trouvé du refroidissement à Berne, et que MM. de Mulinen et Wyss ont dit qu'il n'y avait pas de préparatifs suffisants à Genève.

Le seigneur de Bonsteten, bailli de Morges, est entré en Conseil, et s'est plaint contre le seigneur Dufresne de ce qu'il l'avait accusé d'infidélité pour une lettre écrite à Lausanne, portant qu'il doit avoir reçu du seigneur Alt ou des siens environ 700 écus : que s'il est ainsi, sauf respect, il dit qu'il a menti. Le seigneur Dufresne, présent, a dit qu'il n'avait parlé de lui autrement que d'un gentilhomme d'honneur.

Le 10 avril, le seigneur de Sancy fut ouï en Conseil et fit entendre à Messieurs la bonté du roi envers cet État, avec offre de faire part à Messieurs des conquêtes qu'on fera sur la Savoie, en supportant notre part des frais de la guerre, ce qui ne sera qu'une avance dont nous serons reconnus et remboursés; que Messieurs de Berne lui ont prêté 100,000 écus au denier 20; qu'il leur a accordé le bailliage de Gex et le Chablais, lesquels leur demeureront pour les frais de la guerre.

Le château de Gex ayant été pris par les troupes de Genève, le seigneur de Sancy a prié Messieurs, par lettres, d'envoyer dire au seigneur Chalonges, y commandant, de remettre la place aux seigneurs de Berne, en disant qu'il y était engagé par sa parole. Sur quoi Messieurs ont fait quelques difficultés à cause de plusieurs terres qu'ils ont, mêlées dans le bailliage, dont on pourrait faire quelques échanges ou partager les conquêtes. Mais le dit seigneur a offert d'autres récompenses du côté du Faucigny. Après longue délibération, il a été résolu de l'abandonner aux Bernois.

Les prisonniers de guerre ont été reçus à composition, savoir : le commandeur de Compezières à 2,000 écus; le châ-

telain Gabet à 500; le seigneur de Grenant de Nantua à 500; le seigneur Morny à 1,000; le châtelain Regis, de Sacconnex, à 300; le seigneur Chesnay, châtelain de Bonne, à 1,000; Mercier, de Malua, à 200; le seigneur de Sanche à 200, et Chavanod, de Lussinge, à 500.

Le 11 avril, nos troupes, conduites par le seigneur de Guitry, allèrent se saisir de la Cluse, où on trouva une forte résistance; ce qui fit que le dit seigneur envoya demander deux canons qu'on y fit conduire avec du renfort d'hommes pour attaquer la place et gagner le dessus de la montagne.

Pendant, le capitaine Bois commandait dans Bonne; d'où l'ennemi, s'étant approché, le fit retirer, après avoir fait mettre le feu en la basse Bonne.

Il a été dressé et lu un contrat avec M. de Sancy, qui a promis nous livrer le bailliage de Ternier et de Gaillard au même état que Messeigneurs de Berne l'ont tenu, avec la souveraineté sur Saint-Victor et les chapitres y enclavés. Item les mandements de Cursille, Vuache et Chaumont. Item les mandements de Monthou et de Bonne. En outre, il a été convenu que ni Sa Majesté, ni ceux de Genève, ni aucun de leur part, ne feront paix ni accord avec le duc de Savoie, ses successeurs, sujets ou adhérents, sans le sceau et consentement des uns et des autres, et il ne sera rien innové ni changé sur le fait de la religion des pays conquis sur la Savoie. Le dit contrat a été arrêté et approuvé.

Le seigneur de Sancy a dit qu'il avait reçu des lettres du roi, par lesquelles il lui commande de mener l'armée en France pour livrer bataille à ses ennemis, afin de reconquérir sa couronne. Messeigneurs de Berne, auxquels il a fait entendre l'intention du roi, ont dit que cette proposition était contraire à la capitulation, et qu'elle les expose et les abandonne au besoin. Sur ce, l'ambassadeur du roi a remontré que l'intention du roi n'était pas de cesser mais de continuer

la guerre aisément en avançant la paie ; que le pays ne demeurera dégarni ; que, si on a besoin de mille ou deux mille arquebusiers français, il les fera venir. Les Bernois, enfin, considérant la nécessité du roi, et qu'il était prêt de donner bataille, sont contents que l'armée marche. Ils ont dépêché des capitaines avec cinq compagnies qui garderont Thonon ; et l'armée passera par Genève pour se rendre à Neuchâtel et de là en Bourgogne. On a été en peine des incommodités que tel passage doit donner, et de ce qu'on doit demander.

Monsieur de Bèze a été appelé et, interrogé de son avis, a dit qu'il lui semble bon d'aviser aux conditions de la guerre, et qui paiera les garnisons et les vivres ; et qu'on fasse la guerre au nom du roi.

Cependant, le siège de la Cluse continuait ; il dura huit ou dix jours. Plusieurs y furent tués de part et d'autre, mais on n'avança rien pour cela, et on ne put gagner le fort avec quelques canonades qu'on lâcha, parce qu'il est tout dans la roche, et qu'on ne peut l'attaquer du côté qu'on l'avait pris, mais il fallait l'attaquer depuis l'autre côté du Rhône au travers de la rivière.

Le 14 avril, sur l'avis qu'on reçut que l'ennemi s'était avancé vers Longerey et avait chargé nos gens avec 800 arquebusiers et 250 chevaux, où quelques-uns des nôtres étaient restés, on y a envoyé M. Varro avec le seigneur de Beaubois, pour faire passer l'artillerie de l'autre côté du Rhône et changer de batterie.

Monseigneur de Guiry a porté plaintes contre le capitaine Pepin pour n'avoir voulu aller en garnison au château de Pierre, qui, quoique commandé, était allé à la montagne, puis retourné. Le dit Pepin, interrogé sur la rébellion, a répondu qu'étant mal commandé il n'est pas tenu d'obéir, mais qu'il obéirait à Messeigneurs ; ses soldats ont aussi dit qu'ils n'étaient pas plus tenus de suivre que lui de les conduire.

M. Chevalier lui a réparti qu'il avait sa vie bien chère, et il lui a été dit qu'il était un couard.

Le 15, les seigneurs Roset, Delarive et Barrillet allèrent au camp devant la Cluse, où ils eurent quelques paroles avec l'avoyer de Berne et le colonel d'Erlach au sujet, de deux gros canons qu'on n'avait pas envoyés, et de quelques mauvais propos tenus contre cette seigneurie concernant le paiement des soldats : mais tout fut apaisé sur-le-champ.

Enfin, on laissa le siège, et, ayant laissé quelque garnison à Collonge, on s'en revint avec les canons qu'on y avait menés.

Le 16 avril, Messieurs envoyèrent à Bonne le Noble Jean Aubert, conseiller, pour la police.

Le mercredi 23 du même mois, quelque cavalerie des ennemis s'étant approchée du pont d'Arve, on sonna l'alarme avec la grosse cloche à dix heures du matin, et on envoya promptement une compagnie de mousquetaires et arquebussiers au pont; quelques-uns de ces cavaliers s'approchant trop près, un d'eux fut tué d'une mousquetade, et un autre fut blessé. Après qu'ils eurent ainsi bravé jusqu'à environ une ou deux heures après midi, ils se retirèrent du côté de Saint-Julien, ayant au préalable brûlé cinq ou six charrettes chargées de meubles qu'on amenait en ville, et tué à coups de coutelas Pierre Cuzin, dit Mutillet, Claude Chevillard, et un passementier, qui avec d'autres étaient sortis sous la conduite et à la sollicitation de..... qui peut-être pensait recouvrer son honneur qu'il avait perdu ailleurs, mais l'issue ne lui apporta point de louange. Cette cavalerie prit et emmena MM. Étienne Trembley, ministre à Bossey, et Guillaume Colomb, de Troinex ; mais ce dernier fut relâché, au bout de deux ou trois jours, en payant rançon.

Ce même jour 23, deux de nos compagnies de cavalerie, avec de l'infanterie, sur les huit heures du matin, prirent le

chemin de Thonon, où ils entrèrent étant reçus bien volontairement par ceux du lieu ; mais, par contre, l'entrée, tant au château de Thonon qu'à Ripaille, était difficile. Le vendredi 25 du même jour, on chargea trois grands bateaux de canons et, entre autres, on mit dans les dits bateaux les deux doubles canons, et il n'y en avait point de semblables à ces deux-là à l'arsenal : on en mena encore d'autres, par terre, qui partirent le jour suivant, escortés par le reste des Suisses qui n'étaient pas partis le 23, et par 700 lansquenets, de compte fait, qui avaient eu leurs inspections, à Plainpalais, deux jours avant.

Il n'est pas à oublier que M. Simon Goulard, ministre de Genève, accompagna les troupes à Gex et à la Cluse, et depuis à Thonon ; et M. d'Orival, ministre à Chancy, fut envoyé à Bonne.

On rapporta, le 26 avril, que les soldats du château de Thonon s'étaient rendus sans toutefois avoir vu le cañon qui était en chemin, et que la vie avait été accordée auxdits soldats et congédiés avec une baguette blanche à la main ; mais que le capitaine était retenu prisonnier à merci. D'autres disent que les dits soldats sortirent avec l'arquebuse, la mèche éteinte, ayant prêté serment de ne jamais porter les armes contre le roi, contre Berne et Genève. On eut aussi avis qu'environ cent soldats de Ripaille ayant fait une sortie, les nôtres en tuèrent environ dix. On dit de même que les soldats du château d'Ivoire s'étaient rendus ; et que, comme les vingt-cinq soldats, qui étaient au château de la Fléchière, ne voulaient pas se rendre, on y mit le feu où neuf ou dix soldats furent brûlés<sup>1</sup>.

Le vendredi 25 avril, fut arquebusé à Saint-Joire le capitaine de la garnison du dit lieu, surnommé Sarrazin, Provin-

1. D'Aubigné ajoute la reddition de Balaizon, et dit que quelques soldats de la Tour de La Fléchière furent pendus.

cial, étant convaincu d'avoir voulu rendre le château dudit Saint-Joire à l'ennemi, moyennant 1200 écus. Auquel jugement présida Jean Aubert, commis, de la part de Messieurs de Genève, en Faucigny. Le 2 mai, fut exécuté audit Saint-Joire un certain complice de Sarrazin à la reddition du château, et qui avait déjà touché 40 écus pour cet effet.

Le 27 avril, passèrent par le pont de Buringe environ deux mille soldats pour aller à Thonon combattre notre armée qui était audit Thonon et aux alentours.

Le 28 du même mois, fut pendu Jacques Tornier, de Clergot en la comté de Montbéliard, âgé de seize à dix-huit ans, pour avoir le 6 du dit mois, au retour de Faucigny (nos compagnies étant répandues à Ville-la-Grand et lieux circonvoisins), tué d'une arquebusade, à Popelinge, une servante, dans une cuisine, qui ne lui avait voulu donner ses souliers, et d'un même coup blessé une petite fille que cette servante portait sur ses bras.

La nuit du dit 28, passèrent par le haut du Faucigny jusqu'à 400 lanciers, bien montés et équipés, tirant vers Thonon, pour le duc de Savoie ; parmi lesquels étaient dom Amédée, frère donné du dit duc, et le comte de Martingue.

Cette même nuit et la matinée suivante, nos gens rompirent avec le canon la muraille de Ripaille<sup>1</sup>, mais ils ne furent pas maîtres de la place jusqu'à ce que, le 1<sup>er</sup> mai suivant, ils eussent abattu avec les doubles canons une grosse tour, où plusieurs étaient écrasés. Les autres qui étaient dans Ripaille, se voyant trop faibles pour résister, se rendirent : d'où sortirent 300 soldats avec l'épée et la dague, et

1. Ripaille était une assez forte place qui consistait en sept tours : on y trouva deux grandes galères et deux frégates, qui furent brûlées par suite de la jalousie des Suisses, qui en demandaient leur part.

100 paysans ; on trouva là-dedans beaucoup d'armes et de grande munition.

Deux jours auparavant, la susdite cavalerie étant venue trouver nos gens jusqu'aux portes de Thonon, un des enfants du baron de Viry y fut tué d'une mousquetade, et comme cette cavalerie tâchait de s'emparer de Ripaille<sup>1</sup>, ils furent vivement repoussés par les nôtres.

Nos gens étant bravés jusqu'aux portes de Thonon, notre cavalerie sortit sur l'ennemi, mais parce qu'elle n'était pas suivie des arquebusiers pour en être soutenue, ils furent contraints de se retirer en toute diligence, étant poursuivis de l'ennemi, et toutefois il n'y eut aucune perte des nôtres, grâce à Dieu. Le lendemain 30 avril, ils présentèrent encore le combat à l'ennemi, pour ne pas paraître qu'ils eussent perdu courage, mais ils se retirèrent.

Le 29 avril, on amena à Genève les deux cloches de Monthou, dont la plus grosse<sup>2</sup> était datée de l'an 1580 ; entre autres choses, ceci y était écrit : AMBLARD GUILLET, SEIGNEUR DE MONTHOU.

On résolut de faire des prières extraordinaires au sujet de la guerre, savoir les mercredi et vendredi, dès les 4 heures et demie jusqu'à 5 heures ; on les commença le dernier jour d'avril. Le jeûne fut aussi publié pour le dimanche 4 mai.

Le contrat passé avec M. de Sancy contenait que, pour récompense des dommages que Messieurs ont longtemps souffert de toutes manières d'hostilités, du duc de Savoie, et en reconnaissance des services que cette ville a faits et fait journellement à la couronne de France tant du passé qu'à présent en cette guerre, qui sera faite et poursuivie au nom et aux dépens du roi, le dit seigneur de Sancy, suivant le

1. Le comte de Martinengue y fut blessé.

2. Elle fut transportée au boulevard de Cornavin.

pouvoir de sa majesté, conjointement et séparément avec M. de Sillery, ambassadeur ordinaire, remet et abandonne à mes dits seigneurs en toute propriété le bailliage de Ternier et Gaillard et la souveraineté de Saint-Victor et chapitre, avec les mandements de Croisille, du Vuache et du Chaumont.

D'autant plus que pour la suite de cette guerre, Genève fournissait jusqu'à la somme de 55,200 écus, le dit M. de Sancy donne à tenir en gage et en hypothèque à Messeigneurs la souveraineté et le revenu du pays de Faucigny; à les tenir jusqu'à entier paiement de la dite somme et des intérêts au denier douze, ensemble de tout ce qu'ils fourniront ci-après pour le service de Sa Majesté pour la présente guerre, à condition qu'en remboursant pour Sa Majesté à mes dits Seigneurs la dite somme, ils seront tenus lui rendre, ou restituer à celui à qui elle ordonnera, le dit pays et les appartenances, sauf le mandement de Thiez appartenant à la ville de Genève, ainsi que ceux de Bonne et de Monthou et ce qui en dépend, lesquels trois mandements appartiendront dès à présent en toute propriété à la dite ville, et les dites terres de Ternier et de Gaillard avec le surplus qui leur a été laissé et remis ci-dessus, depuis les Husses jusqu'au Rhône.

En outre, la ville de Genève avec son territoire, ensemble avec le susdit pays, tant celui qui lui est laissé en propriété que celui qui lui est donné en engagement, sera comprise au même traité de la paix perpétuelle de la couronne de France avec le général du pays des Lignes. Ni Sa Majesté, ni les dits de Genève, ni aucun de leur part, ne pourront faire ni paix, ni accord avec le duc de Savoie sans le consentement des uns et des autres.

Le samedi 3 mai, Philibert Franc, fils de Claude Franc, citoyen de Genève, qui avait été amené prisonnier de son logis du pont d'Arve, fut décapité au Molard, et son bien

confisqué. Il était coupable de lèse-majesté, n'ayant de longtemps voulu obéir à la justice de Genève. Quand il y était appelé ou ajourné, il demandait à être envoyé ailleurs : ce qui plus est, s'en étant allé, il n'a comparu qu'au son de trompe, parce qu'il avait été publié que tous ceux qui avaient dû à la ville dussent s'y retirer; plus, il avait eu la charge d'empêcher qu'on n'amenât aucunes graines dans la ville; en cela il avait fait beaucoup de tort à plusieurs personnes; plus, apercevant quelque danger de peste, il en avertissait soudain les officiers de Savoie pour empêcher le commerce; il donnait aussi avertissement à notre ennemi de tout ce qu'on faisait et disait dans la ville, et sa maison servait de retraite aux ennemis. Il demanda sa grâce, mais le Conseil des Deux-Cents assemblé la lui refusa.

Le dit jour 3 mai, on mit le feu à toutes les tours de Ripaille; et l'artillerie de Genève, ne pouvant revenir en bateau à cause d'un grand vent du midi, fut menée à Morges, où elle demeura jusqu'au 8 du même mois qu'on la ramena à Genève.

Quant aux troupes des Suisses, Lansquenets et Grisonnais, en revenant de Thonon et de Ripaille, elles séjournèrent en divers lieux où elles firent beaucoup de pilleries. Le régiment de Berne, étant parti de Cranue le matin du 10 mai, arriva le soir à la paroisse de Vandœuvres. Ce régiment était de 1000 à 1200 hommes, qui demeurèrent à la dite paroisse jusqu'au 14. Alors les dits Suisses, avec les Grisonnais et Lansquenets, qui étaient dans les paroisses de Cholex, Ville et Thonnex, se retirèrent du côté de Nyon pour aller en Bourgogne et de là descendre dans la Bresse pour le service du roi, au lieu d'aller dans le Faucigny pour prendre Bonneville, Cluses, la Roche, et de là aller à Clusilles, Remilly, etc. Cependant, on laissa la cavalerie et l'infanterie de Genève pour la garde de la ville, qui avait son ennemi autour

d'elle, sans comparaison plus envenimé qu'auparavant, comme il le démontrait bien par tant de pilleries et cruautés qu'il fit dans tout le bailliage de Ternier comme à Bernex et Cartegny, où on força des filles, et à Veiry où ils crevèrent les yeux à une femme pour lui faire déclarer où était son argent.

Le lundi 12 du même mois, qui est le 22, suivant le nouveau style, on mit à ferme les montagnes de la terre de Gex au nom et au profit du roi, selon ce qui a été publié par billets affichés en divers lieux de la part de M. de Sancy, conseiller du roi.

Le jeudi 15 mai, l'ennemi alla mettre le feu au château de Boège, gardé par seize soldats des nôtres, qui furent contraints de se rendre.

Le 16 du même, on amena à Genève les cloches d'Annessmassé.

Le 18 du même, la Sainte-Cène fut célébrée la première fois à Bonne pour la garnison du dit lieu, par M. d'Orival, ministre qui y était établi depuis qu'on l'avait prise. Le même jour, la garnison du fort d'Arve célébra aussi la Cène.

Le dit jour, quelques compagnies de cavalerie et d'infanterie, sorties dès le soir précédent, rencontrèrent à l'heure du dîner l'ennemi vers la montagne de Salève proche de la Croisette : ils en tuèrent environ vingt-cinq, tant piétons que cavaliers ; ils apportèrent aussi une trompette et un tambour de l'ennemi et amenèrent aussi quelque quantité de gros bétail. Mais la joie de ce petit succès fut tempérée par une plus grande perte qui arriva ce même jour ; c'est que les ennemis reprirent Saint-Joire par la lâcheté d'Émeran du Melay qui y commandait, ayant des vivres et autres munitions pour plus de trois mois, outre que l'ennemi n'avait aucune pièce de batterie, et que le château, étant bâti sur la roche, ne pouvait être miné.

Le 19, Claude Pobel, baron de la Pierre, prisonnier de guerre dès la prise de Gex, où il avait été gouverneur pour le duc de Savoie, fut élargi moyennant 2,000 écus de rançon, qu'il paya à MM. de Guitry, de Villeneuve et de Beaujeu.

Le mardi 20 mai, M. Guillaume-le-Morgue, dit de Marsis, ministre à Peney, administra la Sainte-Cène à la garnison de Monthou.

Le même jour 20 mai, sortirent environ 200 hommes à cheval avec des compagnies d'infanterie pour aller en Faucigny; mais à cause des grandes pluies arrivées la nuit après leur départ, et continuées tout le lendemain, les dites troupes bien trempées furent contraintes de s'en retourner à Genève le 21 jusqu'à temps plus opportun.

Le samedi 24, sur les dix heures du soir, quelque compagnie d'infanterie des ennemis s'approcha pour enfoncer le pont-levis et les barrières du fort du pont d'Arve; mais, voyant qu'ils étaient découverts, ils se retirèrent jusqu'au lendemain de bon matin, que la cavalerie des ennemis s'approcha assez près du dit fort. Ce qu'apercevant le guet sur la tour de Saint-Pierre, on sonna l'alarme pour la seconde fois avec la grosse cloche incontinent après les quatre heures du matin : ce qui fut cause qu'il n'y put avoir prédication à cette heure-là, parce que le peuple s'écoula bientôt du temple. Au temple de Saint-Gervais on paracheva la prédication, parce que le peuple n'aperçut rien de cette alarme.

On avait mis en délibération si on garderait le château de Marcossay pris sur l'ennemi, ou si on le ruinerait : il fut arrêté qu'on le brûlerait plutôt que de le garder avec grand-peine et frais; ce qui fut fait.

La nuit entre le 26 et 27, les ennemis vinrent avec un pe-tard pour forcer le château de Ternier, mais la garnison pour Genève qui y était, ayant découvert l'ennemi, n'en fit point de semblant jusqu'à ce qu'ils fussent approchés, et

alors ils tirèrent dessus et jetèrent de grosses pierres sur ceux qui voulaient appliquer le petard : il y eut environ vingt des ennemis de tués.

La même nuit, sortirent de Genève quelques compagnies, tant de chevaux que de fantassins, pour aller en Faucigny, parce qu'on craignait que l'ennemi ne voulut attaquer Bonne, mais il se retira après avoir aperçu les nôtres, qui revinrent à Genève le soir suivant.

Le dit jour 27, fut pendu Jean Blanc du petit Bornan, habitant Marcorens, qui servait d'espion à l'ennemi pendant que l'armée était auprès du fort de Ripaille. Aussi furent pendus Jacques du Crest et Claude Ponger, du pont d'Arve, qui, quoiqu'ils ne fussent point commis pour la rétention des graines que le duc de Savoie ne voulait pas qu'elles soient portées à Genève, ni ailleurs hors de ses terres, néanmoins depuis trois ans ils retenaient les graines des bourgeois et sujets de Genève, qu'ils appliquaient à leur particulier, et même ils leur dérobaient leur argent, comme ils confessèrent qu'ils avaient ôté 25 francs aux uns et 31 aux autres. Le même jour, l'ennemi brûla le village de Collonges près de la Cluse, quoiqu'il y eût deux ou trois mille Bernois dans le bailliage de Gex.

M. Roset s'achemina vers Berne pour avoir de l'argent en prêt, mais il n'y put rien obtenir. Les dits seigneurs lui répondirent que les Français les en avaient dessaisis. Il demanda des lettres de faveur aux mêmes fins pour messieurs de Strasbourg, ce qu'on lui refusa; on lui en offrit bien chez Messieurs les alliés.

Le seigneur d'Avully alla à Berne pour le duc, pour traiter de la paix; le sieur Roset pria qu'on ne fit rien sans Genève; on écouta ledit seigneur d'Avully. Deux avoyers le vont attendre avec cinq conseillers. On répondit qu'on était content d'ouïr parler de paix, pourvu qu'il n'y eût point de trom-

perie, et que ce fût une chose nette pour eux et pour Genève; mais d'Avully voulait qu'on laissât Genève en arrière, parce qu'ils ont commencé et se sont jetés sur le pays du duc. Il va à Fribourg pour les prier d'être médiateurs avec Zurich; mais les Fribourgeois répondirent qu'ils ne se voulaient mêler de cette affaire. Le sieur Roset remontra que tout cela n'était que pour les endormir : que l'armée cependant faisait de la dépense et que l'ennemi se renforçait. L'avoyer répond, que ses Seigneurs ont 5,000 hommes, qu'on ne souffrira aucun mal, et qu'il tiendra la main à tout. On demeura de bon accord de consulter des affaires par deçà, et il trouva les dits Seigneurs fort gracieux à son départ, puisqu'ils l'exhortèrent de bien garder Bonne et le pont d'Arve.

Le 28 mai, on fit le dénombrement des soldats qui étaient dehors dans les garnisons, revenant à 877 hommes, sous 13 capitaines de la ville. Le Conseil des Deux-Cents, assemblé, arrêta qu'on ferait fournir aux frais de la guerre, et que le plus haut serait mis et cotisé à deux cents écus par mois.

Le 31, Messieurs de Genève firent saper le château de Gaillard.

Le dimanche 2 juin, les ennemis ayant battu le château de Ternier de 121 coups de canon, depuis onze heures jusqu'à quatre heures après midi, firent brèche en deux lieux; ce que voyant ceux de la garnison, ils se rendirent par composition à la vie sauve. Ce qui ne leur fut tenu, car le duc fit pendre tous ceux qui parlaient savoyard, soit qu'ils fussent de Genève ou de Savoie, donnant la vie seulement à quelques Français qui s'y trouvèrent. Ce même jour, environ les onze heures du soir, la garnison qui était au château de Saconnex-Vandel vint se rendre au fort du pont d'Arve. Celle du château de Conflignon était déjà revenue la veille.

Le 2 juin, une partie de l'armée de Savoie s'approcha jusqu'à Lancy, où ils firent des feux de joie à l'occasion de leur victoire de Ternier ; ceux de Genève ignoraient encore alors ce qui était venu.

Ce même jour, arriva un soldat du dit Ternier<sup>1</sup>, qui s'était sauvé, comme on croit, pour pendre les autres. Un caporal fut tué d'un coup de mousquet à la fenêtre.

Le dit jour, Philippe Merlin, citoyen de Genève, qui était dans l'armée du duc, revenant du dit lieu de Ternier, rapporta que le canon n'avait point fait de brèche suffisante pour pouvoir entrer, mais seulement il avait démantelé le château et rompu les meurtrières ; mais que les assaillants, voyant qu'ils perdaient leur temps de se battre, se mirent à parlementer avec la garnison, et que, pendant qu'ils les amusaient, la porte du château fut rompue avec un petard.

La garnison<sup>2</sup>, se voyant surprise par ce moyen, demanda de sortir la vie sauve, ce qui lui fut promis, mais aussitôt la foi fut violée ; car le duc, étant là en personne, en fit pendre 44, et un jour ou deux après il fit encore pendre presque tous ceux qu'ils avaient retenus prisonniers.

Le même jour 2 juin, on prit trois prisonniers des ennemis qu'on amena à la ville, dont l'un était capitaine d'infanterie<sup>3</sup>. Le lendemain 3, on prit un espion qui, après avoir reçu une arquebusade, fut jeté à l'Arve.

Le caporal Bionni a envoyé dire que Bonne ne tiendra pas mieux que Ternier, si on les assiège, le capitaine Bois com-

1. C'est une tradition crue encore aujourd'hui des Genevois que deux soldats de la garnison de Ternier, nommés Maudry et Mâchard, pendirent leurs compagnons pour se sauver.

2. Les hommes de cette garnison de Ternier, pour la plupart, étaient des imprimeurs.

3. Le baron de Pressiaz, nommé d'Andelot, Bressan.

mençant de quitter la place. On dit que l'armée du duc est de 10,000 hommes de piétons et 2,000 chevaux.

On mit en délibération d'abattre le fort d'Arve, parce qu'il était imparfait et nuisible, intenable contre l'artillerie, et qu'il est à craindre que, le pont étant abattu, nos gens n'y demeurent tous, quand même ils tueraient nombre d'ennemis.

Le dit jour mardi 3 juin, l'ennemi ayant paru au Plan-les-Ouates, les nôtres sortirent sur eux et escamouchèrent, pendant trois heures, sur la plaine au-delà d'Arve, près du fort de Carouge et au-delà de la plaine jusqu'à Pezay et Pinchat<sup>1</sup>.

On avait mis de l'artillerie sur le haut de Champet qui fit beaucoup d'effet; on dit qu'un coup de canon tua deux chevaux sous leurs maîtres, et un autre tua deux cavaliers qui étaient bien près du duc, qui dit, en voyant que plusieurs des siens tombaient par terre: « les poltrons tueront tous mes gens. » Il n'y fut tué qu'un seul des nôtres, grâce à Dieu, et il y eut dix blessés: mais on n'a pas pu savoir, au vrai dire, le nombre de ceux que l'ennemi y perdit; on l'estime à près de 200. On n'en trouva que douze près du fort, entre lesquels était le baron de Saleneuve<sup>2</sup>, mignon du duc de Savoie, grand-maréchal-de-camp de son armée: il fut tué d'un coup de mousquet, et son corps fut apporté à Genève. Il était fils d'un président de Dôle, nommé Mermier, riche et de grande maison, qui avait autrefois payé vingt mille écus de rançon

1. Il y avait 3,000 hommes d'infanterie et 1,000 chevaux de l'armée du duc. Les nôtres, qui, de là, passèrent l'Arve, étaient au nombre de 500. Outre le comte de Salenove, il y eut un autre comte espagnol de tué.

2. Il s'appelait Simon de Mermier, seigneur de Massy, comte de Salenove en Genevois, gentilhomme du comté de Bourgogne, mestre-de-camp-général de l'armée de Savoie (Guichenon).

lorsqu'il était prisonnier en Flandres, et on dit qu'il avait prêté cinquante mille écus au duc pour faire la guerre contre Genève. Comme on amenait un prisonnier en ville, il y en eut qui, après lui avoir donné plusieurs coups d'épée, le jetèrent à l'Arve de dessus le pont, irrités de l'affaire de Ternier.

Le 4 juin, quelques soldats des nôtres, étant allés vers la Grange-Colomb pour y mettre le feu, y trouvèrent dix-huit corps morts des ennemis qu'on y avait apportés le jour précédent à mesure qu'ils étaient blessés à l'escarmouche. Le même jour, quelques-uns de nos soldats mirent le feu aux moulins de Lancy, comme on l'avait fait, le jour précédent, à quelques maisons qui restaient encore autour du fort d'Arve, et à une autre maison au-dessus de Pinchat, comme grandement préjudiciable au dit fort.

Quelques compagnies de Suisses, qui étaient venus pour garder le bailliage de Gex remis aux seigneurs de Berne par M. de Sancy, passèrent la montagne et brûlèrent Longerey près la Cluse, et se saisirent du pont de Gresin et de celui de Bellegarde; mais, deux jours après, l'ennemi chassa les Suisses de ces lieux-là, reprit les dits ponts et s'empara du fort de la Cluse.

Cependant, le seigneur d'Avully, agent de S. A., travaillait à Berne pour la paix, et sollicitait à nommer des députés pour en traiter, et que le duc en ferait de même, promettant qu'on ferait quelque chose de bon, quoique les Fribourgeois ne voulussent s'en mêler. Au Conseil du duc il y avait deux conseillers d'Espagne et le comte de Martinengue qui s'opposaient à la paix, surtout à l'égard de Genève, exhortant les Bernois de se déporter d'eux et de l'alliance du roi. Le seigneur d'Erlach dit au seigneur d'Avully qu'il se mêlait de trop d'affaires, et qu'il ne s'en trouverait pas bien; mais celui-ci répondit qu'il se tenait comme sujet de Berne, et qu'il ne

prenait argent ni du duc, ni d'autres ; qu'il ne veut point tromper ; que le duc est bien aigri contre Genève.

Il y eut conférences entre le seigneur d'Erlach et les seigneurs Roset et Chevalier pour la conservation des places et pour chasser l'ennemi du pays. On travaillait à faire avancer les forces de Berne.

Le 6 juin, on rendit le corps du comte de Saleneuve moyennant 150 écus de rançon, outre une belle chaîne d'or qu'il avait à son col quand il fut tué, et que les soldats qui s'y trouvaient se partagèrent entre eux.

Le dit jour, un jeune homme du comté de Bourgogne fut pendu comme espion. L'ennemi l'avait envoyé au pont d'Arve pour reconnaître l'artillerie qui y était et quel en était le nombre.

Le 8 juin, le seigneur Aubert, commandant à Bonne, donne avis que les soldats du capitaine Bois s'en vont ne pouvant s'accorder avec ceux du capitaine Navier. On n'estimait pas la place tenable contre le siège et le canon. On pressait fort le secours de Berne, mais le colonel d'Erlach dit qu'il n'était besoin de faire venir tant de gens, et qu'on espérait la paix. Il n'y avait que délais, par lesquels on était en danger de perdre le pont d'Arve et Bonne. Le 9 juin vinrent des lettres de Berne à M. d'Erlach pour faire avancer l'armée nonobstant l'amusement de paix.

Le 10 juin, l'ennemi entra sur la terre de Gex par le pont de Gresin. Les Suisses les rencontrèrent à Escorran, près de la Cluse, où il y eut un rude combat depuis cinq heures du soir jusqu'à neuf, mais enfin la victoire demeura aux Suisses, qui envoyèrent cette même nuit demander du secours à Genève, qui leur fut envoyé dès le lendemain matin, ce qui les réjouit fort : ce secours consistait en une compagnie de cavalerie et deux d'infanterie faisant deux cents hommes, conduits par le capitaine de la Maison-Neuve ; ils repoussèrent

par deux fois l'ennemi, dont il en demeura 17 sur la place, outre les prisonniers.

Ce même jour 11, on envoya aussi du renfort, à Bonne, de cavalerie et d'infanterie. Et, sur les sept heures du matin, nos gens, ayant reconnu que l'ennemi s'était retiré de Lancy, mirent le feu au village et aussi à la maison de Philibert Franc; au-dessous de Pesey, ils trouvèrent encore quelques soldats de l'ennemi qu'ils amenèrent jusqu'au fort d'Arve, où ils en firent mourir quelques-uns en vengeance de Ternier.

Ce même jour, notre garnison, qui était à Bonne, brûla le village de Filinge, parce que l'ennemi y faisait sa retraite et molestait continuellement la dite garnison, les venant souvent attaquer et agacer, en sorte qu'il y avait souvent des leurs de tués et de blessés.

La nuit du 13 au 14, la garnison de Bonne alla attaquer l'ennemi sur la montagne voisine, d'où ils amenèrent environ vingt-cinq chevaux dont ils avaient tué les matres; il n'y demeura des nôtres qu'un seul qui était enseigne, nommé Châtillon, et un autre blessé : toutefois les nôtres ayant mis entre les mains de leurs goujats quelque bétail qu'ils avaient pillés, l'ennemi l'ôta peu après aux dits goujats et en tua quelques-uns. Le vendredi 20, l'ennemi attaqua vigoureusement la garnison de Bonne<sup>1</sup>.

Le 23, il y eut conférence à Lausanne entre les seigneurs d'Erlach, Tillier et Tachsloffer, et les seigneurs Roset et Manlich, députés de Genève, touchant l'entrée de l'armée dans la Savoie, tant du côté de Thonon que de celui de Ternier, et pour prévenir l'ennemi à la moisson des blés : on en envoya la délibération à Genève.

Le dit jour lundi 23, quelques cavaliers de l'ennemi, à

1. D'Aubigné dit qu'il y eut un combat au pont de Maura, où les Savoyards avaient dressé une embuscade à la garnison de Bonne.

trois heures du matin, s'approchèrent du fort d'Arve ; l'on crut qu'ils voulaient attirer les nôtres hors du fort pour les faire tomber en quelque embuscade, ou qu'ils voulaient même forcer le fort, ce qui fit qu'on sonna le tocsin avec la grosse cloche et avec le tambour par la ville. Toutefois l'ennemi se retira pour lors, puis il se présenta encore sur midi ; l'on connut bien qu'il voulait attirer les nôtres loin de la retraite, espérant de pouvoir aisément les accabler, les ayant enclos et surpris par des embuscades, et parce qu'il craignait d'être atteint des gros canons de Champet, comme il lui était arrivé le 3 juin. Le lendemain, à une heure après midi, sortirent quelques-uns des nôtres, entre autres la compagnie du capitaine Lance, et allèrent attaquer l'ennemi jusqu'à Sacconnex-Vandel, où ils mirent le feu à quelques maisons, et de là, l'ayant chassé, ils le poursuivirent jusqu'au Plan-les-Ouates, où, ayant longtemps combattu, finalement, grâce à Dieu, la victoire demeura aux nôtres, dont il n'y eut que peu de blessés ; et beaucoup des ennemis demeurèrent sur la place. Ensuite les nôtres, s'en retournant, furent encore chargés par quelques cornettes de cavalerie et lanciers de l'ennemi, qui s'approchèrent jusque dessous Pinchat pour ceindre les nôtres. Une volée du cañon de Champet en versa par terre sept ou huit. Les nôtres les repoussèrent aussi et ils en tuèrent plusieurs<sup>1</sup>, dont ils apportèrent les lances, casques, arquebuses et autres hardes ; ils prirent aussi quatre prisonniers, dont un a été jeté à l'Arve ; les trois autres étaient M. de Saint-Cergue, très-méchant homme, ennemi juré de Genève, qui avait pratiqué, en l'an 82, plusieurs citoyens pour trahir la ville et la livrer au duc ; M. de la Balme, gentilhomme d'auprès d'Annecy, homme fort bien fait, et un troisième blessé d'un coutelas et d'un coup de mousquet. Il y

1. D'Aubigné dit que l'ennemi y perdit près de 80 hommes, entre autres Bellegarde et un de leurs cornettes.

eut environ cinquante des ennemis de tués ; il y resta deux des nôtres et deux y furent blessés. Après que l'ennemi se fut retiré, nos compagnies revinrent sur les six heures du soir, et, après s'être un peu rafraîchi, tout le peuple s'assembla aux temples au son des cloches, à sept heures, pour rendre grâces et louanges à Dieu de la victoire qu'il nous avait donnée : on en envoya les nouvelles à M. l'avoyer de Wattwyll et à M. le colonel d'Erlach.

Le 26 juin, on a rapporté qu'il y a eu grand bruit au Conseil des Deux-Cents, à Berne, au sujet d'une proposition faite par M. l'avoyer de Mellune, de faire une paix perpétuelle avec le duc en quittant l'alliance de Genève. M. l'avoyer de Wattwyll dit que, si l'on pouvait faire la paix, cela serait bon, mais qu'il ne trouvait pas bon de quitter Genève, leur ancienne alliée et de même religion, qui est la clef du pays. Son avis a été suivi.

Le samedi 28 juin, l'ennemi, étant d'environ 1000 ou 1200 hommes, assaillit Bonne, où il n'y avait que 200 hommes de garnison, et vinrent escalader le dit lieu, mais ils furent repoussés sans aucune perte des nôtres, grâce à Dieu ; ils y perdirent de leurs gens, du moins on trouva beaucoup de sang après qu'ils se furent retirés ; cette alarme dura environ sept heures.

On établit à Genève les gages de la cavalerie, savoir au capitaine 50 écus par mois, au lieutenant 35 écus, au cornette 35, au maréchal 25, au fourrier 10, au secrétaire 10, aux arquebusiers à cheval 8<sup>1</sup>.

Au commencement de juillet, M. Guillaume-le-Morgue, dit de Marsis, ministre, succéda à d'Orival, qui avait servi trois mois à Bonne.

Le mercredi 2 juillet, l'ennemi se présenta au Plan-les-Ouates, dont on ne fit point de compte : le jour suivant l'en-

1. C'étaient des écus d'or, valant alors 7 fl. 6 sols.

nemi s'étant derechef présenté là en grand nombre, tant cavalerie qu'infanterie, nos compagnies sortirent pour combattre et s'avancèrent jusque par-delà le nant de Derise; toutefois l'ennemi n'approcha point, tâchant d'attirer les nôtres au Plan-les-Ouates, où ils avaient dressé des embuscades de toutes parts, et ainsi il n'y eut autre chose pour ce jour-là.

Le 4, le seigneur Aubert, conseiller, fut de nouveau établi gouverneur à Bonne et Monthou sur 300 hommes commandés par le capitaine Bois-Joly.

La nuit entre le 8 et le 9, deux compagnies, sortant de la ville, faillirent à rompre avec un petard la porte du château de Sacconnex-Vandel, au-dessous de Compezières, dont l'ennemi irrité vint sur les neuf heures du matin, du 9, avec force cavalerie et infanterie, par-dessus le vignoble de Lancy et aux prairies par-dessous, où il y eut de rudes escarmouches. Sept ou huit des nôtres y furent tués, et quelques blessés, mais l'ennemi y perdit beaucoup plus de gens, car en reconnaissant les siens par le rôle, il trouva qu'il y en avait 37 de tués et 12 autres qu'on ne savait ce qu'ils étaient devenus. Il y eut un cavalier de l'ennemi versé par terre d'une volée de canon qui jouait depuis les prés d'Arve, et, comme l'ennemi, quittant le vignoble de Lancy, se fut jeté dans les bois de la Bâtie sur l'Arve, il fut salué de plusieurs canonades de dessus les vignes de Saint-Jean, n'y ayant que le Rhône entre deux; quelques-uns furent atteints du canon.

Le samedi 12 juillet, l'ennemi vint se présenter avec grand nombre de cavalerie et d'infanterie. Pour leur répondre, quelques compagnies d'infanterie seulement sortirent et s'avancèrent jusqu'aux tranchées les plus éloignées du fort, où la cavalerie de l'ennemi vint les attaquer si rudement que, quoique les nôtres fissent tous les efforts possibles, ils ne

purent empêcher que quarante ou cinquante cavaliers n'entrassent dans les tranchées, où ils nous tuèrent quelques hommes à coups de coutelas; l'ennemi y laissa aussi quelques-uns des siens, entre autres un du Chassay de Bonne<sup>1</sup>, qui, peu d'années auparavant, avait tué Jean Corne, citoyen de Genève, son beau-frère, presque au même lieu où Dieu permit qu'il fut aussi tué. Ce fut comme par miracle que toute notre infanterie qui était là ne fût taillée en pièces avant que de pouvoir se retrancher dans le ravelin plus près du fort. Messieurs étant avertis par le tocsin, que l'on sonna longtemps au fort, envoyèrent d'autres compagnies d'infanterie avec la cavalerie et les argoulets, environ deux cents, conduits par le capitaine du Bois, lieutenant-général de la cavalerie, en l'absence du sieur Ami Varro, colonel. Il y vint aussi une compagnie de Suisses, conduite par le sieur Diesbach de Berne. Notre cavalerie, cotoyant l'Arve, vint se rendre sous le coteau de Pinchat, et, arrivant vers l'extrémité dudit coteau, devers le vent, Dieu leur montra encore sa faveur singulière, en ce que, malgré qu'ils reçussent toutes les mousquetades de l'ennemi<sup>2</sup>, qui pleuvaient dru comme grêle, néanmoins il n'y en eut que trois ou quatre de tués et quelques-uns de blessés; deux furent emmenés prisonniers, dont l'un est Abraham Gallatin. Après que les mousquetaires ennemis eurent déchargé tous leurs coups, ils furent vivement chargés par notre cavalerie, qui fit fort bien son devoir et en tailla plusieurs en pièces. Il n'y avait encore point eu d'escarmouche qui eût autant coûté que les deux de ce jour, car, tant cavaliers que fantassins, on porte à dix le nombre des morts et autant de blessés. Il y eut aussi huit chevaux de tués.

En cette dernière rencontre, on cite parmi les cavaliers

1. Ce Du Chassey conduisait la dite troupe de cavalerie.

2. Il leur fallait essuyer le feu de 4,000 mousquets.

morts un vaillant écolier nommé Henry, Allemand ou Flamand de nation, de bonne maison, et Emerand du Melay<sup>1</sup>, qui avait rendu Saint-Jeoire à l'ennemi; un cavalier, son camarade, lui dit en allant au combat: « Emerand, recouvre ton honneur! » car, depuis la perte de Saint-Jeoire, il ne vivait qu'à regret, étant regardé de travers de tout le monde.

Le dimanche 13, la cavalerie ennemie, ayant attaqué Monthou, fut vivement repoussée.

Le lundi 14, on rendit à l'ennemi le corps de du Chassay, en échange de celui d'Abraham Trembley, qui avait aussi été tué en l'escarmouche du samedi.

Le même jour, l'armée de Berne, qui était d'environ douze à treize mille hommes, tant cavalerie qu'infanterie, sans les garnisons laissées au bailliage de Gex et de Chablais, est partie pour aller vers le Faucigny, menant avec eux vingt-quatre pièces de canon et trois cents chariots pour les munitions; le général était M. de Wattenville, l'un des avoyers de Berne. Ils avaient séjourné dix-huit jours dans la terre de Gex, où ils absorbèrent tout pendant qu'ils s'amusaient à des conférences avec le duc de Savoie, qui tirait les choses en longueur: Bonsteste, député des chefs de l'armée de Berne, demandait que le duc de Savoie mit bas les armes, laissant en paix le pays, et qu'il payât une forte somme pour les frais de la guerre. Le duc, au contraire, répondit qu'ils lui rendissent Lausanne et tout le pays de Vaud, sur lesquels il prétend avoir droit; et qu'au reste, ils eussent à se départir de l'alliance avec ceux de Genève. Ce dernier point a été débattu au Petit Conseil et au Grand Conseil de Berne; mais la conclusion n'a pas été selon le désir des partisans du duc de Savoie.

1. Il s'appelait Émeran le Melais, et on voit des livres imprimés pour lui l'an 1577.

Le même jour 14 juillet lorsque l'armée passa, sortirent nos compagnies, tant cavalerie, dont était colonel M. Ami Varro, deuxième syndic, que l'infanterie, dont était colonel le sieur Jean du Villars, conseiller, ayant avec eux pour ministre le sieur de La Maisonneuve, élu à cet effet dans la Compagnie des Pasteurs, le vendredi 11 de ce mois. Nos troupes menant aussi avec elles quelques pièces d'artillerie et les munitions nécessaires, se joignirent à l'armée de Berne, espérant de voir, moyennant la grâce de Dieu, quelques bons succès de si belle et si grande compagnie. L'armée sortant de la ville et allant le long du boulevard du Pin, l'ennemi se présenta sur la côte de Pinchat pour la considérer.

Cependant le duc tâchait de tirer les choses en longueur, afin d'avancer son fort de Sonvy ou Sonzy, qu'il avait nommé Fort-Sainte-Catherine, du nom de la duchesse sa femme, et afin de se renforcer en amassant plus grande armée, et rendre impuissante celle de Berne. Ceux qui négociaient ces traités étaient Bonsteste de Berne, Wattenville, parent de l'avoyer, mais habitant dès longtemps en Bourgogne, et un gentilhomme de Chablais, seigneur d'Avully, dont la mère était de Berne. Cependant Bonsteste fut contraint, par commandement exprès de ses Seigneurs, d'aller, le 14 du dit, défier le duc et lui annoncer la guerre au nom de ses maîtres.

Le mardi 15 juillet, l'ennemi brûla plusieurs blés, blessa beaucoup de personnes, hommes et femmes, qui moissonnaient près de l'Arve, et tua même quelques enfants qui glanaient.

Le 17, on pendit un espion des environs de Chambéry, qui avait reçu de l'argent de l'ennemi pour brûler les blés, et pour entrer dans Genève et y mettre le feu, s'il le pouvait.

Le 19 et le 20, le canon joua fort et ferme vers le pont de

Buringe, et enfin on rasa le château qui se trouvait près du pont.

Le 21, on amena du camp de Buringe le sieur Jandé, tué d'un coup d'arquebuse ; il fut beaucoup regretté, car c'était un jeune homme bien lettré et de grande espérance.

Le même jour, on envoya plusieurs moissonneurs de Genève autour de Bonne, et plusieurs de Genève y allaient acheter du blé, qui ne se vendait là que 8 florins la coupe, au lieu qu'à Gex, il valait 18 ou 20 florins.

Le 24, M. Étienne Trembley, prisonnier depuis le 23 avril, François de La Bottière, et un Allemand nommé Henri Hoffner, demerant à Genève, ce dernier prisonnier depuis l'escarmouche du samedi 12 juillet, revinrent ensemble. Le susdit M. Trembley rapporta qu'il avait vu à Rumilly, depuis son élargissement des prisons, quatorze pièces de canon, dont trois d'une certaine grosseur, et une autre fois dix ; et que l'armée du duc était renforcée de six mille Milanais, arrivés depuis peu de jours, et que le bruit courait qu'on devait mener l'artillerie à La Roche, et de là passer l'Arve, pour venir du côté de Bonne.

Le dit jour 24, l'armée de Berne, après avoir démoli le château de Buringe, partit de là pour aller contre Vyu et Marcossey, ne communiquant de rien avec les chefs des troupes de Genève qui étaient par delà, comme si la cause de la guerre n'était pas commune aux deux républiques.

Le samedi 26 juillet, nos gens ayant pris une femme qui portait trois quarts de livre de poudre à canon à l'ennemi, étant avertis par elle qu'il était dépourvu de munition, toute notre cavalerie et infanterie, avec dix-sept enseignes suisses, allèrent l'attaquer vivement près de Pellionnex et sur les côteaux de Saint-Jeoire, et le défirent entièrement. Comme plusieurs d'entre eux demandèrent quartier, on leur répondit toutefois qu'on leur ferait la même grâce que celle de

Ternier, et qu'on les traiterait comme ils avaient traité les nôtres ; ce qui fit qu'il y en eut jusqu'à 4 ou 500 de tués, et n'eût été la montagne voisine, qui servit bien à l'ennemi pour s'y retirer, il y aurait eu une plus grande défaite : nos gens en ont rapporté quantité de butin, entre autres 80 casques de velours. On y gagna aussi deux forts que l'ennemi avait faits devant et assez loin de Saint-Jeoire, depuis qu'il leur avait été rendu par Émerand du Melay. Et chose miraculeuse est que l'ennemi, qui était si bien muni et fortifié par la situation du lieu entre deux montagnes, n'ait entièrement défait nos gens et les ait repoussés de leurs forts. En quoi il faut reconnaître la grande faveur de Dieu. Il n'y demeura des nôtres qu'un seul homme et deux Suisses ; toutefois le capitaine Bois, lieutenant du seigneur Varro, notre général, y fut blessé d'un coup de lancé à la tête dont il mourut trois jours après, ce qui fut une grande perte<sup>1</sup>.

1. D'Aubigné raconte ce combat de la manière suivante (tome III, liv. 2, chap. 24) :

« Le 26 juillet, le duc, se trouvant près de Saint-Jeoire, présenta 1,500 lances, commandées par le marquis d'Est, accompagné des comtes de Valpergue, Massin et Vivalde. Cette troupe avait à son aile droite le baron d'Armançe avec les carabins, lequel, étant arrivé de bonne heure, embusqua 800 arquebusiers piémontais dans la baie du champ de bataille désigné, y pratiquant ses avantages.

» L'armée des Bernois ne faisait qu'un grand bataillon, qui avait à sa gauche les forces de Genève avec une cornette blanche. Sur le midi, le général Watteville démêla de sa tête trois troupes : la 1<sup>re</sup> donna aux haies de gauche et les fit abandonner à ceux que le baron d'Armançe y avait logés ; la 2<sup>e</sup> courut plus bas, où étaient les Faucigniens, et les mit en déroute ; la 3<sup>e</sup>, favorisée de deux pièces de campagne, se fit aussi faire place. Watteville, sur cet avantage, fit marcher les Genevois dans un champ, où, derrière des noyers, ils virent le marquis d'Est et les siens ; ceux-là, aussitôt aperçus, furent chargés par le capitaine Bois, qui eut affaire aux comtes de Valpergue et Massin, et encore à Sonas, qui ne faisait qu'arriver. Les deux premiers rangs ayant combattu, le

Parmi les cavaliers morts de l'ennemi on a reconnu le seigneur de Compois, révolté, grand ennemi de Genève et praticqueur de trahises, et deux comtes, savoir de Valpergue, Piémontais, dont l'un, nommé Alexandre, entretenait cent cinquante lanciers à ses dépens, et un comte milanais, nommé de Saint-Martin. On parle diversement du nombre des morts de l'ennemi : les uns le mettent à 500 ; les autres à 120. Cependant, il est certain que, quoiqu'on n'ait trouvé qu'environ 60 morts sur la place du combat, toutefois il s'en est trouvé beaucoup par les chemins et par les bois, et que beaucoup se sont aussi retirés chez eux, de sorte que l'ennemi a trouvé qu'il manquait 500 des siens après le combat. On croit que, si nos gens eussent poussé leur pointe, la Bonneville et Cluse leur auraient ouvert leurs portes.

Le lendemain 27, les seigneurs de Berne, qui étaient au camp, envoyèrent quérir deux grosses pièces de canon qu'ils avaient encore à Genève, pour abattre le château de Saint-Jeoire, mais ceux qui étaient dans la place la rendirent avant que le canon jouât : on y trouva quatorze prisonniers des nôtres qui furent relâchés. Pendant sept ou huit jours, après l'escarmouche du 26, tant les Suisses que les nôtres pillèrent tout le pays circonvoisin et en la plaine et en la montagne, et emmenèrent grande quantité de bétail de toutes sortes, et beaucoup de meubles qui se vendaient par les soldats à fort

reste tourna visage vers Saint-Jeoire par un chemin étroit, ce qui fut cause de pertes non seulement d'hommes, mais encore de deux retranchements gardés par des Espagnols et des Piémontais.

• Là furent tués les deux comtes de Valpergue et Massin, et trente-cinq ou quarante soldats; d'autre part, le capitaine Bois fut blessé à mort par le fils du comte de Vivalde, son cheval l'ayant emporté dans une direction contraire à celle qu'il voulait prendre; quant à l'infanterie, il en fut tué environ soixante hommes sur le lieu du combat, et plus de deux cents furent assommés par les paysans des montagnes où ils se sauvaient. •

bon marché; ceux qui avaient moyens y accouraient de tous côtés, et de la ville et des villages, hommes et femmes, et on amena dans Genève une grande quantité de butin, car le grand nombre des acheteurs qui y allaient donnait occasion aux soldats de piller plus qu'ils n'auraient fait sans cette commodité. On amena aussi beaucoup de blé.

Cependant, le baron d'Hermance attendait du secours pour se rendre maître du pont de Buringe.

M. Roset a rapporté en Conseil quelques discours qu'il avait eus avec le seigneur Bonstetten concernant le traité avec le duc pour la paix, et des reproches de ce qui avait été fait au préjudice de Genève : sur quoi ayant délibéré en Conseil, on a arrêté qu'on députerait le dit seigneur Roset à Berne avec charge d'y faire assembler les Deux-Cents, et les prier de ne rien faire que nous n'y fussions compris. Or, le duc ne voulut traiter en aucune façon avec nous. Les petits cantons se présentèrent avec Zurich et Lucerne pour être médiateurs, mais les Bernois les refusèrent. Le seigneur Bonstetten dit au seigneur Roset, comme il avait parlé au duc qui voulait faire la paix, que Messeigneurs de Berne n'avaient d'autres intentions que de mettre cette ville en assurance, et que, pour y parvenir, les généraux de l'armée bernoise ont accordé une surséance d'armes, à la réserve toutefois de notre consentement. Le seigneur Roset répondit que les intérêts des deux villes étaient communs, que telle surséance était préjudiciable, puisqu'elle obligerait Genève à soutenir toutes les forces de S. A., que les trêves ci-devant accordées avaient apporté beaucoup de dommage. Le seigneur Bonstetten lui répliqua : « Je marche rondement, je m'en vais à Berne, pour aviser à vos affaires. »

Le syndic Varro, commandé pour se saisir du village et château de Boège, quoique les chefs bernois lui eussent envoyé dire de ne rien faire, néanmoins après avoir participé

d'avis, somma le commandant de se rendre. Le dit commandant, nommé Montfolan, demanda terme, et le lendemain il rendit la place. Les syndics du lieu promirent de faire démolir le château à leurs dépens.

Le vendredi le 1<sup>er</sup> août et le dimanche 3, on apporta de fort grandes cloches de Peillonex, où il y avait un monastère de moines que les Suisses ruinèrent.

Le même jour, le Conseil des Deux-Cents fut assemblé sur les nouvelles qu'on eut d'un pourparler de paix entre son Altesse et Messeigneurs de Berne et de plusieurs allées et venues de part et d'autre, sans qu'on pût savoir ce que c'était, sinon qu'on disait qu'on avait fait des trêves sans que Messeigneurs de Genève eussent été appelés ni ouïs, et que le duc ne voulait du tout point traiter avec eux. Là-dessus, on représenta notre faiblesse et notre impuissance à rien entreprendre sans nos alliés, et le danger qu'il y avait de se séparer d'eux. Il fut conclu de démontrer à Messeigneurs de Berne l'importance de cette affaire, en les priant de considérer le naturel du prince qui n'a rien tenu de ce qu'il avait promis. Néanmoins, on résolut de s'arrêter à ce qui a été fait, moyennant qu'il n'y eût ni hostilité, ni innovation de part ni d'autre. Finalement, le duc condescendit que ceux de Genève fussent compris audit traité, et, par cet effet, que l'on tiendrait au plus tôt une journée à Bonneville, où se trouveraient les ambassadeurs du duc, de Berne et de Genève, pour y dresser les articles de paix.

L'on fit aussitôt partir le seigneur Jacques Manlich, conseiller, pour aller à Berne, et cependant il y eut surséance d'armes de tous côtés. Ceux de Genève et les paysans du bailliage de Ternier, réfugiés dès le commencement des troubles, voulant se retirer dans leurs maisons pendant ces trêves pour recueillir leurs moissons, aussitôt il y eut de l'empêchement, et il fut dit qu'on n'irait point moissonner

plus loin que le Bachex de Pesey avec grandes peines, et ainsi toute la cueillette des foins et grains par delà le dit Bachex jusqu'au mont de Sion, et depuis Salève jusqu'au Rhône était perdue pour ceux de Genève et pour ceux qui s'y étaient réfugiés; car quant à ceux qui sont demeurés dans leurs maisons et ne se sont point retirés hors du bailliage, il leur a été permis de cueillir leurs moissons. Toutefois depuis, les Genevois et les réfugiés ne se lassèrent point de moissonner à Onnex, Confignon, Sacconnex, Landessi, Troinex, etc.

Le 6 août, on reçut la nouvelle de la mort de Henri III<sup>e</sup>, roi de France, et ensuite on reçut les lettres du nouveau roi, Henri IV, par lesquelles il assurait Messieurs de son affection, et les pria d'avoir patience pour le paiement de ce qui leur était dû.

Le 7 août, Baptista Sappona, Calabrais, reçu depuis longtemps comme habitant, fut décapité, et sa tête fut attachée au gibet de Champet pour avoir promis à un nommé Paschal de faire service au duc en lui indiquant le moyen de pouvoir surprendre la ville par un lieu qu'il disait être propre, et pour avoir dit, pendant l'escarmouche du 12 juillet, qu'il voudrait que le choc fût si rude que l'ennemi entrât dans la ville.

L'ambassadeur du roi, étant en Suisse, entendant que le duc de Savoie et Messieurs de Berne voulaient faire quelque traité de paix entre eux, a protesté, à Berne, dans le Conseil, de la nullité de tout ce qui pourrait être fait au désavantage du roi, demandant que le duc eût à quitter les trois bailliages, Chablais, Gex et Ternier, et qu'il eût à rendre au roi le marquisat de Saluces.

Le 8, le sieur Manlich, député de Berne, écrivit qu'il avait eu audience en Deux-Cents, où on lui avait répondu que nous ne devons nullement douter ni craindre qu'ils vou-

1. Il fut tué le 1<sup>er</sup> août.

lussent nous délaisser ni faire aucun traité à notre désavantage.

On appella au Conseil MM. de Bèze et Germain Colladoa, pour avoir leur avis sur les occurrences. Ils conseillèrent de ne point se séparer des Bernois, et démontrèrent la nécessité de prendre les armes et que nous ne devions rien faire au préjudice du roi ni sans son consentement.

Le dimanche 10 arrivèrent à Genève trois députés de Berne, pour se trouver en la conférence qui devait se tenir avec le duc, le 21, à la Bonneville. Mais rien n'ayant pu s'y conclure, l'armée de Berne décampa de Peillonnex, Saint-Jeoire et lieux circonvoisins, le 16 août, sans avertir les vivandiers, dont plusieurs étaient de Genève, qui perdirent quantité de vivres, soit pain, vin et fromage, et dont l'ennemi se saisit aussitôt qu'il s'aperçut du départ des Bernois. Ainsi cette armée, de dix à douze mille hommes avec vingt-quatre pièces d'artillerie, en cinq semaines, c'est-à-dire depuis le 14 juillet, qu'elle passa par Genève pour aller en Faucigny, jusqu'au jour de son départ, n'opéra rien dans notre guerre pour nous secourir, sinon qu'elle battit le château de Buringe et brûla celui de Saint-Jeoire. Au reste, elle ne s'est pas fait défaut de piller et de saccager le pays. Il est vrai aussi que nos soldats de Bonne ne se sont point feints dans ces pillages.

Comme Messieurs eurent appris l'évacuation de l'armée, ils prièrent les généraux de ne pas nous abandonner, mais passer outre, ou au moins assurer le pont de Buringe, de peur que l'ennemi n'entrât par là dans le Chablais.

Les généraux s'excusèrent sur ce qu'ils ne pouvaient plus retenir leurs paysans ni pour or pour argent, et que la maladie était dans leur camp.

M. de Bèze fut de rechef appelé dans ces circonstances difficiles. Il consola Messieurs, et les rassura sur la Provi-

dence divine par les exemples du passé, les conseillant de recourir au roi et à l'aide de Zurich. On ne prit autre résolution sinon de se recommander à Dieu, et d'écrire au roi et aux alliés.

Les sieurs Varro, Roset et Manlich s'en allèrent à l'armée parler aux chefs et leur remontrer le danger qu'il y a dans leur retraite : ils répondent que leurs sujets sont si mal contents qu'on ne peut les retenir, qu'il n'y a ordre de tenir, sinon qu'on veuille se perdre, et qu'il est impossible de faire la guerre contre un si puissant prince.

Le mardi 19 août, le duc envoya un trompette à ceux de Bonne pour les sommer de se rendre ; auquel il fut répondu qu'ils tenaient la ville pour le roi de France, et que, quand il lui plairait qu'on la rendît, ils étaient prêts de le faire. Cependant, nos gens étant contraints de quitter Buringe, l'ennemi passa au-delà pour investir Bonne.

Le lendemain 20, à trois heures du matin, la cavalerie et quelques compagnies d'infanterie, commandées par la seigneurie, partirent pour aller en Bonne ; mais, ayant eu avis que l'ennemi s'était retiré, ils retournèrent le même jour à Genève.

Cette même nuit, entre le 19 et le 20, quelques ennemis du fort de Lullin, delà les Tremblières, passèrent l'Arve et mirent le feu à trois ou quatre maisons de Gaillard, où fut brûlé beaucoup de blé et foin, avec quelques enfants.

Cependant, on envoya demander du secours aux Bernois ; ils répondirent que leurs soldats se débandaient, priant d'être excusés. On délibère si on quittera la place et si on y mettra le feu : on se résout d'y envoyer encore les mêmes compagnies de la ville et solliciter les chefs de l'armée bernoise pour du secours ; c'est pourquoi on députe les seigneurs Roset et Manlich à Ville-la-Grand, où s'était arrêté la dite armée. Ils déclarent aux députés qu'ils ne peuvent être obéis,

dont ils ont du regret ; ils prient Messeigneurs de laisser passer leurs gens par la ville avec l'artillerie, et empêcher qu'ils ne fassent du bruit avec les bourgeois ; ils offrent de laisser dix enseignes pour la conservation de Gex et de Thonon, en protestant de vouloir toujours être bons alliés. On leur démontre le mal et le déshonneur qui adviendra de cette retraite ; on dit qu'on les a secourus tant à Gex qu'à l'Escluse au temps de leur besoin. On leur fait voir le danger où ils mettent tout le pays. Ils répondent qu'on peut en faire le rapport à leurs seigneurs, mais que, quant à eux, ils n'ont charge de faire autre chose. Les seigneurs Auspurger et Vierman se présentent en Conseil et disent que leur armée est composée des hommes de leur sujettion, la plupart gens riches, qu'ils ne peuvent retenir, d'autant plus, disent-ils, qu'ils ne sont pas venus pour conquérir du pays, mais pour garder le leur ; partant ils requièrent qu'on laisse passer leurs charrois et leur infanterie le lendemain matin par la porte Neuve, en tenant les chemins serrés afin qu'ils ne s'écartent, et pour éviter du bruit et des mauvaises paroles qu'ils entendent qu'on profère contre eux, et qui pourraient nuire ; que, quant à eux, ils sont bien mécontents de ce départ. Cependant, le canon joue contre Bonne.

Le 21, notre cavalerie, avec trois compagnies d'infanterie, sortit derechef sur les 5 heures du soir, après avoir entendu que Bonne était assiégée, et elle y campa autour de Monthou. Le lendemain 22, nos troupes désiraient passer outre pour secourir ceux de Bonne, mais elles ne purent pas aller plus avant que Burlier et la Berga, étant en trop petit nombre pour résister à l'ennemi, et ne pouvant avoir aucun secours de l'armée de Berne qui était toujours campée à Ville-la-Grand et aux environs, n'ignorant pas l'état misérable de la garnison de Bonne.

On retourna derechef vers les chefs qui entendaient battre

la place; on les conjura de se souvenir du serment de l'alliance comme on a fait de notre côté, quoiqu'on eût peu de gens à la ville et l'ennemi en tête au fort de l'Arve, même en pleine nuit; que, si ils étaient bien loin, on les prierait de s'approcher et de venir au secours. Ils répondirent que l'ennemi était fort, que la plupart s'étant débandés, il n'y avait pas apparence d'aller l'attaquer. On les prie, au nom de Dieu, d'empêcher ce malheur, et de conserver et de sauver là vie aux hommes qui leur ont fait service; qu'il s'agissait de la mort de 400 hommes que le duc menaçait de faire pendre. L'avoyer dit : « Vous me fâchez et vous voulez nous contraindre de faire plus que nous ne pouvons; j'y irai moi-même. Prenez nos gens, mais une partie est allée à Genève; nous voudrions être morts si nous ne pouvons pas les tenir. » Ainsi, quelques instants que l'on fit, l'on ne put rien obtenir d'eux.

La garnison de Bonne, ne pouvant donc point avoir de secours, se rendit enfin par composition à l'ennemi le 22 août. Les articles portaient qu'ils sortiraient vies et bagues sauvées, les capitaines à cheval avec leurs armes, et les soldats avec l'épée, qui étaient au nombre de 370, sous trois capitaines, François Celerier, Claude Lance et Navier. La capitulation fut bien signée, mais mal observée; car, quoique le comte de Martinenge leur eût fait de belles promesses (on dit même que le duc était présent), cependant, lorsqu'ils sortirent, on les désarma et on les tailla en pièces, de sorte que très-peu échappèrent. On a rapporté qu'on en fit passer au fil de l'épée jusqu'au nombre de 362, entre lesquels fut Jean Aubert, conseiller de Genève, qui y était établi comme gouverneur, et Guillaume-le-Morgue, dit de Marsis, qui y avait servi au ministère dès le commencement de juillet. Nos ennemis se sont comportés envers cette garnison de Bonne avec la même perfidie qu'envers celle de Ternier le 1<sup>er</sup> juin

précédent, en les massacrant contre la loi promise. L'occasion de cette affaire fut que, lorsque les nôtres sortaient de la place, les soldats de l'ennemi, étant entrés en grand nombre dans la maison où était logé le dit seigneur Aubert, et étant allés à la cave pour boire, quelqu'un d'entre eux, portant de la mèche allumée, laissa tomber du feu sur quatre ou cinq quintaux de poudre qui se trouvait là, de sorte que plusieurs furent tués; ce qui fit qu'ils se jetèrent sur les nôtres, comme s'ils en étaient cause, eux qui étaient déjà sortis<sup>1</sup>.

Le lendemain matin 23 passèrent trente-neuf enseignes de Berne<sup>2</sup> par Genève pour retourner dans leurs maisons : l'on peut penser que ce ne fut pas sans beaucoup de reproches et d'injures des bourgeois et de ceux dont les parents avaient été massacrés à Bonne, qui disaient que les Bernois s'étaient montrés lâches et traîtres envers leurs combourgeois<sup>3</sup>, et les avaient vendus dans la conférence qu'ils eurent avec l'ennemi à Bonneville sans que ceux de Genève y fussent appelés; et en effet ils virent bien patiemment l'extrémité où étaient les nôtres dans Bonne lorsqu'on la battait du canon, et le massacre qui en fut fait comme devant leurs yeux, sans qu'ils fissent le moindre semblant de leur donner du secours, quoiqu'ils en eussent été requis instamment par les députés

1. Le comte de Saint-Trivier en fut un peu brûlé au visage, ce qui le dépeça au point qu'il fut la cause que tant de pauvres gens furent misérablement assassinés contre la foi donnée, même à l'insu du comte de Martinengue, chef de l'armée, qui en sauva quelques-uns.

2. Il passèrent par la ville, la mèche éteinte.

3. Il faut noter que Du Perril, qui a fait ce recueil, parle un peu aigrement contre les Bernois, parce qu'il était irrité de la perte récente qu'il avait faite au massacre de Bonne, où le sieur Jean Aubert, son beau-frère, et son fils aîné, Jean Du Perril, avaient été tués, et Pierre, son fils putné, fait prisonnier avec très-peu d'autres échappés à cette tuerie.

de cette ville le jour précédent, ce qu'ils ne devaient pas même attendre qu'on leur demandât, s'ils eussent eu tant soit peu de générosité et d'honneur en recommandation, et ainsi on peut dire, en parlant humainement, que ce désastre arriva par leur seule perfidie et déloyauté, puisqu'ils eussent pu l'empêcher facilement.

Le dimanche 24, l'ennemi vint se camper à Vandœuvres et lieux circonvoisins.

Le 25, le duc reprit la ville de Thonon sans résistance, et n'eut pas besoin de faire sommer la garnison bernoise qui s'y trouvait, car elle abandonna la place dès qu'elle entendit la venue du duc et de son armée.

On envoya le seigneur de La Violette en ambassade à Soleure, où il fit entendre qu'il était mieux que nous fussions secourus d'argent que d'hommes. Le seigneur de Sancy fut de même avis. On les remercia et on approuva leurs conseils, par suite desquels M. Roset fut député en Suisse pour emprunter et amasser de l'argent. Il rencontra de la bonne volonté dans plusieurs villes, mais peu d'argent. Il conféra de nos affaires avec M. de Sillery, ambassadeur à Soleure, où il apprit que les Bernois étaient fort déroutés. Il se plaignit de la grande nécessité d'argent où nous étions et de ce que nous étions si mal secourus, le priant d'en bien peser les conséquences. Le dit ambassadeur lui récita les discours qu'il avait tenus avec le seigneur avoyer de Milhune, et les plaintes qu'il lui avait faites de la séparation des deux villes, et de ce que Genève était ainsi délaissée ; que Milhune s'était excusé sur la nécessité et sur la mauvaise disposition des Suisses.

Le 2 septembre, le duc, ayant laissé garnison à Thonon, fit passer son armée sur le pont des Trembières pour venir du côté de Chancy, afin d'y passer le Rhône et entrer, s'il le pouvait, au bailliage de Gex. Et, en effet, le jour suivant, une

compagnie de Bourguignons descendit au droit de Farges, et, sans le secours de Genève, ils eussent gagné le château de Pierre, et eussent ainsi facilement protégé l'armée de Savoie pour son passage du Rhône par le pont de Chancy, puisque les Suisses qui tenaient la garnison, étaient prêts à quitter la place, entraînant à leur suite les paysans qui sauvaient leur bétail et leurs meubles, si bien que la nuit après les chemins étaient pleins de gens et de bestiaux jusqu'aux portes de Genève, où ils se réfugiaient. Les Genevois donc, voulant rendre le bien pour le mal, y envoyèrent promptement une compagnie de cavalerie, une d'argoulets et trois d'infanterie, qui mirent en déroute les cavaliers bourguignons. Dans cette affaire, le capitaine Guinet se distingua vaillamment. Des ennemis, il y eut, selon les uns, une trentaine de tués, selon les autres, il n'y en eut que six. On y fit aussi quelques prisonniers, et plusieurs chevaux y furent pris.

La nuit suivante, une autre compagnie de cavalerie sortit de Genève pour renforcer les troupes parties pour la terre de Gex. Le capitaine Mourron, qui avait été laissé en garnison à Gex lorsqu'on s'était emparé de cette place, en sortit et aida au désarroi de l'ennemi.

Le vendredi 5 septembre, l'armée de Savoie descendit contre le pont de Gresin, pour y passer le Rhône, afin de combattre les quatre compagnies qui étaient allées dans la terre de Gex.

Le vendredi 12 septembre, l'armée de Savoie, après avoir combattu toute la nuit contre les nôtres en deçà de Cluse, entra dans le bailliage de Gex, et mit toutes nos compagnies en déroute, tant celles qui y étaient allées de Genève que celles qui y étaient venues du pays de Vaud, depuis Moudon. Les Suisses qui s'y trouvaient ont été la cause de ce malheur, en quittant volontairement Gex et en se montrant aussi

lâches que déloyaux, comme ils l'avaient fait à Bonne, trois semaines auparavant. Ce qui fit croire cela, c'est que Bonsteste était venu de Berne pour parlementer avec l'ennemi, et qu'ensuite il fut permis aux Bernois de se retirer bagues sauvées, au lieu que les nôtres, ainsi abandonnés, ayant sur les bras toute l'armée de Savoie, ont été contraints de se sauver comme ils ont pu. Ce n'est pas ainsi qu'on en a usé envers eux ; car, seulement le 2 de ce mois, le seigneur Diesbach, qui était au bailliage de Gex pour ceux de Berne, se voyant pressé par l'ennemi, n'eût pas plus tôt demandé du secours à Genève qu'on lui en envoya autant que faire se pût. Ainsi, par leur faute, les bailliages de Chablais, de Gex et de Ternier ont été réduits tous les trois sous la main du duc de Savoie, et leurs églises ne présentent plus que ruine et désolation.

Le 13 septembre, Pierre Goula, citoyen, fut amené prisonnier de Versoix à Genève.

Ici finit l'écrit de Pierre Du Perril.

Afin de continuer le récit précédent jusqu'à la fin de l'année 1589, ce qui suit a été extrait de l'*Histoire universelle* de D'Aubigné, et de la *Chronique de Savoie*, par PARADIN et Jean DE TOURNES :

« L'armée de Savoie où son Altesse était en personne, composée de huit à dix mille hommes de piétons et quinze cents à deux mille chevaux, dont la plupart étaient lanciers, étant entrée au bailliage de Gex par le pas de la Cluse, les Espagnols y firent un horrible ravage et d'étranges cruautés, nonobstant la présence du duc, qui avait essayé s'il pouvait obtenir quelque soumission de ceux de Genève, et, ne le pouvant, il fit construire, en septembre, le fort de Versoix,

qu'il nomma St-Maurice, au haut d'une bourgade de soixante maisons, assise au bord du lac, sur le grand chemin de Lausanne à Genève, d'où elle n'est distante que d'une lieue. Ce fort bouclait la dite ville, tant par eau que par terre, et lui empêchait tout libre commerce au pays de ses alliés, d'où elle reçoit le plus de commodité. Les Genevois, ne pouvant s'opposer à une si puissante armée, sont contraints de souffrir beaucoup d'incommodités jusqu'à se voir brûlés bien près de leurs portes, sans oser sortir de leur ville de ce côté-là. Ils ne restèrent pas cependant longtemps sans assiéger, abattre et raser le château de Veigy, comme aussi le château de l'Hermitage sur la montagne de Salève.

• L'armée du duc ayant séjourné, près de deux mois, dans le bailliage de Gex, en attendant qu'on eût mis en défense le fort de Versoix, la dysenterie, les fièvres chaudes et autres maladies épidémiques commencèrent à s'y glisser. Ce qui fit que son Altesse pensa plutôt à faire sa retraite, avant même que la rigueur de l'hiver lui rendit le passage des Alpes plus difficile. Il partit donc, sur la fin d'octobre, pour aller en Provence travailler à ses desseins contre le roi, après avoir au préalable laissé une forte garnison à Gex, et muni Versoix, surtout le château, de fossés et de bastions, et y avoir laissé toutes choses nécessaires, tant de vivres que d'autres munitions de guerre, et même c'était pour servir comme de magasin pour les autres garnisons des environs. Il y avait aussi dans la ville, sur le bord du lac, une plateforme garnie de deux coulevrines pour combattre sur le lac, à fleur d'eau, pour incommoder les vaisseaux de Genève, outre quatre canons de batterie qui étaient dans le château qu'ils appelaient les *Clefs de Genève*, avec un grand nombre de boulets et de poudre. Le duc y laissa pour gouverneur le baron de la Serra, avec environ 600 soldats d'élite et 70 à 80 forçats, la plupart turcs, pour aider à parachever la fortification. Son

Altesse aussi, avant son départ, pourvut don Amédée du gouvernement de Savoie et laissa dans le pays 3 à 4,000 piétons et 5 à 600 chevaux qu'Espagnols, qu'Italiens, que des hommes du pays, sous la charge de don Olivaros, châtelain de Milan, général du roi d'Espagne, du marquis de la Chambre, du comte de Châteanneuf, du seigneur de la Sonas, du baron d'Hermance et d'autres chefs.

• Or, tandis que son Altesse faisait ses préparatifs en Piémont pour s'acheminer en personne vers la Provence (où, depuis, beaucoup de villes ligueuses, rebelles à leur roi, l'introduisirent), les Genevois, se voyant comme bouclés à cause du dit fort de Versoix, résolurent de ne souffrir davantage une telle épine à leur pied et de faire un bon effort pour l'enlever.

• Ayant donc appris qu'on pouvait entrer dans le dit fort par une ruelle du côté du lac, lieu qu'on estimait inaccessible, les troupes s'embarquèrent, le jeudi 6 novembre, à minuit, faisant leur compte de prendre terre près du dit Versoix et y arriver ainsi plus à couvert; mais le jour les ayant surpris, ils furent découverts, et les ennemis leur tirèrent force canonades, tellement qu'ils s'en revinrent sans rien faire, ce qui fut cause que la garnison de Versoix fut renforcée le lendemain de 120 hommes. Nonobstant quoi, ceux de Genève sortirent de la ville par terre le vendredi 7, vers les dix heures du soir, sous la conduite du seigneur de Lurbigny, au nombre de 6 à 700 hommes de pied et environ 200 chevaux, savoir : deux compagnies de gendarmes, et deux d'argoulets avec quelques petards, et échelles noircies, et autres équipages. Cette petite troupe était à peine éloignée des portes de la ville, qu'il parut en l'air un admirable météore en forme d'un arc-en-ciel rouge et étincelant, qui traversait de montagne en montagne, dont cette troupe prit pour un bon signal et s'en réjouit; comme, au contraire,

ceux de Versoix s'en épouvantèrent. Ils arrivèrent, 3 heures avant jour, au ruisseau de Versoix qu'ils passèrent vers un moulin : la plupart des gens de pied vont accompagner le pétard à la porte de la ville qui regarde du côté de Coppet ; d'autres sont destinés pour donner l'escalade au-dessus et au-dessous de la dite porte, qui, couverts de chemises, furent pris pour des chèvres, comme aussi ils les contrefaisaient.

» Une autre troupe de 17 hommes armés, aussi revêtus de chemises afin de s'entreconnaître, la plupart citoyens ou bourgeois de Genève, commandés par le capitaine Chaudet, colonel de leur infanterie, ayant mis pied à terre non loin de la dite porte de Coppet, suivirent un paysan qui, avec un levier sur le col, les mena entre la bourgade et le lac vers une petite ruelle, où il y avait un retranchement de pierre sèche ; il en remua assez pour passer et entra le premier, les dix-sept le suivirent, et, au moment que la sentinelle s'écria et leur tira, ils se jettent avec une brave résolution dans un corps-de-garde, où ils jouèrent du coutelas d'une étrange façon.

» Le baron de la Serra et les principaux qui s'étaient retirés, las de veiller, courent aux armes, et ceux de la forteresse, commençant à reconnaître le petit nombre des dix-sept qui avaient déjà soutenu tout seuls le combat environ un demi-quart d'heure, leur allaient donner beaucoup de besogne, lorsque le pétard joua et mit la porte par terre.

» La porte renversée, ceux de l'escalade firent aussi leur devoir, et ainsi toute l'infanterie entra, fit un grand carnage dans les rues ; car trois à quatre cents soldats y furent tués, outre ceux qui furent brûlés dans les maisons ou noyés, pensant se sauver par le lac et la rivière la Versoie. Une partie se sauva vers Gex ; le baron, avec le reste, se jeta dans le château où étaient les canons, mais non les vivres ; car ils étaient dans la ville. Ils se défendirent à grands coups de

canon pendant tout le samedi 8 et le dimanche 9. Enfin, étant pressés de la faim, se voyant sans secours, et la principale tour du château était battue du canon, ils furent contraints de se rendre à vies et bagues sauvées. Cette composition leur fut soigneusement observée par le sieur de Lurbigny. Le dimanche au soir donc, 9 novembre, le baron de la Serra sortit avec environ 250 soldats, la mèche éteinte, le tambour sur le dos, deux enseignes ployées et le bagage.

» Le butin qui fut trouvé dans la forteresse fut grand, tant en blé qu'en grande quantité de farines, force plaques de plomb et artifices à feu, 150 sacs de poudre, grand nombre de boulets et beaucoup d'autres munitions apportées en ville avec deux enseignes. Les 70 ou 80 forçats furent amenés à Genève et mis en liberté; l'on amena aussi par le lac les quatre canons et les deux couleuvrines, que le peuple reçut avec joie, parce que le duc et le baron de la Serra disaient que c'étaient les clefs qui feraient ouverture à Genève. Le fort fut ruiné et aplani dans peu de jours. »

Ce qui suit a été tiré des remarques d'Ésaïe CHABREY :

« Le 11 décembre 1589, les sieurs de Bonstetten et d'Erlach, députés de Berne, sont ouïs en Conseil, où ils exhortent Messieurs de condescendre à un traité de paix avec le duc, qu'ils se trouvent disposés à faire, soit par voie ordinaire, soit par voie de jugement, leur remontrant les maux que la guerre traîne après. On demande l'avis à MM. de Bèze, Chandieu, Colladon et Langlois, puis on assemble les Deux-Cents pour faire une réponse. On répond qu'on ne veut entièrement consentir ni à l'accorder, ni à le rejeter aussi entièrement.

» La réponse est exprimée par écrit en ces termes : « Qu'après les remerciements à messieurs nos alliés du soin qu'ils ont de nous, et après avoir rénuméré toutes les procédures

ci-devant tenues, tant aux journées amiables qu'aux assemblées de Messieurs des Lignes, et comme on n'a voulu agréer à la Bonneville ni à Nyon les députés de cette seigneurie ; que toutes les paix sont illusoires et n'ont servi au feu duc et à celui-ci qu'à prétexter leurs entreprises ; ayant en outre déclaré sa dite Altesse, lorsqu'il avait les armes en main, qu'il voulait avoir sa raison de Genève par la force, tellement que, encore qu'il aurait quelques prétentions sur Genève, il en serait déchu par tous les droits divins et humains, outre les autres droits de cette seigneurie qui rendent toutes ces apparences nulles et vaines ; à quoi aussi on prie nos dits alliés de Berne de joindre la transaction faite en l'an 1536 entre leurs prédécesseurs et ceux de mes dits sieurs, par laquelle ceux de Berne tenant alors en possession le pays et étant à la place du duc, ont perpétuellement remis à nos dits sieurs toutes leurs prétentions, en considération de ce que nos dits sieurs ou prédécesseurs leur remirent alors les premières terres et droits qui, depuis, ont été rendus au duc. Or, on conçoit que toutes ces considérations ne fassent point départir nos dits sieurs de l'affection qu'ils ont toujours eue de se voir en paix auprès de leurs voisins ; toutefois si ces faits font penser aux moyens les plus convenables à l'honneur, ou plus assurés pour parvenir non à une apparence de paix, mais à une paix qui sera ferme et durable ; partant, ils estiment que les dits seigneurs de Berne trouveront raisonnable qu'ils aient du loisir pour avertir sa Majesté très-chrétienne ou ses agents, comme aussi leurs autres alliés et amis de ce fait ; s'assurant que sa dite Majesté et autres amis, par l'affection qu'ils portent au bien et au repos général de Messieurs des Lignes et de leurs voisins, seront contents que l'on arrive à quelque moyen pour établir une bonne paix ; en se faisant, elle sera tant plus ferme et assurée qu'elle aura été traitée et agréée par tous ceux qui y auront intérêt,

ce que nos dits sieurs croient être facile à obtenir de S. M. Les dits seigneurs de Berne ont déclaré qu'ils étaient avertis de quelque achèvement à un accord entre S. M. et S. A. Cependant, puisque les dits ambassadeurs de Berne ont déclaré avoir charge de passer jusqu'au dit sieur duc, ils les prient, suivant la bonne volonté qu'ils leur ont déclaré d'avoir, de leur faire entendre ce qu'ils auront traité en leur dite négociation avec S. A., afin qu'avec plus de facilité l'affaire puisse être avancée et non rompue dès le premier abord, comme il a été fait ci-devant en plusieurs autres pourparlers de conférences. »

» M de Sillery, ambassadeur du roi en Suisse, donne avis à S. M. de l'état où est Genève et de la réponse rendue aux Bernois, laquelle il loue et promet de nous assister.

» Les Savoyards attaquent le fort d'Arve jour et nuit; on leur tire dessus force canonades et mousquetades, dont quelques-uns sont tués ou blessés.

» Le capitaine Chaudet, sur la fin de décembre, s'en va à Nyon et se retire du service, pour ce, disait-il, qu'il n'y avait ici aucun ordre.

» Les châteaux de Bois et de Savigny sont pris et pillés; le sieur de Savigny, prisonnier, avec le sieur de Lapalud, compose 600 écus de rançon.

» Le comte Francisco de Ville, Ferrarois, est mis à 8,000 écus de rançon.

» On va pour surprendre Thonon de nuit, mais on est découvert.

» Le sieur de Normandie arrive de vers le roi où il avait été député pour avoir recours, il a fait son rapport en Conseil et remis les lettres de S. M. de la teneur suivante :

« Très-chers et bons amis,

» Le sieur de Normandie, votre député, nous a fait en-

tendre bien au long la charge que vous lui avez commise; la première partie de laquelle (outré qu'elle est plausible et agréable par l'expresse déclaration qu'elle porte d'une bonne volonté en notre endroit) nous avons reçu avec autant de plaisir et de contentement, qu'elle vient de lieu dont l'assurance nous est toute persuadée, par des personnes signalées dans les services que par le passé vous nous avez rendus, qui nous ont imprimé une ferme créance pour toujours que vous nous désirez tout bonheur et prospérité, et que vos prières et moyens ne seront épargnés pour en aider l'avancement. Et nous vous remercions affectueusement des nouveaux témoignages que vous avez voulu nous donner de votre affection sur le sujet de la dignité où il a plu à Dieu de nous appeler. Donc, ce que nous aurons de plus agréable sera d'avoir un meilleur moyen d'être plus utile à nos amis, comme nous espérons que Dieu nous en fera la grâce, entre lesquels vous tiendrez toujours le rang que depuis longtemps vous avez acquis. Et, pour le témoigner, nous n'avons pas moins volontiers ouï ce qu'il nous a représenté de l'état de vos affaires, duquel le sieur de Sillery, votre ambassadeur, nous a aussi, par ses dépêches, donné une bien particulière information, avec la ferme persévérance avec laquelle vous faites paraître la continuation de votre amitié en notre endroit, sans fléchir aux persuasions, non plus qu'aux menaces qui vous sont faites pour vous en démouvoir, Ce qui nous oblige encore davantage, avec les autres considérations, d'apporter à l'état et aux besoins présents de vos affaires tout le soin, secours et assistance que nous pouvons; c'est pourquoi, voulant vous plaire, nous avons pris la résolution de le faire entendre à votre dit délégué pour vous en faire le rapport, et nous sommes assurés qu'il saura très-bien le faire.

• Néanmoins, nous envoyons dire à votre dit ambassadeur

de vous communiquer encore ce que nous lui écrivons là-dessus, avec l'espérance de vous en faire ressentir de si bons effets que vous aurez l'occasion de vous en contenter.

» Cependant, nous prions Dieu, très-chers et bons amis, de vous avoir en sa sainte garde<sup>1</sup>.

» Écrit au camp du Mans, le dernier de novembre 1589.

» Signé : HENRI.

» Et plus bas : REVOL. »

1. Henri IV, ayant été abandonné par la plupart de ceux qui assiégeaient Paris, après la mort de Henri III, fut obligé de faire une guerre défensive au lieu de la guerre offensive. Les espérances du duc de Savoie, Charles-Emmanuel Ier, se renforcèrent avec celles de la Ligue. La guerre autour de Genève recommença. Pour le récit de ce qui se passa alors, depuis les premiers jours d'avril 1590 (*le siège du Pas-de-la-Chuse*), jusqu'à la trêve de 1593 (au mois d'octobre) *entre le duc de Savoie et Genève*, nous renvoyons aux *Mémoires de la Ligue*, en renouvelant l'observation, déjà faite, qu'ils ne sont qu'un extrait concis de récits contemporains inédits, tel que celui de Jean Du Perril.



UNE  
**PRISE D'ARMES A GENÈVE**

RELATION INÉDITE

**DES TROUBLES DE 1737**

ET

**DE LA MÉDIATION DE 1738.**



Il est peu d'histoires particulières qui comptent un aussi grand nombre d'écrivains que celle de Genève. Depuis Bonivard jusqu'à nos jours, elle a occupé bien des auteurs, nationaux et étrangers. L'intérêt religieux, depuis la Réformation, est venu se joindre à l'intérêt politique pour engager à la traiter. Aujourd'hui on remonte encore plus haut, et grâce aux travaux patients et érudits de quelques contemporains, la Genève épiscopale et ducale sera sans doute bientôt aussi connue que la Genève calviniste et protestante. Les points les plus obscurs sont petit à petit mis en lumière, discutés et éclaircis. Mais, à mesure qu'on remonte ainsi bien haut dans le passé, on semble un peu négliger les faits plus rapprochés de nous. Le dix-huitième siècle, entre autres, est laissé passablement de côté. C'est que, d'une part, il est encore assez près de nous, pour qu'on puisse supposer qu'il

sera toujours temps de s'en occuper; c'est que, d'une autre, on évite, par lassitude aussi bien que par prudence, de toucher à des époques, à des faits et à des dénominations de partis qui ne sont pas sans analogie avec les choses et avec les temps d'aujourd'hui. Cette ressemblance est cependant bien plus apparente que réelle, et le révolutionnaire genevois d'il y a un siècle n'est point du tout le révolutionnaire genevois de notre temps. Les théâtres où nous les voyons se mouvoir l'un et l'autre sont très-différents, bien qu'au fond les passions, les instincts et jusqu'à un certain point les mobiles, soient les mêmes. Ce qu'ils ont encore de commun, c'est l'abondance des phrases et la prolixité des écrits. Genève fut de tout temps, mais surtout dans le dernier siècle, la ville de la polémique et des brochures. Celles-ci sont innombrables, et il est douteux que le plus habile collecteur n'ait pas quelque lacune à regretter dans ce qu'il a pris la peine d'amasser. Ces écrits ont le malheur d'être d'une extrême uniformité quant au fond des idées et à la manière de les présenter. Ils sentent, en général, aussi bien dans un parti que dans un autre, l'apologie, la réticence et le plaidoyer. Les faits y sont arrangés et présentés d'une certaine façon pour produire un certain effet sur de certaines personnes. Il s'agit bien moins de vérité que de passion. On tend plus, dans cette interminable polémique, à exciter et à exalter qu'à persuader et à convaincre. Ce ton déclamatoire a même passé de ces feuilles éphémères dans les corps d'histoire, dans les histoires de longue haleine, et voilà pourquoi les historiens genevois du dix-huitième siècle sont tombés dans une sorte de discrédit. L'histoire de Genève de Béranger, par exemple, est souvent bien plus un réquisitoire qu'un exposé exact et consciencieux des faits.

Il serait à craindre, si l'on se mettait à négliger et à mépriser dès aujourd'hui les sources originales, les témoignages

des gens qui ont vu les faits ou qui même ont pris part aux événements, que l'histoire future se ressentit de ces fâcheuses préoccupations. Il n'est, en général, que trop avéré qu'un historien copie celui qui l'a précédé, sans beaucoup se soucier de remonter à la source des choses et de contrôler les divers récits. Notre siècle n'est pas précisément celui de la patience et de la conscience. Grâce à ce procédé, les couleurs se confondent dans les tableaux, les nuances disparaissent, et l'on finit par ne plus apercevoir les vrais personnages, ceux qui ont été acteurs dans les événements de l'histoire. Il n'y a plus que des teintes de convention, et le tribun populaire, qu'il s'appelle Rienzi, Mazaniello, Rodolphe Brun, Pierre Fatio ou Davel, parle absolument le langage d'un démocrate de nos jours.

On doit donc s'estimer heureux, quand on ne veut pas se payer de mots sonores et qu'on tient à retrouver les gens dans le milieu où ils vivaient, de tomber sur des documents originaux, écrits sans prétention, en vue du moment et nullement pour la postérité. Les Mémoires privés, rédigés simplement, sous forme d'éphémérides ou de correspondances familières, ont toujours été fort recherchés, et leur crédit monte encore de nos jours. Il existe dans les populations une certaine moyenne, qui n'est pas plus la représentation de l'élite ou de l'aristocratie d'un pays qu'elle n'est l'expression des classes inférieures ou de la plèbe proprement dite. Ce niveau bourgeois est, à vrai dire, ce qui donne le mieux l'idée de la véritable civilisation, de la statistique morale et intellectuelle d'un peuple. Quand il met la main sur quelque narration émanant de cette catégorie de personnes, et tracée sous l'impression de quelque événement saisissant, l'investigateur des choses passées doit s'estimer très-heureux. Tout, en effet, dans de tels documents, devient précieux, même les préjugés, les préventions, et les haines de caste ou de parti.

Alors on devient le contemporain du narrateur, on vit avec lui et non plus avec des acteurs de convention.

Ce préambule servira peut-être à expliquer l'importance que nous attachons au morceau d'histoire dont nous allons nous occuper. Certes, celui qui l'a écrit n'était ni un savant, ni un homme élevé en dignité. Loin de là, c'était un simple marchand de Genève, de ceux qui, dans le fond de leurs boutiques aux Rues-Basses, trouvaient le moyen de porter à la fois leur sollicitude sur leur commerce et sur les affaires publiques. Celles-ci, dans les moments de crise, avaient le pas sur les intérêts du négoce, et il n'était pas rare de voir l'artisan ou le petit détaillant genevois suspendre ses occupations journalières pour courir sur la place publique ou au poste qui lui avait été assigné d'avance en cas d'alerte politique.

Tout le monde sait ce que, dans l'histoire de Genève, surtout dans celle qui embrasse le dix-huitième siècle, on appelait une *prise d'armes*. Dès qu'il survenait un conflit prévu ou imprévu, cherché ou non cherché, entre gens de partis opposés, on entendait retentir le cri « aux armes ! » et en un clin-d'œil, les plus exaltés des deux camps se trouvaient en présence, le fusil à la main. Les magistrats, soit en corps soit individuellement, selon la popularité dont ils jouissaient, se jetaient entre les combattants, payaient de leurs personnes, et faisaient des efforts, quelquefois heureux, d'autrefois impuissants, pour les désarmer et leur persuader de s'en remettre, pour la solution de leurs différends, à un prochain Conseil Général. Si le conflit persistait, si les esprits, au lieu de se calmer, s'aigrissaient encore par les discussions, il fallait recourir à une médiation. D'abord on invoquait celle des cantons alliés, Berne et Zurich. Le premier, dont l'organisation militaire était puissante, avait fini par s'habituer tellement à ces interventions, qu'il tenait dans son pays de Vaud

un corps d'élite constamment prêt à partir, et que l'on désignait sous le nom de *Secours de Genève*. Si la médiation des cantons était de nul effet, il fallait recourir à celle des puissances voisines, la France et la Sardaigne. La première surtout était prompte à se prévaloir de l'influence que lui donnait nécessairement cette intervention, et petit à petit les idées d'indépendance s'affaiblissaient par l'effet d'une imixtion aussi dangereuse. C'est ainsi que, dès le commencement du dix-huitième siècle, Genève s'acheminait insensiblement vers la catastrophe de 1798. La mort de Fatio en 1707, les procès et la condamnation de Micheli-Ducrét en 1728 et 1730 préparèrent les mouvements de 1734, qui amenèrent la fameuse affaire du Tamponnement, la proscription de Trembley et la destitution de ses collègues. Ces événements amenèrent à leur tour la prise d'armes du 25 août 1737, le combat du Perron et la médiation de la France en 1738, qui ouvrit la porte à d'autres interventions ultérieures et enfin à la conquête<sup>1</sup>.

C'est sur ces deux années, 1737 et 1738, que nous voulons ramener un moment le lecteur, en lui mettant sous les yeux le récit d'un homme qui fut non seulement témoin, mais encore acteur dans tout ce qui se passa alors à Genève. Jean-Louis Dunant, d'une ancienne famille de la bourgeoisie, était marchand de fer dans les Rues-Basses. Il tenait un livre dans lequel étaient enregistrées à la fois ses opérations commerciales et les affaires politiques auxquelles il se trouvait mêlé. Puis il envoyait à son frère et à un ami, établis à

1. On trouve sur ces mêmes faits des renseignements nombreux et intéressants dans les dernières *Notices biographiques* du baron de Grenus, consacrées à des magistrats de sa famille. L'un deux, le premier syndic Grenus, joua, comme on le verra, un rôle très-important dans l'affaire dite du Perron, et dans les négociations qui la suivirent.

Paris, la copie de tout ce qui valait la peine, dans ces débats civiques, d'être transmis aux Genevois de sa connaissance résidant à l'étranger. D'un caractère ardent et irritable, Jean-Louis Dunant avait commencé de se signaler dans les troubles de 1734, occasionnés par le tamponnement et le transmarchement ou transport de quelques pièces de canon que le syndic Trembley avait voulu faire opérer. Le nom de *Dunant des Tampons* lui en était resté, et il en gardait quelques-uns chez lui pour les transmettre à sa postérité, comme une sorte de trophée ou un souvenir de cette journée fameuse dans les fastes genevois.

En 1737, Jean-Louis Dunant fut condamné pour avoir, disait-on, célébré la fête anniversaire du *tamponnement*, et contribué ainsi à perpétuer un souvenir de guerre civile. Cette condamnation, rapportée par d'Ivernois dans son *Tableau des révolutions de Genève*, fut le signal des troubles ultérieurs et, entre autres, de la prise d'armes et du combat des 24 et 25 août, qui amenèrent à Genève le comte de Lautrec en qualité de médiateur. Il raconte à son frère et à son ami, avec la vivacité et la passion d'un acteur qui a vu le tout de très-près, les moindres épisodes de la lutte. Sans doute il ne faut pas prendre Jean-Louis Dunant pour un chroniqueur de profession, ni pour un narrateur impartial. Il est, au contraire, dans un continuel état de surexcitation facile à comprendre, mais qui n'exclut ni un certain jugement, ni même une certaine bonne foi. Ce qui le distingue encore, c'est le sentiment religieux qui l'anime, et qui montre combien le révolutionnaire de cette époque était un être *sui generis*. Pour bien comprendre le récit de Dunant, il faut en effet se reporter au temps où il vivait. Au commencement du dix-huitième siècle, les idées de révolution n'étaient nullement mêlées à Genève aux idées qu'on appela plus tard philosophiques. Leur mariage ne s'opéra que longtemps

après, et surtout à dater des événements de 1762 à 1768. En 1734, il n'était point encore question de *négatifs* et de *représentants*, du moins comme constituant dans la république de grands partis. Le débat était entre les *Tamponneurs* qui avaient voulu faire intervenir la force militaire ou la garnison dans les débats civiques, les *Michelistes*, ainsi appelés de leur patron Micheli-Ducrét, qui, le premier, avait commenté et analysé la Constitution genevoise d'une manière abstraite et philosophique, les *Montréalistes* qui tiraient leur nom du comte de Montréal (Bernard de Budé), seigneur de Fernex, citoyen très-difficile à classer et à définir, puisque, après avoir été d'abord le champion du peuple ou plutôt de la bourgeoisie, il se prononça ensuite contre elle avec une extrême vivacité.

En 1738, la cause du peuple à Genève n'était pas du tout celle des *citoyens*. Ceux-ci formaient une sorte d'aristocratie quelque peu athénienne, dont les intérêts et les sentiments étaient bien différents du camp des classes populaires, qui renfermait ces fameux *habitants* ou *natifs*, lesquels devinrent plus tard les grands antagonistes du gouvernement de Genève. Ils ne l'étaient point encore en 1738. Au contraire, le pouvoir exécutif, comme chargé de veiller à la sûreté et au bien-être de tous ceux qui vivaient sur le territoire de la république sans distinction d'origine et de nationalité, était plutôt le protecteur naturel des habitants ou natifs, dont les bourgeois voyaient d'assez mauvais œil l'émancipation. De là ces accusations d'alliance avec la partie infime de la population, que la bourgeoisie lançait sans cesse, et surtout dans les moments de troubles où chacun se comptait et s'enrôlait sous une bannière, contre les Conseils de Genève et surtout contre le Petit Conseil, aux mains duquel était la puissance exécutive.

Pour en revenir à Jean-Louis Dunant, il ne faut pas cher-

cher en lui un révolutionnaire ou un démocrate moderne. Les intérêts de la liberté générale ou de l'humanité, ce qu'on appelle aujourd'hui la cause des peuples, lui importe fort peu. Ses idées politiques ne s'étendent pas au-delà des murs de sa ville natale, et tout ce qui n'intéresse pas l'honneur et l'intérêt de la bourgeoisie ou des intérêts de Genève ne le touche nullement.

Ces explications étaient nécessaires pour résumer la situation. Elles serviront à expliquer quelques passages qui, sans cela, auraient pu paraître obscurs ou contradictoires dans le récit de Jean-Louis Dunant, que nous allons reproduire dans sa naïveté primitive, en conservant soigneusement, avec le style original, l'ordre des dates. Les lettres embrassent un espace de temps d'environ neuf mois (du 2 août 1737 au 10 mai 1738).

« Genève, le 2 août 1737.

» *A Monsieur Jean-Jacques Dunant, chez M. Reguillon, dans l'abbaye Saint-Germain, à Paris.*

» Mon cher frère,

» Tu as su mon jugement à l'occasion du 2 juillet. Tu dois en avoir vu l'extrait tiré du registre du Conseil. Mais il faut savoir ce qui y avait donné lieu. M. Pictet, syndic de la garde, m'ayant fait venir vers lui, m'adressa plusieurs questions pour me faire dire que j'avais célébré la fête du Tamponnement. Il n'y réussit pas, et voulut au moins m'arracher que j'avais dîné ce jour-là à Plainpalais, dans un jardin, et que j'y avais tiré des grenades. Je lui répondis que non, ce qui était la vérité ; mais il me répliqua que je ne répondais pas juste. Je vis bien qu'il y avait du faux rapport là-dedans. Bref, je fus condamné, pour avoir fermé ma boutique le dit

jour (ce qui était contrevenir à l'édit de décembre 1734), à huit jours de prison. Ceci se passait le 5 juillet; le 6, qui fut le samedi, mes parents eurent l'extrait des registres qui me condamnait, et le dimanche 7, ils montèrent, au nombre de cinquante, pour représenter à MM. les Syndics l'irrégularité d'un tel jugement et la fausseté des motifs, attendu que je ne pouvais avoir troublé la paix publique pour avoir laissé ma boutique fermée après avoir été au prêche le matin. Ces messieurs les écoutaient fort impatiemment et les interrompaient pour les presser de conclure. Le cousin Deluc, qui portait la parole, disait à son tour : « Magnifiques Seigneurs, si vous ne voulez pas nous entendre, nous nous en irons. » Il concluait à ce que mon jugement fût bâtonné (cassé) et moi mis en liberté. Mes parents, voyant qu'il n'y avait rien à faire, s'en allaient, quand un de MM. les Syndics dit au cousin : « Sieur Deluc, vous avez lu apparemment l'abrégé » de l'histoire romaine par Vertot, et celle par Echard; avez-  
 » vous jamais vu que le peuple romain se soit réjoui de l'a-  
 » vantage de ses guerres civiles? » Là-dessus Deluc répondit :  
 » J'ai lu non seulement ces livres, mais bien d'autres, et je  
 » n'ai trouvé en aucun lieu un peuple aussi sage et aussi  
 » modéré que l'a été celui de Genève, dans les mois de juillet  
 » et de décembre 1734. » Sur quoi le premier syndic Grenus lui dit : « Vous en repentiriez-vous? — Non, Monsieur le premier (lui dit le cousin Deluc), nous nous applaudissons au contraire de n'avoir fait porter le deuil à personne. »

» Telle fut la représentation de dimanche. Les syndics promirent qu'ils en feraient part aux Conseils du lendemain lundi 8. Pendant la nuit, il courut un bruit par en haut que les parents de Dunant devaient monter le lundi, accompagnés de quatre à cinq cents citoyens, pour obliger le Conseil à faire droit à leur représentation en plein. Sur ce bruit, on fit monter à l'Hôtel-de-Ville et sur la Treille, le lundi matin,

deux cents à deux cents cinquante habitants et natifs, satellites de Montréal. Une telle manœuvre fit monter, de leur côté, deux citoyens pour en parler à un de MM. les Syndics. Il leur dit bonnement que c'était à cause du bruit qui courait. Or, ce bruit était si faux que je te proteste que l'idée n'en était venue à aucun de nos parents, ni même aux citoyens. Il n'y eut que mon père et mon cousin Dunant l'aîné qui montèrent pour savoir les résolutions du Conseil, et qui virent tout ce monde. Le Conseil ne voulant rien changer à la sentence, j'allai fermer ma boutique et je subis mon jugement. J'ai resté sept jours en prison, quoique le jugement en portât huit.

» Sur ces entrefaites, on découvrit qu'il s'était fait un repas chez Jobert, d'une soixantaine de ces habitants et braves, natifs montréalistes<sup>1</sup>. Les citoyens et bourgeois, informés de cela, se tinrent sur leurs gardes et patrouillèrent toute la nuit. Le lendemain, il courut un bruit que dans la nuit du 8 au 9 la garde au poste de l'Île avait été renforcée de six hommes, et celui de Longemalle aussi. Nombre de citoyens montèrent à la Maison-de-Ville et se plainquirent de cela, requérant qu'on en fit des informations.

» Quant à ce qui était du renfort de l'Île, M. Pictet, syndic de la garde, protesta qu'il n'en savait rien, puisqu'il en devait répondre sur sa tête. On prit des renseignements, d'où

1. Bernard de Budé, seigneur de Vérace, ancien officier aux gardes suisses, du Conseil des Deux-Cents, connu sous le nom de comte de Montréal et très-populaire au commencement des démêlés entre la bourgeoisie et le gouvernement, avait d'abord favorisé les citoyens. Il s'était ensuite détaché de ce parti, soit parce qu'il n'y dominait pas assez, soit parce qu'il trouvait qu'il était allé trop loin et dépassait le but. Lié un moment avec Micheli-Ducrèt, il s'était séparé violemment de lui et des michelistes. Riche et considéré, le comte de Montréal avait beaucoup d'influence, sur tout sur les habitants des communes rurales du territoire genevois. Les citadins le détestaient.

il résulta que Picot Bandol, interrogé sur ce qu'il avait vu, dit qu'étant sur le pont, Roux l'aîné, Plince fils et Galline l'appelèrent et lui dirent : « Venez voir six soldats qui sortent du corps-de-garde avec leurs armes » ; qu'ils les virent en effet, et qu'une demi-heure après, ils virent aussi relever le poste qui, à son ordinaire, était de dix hommes avec le caporal, les ayant bien comptés. Les dits Plince, Galline et Roux firent la même déposition. Le vendredi 12 du passé, on les envoya en prison, où ils furent séparément en chambre close, et Picot, trois ou quatre jours après, fut mis aux fers. Les procédures ont duré quinze jours. Comme on ne les a pas, je ne peux rien t'en dire de positif, sinon qu'on permit, il y a six jours, de les aller voir, et leurs plus près parents seulement eurent la permission. Ils ont été rasés et on a ôté les fers à Picot, parce qu'ils lui avaient écorché les pieds. Voilà, pauvres citoyens, la manière dont on vous traite pour une chose qu'on a vue de ses propres yeux ! Picot ne veut point d'avocat et plaidera lui-même. Les parents et amis sont tous choisis. On est fort tranquille sur le sort des prisonniers. Je crois qu'il n'est pas nécessaire de te faire part d'autres réflexions sur l'irrégularité d'une telle procédure, car n'est-ce pas le monde renversé que de faire appeler des témoins sur un fait, de les prendre pour parties, tandis que l'on prend pour témoins les véritables parties qui sont les soldats du poste ? Pour celui de Longemalle, il a été prouvé que, comme l'eau était grande et qu'il faisait une grosse bise, le poste des Chaines s'était retiré dans celui-là, à cause du danger qu'il y aurait eu à rester sur des pilotis plantés en avant dans le Rhône. Les eaux ont été en effet extraordinairement grandes. Le 31 juillet 1737, elles se sont jointes de façon qu'il y avait un grand courant depuis Longemalle jusqu'aux Balances, et tout le long derrière le Rhône. L'eau est entrée dans notre boutique, nos fustes ont été à la nage.

et nous avons été une vingtaine dans l'eau pour les arrêter. Adieu, salue tous les amis qui me connaissent. Presque toute la bourgeoisie, au sortir de la prison, est venue me témoigner ses amitiés. On a été content de mes réponses. La procédure de Picot coûte déjà cinquante livres dix sous argent courant. »

« Genève, le 26 août 1737.

» Mon très-cher frère et mon très-cher ami Delrieux,

» Me voici, par une grâce toute particulière de la divinité devant laquelle je me prosterne humblement, plein de vie et en bonne santé. Les tristes situations où nous sommes trouvés, depuis mercredi matin 21 du courant, situations causées par ce qu'une guerre civile peut avoir de plus affreux, doivent bien faire penser à tous mes concitoyens et à moi, que si le Tout-Puissant ne nous avait pas regardés d'un oeil favorable, nous continuant sa sainte protection, hélas ! nous étions tous perdus ! Notre chère patrie était renversée de fond en comble, comme vous allez le voir par ma relation ci-après :

» Mercredi matin, vers les dix heures, on sortit de prison, pour les mener à la Maison-de-Ville, les quatre prisonniers détenus pour l'affaire du corps-de-garde de l'Île. On leur prononça leurs sentences par lesquelles Picot fut condamné à demander pardon à Dieu et à la justice, et au bannissement perpétuel sous peine de la vie ; Plince, à la même formalité et à dix ans d'exil ; Roux et Galline, aussi à l'amende honorable et à cinq ans de prison dans leurs maisons, avec privation et cassation de la bourgeoisie. Comme ces jugements, surtout les deux premiers, parurent extraordinairement sévères et remplis de passion, aux parents des détenus, la mère de Plince fut pleurer à la Maison-de-Ville près des

magistrats, qui la rebutèrent. Un grand nombre de ces habitants montréalistes, qu'on appelle des *Avaleurs de goujons*<sup>1</sup>, qui étaient montés de grand matin, lui firent insulte. D'autres femmes la défendirent, et la querelle s'engagea entre elles et ces scélérats, qui crièrent sur-le-champ aux armes.

» Dans un instant, MM. Marc-Conrad Chappuis, Diday et Pasteur, l'avocat, frère de Pierrot, et Louis Pasteur, montèrent à la Maison-de-Ville, qui était leur place d'armes, avec leurs fusils et la baïonnette au bout. Ils n'y furent pas plus tôt arrivés que le syndic de la garde fit ouvrir l'arsenal, donna des armes et des munitions à trois ou quatre cents de ces coquins, qui sautèrent sur ces quatre braves citoyens, qui se défendirent autant que cela était possible. Mais ayant été enveloppés, et Pasteur, l'avocat, blessé d'un coup de baïonnette à la gorge, mais légèrement, ils furent menés ou plutôt portés dans le corps-de-garde de la Maison-de-Ville, et maltraités à coups de canne par nombre de petits-maitres, mais surtout par le major et le capitaine Lullin. Mais le jeune Louis Pasteur échappa de leurs mains, et plût à Dieu qu'il fût de même sorti en-vie du combat ! Je le rencontrai comme il descendait par le Perron, et que je montais avec un détachement de six hommes, et il me récita tout ce que je viens de vous dire.

» Cependant, le bruit se répandait de plus en plus dans la ville qu'on avait arrêté ces citoyens ; un détachement de cinquante hommes du Molard et ensuite un autre de trente vinrent nous rejoindre au Perron. Nous nous arrê tâmes au

1. On appelait ainsi les partisans de Montréal, du nom du poisson qui sert à en prendre de plus gros à l'hameçon. On disait : « *Ils ont avalé le goujon* », pour dire : « Ils ont été gagnés ou corrompus. » Les montréalistes appelaient, de leur côté, leurs adversaires *Roffes*, du nom d'un autre poisson qui se plat dans les endroits fangeux. A Genève, on appelle aussi *Roffe* ou *Roffin* un homme toujours mécontent.

milieu de cette rue, et nous fîmes face à quatre-vingts ou cent de ces scélérats qui, tous armés des armes de l'arsenal, occupaient le Cavalier, autrement appelé la Terrasse du haut du Perron, tandis que le reste faisait face devant la maison de M. le professeur Maurice. Les compagnies de Saint-Gervais, ayant appris ces dispositions, montèrent, au nombre de cinq à six cents hommes, par la Cité et par le Bourg-de-Four, pour forcer la porte de la Maison-de-Ville et passer au fil de l'épée ou mettre à feu et à sang tous ces scélérats; ce que le Conseil apercevant, ainsi que la faiblesse des siens, des conseillers s'avancèrent vers la tête de nos compagnies, et prièrent qu'on se retirât, parce qu'ils allaient faire mettre bas les armes à tout le monde, même à trois compagnies de la garnison qui occupaient les avenues de la Maison-de-Ville.

• Nos députés (car alors nous en avions quelques-uns de nommés par les compagnies), donnèrent dans le piège et prièrent les leurs de se retirer, ce qu'ils firent sur-le-champ. Ensuite M. le lieutenant de Saussure vint, au Perron, nous dire que tout le monde avait mis bas les armes, et que nous devions aussi nous en aller. Nous lui répondîmes que nous n'en ferions rien qu'auparavant nous n'eussions terminé toute notre affaire, sur quoi il se retira. Ensuite M. l'auditeur Martine vint nous faire le même compliment, à quoi fut faite même réponse. M. Pictet, syndic de la garde, nous vint à son tour protester, foi d'honnête homme, que tout le monde avait mis bas les armes à la Maison-de-Ville, et qu'elles étaient même déjà dans l'arsenal. Comme nous ne voulions pas le croire, nous montâmes quatre ou cinq du poste pour le voir. Effectivement, nous n'apercevions plus personne sur la terrasse. Mais comme il me parlait encore, je vis une escouade de seize hommes qui passait en ordre devant la maison du professeur Maurice. Je lui dis alors : « Vous nous aviez

» protesté, foi d'honnête homme, que tous ces gens de par là-haut avaient mis bas les armes, et en voilà seize qui passent ! » « Ce sont des gens qui se retirent, » me répondit-il. « Pour nous, lui répartis-je, nous ne nous retirerons absolument point, » quoique St-Gervais et ceux du Bourgade-Four l'eussent déjà fait. J'ajoutai que bien que restés seuls, cela ne nous faisait rien, et que s'il fallait en découdre, nous étions toujours prêts. »

» Comme je lui parlais encore, toujours en montant, le sieur Dantand, ce grand et brave garçon, qui est sergent aux Gardes-Suisses à Paris ; Lombard, ce jeune homme, fils de la veuve marchande toilière au Molard ; Gabriel Declé ; Philippe Plan ; Pierrot Pasteur ; Louis Pasteur ; Gaudy ; Jean-Jacques Coulin ; l'houssard et moi, nous montâmes avec le syndic de la garde, pensant qu'il ne voulait pas nous tromper. Quand Louis Pasteur et Lombard furent au haut du Perron, ils me firent signe de monter. Je quittai le syndic de la garde, et comme nous étions déjà sous le Cavalier, M. le syndic Desarts commença, de son côté, à descendre. M. Pictet lui cria avec force, comme pour se faire entendre de ceux qui étaient ventre à terre sur le Cavalier : « Monsieur Desarts, d'où vient que vous laissez monter ces gens ? » M. Desarts répond : « Je ne peux pas les empêcher, » et le syndic Pictet, après avoir crié encore une fois, se cache dans une allée d'où il entre dans une boutique. En même temps le capitaine Bourdillat de la garnison, Deprès, Lefort, De Bergeries, Rigot-Lullin et Lullin, son parrain, font fort à l'entrée du Perron, tout en haut, vers la maison Maurice. Le dit Dantand, ce brave, prend la parole et, s'adressant au capitaine Bourdillat : « Monsieur le capitaine, lui dit-il, je vous crois très-honnête homme et très-bon citoyen. Voudriez-vous tremper votre main dans le sang de vos compatriotes ? » — « Crois-tu, lui repart le capitaine, que j'ai peur de toi ? » En même

temps il tire son épée, et, Dantand lui répliquant qu'il avait encore moins peur de lui et qu'il en avait bien vu d'autres, le capitaine crie à ses gens de faire feu. Alors ces coquins, qui étaient ventre à terre sur la terrasse ou Cavalier, se levèrent promptement et firent un feu épouvantable et continu pendant près de trois quarts d'heure, avec des grenades de fer. Le feu commença à quatre heures et demie. Nous qui nous trouvions en haut, nous leur répondîmes vigoureusement, faisant aussi nos décharges à brûle pourpoint, surtout Dantand, Lombard, Pierre et Louis Pasteur, J.-Jacques Coulin, Declé, Gaudy et Plan. Pour nous, qui étions un peu plus bas, nous essayâmes une volée d'au moins cent coups de fusil, à quoi nous répondîmes de notre mieux en leur tirant autant juste qu'il nous fut possible, ne leur voyant que la moitié de la tête et la terrasse leur servant de rempart. Ensuite, quand nous nous retirâmes, il nous fallut encore essayer une autre bonne volée de coups de fusil, parce qu'il nous a fallu descendre par le beau milieu du Perron pour nous retrancher derrière le coin des maisons Grosjean et Comparet, où le gros des nôtres était resté, car nous n'étions pas montés plus de vingt à vingt-cinq; encore n'étions-nous pas tous ensemble, car il y en avait une partie au milieu et les autres au haut du Perron. Nous fîmes encore feu dans cette position retranchée. De part et d'autre il y a eu des morts. Voici d'abord le nom des citoyens qui, de notre côté, ont succombé en défendant la patrie et la liberté :

» *Louis Pasteur*, frère de Pierrot et de l'avocat, et l'un de mes plus chers amis. Il reçut deux différentes blessures, au haut du Perron et ensuite en descendant, la première à l'estomac et la seconde au bas-ventre et aux mains. Tout blessé qu'il était, il ne cessa de faire face jusqu'au bas de la seconde barrière d'où on lui aida à entrer dans l'allée qui est tout en haut du Perron à gauche en montant. C'est là qu'il dit en-

core : « Courage, amis, que cela ne vous épouvante pas. Je me trouve heureux de mourir pour la liberté de ma patrie. » Après que le feu eut cessé, on l'emporta et il vécut encore jusqu'à une heure et demie de la nuit. Pendant l'affaire je ne pouvais assez admirer son bon cœur et son zèle. Il encourageait notre détachement, disant : « Ayons bon courage ; allons-y comme si nous allions à noce. » Nous ne mangeâmes rien de tout le jour et nous ne bûmes que deux verres de vin qu'une servante nous tendit.

» *Augustin Martin*, l'orfèvre, dit *Lantirolet*, est resté raide tout en haut du Perron, près de la maison de M. Maurice, blessé d'un coup de feu à l'estomac et de deux coups de baïonnette à l'œil et à la joue, le tout du côté gauche. On lui prit son épée et tout ce qu'il avait.

» *Binet*, l'orfèvre de la Fusterie, lui qui avait été si longtemps dans les troupes, est mort blessé au bas-ventre, deux ou trois boutiques plus bas que le Cavalier. Les intestins lui sortaient du corps et il vécut ainsi jusqu'à neuf heures et demie du soir.

» *Abraham Blanc*, frère du balancier, tomba frappé à l'estomac et de deux balles aux bras, dont une lui fendit le coude et l'autre le grand os. On lui aida à entrer dans cette grande allée qui traversait autrefois jusqu'à la cour de Saint-Pierre, là même où Louis Pasteur était entré. Il vécut encore plusieurs heures.

» *Diedey*, neveu de M. David Diedey, reçut trois balles au front, qui lui firent sauter la cervelle. Il resta sur la place au milieu du Perron. C'était un jeune homme de seize à dix-huit ans, mais rempli de courage.

» Nous avons eu aussi plusieurs blessés : *Pierre Pasteur*, qui a eu la clavicule de l'épaule gauche rompue, mais cela ne sera rien (ainsi des trois frères un est mort et deux sont blessés, l'avocat ayant été frappé à la gorge d'un coup de

baïonnette vers l'Hôtel-de-Ville); *Jaquet*, le fripier, qui a eu la jambe cassée et qui ne pourra plus marcher; *Lombard*, fils de la veuve Lombard, blessé dans le côté; un jeune grenadier, nommé *Passavant*, blessé à la cuisse; *Jasse*, notre grenadier, a eu le bras cassé; un jeune homme, que je ne connais pas, a eu la tête offensée au sommet; le jeune *Coindet*, orfèvre, a eu son couteau de chasse frappé de deux balles; plusieurs autres ont eu leurs habits et leurs chapeaux percés, ou des égratignures.

» Pour moi, une balle atteignit au beau milieu de mon fusil et me fit une grosse bosse, au point que je ne pus plus tirer. Peut-être que cela m'a sauvé la vie, par la grâce de Dieu, car je faisais face en haut du Perron. C'était affreux d'entendre les balles siffler à nos oreilles. Je puis mettre encore au nombre des blessés M. le syndic Desarts, qui eut la main droite percée d'un coup de fusil ou plutôt d'un éclat de grenade. C'est un miracle de Dieu, si nous n'avons pas eu au moins vingt-cinq hommes de tués, ayant essuyé plus de trois cents coups de fusil, soit de la terrasse, soit des fenêtres voisines.

» D'un autre côté, voici les noms de nos adversaires qui ont perdu la vie sur la terrasse : Le capitaine *Bourdillat* (ce qui fut un grand bonheur, car il était courageux et aurait foncé certainement sur nous); *Counis*, sergent de la garnison; un caporal et quatre soldats; *Mestrezat*, de la chancellerie; *Toreilli*, cordonnier; un autre soldat tué à la rue Verdaine. Lemaire-Rigot a été blessé. On soupçonne qu'il y en a encore d'autres que l'on cache.

» Je reviens au lieu du combat. Nos compagnies, ayant appris la manière indigne dont on nous avait trahis, remonterent dans le même ordre, ceux de Saint-Gervais et de Bel-Air par la Grand'rue, jusqu'au haut de la Cité, et ceux du Molard et de Rive par le Bourg-de-Four. On voulait forcer

pour toujours, au péril de nos vies, cette race de scélérats. Mais, quand ils furent en haut, ceux de Saint-Gervais ne jugèrent pas à propos d'aller plus avant. On resta donc jusqu'à la nuit et alors on se retira, après avoir fait de bons détachements dans toutes les avenues. Le lendemain, 22, qui fut un jeudi, on envoya un fort détachement à Rive pour prendre le poste de la porte, et nous y menâmes du canon. M. Chenot, le capitaine, voyant qu'il n'y avait pas à résister, nous abandonna le poste et se retira à l'avancée.

• M. le Résident de France<sup>1</sup>, ayant appris la manière dont on nous avait traités, offrit sa médiation à nos compagnies, qui eurent bien de la peine à se résoudre de l'accepter. Mais il leur fit voir que la vie d'un des nôtres était plus précieuse que celle de tous ces scélérats; qu'à la vérité nous les détruirions tous, mais qu'il n'y avait point de guerre où il ne restât quelque soldat. Il ajouta qu'il fallait épargner le sang des citoyens, et qu'il y en avait déjà assez de répandu. Enfin, on se rendit à ses avis, et ils capitulèrent avec nous qu'ils mettraient bas les armes, qu'on leur laisserait la vie et les biens saufs, qu'ils sortiraient de leur enceinte, et qu'il n'y aurait aucune recherche pour la prise d'armes. Cela fut exécuté le 22, à une heure et demie, sous la réserve qu'étant maîtres de toutes les portes et de la place de la Maison-de-Ville, on y monterait sur-le-champ la garde. Quand on ouvrit la porte de Neuve, presque tous ces scélérats sortirent et se retirèrent à Carouge et à Lancy.

Le même jour, nous créâmes des députés pour prendre des mesures que nous crûmes les plus propres pour assurer la paix et la tranquillité publiques. C'est à quoi nos députés ont travaillé. Et depuis qu'on a monté la garde aux portes et à la Maison-de-Ville, nous avons retiré les pièces de canon

1. De La Closure.

que nous avions postées dans toutes les avenues des rues pour empêcher qu'ils ne descendissent dans le bas. Voilà, mon cher frère et mon très-cher ami Delrieux, comment Dieu nous a protégés. Priez-le sans cesse qu'il continue à nous regarder d'un ceil favorable et qu'il nous soit propice.

» Le jeudi 22 du courant, l'on a enseveli et porté en terre Blanc à trois heures et Martin à quatre heures, Binet à cinq heures et Diedey à six heures. Pour les trois premiers, on ne put pas leur faire de grands honneurs, parce qu'on était encore tous sous les armes; mais pour Diedey il y eut plus de treize cents hommes à son enterrement avec les armes et le tambour battant. Je lui ai rendu les derniers devoirs avec les autres grenadiers qui s'étaient trouvés au combat. Nous le portâmes avec l'habit uniforme et le sabre au côté. Le lendemain vendredi 23 du courant, je rendis aussi les mêmes devoirs à mon cher ami Louis Pasteur, qui était aussi grenadier. Je vous écris de cela la larme à l'œil, ne pouvant me consoler d'une telle perte, surtout quand je viens à me rappeler les paroles qu'il prononçait quand il fut blessé, et qui témoignaient de son attachement à la patrie. Il était trois heures après midi quand nous le portâmes au cimetière, dix grenadiers pour soutenir la bière, quatre pour tenir les coins du drap mortuaire, et deux autres grenadiers qui portaient les escabelles. Nous y mîmes toute la pompe et la solennité possibles. Ceux qui portaient la bière étaient Jean-Louis Dunand, Nourrisson, Gabriel Declé, Abraham Dunand, Aimé Gaudy, Chappuis, Isaac Raisin, Jean-Louis Bovet, Bouvier et moi. Les coins du drap étaient tenus par Jean-Jacques Coulin l'aîné, Henri Bonvard, Antoine Joly et Paul Bosson. Les officiers de toutes les compagnies étaient en uniforme, et le fusil à la main; tous les grenadiers de la ville de même, avec équipage et fusil, et tambour en tête. Il y eut bien trois mille personnes, et il était impossible de pouvoir traverser le

chemin, à cause de la quantité de femmes, de filles et de jeunes gens qu'il y avait depuis la porte de M. Pierre Eyraud, qui demeure à la rue des Orfèvres, au-delà du Molard, jusqu'au cimetière du Temple de Saint-Gervais. Il faisait pitié de voir comme on pleurait et se lamentait. Nous demeurâmes bien une heure et demie pour le porter et une heure pour revenir. On ferma presque toutes les boutiques. Quand les cinq bières furent dans la fosse, on fit une décharge de seize ou vingt coups de fusil. Gravez dans vos cœurs les noms de ces cinq illustres citoyens ou habitants qui sont morts pour la liberté de la patrie.

» Nous avons, il faut le dire, beaucoup d'obligations à une partie des habitants qui se sont joints à nous ; mais, en revanche, il y en a eu aussi beaucoup de traîtres, aussi bien que des citoyens et bourgeois montréalistes. Massé, le père, et ses deux fils aînés et ton parrain Lullin étaient à la Maison-de-Ville avec plus de deux cents autres, et nous couchèrent plusieurs fois en joue. Il y a eu aussi quinze ministres qui ont pris les armes contre nous. Je ne connais pas encore bien leurs noms. On m'a nommé le jeune Maurice, Laget, Cardoin, Ami Lullin. Quant à ceux de la bourgeoisie, voici ceux qui ont gauchi, et qui nous auraient détruits, si Dieu n'avait pas été pour nous :

- » Presque tout le Deux-Cents et tous leurs domestiques ;
- » Tous les valets de ville ;
- » Les racle-cheminées ;
- » Les jardiniers de Plainpalais ;
- » Tous les capitaines de la garnison ;
- » Tous les sergents et caporaux de la garnison ;
- » Les officiers-majors ;
- » Toutes les compagnies de la garnison (mais elles ne furent pas au complet, parce que nous arrêtâmes nombre de soldats) ;

» Tous les petits-mâtres de par le Haut et de par le Bas ;  
 » Quinze ministres dont je vous donnerai les noms plus  
 au long ;

» Pierre Picot et Baraban, qui conduisaient une vingtaine  
 de marchands, mais qu'on ne laissa pas passer.

» Parmi les bourgeois et citoyens : Pelissary, de la Cité ;  
 Jolivet-le-Jeune ; Le Cointe et son fils le proposant ; Bouchet,  
 germain de Pelissary ; Bertrand-le-Riche ; Choisy, avocat ;  
 Mallet-Gallatin, jeune homme de chez M. Dejean, épicier ;  
 Delorme, avocat ; Jacques Collavin ; Énard ; le jeune Taxesy ;  
 Augustin Girod ; Debary-Mallet ; Senebier, le cadet ; Jaquier,  
 horloger ; Deville, fils aîné, du Molard ; Arlaud, horloger,  
 frère du peintre ; Jean-Jacques Lullin ; Rilliet, le praticien ;  
 Michel Marchet, associé d'Alléon ; le grand Dohna, père ; son  
 grand fils ; le grand Palard ; Naville ; Azemar ; plusieurs Gar-  
 delle ; Réné, l'apothicaire ; Voullaire, auditeur du charbon ;  
 Déjean, toilier, le jeune ; Palard, horloger ; Bonafoux-  
 l'Oncle ; Chevalier, orfèvre ; Flournois, commis au port ; les  
 fils Patron ; Odier, associé de Barde ; Pichard, sellier ; Jean-  
 Benedict Martin ; Massé, le père ; Pierre et Jacques Massé,  
 fils ; Barthélemy, fils ; Dubit, procureur ; les deux aînés Ca-  
 zenove ; Camus, père ; Gibeau et ses fils ; Billon, architecte ;  
 Ferrier-le-Fort ; Senevier-l'ancien-Roi ; Richard-Ruenot,  
 père (le fils a été bon citoyen) ; et enfin deux cents natifs ou  
 habitants.

» Massé, le père, qui avait été contre nous, eut la hardiesse  
 de descendre en bas, et fut arrêté et enfermé dans le corps-  
 de-garde de l'Île. Le lendemain matin, il fut amené à la  
 Grenette. Avant que d'entrer, on lui fit faire le tour des Rues-  
 Basses, et, derrière le Rhône, les femmes voulaient le jeter  
 dans l'eau et l'injuraient. Mais on usa de charité à cause de  
 ses fils cadets. Son fils aîné, Jacques, descendit de la Maison-  
 de-Ville et voulut se jeter de dessus le pont dans le Rhône ;

on voulait lui tirer dessus, mais comme il savait bien nager, il se tira d'affaire. Ce fut Balexser qui empêcha de faire feu sur lui.

» Quand la Grenette fut pleine, on attacha une barque au port, et on mit dessus tous ceux qui étaient employés aux grains, tellement qu'elle en était chargée; puis on la mit fort avant dans le Rhône. Les étrangers venaient voir cela.

» J'espère que ces événements mettront fin, s'il plait au Seigneur, à nos troubles, et que dorénavant nous jouirons, avec son aide, d'une parfaite tranquillité. Nos trente-quatre députés furent samedi, 24 du courant, se faire reconnaître en Conseil. Outre la garde que l'on monte aux portes et à la Maison-de-Ville, il y a dans chaque quartier une vingtaine d'hommes de garde, afin qu'il n'y ait personne de surpris dans les maisons. Il y en a aussi qui prennent garde pour le dehors; car le bras de Dieu qui nous a conduits, lorsque nous étions au Perron, a montré que nous ne devons pas nous fier pleinement à des paroles. Nous avons découvert que le dessein de nos ennemis était, si nous nous étions retirés, de fondre sur nous avec des grenades et une affreuse artillerie. On ne cesse de répandre, parmi les étrangers, que c'est nous qui avons attaqué; mais comment aurions-nous pu le faire, nous qui n'étions que dix hommes au haut du Perron, dix au milieu et le reste en bas? Eux étaient au moins quatre cents sur cette terrasse où nous montions, à la bonne foi, puisque le syndic nous soutenait qu'il n'y avait plus personne. Il a fallu couper un doigt au syndic Desarts. Nos députés s'assemblent tous les jours pour discuter nos griefs. »

« Genève, le 2 septembre 1737.

« En vous confirmant ma relation du 26, j'ajouterai que

ces scélérats d'habitants, qui sortirent de la ville, se tiennent toujours aux environs. Il y en a toujours quelques-uns qui rentrent, et je vous assure que cela me ferait bien de la peine si on les tolérait. Comment pourrais-je voir devant mes yeux ces hommes qui m'ont lâché plusieurs coups de fusil et auxquels nous n'avons échappé que par miracle ? Pourrais-je revoir un scélérat de Droullion, un Bochon de Lancy, un Gachery, qui ont tué mon cher ami Pasteur ? Nos députés, auxquels je ne cesse de porter mes plaintes, me disent pour toute raison que nous avons donné notre parole qu'il n'y aurait pas de recherche. Ils m'ont pourtant promis qu'on empêcherait aux moins convenables de rentrer ; si cela avait lieu, nous serions derechef tantôt en querelle et tantôt embaillés.

» Messieurs les Représentants de Berne<sup>1</sup> arrivèrent le 27 du mois passé, et nos députés travaillent du matin au soir à ramener la paix. Il ne transpire rien de ce qu'ils font, car ils sont sous le serment. M. le premier syndic leur a fait dire qu'on verrait de bon œil qu'ils fissent une visite aux députés de Berne. Les compagnies assemblées leur donnèrent charge d'y aller, à condition qu'ils n'entreraient dans aucune négociation. Ils le firent, car ce ne fut qu'une visite de compliments, dans laquelle nos députés reçurent force caresses. Avant l'arrivée de ces messieurs de Berne, le bailli de Nyon faisait arrêter tous nos citoyens, les questionnait et les menaçait de les mettre dans la tour. Quelquefois même il les faisait conduire par deux fusiliers hors des terres de Suisse. Tout cela a fini dès que les Représentants ont été ici. On a trouvé sur les soldats de la garnison beaucoup de munitions, et, ce qu'il y a de plus affreux, c'étaient presque toutes des balles mâchées.

1. C'étaient l'avoyer Isaac Steiger et Louis de Watteville, ancien banneret et commandant du pays de Vaud.

» On dit que tous les Suisses ont ordre de se tenir prêts au premier commandement.

» Aux ministres qui ont pris les armes il faut ajouter Rochemont, Pictet, Chevalan jeune, Joly, Bourlamaqui, Mejonnet et autres que je ne connais pas. Sarrazin-le-Jeune s'y serait bien trouvé, mais on ne le laissa pas sortir de Saint-Gervais, et l'on alla chez lui où l'on trouva six fusils chargés à balle. Un jour de la semaine passée, comme il allait faire le prêche, M. Miget, le père, l'arrêta aux Rues-Basses et lui demanda s'il n'avait pas deux pistolets dans chacune de ses poches. Tous ces ministres qui ont pris les armes ne laissent pas que de prêcher, et cela me passe comment ils peuvent se présenter devant Dieu. Encore hier, comme il fallait se présenter à la table du Seigneur, nous avons été beaucoup qui nous sommes abstenus de communier. On a renvoyé le Jeune. Messieurs les Représentants de Zurich sont arrivés hier au soir<sup>1</sup>. Nos députés doivent aller leur faire une visite qui ne sera que comme l'autre, c'est-à-dire de compliments. Dans ce moment, le capitaine Du Jerdil vient d'arriver pour donner avis qu'on avait fait battre la caisse dans le Mandement. Sur-le-champ, le commandant, qui est Masson, notre sergent, est parti pour voir ce que cela pouvait être. On disait que le comte Montréal avec les Lullin, Pelissary et autres chefs du parti, étaient aux environs. J'espère qu'on va assembler les compagnies et qu'on verra à quoi on en est. Dieu veuille nous donner sa bénédiction, afin de ramener la paix dans cet État qui souffre depuis si longtemps ! Je vous écris les larmes aux yeux en pensant à la manière dont il nous a protégés. »

« Le 6 septembre 1737.

» Le 3 du courant, nos députés firent assembler les com-

1. Le bourguemestre Jean Hoffmeister et Jean-Gaspard Escher, stat-halter.

pagnies, à sept heures du matin, pour leur faire lecture du règlement auquel ils ont travaillé durant huit jours. Il y a soixante-quatre articles, auxquels on donna son approbation presque tous d'une commune voix. Il y eut pourtant des compagnies qui restèrent jusqu'au soir à délibérer. Le dit règlement a été porté par nos députés au Conseil, et on lui accorda huit jours pour délibérer. On ne cédera rien de ce qu'on demande. Allez chez M. François Lefort, rue Neuve-Saint-Eustache, et vous verrez ce même règlement que M. Lantelme lui a envoyé par le courrier de ce jour. A l'égard de la caisse qu'on avait fait battre, cela n'a rien été. On n'a pas renvoyé le Jeûne, comme on avait dit. Chaque jour on découvre des ministres qui avaient pris les armes. Voici ceux que je ne vous ai pas indiqués : Grenus, Trembley, Jalabert, Mallet. J'avais oublié de vous dire que le lendemain de la prise d'armes on devait tirer le prix franc à la Coulouvrenière. On a fait M. Grenus seigneur commis. C'était ce jour-là que devaient être exécutés les mauvais desseins de nos ennemis. Par toute la Suisse on continue de nous calomnier. J'ai reçu avec autant de plaisir que de reconnaissance la lettre de notre cher Delrieux. J'en ai fait lecture à ceux qui ont été au Perron avec moi, ensuite au cousin Deluc, à notre père et à la commission. Je suis chargé par les uns et les autres de le remercier de cet excellent esprit qui l'anime. Je vous envoie les dépositions de Clerc, l'orfèvre, de Jean-Pierre Durovray et de Jean-David Diedey, officier de la compagnie Gallatin, qui ont été maltraités à l'Hôtel-de-Ville. Je n'ai rien négligé pour vous rapporter fidèlement les choses. Les autres relations qui courent sont de gens qui, au premier mouvement qu'ils virent, allèrent se cacher. »

« Le 27 septembre.

» J'ai le chagrin de vous annoncer que tant de peines, que

nos députés ont prises, sont inutiles jusqu'à présent, à cause du grand nombre de nos ennemis. Pendant qu'ils travaillaient de concert avec les magnifiques Conseils des Vingt-Cinq et des Deux-Cents, et qu'ils obtenaient tous les articles que nous avions demandés, ces ennemis du dedans et du dehors travaillaient, de leur côté, à détruire ce qu'on obtenait. Ils n'y ont que trop bien réussi. Il y a douze jours que les Conseils avaient nommé neuf de leurs membres pour finir amiablement avec nos députés. Ceux-ci étaient fort contents des propositions de ces neuf commissaires, mais comme ils n'avaient pas le pouvoir de conclure, ils résolurent d'assembler les compagnies. Sur ces entrefaites, M. le Résident de France reçut, le 19 courant, un courrier extraordinaire du roi, son maître, avec une lettre de M. Amelot, datée du 15, par laquelle Sa Majesté offre sa médiation de concert avec les louables cantons de Zurich et de Berne. Le même jour, M. le Résident fit appeler chez lui nos trente-quatre députés, et il leur communiqua la dite lettre. Ainsi tombèrent les propositions des neuf commissaires.

» Le samedi 21, nos députés firent assembler les compagnies pour leur demander les pouvoirs nécessaires afin de terminer. On les leur donna. Le même jour, le Conseil des Vingt-Cinq acceptait la médiation du roi, et lundi 25 courant, cette résolution fut portée au Conseil des Deux-Cents qui l'accepta aussi. Mon père avec quelques bons citoyens furent le matin au Conseil, avant qu'il prit cette résolution. Ils le prièrent de finir cette affaire de Genevois à Genevois, attendu qu'elle ne devait point regarder les Puissances, et qu'il était dangereux de les voir intervenir ainsi dans nos démêlés domestiques. Il ajouta : « Si vous ne finissez pas sans médiation, nous nous en lavons les mains. » La médiation n'en fut pas moins acceptée. Nos députés représentaient à ceux qui trouvaient cela mauvais, qu'ils avaient ordre des compagnies d'en

finir. Une fois la médiation acceptée, le Conseil nomma les neuf mêmes députés qui travaillèrent avec les nôtres le lundi et le mardi. Ils finirent le mardi au soir, et le mercredi matin les compagnies furent assemblées pour donner leur approbation à ce qui avait été résolu. On approuva tout d'une commune voix, mais comme nos députés voulurent aller chez le Résident de France pour lui annoncer cette résolution et le remercier, il refusa de les recevoir et persista à vouloir la médiation du roi. Le Conseil des Deux-Cents étant assemblé, il lui fit la même déclaration, et ainsi il n'y eut pas moyen d'en finir. Nos députés, après être restés sept heures à la Maison-de-Ville, voyant que les Deux-Cents se rangeaient à la médiation, bien que tout fût accommodé depuis le mardi, et qu'un Conseil Général eût été arrêté pour le jeudi, firent de nouveau assembler les compagnies et leur représentèrent le danger qu'il y aurait de ne pas accepter aussi cette médiation. Le plus grand nombre des compagnies s'y rangea, bien que celle des canonniers ne voulût point en entendre parler ni passer aux suffrages, affirmant avec raison que ce n'était qu'en Conseil Général qu'on pouvait donner une telle approbation. Pendant ces débats, MM. les députés de Zurich et de Berne firent imprimer et distribuer un Mémoire dans lequel ils déclaraient qu'ils voulaient qu'on acceptât la médiation du roi. Le Résident en fit aussi distribuer un dans le même sens, où il tance nos députés et parle très-haut. »

« Lundi 14 octobre 1737.

» Le 27 du mois passé, nos députés firent assembler les compagnies pour les remercier de la charge dont elles les avaient honorés, ajoutant qu'il n'était pas convenable qu'il y eût des députés jusqu'à ce que le médiateur de France fût

arrivé. Là-dessus, grand débat. Notre compagnie, entre autres, ne voulut jamais donner décharge à ses députés, qui étaient MM. Mombard et Pallard. Comme les esprits s'échauffaient, on leva la séance, et le lendemain, considérant que toutes les autres compagnies avaient donné décharge, nous la donnâmes aussi, mais bien à contre cœur. Ainsi nous n'avons plus de députés, jusqu'à l'arrivée du comte de Lautrec, qu'on attend mercredi ou jeudi prochain.

» Le Résident et les représentants de Zurich et de Berne ont fait distribuer un nouveau mémoire, par lequel ils voulaient que la bourgeoisie mit bas les armes, mais ils n'ont pu y réussir. Nous voilà de nouveau dans les chagrins et les inquiétudes. M. le premier (syndic), ce brave homme, fit appeler chez lui quatre de nos ci-devant députés, un par régiment, et leur dit que le Conseil souhaitait de pouvoir entretenir nos députés. Ils répondirent qu'il n'y en avait plus, qu'ils avaient remis leur commission, comme il le savait fort bien. Il insista pour qu'on avertît tous ces messieurs, qui étaient ci-devant députés, de se trouver tous en conseil, à quatre heures, le lundi 7 du courant. Ils s'y rendirent tous. Le Conseil leur communiqua que l'intention de M. Amelot était qu'on remit la garde des portes au Conseil, insistant fort là-dessus. Mais nos messieurs leur répondirent avec toute sorte de fermeté et de sagesse qu'ils aimeraient mieux perdre la vie que de consentir à de telles propositions. M. Mallet me dit que M. Marcet avait fait merveille en cette occasion, et que lui aussi avait fort bien répondu. Comme les imprimés en question avaient fait quelque impression sur certains natifs et habitants, il y en eut qui ne voulurent pas monter la garde. On s'en plaignit à M. l'ancien syndic Barthélemy Gallatin, colonel d'un régiment, qui ordonna que l'on pût immédiatement prendre des effets chez ceux qui ne voudraient pas monter la garde. C'est ce qu'on exécuta mer-

credi, chez un récalcitrant, et, depuis lors, il n'y a plus eu de refus de monter la dite garde.

» Mercredi 8, M. le premier fit encore appeler chez lui quelques patrimoniaux, pour les questionner et savoir d'eux s'il n'y aurait pas moyen d'assembler les compagnies pour leur proposer de remettre la garde des portes. M. Gevray, qui est de notre compagnie, lui dit que pour rien au monde il n'oserait se charger d'une telle commission ; qu'il connaissait trop bien les citoyens pour leur parler de cela, et qu'en son particulier, il n'y donnerait jamais la main.

» Le vendredi 11, le Conseil fit appeler de nouveau les quatre mêmes députés qui avaient été chez M. le premier syndic. MM. Marcet, Lombard et Viridet s'y rendirent. Le syndic insista de nouveau pour qu'on mit bas les armes. M. Marcet nous dit que M. Lombard avait fait merveille ; et, quand le Conseil vit leur fermeté et leur sagesse, il leur montra une lettre de Sa Majesté (qu'il avait déjà reçue le jeudi), et qui porte que les choses doivent rester ce qu'elles sont jusqu'à ce que M. le comte de Lautrec soit arrivé. Voyez donc que de tentatives pour nous faire mettre bas les armes !

» Il y a eu hier huit jours, c'est-à-dire le dimanche 6 du courant, les sieurs Picot et Plince, condamnés pour l'affaire du corps-de-garde de l'Île, ont subi leur jugement. Ils sortirent de prison, et, le lendemain 7, il leur fallut sortir de la ville, sous peine de la vie, ce qu'ils exécutèrent.

» On se dispose à faire tous les honneurs à l'arrivée du médiateur, M. le comte de Lautrec. Pour cet effet, il y a déjà quatre compagnies bourgeoises de commandées, deux du régiment de Saint-Gervais et deux du nôtre, avec ordre de se tenir prêt pour mercredi ou jeudi prochain, en habit gris d'uniforme, chapeau bordé et bas blancs. On se pique fort d'être tous bien propres : presque tous les officiers ont fait

des habits neufs, ainsi que quantité de marchands et autres. Les gants blancs sont aussi commandés.

» Le cousin Deluc me charge de te dire que notre mémoire est tout prêt et que vous en serez très-content. Il est fort clair, et la constitution de notre Conseil général y est fort bien établie. Dès qu'il aura été remis à M. le comte de Lautrec, on vous en enverra une copie à Paris, et on le fera imprimer.

» C'est beaucoup mieux qu'il n'ait pas paru plus tôt, parce que nos ennemis n'auront plus rien à dire<sup>1</sup>. »

« Genève, le mercredi 23 octobre 1737.

» Les mouvements par lesquels notre chère patrie est continuellement agitée doivent bien faire penser à tous mes concitoyens et à moi, que si le Tout-Puissant ne nous regarde pas d'un œil favorable et propice, on ne peut dire ce qu'elle deviendra. C'est pourquoi adressons-lui nos prières. Lui seul ne nous abandonnera point, car on voit aujourd'hui combien peu il faut compter sur les hommes, tant ils sont faux à eux-mêmes et mobiles.

» Avant-hier, qui fut lundi 21 du courant, les compagnies nommèrent deux députés dans chaque compagnie, suivant l'ordre que le Conseil du Vingt-Cinq avait donné aux patrioniaux. Le même jour, à deux heures après midi, ils furent se faire connaître en Conseil. Nos députés demandèrent acte,

1. *Mémoire instructif adressé, par la bourgeoisie de Genève, au très-illustre et très-excellent seigneur M. le comte de Lautrec, lieutenant-général du roi en la province de Guienne, maréchal des camps et armées, plénipotentiaire à Genève de la part de Sa Majesté très-chrétienne.*

Ce mémoire est aussi adressé, par contre-coup, aux représentants de Zurich et de Berne; mais leurs noms ne figurent dans la dédicace qu'en seconde ligne et en petits caractères.

mais les Conseils ne voulurent l'accorder qu'à de certaines conditions, savoir qu'ils ne présenteraient au comte de Lautrec que de très-respectueuses représentations. Nos députés voulaient, comme de juste, que l'on mit seulement que nos griefs seraient présentés. Ils se quittèrent comme cela. Ils furent ensuite, à trois heures, chez M. le comte de Lautrec pour lui faire la révérence et le compliment dont ils étaient chargés par les compagnies. M. Marcet, qui était chargé de cela, lui fit un magnifique discours. Ils voulurent ensuite entrer en matière. Mais M. le comte de Lautrec leur dit d'abord qu'il ne recevrait aucune proposition que préalablement nous n'eussions mis bas les armes, et que telle était l'intention du roi. Nos députés eurent beau lui donner d'excellentes raisons et se prévaloir de notre convenant avec le magistrat, le 22 août, fait en présence de M. le Résident de France. Il leur répondit : « Vous avez fort bien agi par le passé, je loue même la sagesse de la bourgeoisie ; mais, pour le présent, vous devez déférer aux ordres du roi. Voulez-vous tirer la baguette avec lui ? » Nos députés, voyant qu'il n'y avait pas à résister, représentèrent néanmoins qu'il n'y aurait plus aucune sûreté, ni pour la généralité ni pour les particuliers, et qu'il devait se rappeler 1707. Il répondit encore qu'il connaissait bien ce qui s'était passé alors ; mais qu'il répondait de tout sur sa tête et qu'il nous donnait *parole de roi*, ce qui était tout dire. « J'aime la bourgeoisie, ajouta-t-il, et elle sera contente de moi. Qu'elle vienne me trouver, et je recevrai et écouterai avec bien du plaisir depuis le plus petit jusqu'au plus grand. Mais à l'égard des armes, il faut les poser, car l'honneur du roi y est intéressé. Je ne voudrais pas pour deux millions que vous refusassiez de le faire. »

» Nos députés se rendirent chez MM. les représentants de Zurich et de Berne, après avoir bien réfléchi à ce que le

comte de Lautrec leur avait dit. Ils conseillèrent aussi de remettre la garde des portes. Les députés n'insistèrent plus, et travaillèrent à faire accepter cette condition à la bourgeoisie. Les temporiseurs et les marchands firent de leur côté les mêmes efforts. Hier, qui fut mardi 22 du courant, les compagnies furent assemblées, à 9 heures du matin. Les députés nous représentèrent le danger qu'il y avait à se roidir. Il y eut de grands débats. Plusieurs compagnies refusèrent. D'autres n'étaient pas au complet. Dans la nôtre, qui est toujours de quatre-vingts hommes, il y eut trente-huit voix pour l'approbation et dix pour la rejection. Beaucoup de citoyens, très-chagrins de ce qui se passait, n'avaient pas répondu à l'appel. Il y eut deux compagnies de Saint-Gervais, trois de la ville et celle des canonniers qui refusèrent en plein. Néanmoins on rassembla toutes les voix, et la ligne d'approbation l'emporta de quelques suffrages. Dans l'après-midi, ce résultat fut communiqué au comte de Lautrec.

La garnison croyait déjà de monter la garde hier, et plus de deux cents soldats étaient à cet effet à la Maison-de-Ville. Les compagnies bourgeoises y montèrent de leur côté, un moment avant midi, comme de coutume, pour tirer au sort. Après cette opération, chaque compagnie se rendit à l'endroit marqué par le sort. Le régiment de Saint-Gervais eut celui de rester à l'Hôtel-de-Ville. Le conseiller Rilliet était avec plusieurs de nos officiers bourgeois. Ceux-ci, voyant que les militaires de la solde restaient, les prièrent de se retirer de devant le corps-de-garde. Il y eut quelques paroles, car ils murmuraient en disant que c'était à eux de monter la garde. Ces scélérats de soldats eurent même la hardiesse de crier aux armes. D'abord, nos gens voulurent faire feu dessus, mais ils agirent de prudence et ne tirèrent pas. Le comte de Lautrec, s'étant aperçu de tout ce bruit, se

rendit sur-le-champ à la Maison-de-Ville et donna ordre à nos gens de se saisir de tous les soldats qu'il y avait là et de les conduire en prison. En effet, on y en conduisit dix-huit, qui sont encore enfermés.

» Nos députés se rendirent ensuite chez le comte de Lautrec, et lui exposèrent qu'en effet on avait délibéré de remettre la garde des portes, mais qu'on retirait sa parole à cause des manœuvres de la garnison. Le comte les pria de rassembler incessamment les compagnies et d'obtenir la remise de la garde, disant qu'il répondait de tout. Les compagnies furent en effet réunies hier soir; on accepta la remise, et, aujourd'hui mercredi 23 octobre 1737, c'est la garnison qui est aux portes ! »

« Le 2 décembre 1737.

» Je continue à vous instruire de ce qui s'est passé dans notre chère patrie. A l'égard des soldats mis en prison, cela est allé en fumée. Depuis lors est venue une publication qui attaque fort l'honneur de la bourgeoisie. On en fit des plaintes à nos députés et au comte de Lautrec. Celui-ci dit que tout cela s'effacerait par l'édit de pacification qui devait se faire dans peu. Cette publication défendait de parler davantage de *goujons*, et je puis vous protester qu'on en parle bien davantage aujourd'hui. Il s'est même fait diverses chansons là-dessus. Chacun les chante, du plus petit au plus grand. De leur côté, ces goujons s'entretennent toujours ensemble, à cela près que quand ils passent par les rues, ils n'osent pas lever le nez. On les siffle et on les *senaille*. C'est toujours chez eux la même ambition, la même aigreur, la même envie. Il faut le dire, ils sont terriblement poltrons. Quand on reproche à nos *gros* de s'être associés avec les plus basses et les plus infimes créatures, ils ne savent que répondre. On

ne sait pas où se tient le comte de Montréal. Le soir de l'élection du lieutenant et des auditeurs, la médiation jugea à propos qu'il n'y eût à la Maison-de-Ville ni compagnie bourgeoise ni autre. Cela était pourtant contraire à un édit solennel, fait il y a quelques années. A dire vrai, nous n'avons eu jusqu'ici que des paroles et rien de solide. Nos députés n'ont pas été depuis près d'un mois chez les Représentants de Zurich et de Berne, parce qu'ils en avaient été mal reçus. Tous les jours il s'en rend quelqu'un chez M. le comte de Lautrec. Avant hier M. l'ancien syndic Lefort reçut une lettre fort gracieuse de S. Em. M. le cardinal de Fleury. Le cousin de Luc, qui fut hier chez M. de Lautrec, apprit cela de lui, et les petits-maitres en ont été fort capots. Le comte et M. Lefort ont été compères à M. Marcet. Cela a donné un furieux soufflet à M. Grenus, premier syndic.

Le lieutenant, qui est M. Gallatin, avait donné permission à plusieurs gonjons de faire citer et appeler plusieurs de nos citoyens qui avaient été chez eux pour prendre des armes, le 21 août dernier. Ces armes, à mesure qu'on les prenait, étaient apportées aux compagnies. Il est vrai qu'il s'en est égaré quelques-unes, mais cela ne pouvait être autrement, vu qu'avec ces armes on armait dans les compagnies ceux qui n'en avaient point. Le lieutenant voulait cependant faire payer ces armes à ceux qui les avaient prises, mais sans en avoir profité, et pour les remettre à d'autres. Comme si l'on n'était pas convenu que tout ce qui s'était fait et passé les 21 et 22, devait être mis en oubli ! Tous les honnêtes gens qui avaient eu de ces armes s'étaient déjà empressés de les rapporter aux compagnies, et elles avaient été rendues à qui de droit. Nous portâmes plainte de cela à M. de Lautrec, qui envoya M. Gauffecourt pour dire au lieutenant qu'il n'était point dans sa compétence de se mêler de cela, après la publication de la médiation. L'affaire en est restée là. On ne

sait encore rien de la médiation. Les uns croient que l'on mettra beaucoup de nos bons citoyens dans les *Deux-Cents*, et que l'on nous accordera quelques-unes de nos demandes les plus essentielles. Dieu veuille que nous soyons contents ! Tous les jours il paraît des libelles contre nos députés et la bourgeoisie. »

« Genève, le 21 avril 1738.

» On dit que l'assemblée du Conseil Général est fixée au 1<sup>er</sup> de mai prochain pour entendre lecture de l'acte de la médiation. Chacun devra donner son suffrage suivant ses lumières et sa conscience. En effet, il faut que la conscience ne nous reproche rien, et l'on ne devra point s'arrêter à ce que nos députés pourront dire. Tu sais que plusieurs nous ont trahis, et, quant aux autres, la peur les a saisis. Quand une fois elle s'est emparée de quelqu'un, il cède volontiers tout ce qu'on lui demande. Mardi dernier, on fit rassembler la compagnie de Chevelu avec une de vers Rive, qui avaient refusé unanimement de donner des pouvoirs aux députés. M. Marcet, qui était l'un d'eux pour la compagnie de Chevelu, leur demanda s'ils ne voulaient pas se conformer à la plus grande voix. La compagnie répondit qu'elle s'en tenait à ce qu'elle avait fait. Plût à Dieu que toutes les autres eussent eu le même sentiment. Nos députés conviennent présentement qu'ils ont eu tort de demander aux compagnies les pouvoirs pour traiter. Ils ont beau dire que c'était pour mettre l'honneur à couvert. Est-ce donc que nous l'avons perdu notre honneur, et cela n'est-il pas bien insolent de la part de nos députés ? Dans notre compagnie, on leur dit bien leur fait, quoique MM. Chevrier, Lombard, Augustin Girod et d'autres tinssent bien leur parti. Ce parti ne réunit que treize voix. Le cousin de Luc m'a dit que l'article de la mé-

diation, qui concerne les magistrats dégradés comme ayant forfait à leur devoir, est conçu de telle sorte qu'ils conservent les honneurs attachés aux dignités dont ils avaient été revêtus. Ainsi, on les remercie avec honneur, ils auront leurs paies, leurs places d'honneur dans les temples, on se mettra sous les armes aux portes, quand ils passeront ! Mais l'honneur de la bourgeoisie, que devient-il avec tout cela ? Il est entièrement flétri. Il me semble que je rêve quand j'entends tous nos députés solliciter la bourgeoisie d'accepter tout cela pour gain de paix. Mais faut-il donc que pour le bien de la paix notre honneur soit perdu. Sera-ce une paix solide, quand nous passerons dans toute l'Europe pour des lâches et des injustes ? »

• Du 10 mai 1738.

• Enfin, avant-hier, l'édit de médiation a été porté au peuple, et, après le discours du premier syndic Calandrini, il a été accepté par mille trois cent et seize voix contre trente-neuf qui le rejetèrent. Je ne dis plus rien, puisque cela est accompli. On assure que Trembley va rentrer, ainsi que Micheli-Ducrét, que Lenieps, Plince rentreront, mais que Picot ne rentrera pas. Dieu veuille toujours protéger notre chère patrie ! M. le comte de Lautrec et Messieurs de Zurich et de Berne assistaient au Conseil Général, qui fut à huit heures du matin dans le temple de Saint-Pierre. Pendant que M. Turettini, le secrétaire d'État, faisait lecture de l'ouvrage de la médiation, une cigogne faisait trois fois le tour de l'église. Il y aurait eu bien plus de voix pour la réjection, si le cousin Deluc ne s'était pas donné beaucoup de peine pour faire approuver l'acte de médiation, disant qu'il n'était pas autant à notre désavantage qu'on le croyait ; qu'il n'y avait que l'article des magistrats dégradés, qui fut mauvais

pour nous. Au premier jour vous verrez le dit ouvrage imprimé. Pour moi, il me semble que nous sommes bien gênés, et que cet article des dégradés est tout-à-fait à notre désavantage. On sortit du Conseil Général à dix heures et trois quarts, et d'abord qu'on fut dehors, il y eut une prière d'actions de grâce. Enfin, une fois la prière finie, on fit trois décharges de canon de soixante-deux pièces chaque fois. Point de parti ne parut, à vrai dire, joyeux. Nous fîmes bien quelques parties de souper, mais cela n'était ni considérable ni gai. Toutefois, espérons en la Providence et attendons avec foi et résignation ses décrets ! Amen..... •

Les vœux de l'auteur de cette narration furent accomplis, autant du moins que nous pouvons attendre, dans ce monde imparfait et misérable, de voir exaucer les prières que nous adressons à Dieu dans un but particulier, pour nous ou pour notre patrie. On sait, en effet, que le quart de siècle qui suivit la médiation de 1738 fut pour Genève une ère de prospérité et de calme sans exemple. Les plaies de la guerre civile se cicatrisèrent comme par enchantement, et le commerce et l'industrie avaient repris un vaste essor, quand éclatèrent de nouveau, vingt-un ans après, les troubles de 1765 suivis de l'intervention des puissances garantes, entre autres de la France, représentée par le chevalier de Beauteville.

L'édit de pacification de 1738 avait porté tous ses fruits, mais son action était usée, et elle avait fait son temps lorsqu'arrivèrent ces dernières complications. Cet édit avait régularisé l'action jusqu'alors désordonnée de la démocratie. C'était une sorte de puissance tribunitienne que les médiateurs avaient confiée au Conseil Général. « *Vous pouvez tout, disait Lautreç aux citoyens, dès que, sans vous, on ne pourra rien changer, ni innover.* » Les citoyens n'avaient en effet aucune initiative, mais ils avaient le droit de refuser les lois et les magistrats

que le Conseil Exécutif leur présentait. On sait comment, par leur persistance à user de ce droit et à refuser systématiquement tous ceux qui leur étaient présentés comme magistrats, ils amenèrent le gouvernement à de nouvelles concessions et à l'édit de 1768, qui eut au moins cela de bon qu'il fut l'ouvrage des citoyens eux-mêmes, la médiation des puissances étrangères n'ayant été cette fois qu'indirecte.



**MÉMOIRES INÉDITS**  
SUR  
**LA COUR DE LOUIS XIV**  
ET  
**L'ÉTAT DE LA FRANCE**

A LA FIN DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

PAR

**Ézéchiël SPANHEIM.**



Ézéchiël Spanheim a été plus connu jusqu'ici comme philologue et comme érudit que comme diplomate. Sa vie de savant et ses livres d'érudition sont appréciés, mais sa carrière politique est restée dans l'ombre. Cependant il eut aussi, sous ce rapport, une supériorité réelle, et il a exercé une véritable influence dans des circonstances importantes, entre autres pendant les années qui précédèrent immédiatement la révocation de l'édit de Nantes.

Né à Genève en 1629, du fameux théologien Frédéric Spanheim et d'une mère qui descendait de l'illustre Guillaume Budé, le jeune Ézéchiël passa avec son père à l'Académie de Leyde en 1642. Là, il cultiva l'amitié de Saumaise et de Heinsius, et publia ses premiers ouvrages. Nommé

gouverneur du fils de l'électeur palatin, Charles-Louis, il se mit à étudier le droit public de l'Allemagne, et fut envoyé par ce prince en Italie pour surveiller les intrigues des électeurs catholiques de l'empire auprès du saint-siège. Il vit alors de très-près la fameuse Christine de Suède, à laquelle il dédia sa première dissertation sur les médailles antiques. De retour à Heidelberg, résidence de l'électeur, Spanheim ne cessa plus d'être employé aux affaires les plus difficiles, sans que sa passion pour l'étude souffrit de ses devoirs diplomatiques. « Il est surprenant, dit Nicéron, qu'en faisant les fonctions de ministre public, il ait trouvé assez de temps pour faire les ouvrages qu'il a publiés. On peut dire de lui qu'il s'est acquitté des devoirs dont il a été chargé comme aurait fait un homme qui n'aurait eu autre chose en tête, et qu'il a écrit comme un homme qu'aurait pu employer tout son temps à écrire dans le cabinet. » Saint-Simon, dans ses mémoires (à l'année 1710), rend aussi justice au double mérite de Spanheim. « Il était, dit-il, très-connu dans la république des lettres, et il ne l'a pas été moins par ses négociations et ses emplois. Il mourut à quatre-vingts ans, à Londres, avec une aussi bonne tête que jamais, et une santé parfaite jusqu'à la fin. Il avait été à Paris envoyé de l'électeur de Brandebourg, et il passa en la même qualité à Londres, lorsque les affaires se brouillèrent sur la succession d'Espagne. »

En effet, quand la colère de Louis XIV éclata d'une manière si terrible contre le Palatinat, le malheureux électeur Charles-Louis dut céder Spanheim à l'électeur de Brandebourg, Georges-Guillaume, mieux en position que lui de soutenir les intérêts des princes protestants de l'Allemagne. En 1680, notre savant vint à Paris avec le titre d'envoyé extraordinaire, et pendant neuf années il ne sortit de France que deux fois, la première pour aller recevoir à Berlin la dignité

de ministre d'État à l'avènement de l'électeur Frédéric-Guillaume, et la seconde pour aller complimenter Jacques II sur son avènement. Après cette longue ambassade, Spanheim quitta la cour de France, quand la guerre recommença entre Louis XIV et l'empire. Mais il y revint après la paix de Ryswick, et il y resta jusqu'à la guerre de la succession d'Espagne. Alors il fut envoyé à Londres par l'électeur Frédéric, devenu premier roi de Prusse en 1701, pour représenter cette puissance auprès de Guillaume d'Orange, devenu roi d'Angleterre. Il mourut en 1710, et il fut inhumé à Westminster.

Pendant ses deux ambassades en France, Spanheim avait composé des mémoires sur la cour de Louis XIV et sur les affaires du temps, pour l'instruction de ses deux neveux, Frédéric et Louis Bonet, d'une ancienne famille genevoise (qu'il ne faut pas confondre avec celle du naturaliste), et qui l'un et l'autre furent, après lui, ministres de Prusse à Londres. Dans ces mémoires, restés inédits et dont nous possédons le manuscrit autographe, le savant et judicieux Spanheim se rendait un compte exact et fidèle du caractère, des mœurs, de la capacité, des vertus et des vices des personnages avec lesquels il était en contact. Il y résumait aussi les rapports et les notes qu'il transmettait à sa cour. Il apportait dans ce travail une telle exactitude, que le volume, qui est un fort in-folio, est terminé par un tableau complet et très-ample du personnel de toute la cour de France, depuis le roi jusqu'au dernier duc, avec des signes particuliers représentant les bonnes et les mauvaises qualités des personnages<sup>1</sup>. Les appréciations de Spanheim sont un mélange

1. A côté de chaque nom, Spanheim inscrit les alliances du personnage, le nombre de ses enfants, les remarques particulières sur son caractère. Ainsi, à l'article du duc de Chartres, qui fut depuis le régent, on lit : *Savant, curieux, connaisseur et brave*. A côté du nom

de précision et de familiarité, de retenue et d'abandon. Il est bien de son époque. Son français est celui du grand siècle, et on peut dire qu'il ne le cède en rien à plusieurs bons écrivains du temps pour la finesse, la justesse, la sobriété des expressions. Voici, par exemple, comment il fait le portrait de Racine :

« M. de Racine a passé du théâtre à la cour, où il est devenu habile courtisan, dévot même. Le mérite de ses pièces dramatiques n'égale pas celui qu'il a eu de se former en ce pays-là où il fait toutes sortes de personnages, où il complimente avec la foule, où il blâme et crie dans le tête-à-tête, où il s'accommode à toutes les intrigues dont on le veut mettre ; mais celle de la dévotion domine chez lui ; il tâche toujours de tenir à ceux qui en sont les chefs. Le jansénisme en France n'est plus à la mode (1680), mais pour paraître plus honnête homme, et pour passer pour spirituel, il n'est pas fâché qu'on le croie janséniste. On s'en est aperçu, et cela lui a fait tort. Il débite la science avec beaucoup de gravité ; il donne ses décisions avec une modestie suffisante qui impose. Il est bon grec, bon latin ; son français est le plus pur, quelquefois élevé, quelquefois médiocre, et presque toujours rempli de nouveauté. Je ne sais si M. de Racine s'acquerra autant de réputation dans l'histoire que dans la poésie, mais je doute qu'il soit fidèle historien. Il voudrait bien qu'on le crût propre à rendre service, mais il n'a ni la volonté ni le pouvoir de le faire. C'est encore beaucoup pour lui que de se soutenir. Pour un homme venu de rien, il a pris aisément les manières de la cour. Les comédiens lui en

du duc de Roquelaure sont les signes qui signifient : *Beaucoup d'esprit, débauché, peu riche, brave homme, estimé de tout le monde.* A l'article du duc de Saint-Simon on voit le signe qui veut dire : *A qui on ne fait pas d'attention.* Les rubriques de plusieurs dames de la cour sont surchargées de signes curieux.

avaient donné un faux air; il l'a rectifié, et il est de mise partout, jusqu'au chevet du lit du roi, où il a l'honneur de lire quelquefois, ce qu'il fait mieux qu'un autre. S'il était prédicateur ou un comédien, il surpasserait tout en l'un et l'autre genre. C'est le savant de la cour. La duchesse de Bourgogne est ravie de l'avoir à sa table, ou après son repas, pour l'interroger sur plusieurs choses qu'elle ignore : c'est là qu'il triomphe. »

Certes, il y a dans ce portrait quelque chose qui rappelle le siècle de La Rochefoucauld et de La Bruyère. Spanheim n'a ni leur génie ni leur profondeur, mais il les suit de près. Écoutons ce qu'il dit du maréchal de Noailles : « Sa dévotion est sincère, mais il y entre bien autant de tempérament que de conversion. Le choix des places au temple, les emportements contre les domestiques, et un peu d'orgueil, gâtent les dehors de cette dévotion, qu'il ne sait pas ménager, ni en courtisan, ni en homme simple, ce qui la fait quelquefois paraître affectée, quoiqu'elle ne le soit nullement, à l'examiner de près. Tout dévot est difficile; celui-ci l'est plus qu'un autre; quiconque le satisfait peut satisfaire tout le monde. Il est dur à payer, mais il paie. Sa conscience le lui fait faire. Il est haineux, défaut ordinaire aux dévots, et le plus souvent il hait sans examiner et sans raison. C'est pure prévention. Le bonheur le ravit, le revers l'accable. Il reçoit humainement quand il est serein; mais la moindre chose étant capable de lui causer de l'altération, on est souvent exposé à son caprice et à sa mauvaise humeur. Il a cela de bon qu'il ne caresse pas son ennemi, au contraire, il l'évite. Dans le premier mouvement il le desservirait, mais la conscience et la raison prennent bientôt le dessus. Il adore sa femme, qui est son maître. Il adore le prince qu'il aime, qui l'accable de bienfaits, parce qu'il s'en voit adoré. Il a eu de très-beaux commencements de sciences, mais il ne les

cultive pas. Il hait la lecture ; il ne lit que les saints livres très-régulièrement ; mais il gronde, les yeux sur le Nouveau Testament. Il est infatigable dans le cabinet par le travail d'autrui ; il l'ordonne longtemps et avec esprit, mais il ne faut pas trop compter sur le sien. Il ne peut durer plus d'une heure ; son feu est trop violent pour aller plus loin. Si l'on peut lui reprocher positivement quelque chose, c'est qu'il se tâte un peu trop. Il irait volontiers au combat et sur la brèche en robe de chambre et en bonnet de nuit, pour être plus à son aise. Les médecins et les apothicaires ont l'accès plus libre dans sa chambre que ses amis et les officiers. Il prend la peine et la fatigue sans hésiter ; mais si on l'en croit, personne n'en a tant eu que lui, et ses peines sont toujours les plus violentes, parce qu'il le croit. »

En parlant du maréchal de Villeroi, Spanheim dit : « La magnificence est sa folie, mais elle est de mauvais goût chez lui ; il y a toujours du Mascarille dans sa personne. Pour trop vouloir se donner un air de cour aisé, il sort du respect. Il n'a pas assez de fond pour ménager la délicatesse, et en voulant paraître supérieur, il se montre domestique trop familier. Son faste l'occupe nuit et jour. Ses amis ne le touchent guère. Il ne pense point à son métier, où il aurait besoin d'étude. Il est à charge à la cour, surtout à son maître ; mais on ne laisse pas de vouloir tenir à lui, parce qu'il a été choisi, parce qu'il est opulent. Il tire plus de vanité de briller dans un carrousel, dans une revue, par son habit, par le harnois de son cheval, qu'il n'ambitionne la gloire de donner une bataille, de former un siège. En un mot, M. de Villeroi est un des moindres généraux de ce temps-ci. C'est un courtisan fastueux et mal habile ; c'est un ami indolent et souvent inutile. C'est un maître supportable, parce qu'il ne gronde et ne se fait servir qu'en héros. C'est ce seul endroit où il ait attrapé ce caractère. »

Le portrait de M<sup>me</sup> de Maintenon est très-long. Nous n'en citerons que la fin : « Elle sortirait de la cour si le roi venait à mourir, et même avec peu de satisfaction, non qu'elle fasse du mal à personne. Elle se conduit avec une grande modestie, mais elle sortirait parce qu'elle est à charge et odieuse à toute la famille royale, et qu'on impute à son ambition la facilité des conditions de la paix de Ryswick, si désagréable à toute la France. Aussi, ayant beaucoup d'esprit, elle ne se le ferait pas dire, et aurait bientôt pris son parti.... »

« Le duc de Bourgogne, dit Spanheim, est le prince de la plus grande espérance qu'il y ait jamais eu, qui, dans un corps délicat, que l'âge peut rendre plus robuste, a un esprit d'une vivacité, d'une étendue, d'une ambition extraordinaires. Avec cette vivacité, il est taciturne, partie rare dans un même sujet. Il s'élève de lui-même à la connaissance de toutes les sciences; mais il est d'une humeur hautaine et fière, d'un abord fort peu prévenant. La duchesse de Bourgogne est fine et méchante. Elle hait à la mort, sans sujet, la duchesse de Lude, sa dame d'honneur, la contrefait et s'en moque. Mais elle a une complaisance servile pour M<sup>me</sup> de Maintenon, qu'elle appelait en particulier « *la bonne maman.* » Le duc et la duchesse de Bourgogne se montrent fort indifférents l'un pour l'autre. »

La duchesse d'Orléans, mère du régent, ressemble beaucoup, dans les Mémoires de Spanheim, au portrait qu'elle nous a laissé d'elle dans les siens propres : « Monsieur, frère du roi, épousa, après la mort de Madame, fille du feu roi d'Angleterre Charles I<sup>er</sup>, la princesse palatine Charlotte-Élisabeth, moyennant le changement préalable de religion de la future Madame. Son père, le palatin Charles-Louis, plus attaché aux intérêts politiques et aux avantages de sa maison, que prévenu d'un grand zèle pour sa religion, voulut néanmoins sauver les apparences, et il convint secrètement avec

sa belle-sœur, la princesse palatine, veuve du feu prince Édouard, et médiatrice de ce mariage, que ce mariage se ferait hors de l'étendue de ses États. Mais à l'arrivée en France de la nouvelle duchesse d'Orléans, il y eut plus de peine à y faire résoudre cette princesse. Tout l'éclat qu'on lui faisait valoir de ce mariage et du rang qu'elle allait tenir dans la plus belle et la plus florissante cour de l'Europe, ne se trouvait pas capable de la faire condescendre de bon gré à ce changement de religion qu'on lui proposait avec tous les adoucissements possibles, et qu'on lui rendait d'ailleurs indispensable, en sorte qu'elle s'y laissa enfin entraîner par sa destinée et par sa profonde soumission à son père, plutôt que par son choix et son consentement véritable. Il paraissait, par l'air et les manières dont elle s'y prit, qu'elle s'en acquittait par pure déférence de ce qu'on exigeait d'elle. Elle l'a témoigné aussi, dans toute la suite de sa conduite, par le peu de bigoterie qu'elle a fait paraître, et par divers discours et usages peu conformes aux sentiments et à la pratique d'une véritable convertie. Pour la personne de Madame, elle apporta en France, avec l'âge de dix-neuf ans, une taille belle et libre, un port dégagé, un air ouvert et aisé, un visage qui, sans avoir les traits d'une beauté délicate et régulière, ne laissait pas d'avoir de l'agrément, de la noblesse et de la douceur. Elle y joignait des manières franches, libres, honnêtes, éloignées entièrement d'affectation et d'artifice; d'ailleurs, elle était peu portée à vouloir plaire par sa parure ou le grand soin de son ajustement. On s'aperçut bientôt qu'elle avait le meilleur cœur du monde, droit, sincère, sensible à l'amitié pour les personnes qu'elle en jugeait dignes, avec une considération particulière pour les gens de son pays et de sa nation. D'ailleurs, elle était insensible à ces commerces et attachements assez ordinaires à la cour. On ne lui en vit même de véritable et auquel elle prit un goût

particulier que pour les parties de chasse, où elle accompagnait toujours le roi, et faisait également paraître son adresse, sa vigueur à courre le cerf durant un jour entier. On a voulu tourner en ridicule ses actions et ses discours. On a voulu même décrier sa conduite auprès de Monsieur, et la lui rendre suspecte par l'endroit où elle paraissait le plus à couvert, jusqu'à prétendre qu'elle fût capable de quelque penchant ou considération pour un gentilhomme de la cour, nommé le chevalier de Sainssans, qui était grand écuyer du prince de Condé et officier dans le régiment des gardes du roi. Quoique tout cela n'eût aucun fondement légitime, Madame n'en fut pas moins outrée. Cette bonne princesse a donc eu le malheur de se voir exposée à des déplaisirs sensibles qui aussi, quelque bonne mine qu'elle tâche de faire, ont troublé et troublent tout le repos et toute la douceur de sa vie. A quoi se sont joints en dernier lieu ses regrets et ses larmes pour la cruelle désolation du pauvre Palatinat, de l'ancienne demeure de ses ancêtres, où elle avait pris naissance, sans avoir pu rien faire pour les détourner, et au contraire, voyant pour surcroît d'affliction que ses droits prétendus servaient malheureusement de prétexte, ainsi qu'elle m'a fait l'honneur de me le témoigner plus d'une fois avec toutes les marques d'une douleur extrême. Elle a même eu le malheur, pour comble de ces infortunes, qu'elle supporte néanmoins ou dissimule comme elle peut, de voir diminuer la considération particulière que le roi avait eue assez longtemps pour elle. Il n'y a guère d'apparence que sa condition devienne plus heureuse avec le temps, ou que Monsieur change d'inclination et de conduite à son égard, ou que le roi, incapable de retour dans ses premiers sentiments, quand il les a une fois quittés, lui redonne toute la même considération qu'il avait témoignée assez longtemps pour elle. »

On comprend que le portrait de Louis XIV occupe une grande place dans les Mémoires de Spanheim. L'envoyé de l'électeur de Brandebourg nous parle longuement de la constitution du prince, de ses qualités personnelles et de ses défauts. Le chapitre de ses amours n'est pas oublié.

On voit quel intérêt présentent les Mémoires de Spanheim, et nous croyons que la publication intégrale de ce manuscrit autographe, serait bien accueillie par tous ceux qui s'occupent de l'histoire du grand règne de Louis XIV, et aussi des Genevois qui ont à cœur toutes les illustrations de leur pays.



# DES ARTS EN SUISSE

AVANT

## LA RÉFORME.



On sait combien sont rares dans notre Suisse réformée les monuments plastiques plus anciens que le seizième siècle. La suppression du culte catholique et de ses pompes fut aussi celle des images soit peintes, soit sculptées ; c'est le sens de l'inscription qu'on lit encore dans la collégiale de Neuchâtel : « *L'idolâtrie fut abolie de céans par les bourgeois.* » Cependant, en dépit d'un zèle dont les traces ne se voient que trop aux portails et sur les murs de nos églises, quelques rares et curieux spécimens des arts du dessin et de la peinture avant la Renaissance reviennent de temps en temps en lumière. Ces monuments, exclusivement religieux, existaient en telle profusion dans les temps qui suivirent immédiatement le Moyen-Age, que le rigorisme le plus strict n'a pas pu tout anéantir, malgré sa durée. On aurait tort, en effet, de croire que cette destruction des peintures et des statues qui remplissaient nos couvents et nos églises, fût uniquement l'affaire d'un moment, d'une fièvre bientôt calmée. On y revint à plusieurs reprises, et ce qui avait échappé à un premier destructeur fut enlevé par un second, qui agissait presque toujours avec un caractère officiel.

Voyez ce qui se passe à Genève, qui, dès le quatorzième siècle, avait un grand mouvement commercial, et dont le commerce n'était pas étranger aux arts. On voit par d'anciens recensements que les artistes et les ouvriers exerçant des professions de luxe y étaient nombreux. Ses orfèvres, ses sculpteurs en bois, ses imagiers, avaient renom à cent lieues à la ronde. A la Réforme tout ce mouvement artistique s'évanouit, et les artistes se dispersèrent à Lyon, à Bourg, à Chambéry, à Grenoble, à Turin, etc. Entre toutes les églises de Genève, celle de Saint-Pierre se distinguait par la magnificence et la profusion de ses ornements. « Elle » était, dit Bonivard dans ses chroniques, bien parée d'habits d'église, calices, reliquaires, chandeliers, parements d'autels, images, et semblables choses; mais l'Évangile a tout soufflé bas. » Un autre chroniqueur, Savion, en parlant des sculptures qui décoraient l'ancienne façade de cette cathédrale, et qui furent alors brisées, ne peut s'empêcher de dire que « de cela eurent grand regret les gens d'esprit et les amateurs d'antiquités. » Néanmoins, tout n'avait pas disparu. La Réformation, nous apprend Senebier, en effaçant les peintures qui ornaient les plafonds, avait respecté une belle figure de la Vierge peinte à fresque dans une chapelle, et quelques autres têtes très-remarquables. Mais, en 1643, le Conseil et la vénérable Compagnie des pasteurs arrêtèrent « de faire effacer les images qui se trouvaient encore à Saint-Pierre, vu que les capucins y venaient faire leurs dévotions. »

Néanmoins, ce zèle religieux mal éclairé n'a pas seul amené l'anéantissement des objets d'art antérieurs à la Réforme. Deux autres causes y ont contribué : la cupidité et le mauvais goût. Les métaux précieux et les pierreries entraient pour beaucoup dans les ornements de nos églises. Le trésor de Saint-Pierre était cité pour sa richesse. Celui de Notre-

**Dame de Lausanne ne le lui cédait pas, à en juger par les inventaires que nous avons de toutes ses dépouilles, où l'art et la matière luttaient à qui mieux mieux, et qui furent transférées de Lausanne à Berne après la conquête du pays de Vaud. Les douze apôtres d'argent, par exemple, qui ornaient cette belle église devaient être d'un poids et d'une valeur considérables, à en juger par les piédestaux taillés dans les murs qu'on voit encore aujourd'hui. Les finances de certains cantons suisses ont donc été singulièrement améliorées par ces changements de destination de tant d'objets précieux consacrés au culte.**

Le mauvais goût aussi a fait disparaître, ou plutôt il a laissé perdre une foule de productions des arts, dont le grand tort était encore bien plus d'être gothiques que d'être papistes. Quoiqu'il soit bien prouvé aujourd'hui que les Goths n'ont rien inventé en fait de style architectural, et que l'ogive, entre autres, n'a rien à démêler avec ce peuple du Nord, on a flétri durant plusieurs siècles de l'épithète de gothique tout ce qui n'était pas au goût du jour, lequel n'était trop souvent que le mauvais goût. Au temps de la Renaissance, par exemple, alors qu'on cherchait à remettre partout en honneur les Grecs et les Romains, dans les arts comme dans les lettres, on donnait par mépris le nom de gothique à tout ce qui s'éloignait du style classique de ces deux peuples anciens. Les aristarques réussissaient ainsi à faire prendre en pitié tous ces monuments du moyen-âge qu'on voulait faire passer pour barbares en les attribuant à ces peuples de l'invasion, dont le nom était devenu synonyme de misère, d'ignorance et de brutalité. On mettait au rebut, on abandonnait aux vers des millions de meubles, de peintures, de sculptures et d'ornements, que le goût actuel, passé rapidement du ton du mépris à celui de l'admiration et de l'enthousiasme, paierait aujourd'hui des prix exorbitants.

Estimons-nous donc heureux quand de rares débris des âges anciens qui ont surnagé dans cette triple tempête viennent échouer sur nos rives et nous rappeler un autre culte, une autre organisation sociale, d'autres mœurs et d'autres goûts, qui furent toute la vie de nos pères.

Ce discours nous est suggéré par un ancien tableau votif, provenant originairement d'une église de Genève (très-probablement de Saint-Pierre), qui vient de rentrer dans sa ville natale après une émigration forcée de plus de trois siècles chez nos voisins de Savoie. Cette peinture réunit à un degré suffisant les deux mérites de la valeur intrinsèque comme art et de l'intérêt historique. Les connaisseurs s'accordent avec les antiquaires pour la faire remonter à la seconde moitié du quinzième siècle. De plus, elle est très-bien conservée et n'a pas subi de restaurations dans les parties capitales.

Ce tableau est peint à l'encaustique, procédé que les anciens connaissaient déjà et que la peinture à l'huile a remplacé; il couvre un épais panneau de chêne de plus de huit pieds de hauteur sur environ six de largeur. Le bois est enduit d'une légère couche d'un plâtre très-fin, sur laquelle la peinture a été appliquée. On peut voir en divers endroits que l'artiste avait tracé très-légèrement son esquisse avec une pointe avant de l'arrêter définitivement avec la couleur. On remarque le même procédé chez plusieurs peintres italiens du quinzième siècle et même dans les premiers tableaux de Raphaël. Le style de notre tableau est celui des artistes qui ont précédé immédiatement la Renaissance; il est sec, mais singulièrement expressif, surtout dans les figures. Tout le fond est revêtu d'une couche d'or, comme dans les peintures byzantines et les premières peintures italiennes. Les divers compartiments qui occupent cette grande surface sont séparés par des ornements sculptés en bois avec délicatesse, et

qui appartiennent au style gothique de la seconde époque. Ce sont des arceaux avec des festons, des feuilles déchiquetées, des découpures en forme de compartiments flamboyants et pointus. Tout en haut on lit l'inscription suivante, taillée profondément en forme de légende et tracée en caractères gothiques : † HANC. TABVLLAM. FECIT. FIERI. PETRUS RVP. CIVIS. ET MERCATOR. GEBENAS. AD. S. S. Cette inscription est placée immédiatement au-dessus des images des saints personnages auxquels le tableau est dédié.

Un document récemment publié par M. le docteur Chaponnière dans les *Mémoires* de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, est venu fort à propos nous édifier sur le compte du marchand genevois, dont la richesse permit à sa piété de consacrer une somme assez forte à cette peinture. On sait qu'en 1475, au plus fort des guerres de Bourgogne, Genève n'échappa à l'occupation et peut-être même à la conquête dont les Suisses la menaçaient que moyennant une imposition ou rançon de 26,000 écus d'or, grosse somme assurément pour cette époque. Afin de trouver ce capital, il fallut imposer aux bourgeois une taxe extraordinaire, et pour cela estimer la fortune immobilière et mobilière de tous les particuliers. L'original du travail de la Commission de taxation nommée à cet effet existe aux Archives de Genève, et M. le docteur Chaponnière vient de le publier<sup>1</sup>. Il nous apprend que parmi les nombreux pelletiers ou mégissiers que cette ville comptait alors, figurait un certain *Jean Rupt* ou de *Rupt*, *Pelliparius*, qui demeurait aux confins des quartiers de Saint-Gervais et de la Corraterie. Ce dernier était particulièrement affecté aux tanneurs et corroyeurs (ce qui,

1. Le résultat de l'évaluation des biens genevois fut de 385,426 fl. pour les immenbles, et de 122,150 fl. pour les biens meubles. A la vérité, quelques grosses fortunes du temps, comme celle des *Versonay*, trouvèrent moyen d'échapper à la taxe.

pour le dire en passant, renverse l'étymologie de M. Galiffe, qui veut que l'ancienne *Corraterie* fût ainsi appelée parce qu'on y faisait courir les chevaux. On y *courrait* bel et bien leur cuir, mais on ne les y exerçait pas).

Le *Pierre Rup* de notre tableau paraît avoir été de la famille de Jean Rup de l'inventaire de 1475, probablement son père. Le fils, selon l'usage du temps, avait embrassé la profession paternelle<sup>1</sup>. On voit au pied du tableau l'image du donateur, peinte avec tout le soin que l'on donne aux portraits pour en assurer la ressemblance. Il est vêtu d'un manteau de fourrure, et porte le costume des riches bourgeois du quinzième siècle. C'est la bonpe figure, à la fois fine, intelligente et cupide, d'un homme d'environ cinquante ans.

Les images de saints et de personnages appartenant à l'allégorie chrétienne sont superposées et réparties sur trois rangs. Leur grandeur diminue à partir de la ligne inférieure. Dans le bas, et tout à côté du donateur qui a ordonné le tableau, on voit saint Pierre, son patron, avec les insignes bien connus que lui assigne la légende dorée. La tête en est remarquablement belle. Vient ensuite saint Jean-Baptiste, autre figure très-expressive, où l'on peut reconnaître le type qui a servi à tous les peintres italiens, et particulièrement à Pierre Perugin, le maître de Raphaël. Le troisième personnage est un saint revêtu du riche costume épiscopal sous lequel on représente ordinairement saint Germain, saint Nicolas, saint Augustin et d'autres évêques canonisés. Ce qui nous ferait croire qu'on a voulu peindre ce dernier, ce sont des carac-

1. Un *Pierre Rup* figure au nombre des conseillers d'État de l'année 1440, de compagnie avec Pierre d'Aubères, Berthet, de Carro, etc. Le 10 janvier 1441 l'évêque de Genève, François de Mies, donne commission à *provide Pierre Rup, C. G.*, pour fixer le prix des *espices et aromates*. L'épithète de *Provide* n'était donnée qu'aux personnes de distinction, tels que les syndics et les conseillers. (*Regist. des Conseils.*)

tères phéniciens tracés sur la couverture du livre richement orné de pierres précieuses qu'il tient dans l'une de ses mains, tandis que dans l'autre main on remarque une brosse de cheval ou étrille. L'un et l'autre signe semblent pouvoir se rapporter à l'illustre prélat d'Hippone (aujourd'hui Bone en Afrique). Il ne faut pas oublier néanmoins que dans les figures de la légende des saints, Augustin tient ordinairement dans sa main un cœur enflammé<sup>1</sup>. La quatrième figure est celle de saint Étienne, reconnaissable aux pierres, instruments de son martyre, que l'on voit dans sa main droite et sur sa tête. Cette tête est empreinte d'un sentiment de mélancolie que les peintres d'une époque postérieure ont bien rarement su rendre avec autant de vérité et de force naïve. Ces quatre figures ont environ quatre pieds de hauteur. Les ajustements sont peints avec une conscience, un amour des détails d'autant plus remarquables que ces soins donnés aux parties secondaires ne détournent pas un instant l'attention que réclament tout d'abord ces belles têtes. Le terrain que foulent les pieds des saints est émaillé de fleurs, comme dans les tableaux italiens de cette époque. On distingue dans la mitre du saint évêque des soleils rayonnants, que l'on dit avoir été les premières armoiries de Genève.

Au-dessus de ces quatre figures principales sont quatre autres images de saints et de saintes, mais seulement en buste et de la hauteur d'un pied environ : ce sont la sainte Vierge, tenant une légende déroulée sur laquelle on lit : *ECCE ANCILLA DOMINI ET SECUNDUM VERBUM TUUM*; saint Antoine, reconnaissable à sa clochette et à son bâton en forme de T; sainte Catherine, tenant la roue, instrument de son supplice; et enfin un autre saint en habit pontifical. La ressemblance

1. L'étrille ou la brosse est assez souvent le signe distinctif de saint Blaise.

que l'on remarque entre cet évêque canonisé et celui qui est plus bas, tant dans l'air des têtes que dans l'attitude, pourrait induire à penser que l'artiste a voulu faire le portrait de l'évêque régnant alors et occupant le siège de Genève. Cependant cette interprétation se concilierait difficilement avec la chronologie.

Enfin, dans la partie supérieure du tableau, on voit planer au-dessus de tous ces personnages huit anges ailés et entourés de draperies fantastiques, jouant de divers instruments.

Cette peinture fut achetée il y a quelques années près d'Annecy, où elle ornait une église de campagne, par M. le marquis Léon Costa de Beauregard, le plus éclairé des amateurs d'art ancien et de littérature historique que possède la Savoie. Peut-être avait-elle été transférée là par le chapitre des Macchabées ou de Saint-Pierre de Genève, avec d'autres ornements d'église et avec les reliques, au moment où surgit la Réforme. M. de Costa, après l'avoir possédée quelque temps, vient de la céder par voie d'échange contre d'autres objets d'art à M. Kühn, antiquaire à Genève, dans le riche magasin duquel on a pu l'admirer longtemps. On disait que la cure catholique de Genève songeait à son tour à acquérir ce morceau remarquable, pour en orner la nouvelle église de Notre-Dame de Genève que l'on érige en ce moment. Ce serait un bizarre coup de la fortune qui rendrait à sa destination primitive, après plus de trois cents années, ce monument de la piété du marchand Pierre Rup. Parti forcément d'un temple catholique genevois, il rentrerait dans un autre temple du même culte et de la même ville, après avoir traversé l'ère de la réforme calviniste. Ce serait peut-être logique. Mais, à vrai dire, nous aimerions autant contempler ce tableau au Musée municipal, qui ne possède, en fait d'ancien art genevois, que les portes d'un *rétable* ou buffet d'autel

bien inférieures, sous le rapport du mérite intrinsèque et malgré leur valeur historique incontestable, à la peinture dont nous avons essayé de donner une idée.

*N. B.* Depuis que ce rapport a été fait à la Section d'histoire et d'archéologie de l'Institut de Genève, le tableau dont il a été question a été acheté pour un amateur de Dijon. Il aurait bien figuré dans le nouveau Musée archéologique que le Conseil d'État de Genève vient de fonder.



# INTRIGUES DIPLOMATIQUES

CONTRE GENÈVE

AU XVI<sup>e</sup> ET AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE.



**Lettres de Calvin**, articles de M. Mignet dans le *Journal des Savants* (année 1837). — **Memorie della vita et del tempi di Mr G.-S. Ferrero-Ponziglione**, referendario apostolico, con un saggio di lettere e monumenti raccolti per G.-B. Adriani; Torino, 1856. In-folio, fig.

Chaque année voit paraître quelque révélation nouvelle concernant notre histoire nationale. A mesure que les recherches de nos Sociétés savantes et de nos érudits tendent à compléter celle-ci, les écrivains du dehors nous apportent aussi leur contingent de renseignements. Les grands traits sont tous connus ou peu s'en faut; mais, quant aux détails, il nous en reste encore beaucoup à découvrir. Ils servent, à mesure qu'on les recueille et qu'on les classe, à donner de la précision, de la couleur, de la vérité à ce que l'on savait déjà.

En lisant récemment les deux ouvrages dont nous venons de donner les titres, nous avons été plus particulièrement attiré par quelques pages dans lesquelles notre histoire nationale se trouve mêlée à l'histoire générale, de manière à

ce que celle-ci ne puisse être bien comprise sans une connaissance suffisante de celle-là.

On sait que M. Jules Bonnet a publié récemment deux volumes des lettres françaises de Calvin, recueillies un peu partout, mais en majeure partie dans les manuscrits de la Bibliothèque publique de Genève. M. Mignet, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques de Paris, a donné à son tour, dans le *Journal des Savants* (années 1856 et 1857), sur cette publication ou plutôt à son occasion, une série d'articles concernant l'histoire de la Réformation, dans lesquels, au milieu de choses connues, on en trouve quelques-unes de nouvelles. Le nom de Genève revient souvent dans le travail de M. Mignet. Ce savant, en compulsant les archives de la France et d'autres pays, entre autres les dépêches du duc d'Albe adressées au roi d'Espagne Philippe II, qui sont gardées au dépôt de Simancas, a mis en lumière divers faits importants et curieux pour notre histoire particulière. Nous avons cru qu'il serait intéressant de les extraire et de les détacher de l'ensemble du travail de M. Mignet, qui concerne plus particulièrement la France, afin de les présenter au public genevois et suisse qui n'a pas facilement l'occasion de rencontrer et de lire le *Journal des Savants*, celui-ci ne sortant guère de quelques rares bibliothèques publiques ou particulières.

Nous prenons le récit de M. Mignet au moment où il raconte les persécutions contre les réformés de France, sous le règne de Henri II.

« L'Église protestante de Paris était devenue rapidement très-considérable; elle s'était constituée en septembre 1555<sup>1</sup>, dans la maison que possédait au Pré-aux-Clercs un gentilhomme

1. Th. de Bèze, *Histoire ecclésiastique des Églises réformées, etc.*, t. 1er, liv. II, p. 99.

du Maine, nommé La Ferrière. Depuis lors, le nombre toujours croissant de ses membres avait augmenté le péril de ses assemblées. Bien qu'ils ne se rendissent pas tous dans les lieux désignés pour la célébration de leur culte, selon le rite de Genève ; qu'ils y arrivassent les uns après les autres et de nuit, ils ne pouvaient pas, malgré leurs précautions, échapper toujours aux recherches des magistrats et à la surveillance fanatique du peuple. Une de leurs réunions nocturnes, dans une vaste maison de la rue Saint-Jacques, derrière la Sorbonne, en face du collège Du Plessis, fut surprise le 4 septembre 1557. Trois à quatre cents personnes y assistaient, et, parmi elles, des gens d'épée et des femmes de la noblesse. Après avoir prié avec ferveur, chanté les psaumes à petit bruit et reçu pieusement la cène qui leur avait été distribuée par le ministre venu de Genève, l'assemblée allait se dissiper vers minuit, en gardant à la sortie les mêmes précautions et et le même silence qu'à l'entrée, lorsqu'un cri tumultueux, parti de la rue, glaça d'effroi tous les assistants et leur apprit qu'ils étaient découverts et perdus. Des prêtres attachés au collège Du Plessis s'étaient aperçus, depuis quelque temps, de la venue mystérieuse de beaucoup de gens inconnus dans le quartier. Ce soir-là, ils avaient tout préparé pour les envelopper et les saisir. Ils avaient fait prévenir le guet de la ville et ameuté les habitants du quartier. Le peuple en armes avait allumé des feux pour éclairer la rue et tenait assiégée la maison où ces infortunés, longtemps incertains sur ce qu'ils devaient faire, demeuraient enfermés. Les plus intrépides se décidèrent enfin à sortir en troupe, l'épée à la main, et à s'ouvrir un passage à travers la populace, disposée à les massacrer s'ils ne se défendaient pas, mais incapables de leur résister s'ils fondaient sur elle. Ils se sauvèrent ainsi va-leureusement et ne laissèrent sur le pavé qu'un d'entre eux qui y tomba blessé et qu'on assomma.

» Mais les bourgeois désarmés et les femmes timides étaient restés dans la maison, attendant le triste et inévitable sort qui leur était réservé. Le procureur du roi et les sergents du Châtelet, qui survinrent bientôt, les conduisirent dans les prisons, sans pouvoir les protéger contre les outrages de la foule qui les accabla d'injures, les souilla de boue et les meurtrit de coups<sup>1</sup>. Les prisonniers, parmi lesquels se trouvaient des femmes d'une noble naissance et de la plus délicate jeunesse, furent jetés dans des cachots petits, profonds, infects et obscurs, d'où l'on tira les voleurs et les meurtriers pour les y mettre, et, dans ces basses-fosses, comme l'écrivait à Calvin le ministre François de Morel, « on ne pouvait » ni rester debout, ni s'asseoir, ni se coucher, tant on y était serré à l'étroit<sup>2</sup>. »

» On tira de ces noirs cachots le maître d'école Nicolas Clinet et l'avocat Taurin Glavelle, l'un et l'autre anciens de l'Église de Paris, ainsi qu'une belle et courageuse jeune femme, Philippe de Lunz, veuve du seigneur de Graveron, à peine âgée de vingt-trois ans, pour les conduire au bûcher, sur la place Maubert. Avant de les placer sur le tombereau et de quitter le Palais de justice, on leur coupa la langue pour leur interdire sans doute de prier tout haut. Ils ne sourcilèrent pas en souffrant cette cruelle mutilation, et l'intrépide Philippe de Lunz dit même, en présentant sa langue au bourreau : « Puisque je ne plains pas mon corps,

1. Ce récit est fait, avec quelques variantes dans les détails, par Th. de Bèze, *Histoire ecclésiastique des Églises réformées du royaume de France*, etc., t. 1er, liv. II, p. 116 à 120, et par J. Crispin, *Histoire des Martyrs*, etc., f. 424 à 430. L'un et l'autre, établis à Genève, étaient immédiatement instruits de tout ce qui se passait en France.

2. « Illic nec stare, nec sedere, nec cubare licet, adeo in angustum contrahitur. » Lettre de François Morel à Calvin, extraite des manuscrits de Genève, par M. J. Bonnet, citée en note, p. 123 du tome II des *Lettres de Calvin*.

plaindrais-je ma langue ? Non, non. » Tous les trois, les regards tournés vers le ciel, conservèrent une sérénité merveilleuse durant le lugubre trajet et subirent le supplice du feu avec un héroïque courage. « La demoiselle, dit Théodore de Bèze, semblait encore surmonter, les autres, car elle estoit aucunement changée de visage : mais, assise dessus le tombereau, monstroit une face vermeille et d'une excellente beauté. Estant arrivés à la place Maubert, lieu de leur mort, avec ceste constance ils furent ars et bruslés : Clinet et Gravelle vifs ; la damoiselle estranglée, après avoir esté flambloyée aux pieds et au visage. Ce triomphe fut admirable ! »

Il en restait dans les cachots un grand nombre d'autres dont Calvin se hâta de soulager la détresse, d'encourager la constance, et dont il entreprit même de sauver la vie. Il fit des collectes pour eux dans les Églises helvétiques.

Il provoquait, en faveur des prisonniers du Châtelet, l'intervention des puissants cantons de Berne et de Zurich, du duc Christophe de Wurtemberg, et de l'électeur palatin Othon Henri, auprès desquels il avait envoyé Guillaume Farel, Jean de Budée et Théodore de Bèze. Il faisait de leur état la plus lamentable peinture et il exposait le péril dans lequel ils pouvaient entraîner tous leurs frères, s'ils faiblissaient un instant.

Henri II s'adoucit enfin ; les supplices cessèrent. Plusieurs des prisonniers furent relâchés, après avoir fait, pour la plupart, devant l'official de l'évêque, des professions de foi ambiguës ; les plus jeunes furent enfermés dans des monastères où ils étaient mal gardés et d'où ils s'évadèrent. Le protestantisme continua le cours de ses progrès. Les livres de Calvin et les missionnaires envoyés par lui de Genève

1. Th. de Bèze, *Hist. eccl.*, etc., t. 1<sup>er</sup>, p. 129.

répandirent de plus en plus parmi les classes éclairées la croyance évangélique, qui s'étendit dans le peuple, et gagna même la grande noblesse. La puissante famille des Châtillon, qui devait s'y convertir tout entière, l'embrassa la première. Les trois frères, neveux du connétable Anne de Montmorency, et tous d'un esprit grand ou distingué, d'un cœur haut, d'un caractère hardi ou opiniâtre, de la plus entreprenante valeur et de l'habileté la plus profonde, avaient beaucoup d'importance dans l'État et dans l'Église par leurs charges comme par leur mérite. Gaspard de Coligny était amiral de France, Odet de Châtillon était cardinal, archevêque de Toulouse, comte-évêque de Beauvais, François d'Andelot, colonel général de l'infanterie française. Ce fut d'Andelot qui donna l'exemple à ses frères. Calvin fut l'auteur de sa conversion.

» Dénoncé par le cardinal de Lorraine comme un hérétique avoué et comme un infracteur audacieux des édits, d'Andelot fut mandé par Henri II, qui voulut l'interroger lui-même. Il lui exprima sa surprise de son changement de croyance, et s'en plaignit avec affection, lui rappelant qu'élevé à ses côtés, il n'avait cessé de recevoir des marques de son attachement; il lui dit qu'il avait été très-étonné et très-affligé de savoir qu'il eût une autre religion que la sienne, qu'il eût fait prêcher cette religion, qu'il eût assisté aux réunions du Pré-aux-Clercs, qu'il eût cessé d'aller à la messe pendant le siège de Calais, et qu'il eût envoyé des livres de Genève à l'amiral son frère.

» D'Andelot répondit au roi avec une sincérité hardie et dangereuse. Il avoua qu'il n'était pas allé depuis longtemps à la messe, déclara qu'il n'y irait jamais plus, et il finit en disant : « Je vous supplie, Sire, de laisser ma conscience »  
 » sauve et vous servir du corps et des biens qui sont du tout »  
 » vôtres. » Henri II irrité, le prenant alors par le collier de

Saint-Michel qu'il portait au cou : « Je ne vous avais pas donné cet ordre, lui dit-il, pour en user ainsi; car vous aviez juré et promis d'aller à la messe et de suivre ma religion. » — « Je ne savais pas alors, répliqua d'Andelot, ce que c'était que d'être chrétien, sans cela je ne l'eusse pas accepté à cette condition. » Le roi, hors de lui-même, le fit arrêter par les archers de la garde et conduire au château de Melun.

» Dès que Calvin apprit son arrestation, il le félicita du courage qu'il avait montré et le mit en garde contre les assauts qu'on ne manquerait pas de livrer à sa constance. »

» Vers l'époque même où Calvin fortifiait de ses lettres d'Andelot, il attirait définitivement à la croyance réformée l'amiral son frère, captif des Espagnols dans les Pays-Bas, après la prise de Saint-Quentin. Gaspard de Coligny y inclinait depuis longtemps. Déjà, en 1555, il avait montré une compatissante faveur à ceux qu'on persécutait en France à cause d'elle, et dont il avait secondé l'établissement en Amérique. Ayant sous ses ordres l'une des plus vastes provinces du royaume comme gouverneur de Picardie, disposant des côtes de la Normandie, de la Bretagne et de la Guyenne comme amiral de France, il avait obtenu d'Henri II, pour Nicolas Durand de Villegagnon, de l'argent et deux vaisseaux de l'État, sur lesquels une petite colonie protestante avait été transportée au Brésil. Il avait demandé lui-même deux pasteurs à l'Église de Genève, qui lui avait envoyé les ministres Pierre Richer et Guillaume Chartier, partis en 1556 de Honfleur avec trois navires chargés de nouveaux réfugiés.

» Les secrètes dispositions de l'amiral de Châtillon étaient connues de Calvin, qui tira parti de sa captivité et de ses lectures pour les changer en résolutions avouées.

» Calvin s'était réjoui de conquêtes qui semblaient plus importantes encore en étant plus hautes. Les deux premiers

prince du sang, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, et Louis de Bourbon, prince de Condé, avaient successivement embrassé les doctrines nouvelles. Devenu roi de Navarre à la mort d'Henri d'Albret, dont il avait épousé la fille, Antoine de Bourbon, gagné à la Réforme par un ancien moine, nommé David, avait tiré de Genève les deux ministres François Leguay dit Boissnormand et de La Pierre, qu'il avait envoyé prêcher publiquement dans la chapelle du château de Nérac. Moins résolu en France qu'en Béarn, dans le pays où il était simple sujet, que dans celui dont il était souverain, le roi de Navarre n'avait cependant pas agi sans hardiesse à Paris même. Venu du fond du Béarn, au commencement de 1558, pour complimenter Henri II sur la prise de Calais, il assista à des assemblées secrètes. Il se rendit ensuite publiquement avec le prince de Condé, son frère, et avec une suite de seigneurs et de gentilshommes, à la promenade du *Pré-aux-Clercs*, dans le faubourg Saint-Germain, qu'on appela bientôt une *Petite-Genève*, et où l'on chantait les psaumes traduits en vers par Clément Marot et Théodore de Bèze, et mis en musique par Goudimel. Il osa même un jour entreprendre sur l'autorité royale. Le ministre de La Roche-Chandieu, surpris dans une assemblée secrète, avait été renfermé au Châtelet, d'où il ne serait sorti que pour aller au bûcher. Le roi de Navarre alla le réclamer, le lendemain, comme étant de sa maison, et le sauva<sup>1</sup>.

M. Mignet continue de rapporter les efforts de Calvin pour engager les princes français et les seigneurs de la cour convertis par ses soins à faire une profession ouverte de la foi réformée en face même de Henri II. Il rend compte de la manière, suffisamment connue par l'histoire de ces temps, dont le roi de France fut amené à accorder aux réformés

1. Th. de Bèze, *États. eccl. du royaume de France*, t. 1<sup>er</sup>, liv. II, p. 140, 141.

de son royaume les premiers édits appelés de tolérance et de pacification, tout en prenant des mesures contre le prosélytisme :

• Dans l'édit de Châteaubriant et dans celui de Compiègne, porté six ans plus tard<sup>1</sup>, Henri II prenait les précautions les plus minutieuses pour faire cesser tout rapport avec Genève, et n'oubliait rien de ce qui pouvait réprimer les novateurs en les épouvantant et en les châtiant. Il maintenait contre eux la double juridiction de l'Église et de l'État, afin que, s'ils en éludaient une, ils n'échappassent point à l'autre. Il ne conservait pas seulement ces juridictions, il les fortifiait. Outre le jugement de l'hérésie devant leurs tribunaux, les évêques obtenaient envers les hérétiques le droit de prise de corps, réservé jusqu'alors aux officiers de la justice royale. D'un autre côté, l'examen des faits relatifs à l'hérésie, surtout lorsqu'ils se produisaient dans des assemblées ou par des tumultes, était dévolu aux cours du Parlement et aux sièges présidiaux, qui, appelant les évêques ou leurs vicaires dans leur sein, devaient juger sans appel et punir avec une rapide inflexibilité.

• Afin d'empêcher le mal de s'étendre, il était interdit de tirer des livres de Genève et de les colporter en France. Les libraires ne pouvaient plus vendre, ni les imprimeurs publier, que des livres autorisés par la Faculté de théologie. Tous les ouvrages ou tous les commentaires, faits depuis quarante ans, en latin, en grec, en hébreu, en français et dans les autres langues, sur l'Écriture sainte et la religion, étaient défendus, à moins qu'ils n'eussent reçu l'approbation de la Sorbonne. Les libraires, soumis à des visites fréquentes, ne pouvaient ouvrir les balles de livres qui leur étaient adressées qu'en présence de deux *bons personnages*,

1. L'édit de Châteaubriant était du 27 juin 1551; celui de Compiègne fut du 24 juillet 1557.

commis par la Faculté de théologie ou bien d'un délégué de l'évêque et du juge présidial. Il n'était permis à aucun étranger de passage dans le royaume d'avoir des entretiens et d'engager des controverses sur les matières religieuses, et la dénonciation de l'hérésie était exigée sous peine de châ-timent. Assister à des conventicules, c'était ajouter le trouble public à l'erreur religieuse et se rendre coupable de sédition en même temps que d'hérésie. Communiquer avec Genève, y aller, en venir, en rapporter des livres, y envoyer de l'argent aux réfugiés, en recevoir des lettres, c'était enfreindre les édits, et cela faisait encourir la peine de mort. Malgré toutes ces défenses et toutes ces rigueurs, le royaume était de plus en plus traversé par des prédicants genevois, inondé d'ouvrages calvinistes, couvert d'assemblées évangéliques. Henri II l'avouait en catholique irrité et en monarque éfrayé.

» Ses craintes et son courroux s'accrurent encore lorsque la croyance nouvelle eut pénétré parmi les princes de son sang et rencontré l'indulgence de ses Cours de Justice, où elle trouvait des partisans. Le Parlement de Paris lui-même, qui avait si longtemps défendu la religion orthodoxe par ses arrêts, comme la Sorbonne la défendait par ses doctrines, commençait à fléchir.

» Le 10 juin, Henri II se rendit, dans tout l'appareil de la puissance royale, au couvent des Grands-Augustins, où le Parlement tenait ses séances, pendant que se faisaient au Palais de Justice les préparatifs pour les fêtes qui devaient suivre les mariages de sa fille Élisabeth avec Philippe II, et de sa sœur Marguerite avec le duc de Savoie, Philibert-Emmanuel.

» En quelques paroles brèves et impérieuses, il déclara qu'il désirait assurer le repos de l'État et le maintien de la religion; qu'après avoir affermi la paix au dehors par un

double mariage, il n'entendait point qu'elle fût troublée au dedans par des désordres religieux.

» Dans ces périlleuses conjonctures, Calvin ne manqua point d'écrire à tous les fidèles de France pour les soutenir.

« Très-chers et honorés frères, leur disait-il, d'autant que vous estes tous affligés en général, et que l'orage est tellement desbordé qu'il n'y a lieu qui n'en soit troublé.....

» Nous n'avons pu mieux faire que de vous escrire en commun pour vous exhorter au nom de Dieu de ne point défailir, ou, en vous retirant du combat, quitter le fruit de la victoire qui vous est promis et assurer..... »

» De nostre costé, nous ne sçavons pas si nous sommes loing des coups; tant il y a que nous sommes menacés par dessus tout le reste'. »

Le danger était en effet très-grand du côté de Genève. Le pape Paul IV prêchait en ce moment une croisade contre cette ville, qui était le siège de l'hérésie. « C'est dans son nid, disait-il, qu'il faut étouffer la couleuvre<sup>2</sup>. » Henri II et Philippe II, réconciliés par un traité et unis par des mariages, avaient un intérêt égal à fermer l'asile où se réfugiaient leurs sujets expatriés pour cause de religion. Ces deux princes, aux efforts combinés desquels rien n'était alors capable de résister, semblaient devoir s'entendre d'autant plus aisément pour faire triompher cet intérêt qui leur était commun, que la ville de Genève pouvait être remise entre les mains fort catholiques du duc de Savoie, proche parent de Philippe II, dont il avait naguère commandé glorieusement les armées, beau-frère d'Henri II, dont il épousait la sœur, Marguerite de France, et qui lui avait restitué ses États

1. *Lettres de Calvin*, etc., t. II, p. 274 à 281.

2. Lettre de Paul IV à la cour de Savoie (*Archives de Turin*); citée par M. Vuillemin dans *l'Histoire de la Confédération suisse, au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle*, etc., t. II, p. 24; in-8°, Paris et Lausanne, 1841.

par le traité de Cateau-Cambrésis. L'ambitieux Philibert-Emmanuel avait des prétentions héréditaires sur Genève. Son père, Charles III, en avait été dépossédé, et lui espérait y rentrer les armes à la main avec l'appui des deux rois. Henri II fit à Philippe II la proposition directe de s'emparer de la métropole protestante. Ardent adversaire de l'hérésie, ce dernier monarque, qui la voyait se propager dans les Pays-Bas, et se montrer même au-delà des Pyrénées, où l'on avait découvert sur plusieurs points de mystérieuses et redoutables affiliations protestantes, voulait travailler à son entière extinction. A l'emploi très-prochain des auto-da-fé en Espagne, il désirait ajouter, s'il en était besoin, l'emploi des armes en France. Le principal de ses ambassadeurs auprès d'Henri II pour l'exécution de la paix et l'accomplissement des mariages, le duc d'Albe, confidant des desseins de son maître, offrit au roi de France de mettre les forces espagnoles à sa disposition pour rétablir l'unité catholique dans ses États. Henri II s'en ouvrit avec le prince d'Orange, qui était l'un des envoyés du roi d'Espagne et devait rester quelque temps à Paris comme otage de la paix ; il lui dit « qu'il traitait avec le » duc d'Albe des moyens d'exterminer tous les suspects de » religion en France, dans les Pays-Bas et par toute la chré- » tienté. »

» En effet, le 24 juin, cinq jours avant que Calvin adressât sa prévoyante lettre aux fidèles de Paris, Henri II envoya le connétable Anne de Montmorency auprès du duc d'Albe, pour conclure cette négociation religieuse, que M. Mignet fait connaître par la dépêche même de l'ambassadeur de Philippe II<sup>1</sup>. Le connétable exprima, de la part d'Henri II, au duc d'Albe, toute la reconnaissance que lui inspirait l'offre du roi d'Espagne, dont il sentait d'autant plus le prix, qu'il

1. Dépêche du duc d'Albe à Philippe II, écrite le 26 juin 1559. *Papiers des Archives de Simancas*, série B, lég. 62-140.

apercevait mieux chaque jour toute l'étendue du mal déjà fait dans son royaume. Le connétable dit au duc qu'il l'avertirait quand son maître aurait besoin de l'assistance armée du sien, puis il ajouta : « Genève est la sentine de toute cette cor-  
 » ruption ; c'est là que se réfugient les condamnés de France  
 » et d'Espagne ; c'est de là qu'on porte le désordre dans les  
 » deux royaumes. Il faut que les deux rois s'entendent pour  
 » détruire cette Genève, laquelle une fois détruite, il ne restera  
 » plus d'asile à leurs sujets respectifs, qui ne pourront fuir  
 » nulle part, sans être rendus aussitôt qu'ils seront ré-  
 » clamés. » Il ajouta que le roi de France ordonnerait pour  
 cela que tout ce qu'il avait de forces fût mis à la disposition  
 du roi d'Espagne. Le duc d'Albe écouta cette proposition,  
 mais n'y adhéra point. Un excès de prudence le retint. Il  
 eut peur, non d'une attaque contre Genève, mais d'une rup-  
 ture avec les cantons suisses, que Philippe II avait intérêt à  
 ménager, pour la tranquille possession de la Franche-Comté  
 et le libre passage du Milanais dans les Pays-Bas, à travers  
 les Alpes. Il répondit donc au connétable que le roi, son  
 maître, était prêt à rendre au roi de France, dès qu'il le  
 voudrait, l'office qu'il avait eu l'ordre de lui offrir et, selon  
 son expression, lui prêterait diligemment ses épaules pour  
 qu'il pût passer plus avant. « Quant à ce qui concerne Ge-  
 » nève, écrivit-il à Philippe II, je ne suivis pas le connétable  
 » dans le chemin qu'il prenait, parce qu'il ne me parut pas  
 » convenir au service de Votre Majesté, de leur donner le  
 » moyen de dire, en aucun temps, que Votre Majesté avait  
 » voulu faire une entreprise contre les Suisses. Je me bornai  
 » donc à lui répondre : qu'il avait bien raison touchant  
 » Genève ; qu'il serait grandement du service de Dieu, de  
 » celui de Votre Majesté et du roi son maître, de chercher à  
 » empêcher que vos sujets et les siens y trouvassent un re-  
 » fuge, et serait bien d'examiner, puisqu'on s'en occupait à

» ce point, quelle voie on pourrait prendre pour arriver à ce qu'ils n'y fussent pas reçus. »

On peut dire que les progrès du protestantisme sur le continent et dans la Grande-Bretagne furent indirectement l'œuvre de Philippe II, dont la politique se trouva en désaccord avec la croyance.

Ainsi, par ménagement pour la Suisse, il laissa Genève subsister dans son indépendance et poursuivre son prosélytisme. Le parti huguenot, qui avait ses racines dans cette ville, où Philippe II n'osait pas tenter de le détruire, s'agrandit de plus en plus en France. Il y devint bientôt capable de faire la guerre, de la soutenir près de quarante ans, et de conquérir la liberté religieuse. Les doctrines calvinistes gagnèrent aussi les Pays-Bas, où elles s'étendirent. Avant peu, sept des provinces que le monarque espagnol tenait en héritage de la maison de Bourgogne, se détachèrent de sa domination pour former une république protestante.

» En éludant, au nom de Philippe II, contre Genève, une agression qui aurait été suivie de la ruine de cette ville, le duc d'Albe changea le cours des événements en Europe, comme fut changée, en France, la situation du parti protestant, par le coup de lance qui, quinze jours après, frappa Henri II à mort dans le tournoi de la rue Saint-Antoine, en face du palais des Tournelles. »

Philippe II, ce roi dont on a fait le type du catholicisme, était avant tout un monarque politique, et ici ses prévisions politiques se trouvèrent heureusement en désaccord avec ses tendances. Genève doit s'en souvenir.

Les griefs et le mauvais vouloir à l'égard de Genève continuèrent pendant tout le cours des guerres de religion en France sous les règnes de François II, de Charles IX, de

Henri III. L'avènement de Henri IV et l'édit de Nantes y mirent quelque trêve, mais ils recommencèrent sous Louis XIII. Calvin était parvenu à les faire taire un moment ou à les atténuer beaucoup, en blâmant hautement la conspiration d'Amboise, organisée en Suisse avec beaucoup d'audace par la Renaudie. C'est ce que M. Mignet expose très-clairement dans les articles consacrés à l'examen de la correspondance du Réformateur de Genève.

Les jésuites ayant repris leur empire, à la fin du règne de Henri IV et au commencement de celui de Louis XIII, avant le ministère de Richelieu, le mauvais vouloir contre Genève se manifesta de nouveau dans des négociations diplomatiques et par des faits.

Nous trouvons à cet égard des renseignements nouveaux et curieux dans les *Mémoires sur la vie et l'époque de Ferrero Ponsiglione, référendaire apostolique*, que vient de publier à Turin le professeur G.-B. Adriani.

Voici ce qu'écrivait au prince cardinal Maurice de Savoie, envoyé à Rome par la cour de Turin, un secrétaire particulier du dit Prince, sous la date de Turin, le 12 décembre 1621 :

« Votre Seigneurie voudra bien avertir, de la part de Son Altesse le Duc (Charles-Emmanuel) de Savoie, les Cardinaux qui sont au fait de l'affaire touchant Genève, des nouvelles circonstances qui y sont relatives et qui font espérer qu'elle cheminera bien. Elle tiendra la main à ce que le personnage auquel il importe de céler l'affaire, n'en soit point informé. »

Ce personnage, dont on redoutait l'opposition, était le cardinal Bentivoglio. Le pape Grégoire XV, qui avait réussi à organiser une nouvelle entreprise contre la république de Genève, conjointement avec le duc de Savoie, se méfiait de Bentivoglio, dont la modération était connue.

Le même prince cardinal de Savoie écrivait de Turin, le 31 décembre 1621, à Ferrero Ponsiglione, son agent à Rome :

« Son Altesse est dans l'intention d'envoyer quelqu'un de sûr en France, où la mort du connétable de Luynes va amener nécessairement des changements<sup>1</sup>. »

Il faut savoir qu'en effet Luynes, ministre favori de Louis XIII, avait enfin donné son consentement à l'entreprise contre Genève, ainsi que le prouve cette lettre du comte Antoine de Scarnafigi, ambassadeur de la cour de Turin à Rome, au duc Charles-Emmanuel, en date du 14 novembre 1621 :

« Les illustres cardinaux, attachés à Votre Sérénissime Maison, affirment qu'enfin on pourra avoir toute satisfaction du côté de la France, pour l'affaire de Genève, si l'on envoie dans ce pays le Prince Cardinal votre fils. »

Il s'agissait d'obtenir le consentement du roi Louis XIII, et encore plus celui de Luynes, son favori, pour exécuter l'entreprise sur Genève au printemps prochain.

« La confiance qu'a le Connétable dans le Prince Cardinal (continue l'ambassadeur) et son inclination naturelle pour sa personne, est un gage certain de réussite. Cette affaire, qui intéresse à un si haut degré la religion catholique et le service de la sainte Église, n'est pas au-dessous de la sollicitude et de la personne du Prince Cardinal. Mais il importe d'éloigner de Rome cette pierre de scandale (le cardinal Bentivoglio), qui est le conseil de toutes les intrigues contre votre Illustre Maison. »

Le même ambassadeur écrivait, le 28 décembre 1621, au sujet de la dite entreprise sur Genève, le résultat d'une con-

1. Luynes était mort le 14 décembre 1621, au camp de Monheur, après avoir échoué au siège de Montauban, auquel il avait conduit Louis XIII, croyant anéantir le parti protestant de France.

férence particulière qu'il venait d'avoir avec le cardinal Ludovisi à la cour de Turin :

« Le cardinal, notre ami, est assuré que Don Pierre de Tolède, gouverneur de Milan pour l'Espagne, cherche à éloigner Votre Altesse de l'exécution de l'entreprise de Genève que Sa Sainteté a tant à cœur, surtout depuis qu'Elle espère de pouvoir accaparer (*accaparer*) la volonté du Connétable en faveur de cette affaire. Déjà il est singulièrement ébranlé et radouci. (Les communications étaient alors si lentes qu'on n'avait pas encore à Rome, le 28 décembre, la nouvelle de la mort de Luynes, arrivée le 14 du même mois.) Il faut que les sacrifices que fait depuis si longtemps Votre Altesse, ses préparatifs et le maintien sur pied d'une soldatesque si nombreuse, trouvent enfin leur récompense. Mais il importe de toute nécessité que le nonce du Pape à Madrid obtienne du roi d'Espagne que Don Pedro de Tolède ne retourne pas à son poste de Milan. Quand on aura l'assentiment du Connétable, on aura tout, parce qu'il est *Roi* en réalité (*essendo egli in sostanza Re*). Une fois cela obtenu, toutes les autres difficultés seront facilement surmontées. »

On comprend quelle perturbation dut apporter la nouvelle subite de la mort de Luynes dans les projets de la cour de Turin. Le même ambassadeur le témoignait assez au duc dans une autre lettre du 12 janvier 1622 :

« Si la mort du Connétable a réjoui toute la cour et même Sa Majesté, il n'en est pas de même pour nous. Le Cardinal Ludovisi m'a dit à la hâte que les affaires de Votre Altesse allaient prendre une autre tournure, qui ne sera pas bonne pour nous. Une bonne partie des Cardinaux m'a fait savoir que c'était le moment d'envoyer le Prince Cardinal de Savoie en France, et qu'il n'y avait pas un instant à perdre.

» On espère en France de grands changements en matière de gouvernement, et peut-être en résultera-t-il, si l'on sait

s'y prendre, quelque bien pour nous. On croit que la reine-mère (Marie de Médicis) va reprendre de l'influence. »

Dans une lettre postérieure (du 25 septembre 1622), l'ambassadeur écrit encore :

« Si ce n'était la grande affaire (de Genève), on pourrait avoir les mains plus libres. »

On voit ensuite, par des lettres du prince-cardinal Maurice de Savoie, qu'à la réussite de l'entreprise de Genève était attaché le titre de Roi que le duc de Savoie réclamait dès ce temps-là. C'est ainsi qu'on lit dans une dépêche du 15 février 1621, écrite en chiffres :

« Quant au titre royal, on compte que si l'affaire de Genève réussit, les cardinaux seront obligés de s'exécuter, d'autant plus qu'ils ne promettent pas en cela chose nouvelle. Mais cette même affaire est malheureusement hérissée, en ce moment, de telles difficultés, qu'il est bien douteux qu'elle réussisse. »

On sait en effet que ces difficultés firent d'abord ajourner, puis abandonner totalement ces projets dangereux pour la nationalité de Genève et pour la Suisse réformée.

On voit pourtant, par des lettres des années 1624 et 1625, que le pape Urbain VIII, qui succéda à Grégoire XV, avait promis de seconder le duc de Savoie de tout son pouvoir, pour la réussite de la tentative sur Genève.

---

Origini e progresso delle istituzioni della monarchia di Savoia, di Luigi Cibrario. *Parte prima Storia; parte seconda Specchio cronologico.* Turin, 1854-1855, 2 forts volumes in-12.

M. Louis Cibrario, naguère ministre de l'instruction publique, puis des affaires étrangères dans le cabinet de Sa

Majesté le roi de Sardaigne, aujourd'hui sénateur et président de la Cour suprême, a été en Italie l'un des rénovateurs de la science de l'histoire et des promoteurs des études historiques. Pour notre compte, nous lui devons beaucoup, et il a contribué, plus que nul autre, par ses découvertes importantes, faites dans les Archives de Turin et dans les nôtres propres, à Genève, à Lausanne et ailleurs, à donner une nouvelle face à l'histoire de la Suisse romande, du Pays de Vaud et de Genève en particulier. .

M. le commandeur Louis Cibrario, lorsqu'il n'était encore qu'homme de lettres, avait composé, entre autres ouvrages remarquables, une *histoire de la monarchie de Savoie* dont trois volumes seulement avaient paru, et qu'il n'avait conduite que jusqu'au règne d'Amédée VIII, premier duc en Savoie. C'est à cet ouvrage qu'ont été empruntés bien des renseignements sur notre moyen-âge vaudois et genevois qui courent dans toutes nos histoires. Entré dans les affaires publiques, qui ont absorbé la majeure partie de son temps, M. Cibrario n'a pas eu encore le temps de continuer cette grande histoire de Savoie. Voulant cependant venir en aide à la jeunesse et en général à la génération entière, qui n'a guère le temps de lire les gros volumes de Guichenon, auteur d'ailleurs suranné, malgré son mérite incontestable, l'ancien ministre du Roi Victor-Emmanuel II a trouvé le moyen de composer les deux volumes dont nous rendons compte aujourd'hui.

Le patriotisme de l'auteur ressort tout d'abord de cette épigraphe, tirée d'une ancienne chronique de Juvenal d'Aquin, qui montre son attachement à la maison de Savoie :  
*« Et non gaudeant temptantes contra DOMUM SABAUDIÆ injustè, quia DEUS pugnat pro eâ. »*

Il y a dans le premier volume, soit dans la partie historique de l'ouvrage de M. Cibrario, bien des pages qui inté-

ressent directement notre histoire. Nous citerons entr'autres toutes les pages relatives à l'établissement de la Réformation à Genève. Nous avons rendu un compte détaillé de ces deux volumes intéressants dans le quatrième tome du *Bulletin de l'Institut genevois*, page 362 à 369. Nous y renvoyons les personnes qui s'occupent à fond de notre histoire, en leur recommandant aussi les études historiques du même auteur, qui renferment, entre autres morceaux intéressants pour nous, *l'histoire du comte Rouge* (Amé VII) et celui qui est intitulé « *Genève et le Genevois.* » Ce dernier explique enfin l'histoire si embrouillée des démêlés des comtes de Genevois avec la cité de Genève.



**Question de Menton et de Roccabruna**, Mémoire avec documents publiés par ordre du gouvernement sarde. Turin, 1857. Un vol. grand in-8°. Imprimerie royale.

L'auteur de cet ouvrage, intéressant sous le double rapport du droit public et de l'histoire, est M. le chevalier Melegari, ancien professeur à l'Académie de Lausanne, et qui professe aujourd'hui avec distinction le droit constitutionnel dans l'Université de Turin.

Nous rappellerons sommairement les faits qui ont donné lieu à cette publication. Ils ne sont pas sans analogie avec ceux qui composaient ce qu'on appelait naguère en Suisse la question de Neuchâtel. En défendant l'incorporation dans les États sardes des deux communes de Menton et de Roccabruna, le cabinet de Turin était placé, vis-à-vis

du prince de Monaco, à peu près dans la situation où se trouvait la Suisse défendant contre la cour de Berlin la nationalité helvétique du canton de Neuchâtel.

La famille de Monaco se présentait comme une victime immolée, par le gouvernement sarde, aux idées révolutionnaires. Le cabinet de Turin a voulu rétablir les faits, en remontant bien haut, jusqu'au cœur du quinzième siècle, pour trouver l'origine des rapports qui ont existé entre les seigneurs de Monaco, *si fameux* dans l'histoire; et la maison de Savoie. En 1448, les Grimaldi faisaient, selon l'usage du moyen-âge, donation aux ducs de Savoie, devenus très-puissants dans la Provence, de la seigneurie de Menton et du château de Roccabruna. Les ducs acceptaient et rendaient, toujours suivant la coutume féodale, les héritages offerts aux donateurs, en y ajoutant une rente de deux cents florins à prendre sur la gabelle de Nice, pour que les Grimaldi eussent à tenir le tout à charge de foi et d'hommage.

L'importance de la position de Monaco sur la Méditerranée fut exploitée, pendant les siècles suivants, par les Grimaldi, qui penchaient tantôt pour la France, et tantôt pour l'Espagne. Les rois de France, dans leurs guerres avec les ducs de Savoie, occupèrent aussi plusieurs fois Monaco, et au traité d'Utrecht, qui termina en 1714 la longue lutte pour la succession d'Espagne, le prince de Monaco, sur les représentations faites aux puissances par le duc de Savoie, dut reconnaître le domaine direct de ce prince. Dès lors le protectorat de la France fut circonscrit, et les droits de la Sardaigne sur Monaco furent renforcés. Ces droits furent confirmés, en 1815, dans le traité de Paris. En 1847, à l'aide des événements révolutionnaires de l'Italie, et, en 1848, à l'aide de ceux de la France, le prince de Monaco voulut s'affranchir de la suzeraineté du roi de Sardaigne, qui fit occuper ses principautés, ce qui équivalut à une incorporation

de Monaco et de Roccabruna dans les États de Sa Majesté sarde.

Le prince de Monaco, comme le roi de Prusse, invoqua les traités pour faire respecter ses droits. Mais la cour de Turin, dans le Mémoire dont nous rendons compte, fit observer qu'aucun traité international n'avait garanti les rapports entre le roi de Sardaigne et le prince de Monaco, comme c'était le cas pour les rapports établis, en 1815, entre le roi de Prusse et la Confédération suisse. D'ailleurs, si même ceux-ci devaient être modifiés par la force naturelle des choses, à l'avantage de la Suisse qui a bien plus de droits que la Prusse à posséder en plein Neuchâtel, par l'effet des changements survenus dans le lieu fédératif, à plus forte raison, la position de Monaco doit-elle être modifiée dans le sens naturel des choses. Les temps actuels ne sont pas favorable aux petits États et encore moins aux États imperceptibles.

Trois protectorats avaient été établis par les traités de 1814 et de 1815 à l'égard de trois petits États, Cracovie, les Iles Ioniennes et Monaco. Cracovie a été annexé aux domaines de l'Autriche; l'Angleterre a converti en une vraie domination sa protection sur les Iles Ioniennes, parce que les intérêts de sa marine lui en ont fait une loi; les rapports entre le roi de Sardaigne et le prince de Monaco sont devenus une question de vassal à suzerain, que les réformes accomplies en 1848 ont convertie en une cause ordinaire entre une personne privée et le domaine public. Les communes de Monaco et de Roccabruna, relevant en fief de la couronne de Savoie, ne peuvent être assimilées et confondues avec le domaine de Monaco, que le seigneur de ce lieu possède à titre de souverain, et il y a tout au plus lieu à indemnité pour légitimer en plein la prise de possession de Monaco et de Roccabruna, faite par le roi Victor-Emmanuel II. Tel

est dans l'intérêt des populations de ces localités, qu'il vaut bien la peine de prendre aussi en considération, la solution naturelle de la question de Monaco. Il en était à peu près de même dans la question de Neuchâtel où le véritable souverain territorial était bien la Suisse, malgré toutes les subtilités du droit féodal qu'on a voulu mettre en avant.



**François de Bonivard**, historien des papes.

Deux amis de notre histoire nationale et de notre vieille littérature, MM. Gustave Revilliod et J.-J. Chaponnière, docteur en médecine, déjà connus par plusieurs publications savantes et intéressantes à plusieurs titres, viennent de publier, avec beaucoup de luxe, un volume des œuvres encore presque toutes inédites du Prieur de Saint-Victor.

Voici le titre *in extenso* de cette curieuse publication. Nous le ferons suivre d'extraits qui donneront une idée de l'ouvrage :

« *Avis et devis de la source de l'idolatrie et tyrannie papale,*  
 » par quelles pratiques et finesses les papes sont en si haut  
 » degré montez; suivis des difformes reformateurz, de l'avis  
 » et devis de mençonge et des faulx miracles du temps pré-  
 » sent; par François Bonivard, ancien prieur de Saint-Victor.  
 » Genève, chez J.-G. Fick. In-8° de vi et 190 pages, avec  
 » portraits, lettres et fleurons du xvi<sup>e</sup> siècle. Paris, Cherbu-  
 » liez. »

Sans doute, cet ouvrage de Bonivard n'est pas le plus intéressant des nombreux écrits qu'il a laissés; nous aurions

préféré avoir une bonne édition de ses chroniques. Mais c'est là une ouvrage de longue haleine, que les éditeurs pleins de zèle, qui ont entrepris de nous faire connaître à fond ce personnage si curieux et si intéressant de notre histoire, nous réservent pour un peu plus tard. Ils ont commencé par ce volume, dont la partie essentielle comprend la vie de tous les Papes, sous lesquels il a vécu, de l'an 1493 à l'an 1570.

Sans doute, on ne peut exiger de Bonivard, écrivant la vie de ces pontifes, de l'impartialité. Il était trop dévoué à la réforme pour apporter dans ces biographies un désintéressement que, d'ailleurs, son siècle ne comportait pas. Mais, s'il n'était pas *papiste*, Bonivard n'était pas non plus *calviniste*, et il aurait pu difficilement vivre à Genève, sous le réformateur, si ses services publics et surtout ses souffrances durant ses deux captivités, qu'il appelait ses deux passions, ne lui eussent assuré des garanties exceptionnelles, qui, encore, ne le protégèrent qu'à grand-peine.

Ce ne sont pas sans doute des biographies, mais plutôt des satires qu'écrivit Bonivard. Il parle parfois d'après ce qu'il a vu lui-même, ou entendu raconter. Ses écrits ont encore l'intérêt du style, comme on va en juger par quelques extraits :

« L'on ha commencé pour flatter les papes de les appeler vicaires de Christz haiant les clefz du ciel, auquel pour havoir entrée chascun fonçoit argent. Mais puisque nous havons parlé de eux en général, il faut descendre au particulier, non pas de touz, car il y haurait trop affaire, mais de ceux seulement de mon temps, combien que d'autres encores en hont escrit, mais j'ouse bien dire que j'hai encor esté informé de plusieurs de leurz miracles que eux n'hont pas. Si hai-je vescu l'aage de onze papes qui sont telz : Alexandre VI.<sup>me</sup>, Pie III.<sup>me</sup>, Jule II, Léon X.<sup>me</sup>, Adrien VI.<sup>me</sup>, Clément VII.<sup>me</sup>,

Paul III.<sup>me</sup>, Marcel, Jule III.<sup>me</sup>, Paul IV.<sup>me</sup>, Pie IV.<sup>me</sup>. Commençons du premier.

« ALEXANDRE VI.<sup>me</sup> de ce nom, estait de Valence en Espagne, appelé devant sa papauté Roderich Borja, neveu du pape Calixte qui le fit cardinal; un fin frotté, mauveys garçon et proprement un espagnol italianisé, et à Rome, qu'est le pire; home sans conscience voire sans Dieu, qui n'advisoit ni gué ni planche pourveu qu'il accomplist ses desirz qui ne tendoient fors à enrichir et aggrandir deux bastardtz qu'il havoit, nommez Cesar et Francesco.

César Borgia avait été fait cardinal par le pape Alexandre VI, mais un jour « il gecta chappel, rochet et chappe cardinalesques sus un buisson et ne volut plus estre de *Dominus vobiscum*. Si ne devint il pas plus paouvre ni plus home de bien par changement d'habit, car son père le fit confalonier de l'Église; le roy luy donna une femme de sang royal, et quant et cela Valence et le Valentinois qu'il esleva en duchée et fut pour cè nomé le duc Valentin. D'estre home de bien, il l'estoit en telles conditions : il estoit paillardt, inceste, larron, meurdrier à l'ouvert et à couvert, desloyal, trahistre; à la reste le meilleur enfant du monde. Il estoit blasphémateur et joueur, si que haiant une fois joué 100,000 ducatz, il dit : « Je ne m'en soucie; les pechez des Allemans » me referont tout cela. » Ce qu'il disoit à cause que les Allemans estoient si gourmantz de pardonz que incontinant que l'on en envoioit en leur pays ilz n'espargnoient aucun argent pour en avoir. »

Le père qui avait livré le prince Djim à Charles VIII, mais après l'avoir empoisonné, « persévéra à faire tourz de pape au roy; car après que le dict roy eut guagné la royaume de Naples, craignant que à son retour il ne luy fist finesse, tacha que toute l'Italie conspira contre lui si que à son retour ilz lui allèrent au devant jusques à Fornoue où ilz lui don-

nèrent bataille, laquelle il vainquit et, malgré leurz dents, s'en retourna en France, nonobstant qu'ilz fussent dix contre un. »

**PIE III.** « Alexandre succéda un cardinal gentilhomme de Siena nommé par avant Francesco Piccolomini, nepveu du pape Pie II qui l'havoit faict cardinal. Il estait en extime d'home de bien, mais s'il eust vescu il ne fust pas esté par aventure meilleur que les autres; mais il ne vesquit après sa coronation que xxvii jours; et fut esleu l'an 1503. Il se fit appeler Pius III.

**JULES II.** « Julle II, natif de Savonne et nepveu du pape Sixte, se nomoit par avant Jullien de Ruere. Son père et lui s'appelloient de La Ror ou Du Chesne combien qu'ilz ne fussent pas, de nature, partiz de celle maison, mais par adoption seullément, car ilz estoient touz deux villains à double quarillon et ceux de la maison de La Ror sont gentilhomes d'ancienne race de Piedmont, que j'hay cogneux, portantz un chesne pour leurz armes. Si hai oui raconter come Sixte et son nepveu acquirent ce nom et armes. Ce Sixte estoit cordelier fort sçavant et docteur en théologie, appelé frère François. Quel estoit le droict surnom de sa famille, je n'hay entendu. Le premier et plus riche gentilhomme de celle maison haiant des enfantz appela ce frère Francesque pour estre leur pædagogue, qui les instruisit en letres et meurz, tellement que le Seigneur de luy se contentant luy fit des biens beaucoup et davantage, luy fit cet honneur de luy donner son nom et ses armes, l'adoptant come se fait souvent en Italie; et fut despuys appellé frère François de Ruere qui après, par son sçavoir, fut faict ministre provincial de son ordre, après général, puis cardinal et après pape.

« Estant pape il donna le chappel à ce Jullien son nepveu, qui depuis fut pape, de meilleure condition, car il estoit

fort cholérique; laquelle condition le vin ne luy amoindrisoit pas qu'il visitoit plus souvent dedans les flascons que son breviaire et falloit courir, tout partout, pour luy en trouver d'assés fort pour luy, car il n'en treuvoit point voirre de la Malvoysie. Il ne desiroit que la guerre à cause qu'il estoit un home, par orgueil, de sa papauté enragé, qui ne pensoit asubjectir seulement la terre mais les cieux et les enferz; ce qu'il moustra à la mort d'un sien nepveu que luy estant legat en Avignon y havoit entretenu ès estudes et là son dict nepveu s'estoit enamourché de certaine bourgeoise de la ville. Et quant son oncle fut pape, il l'envoia querre pour le faire cardinal; et il y alla mais non pas sans y mener son plus précieux bagage que fut la bourgeoise. Et estant à Rome eut incontinent le chappel avec telles dépendences que rien ne luy manquoit, que l'incita davantage a exercer le mestier vénérien avec sa dame, tellement qu'il s'esrena en sorte qu'il fut abandonné des médecins de quoy le pape fut bien marri, et voyant qu'il ne le pouvoit garder de la mort temporelle, le volut faire de la spirituelle. Le vait trouver et le volut ouir en confession; puis appella toute l'assistance pour luy servir de tesmoignage, et devant eux faict deffense à touz les dyables, sus intermination de centupler leurz peines et d'estre enchainez de plus fort, de s'approcher de l'âme de son paouvre nepveu quant elle sortiroit de son corps de cent paz à la ronde. Semblablement commanda aux anges, sus paine de privation de la vision divine, que tout incontinent qu'elle sortiroit hors de son corps qu'ilz la deussent porter en paradis et la y colloquer entre les chérubins et les séraphins. Ne sçay s'ilz lui obéirent, mais ce que me garde de le croire fermement est que j'hay veu des homes qui ne sont pas si fortz que les anges ni les dyables qui n'hont pas tant redoutté ses menaces qu'ilz n'eussent battuz et tuez ses soldatz devant Ravenne.

Il n'estoit pas trahistre come Alexandre son prédécesseur et Léon son successeur et ne faisoit pas et deffaisoit pas comme eux et presque touz les autres, ains tenoit ce qu'il promettoit. Il estoit au conclave après la mort de Innocent et brigoient la papauté luy et Borja qui fut despuis pape Alexandre et eurent quelques parolles ; mais Julles appella l'autre Marrana et luy donna un soufflet ; pourquoy dès à ce que Alexandre fut esleu il n'eut plus grandt haste que de monter en un esquif sus le Tybre, se sauver à Hostie et dès là par mer en France où il fut bien recuilli du roy Louis XII<sup>e</sup> ; et le pape haiant bone volonté de l'havoir escrivit au roy qu'il luy persuadast s'en retourner et quant et ce escrivit à luy un bref par lequel il luy promettoit toute impunité. Sus quoy le roy luy vouloit suader qu'il allast ; mais luy, cognoissant le merchadant auquel il havoit affaire, luy respondit : « Sacra maeista, non. Mi voglio fidar in pel di bastia morta. » Et demoura en France jusques apres la mort de Alexandre, en grandt honneur pour ce qu'il s'estoit monstré bon François au royaume de Naples. N'i havoit qui le faschat fors le cardinal d'Amboise qui estoit aussi légat ; car le dict d'Amboise estoit fort hautain et de Briere ne l'estoit pas moins. Si failloit il toutes foys qu'il s'humiliait envers le légat s'il vouloit estre bien en cour ; ce qu'il faisoit, mais envis, jusques après la mort de Alexandre ; car lors le roy envoya luy et le cardinal Ascanio Sforza qu'il tenoit prisonnier, haiant tout le royaume pour prison, leur donnant charge de donner leur voix et de tascher à en faire donner ès autres pour eslire d'Amboise en la papauté, qui n'estoit que un asne, non haiant en teste fors orgueil et outrecuidance, et l'appelloit-on communément en France *l'Asne roge*, ce que tous deux promirent au roy et outre ce *maria et montes*. Mais un messire Claude de Seyssel qui havoit esté premièrement archevesque de Marseille et maistre de requestes, et après de

Turin, ha raconté, moy présent, comme il estoit lors ambassadeur à Rome pour le roy, lequel luy avoit escrit qu'il allast trouver le cardinal de Ruere devant qu'ilz entrissent en conclave et le prier de sa part d'havoir souvenance de la promesse qu'il luy havoit faicte touchant l'élection du légat, réservant toutes fois que s'il prétendoit, luy, à la papauté qui ne l'en vouloit pas presser plus avant mais luy aideroit de tout son crédit et pouvoir. Lors le cardinal luy respondit : « Disetti à la majestà del re che non voglio esser papa, manco che quello superbo asino lo sia. Corpo di Dio ! quando eramo in Franza non godevamo parlar con lui, e si parlavemo bisognava che fosse con la berretta in man. Che farebbe io si era papa ? Corpo di Dio nel sara ! » Si entrerent en conclave et pour ce que à cause de certaines brigues il ne pouvoit pas pour lors estre esleu il tascha tant qu'il fist eslire Pie, duquel nous havons parlé, pour ce qu'il estoit fort ancien et ne pouvoit plus guères vivre et se pensoit que sa vie durant il pratiqueroit pour luy succéder ; ce qu'il fit et fut pape après luy. Après quoy il n'eut plus grandt haste que de avancer ses parentz et de guerroyer suyvant son naturel.

• Pour ce que le roy de France se voulant aider de la pragmatique sanction ne luy vouloit pas souffrir conférer en France les bénéfices à son appétit, il conceut contre luy grievve haine. Il commença la guerre contre un comte de la Mirandole qui tenoit le parti de France ; et alla, lui en personne, assiéger la Mirandole, où l'on dict qu'il faisoit des actes de playsante forcenerie et pour rire, come se conte ; car il estoit monté sur un cheval thurch, portant grandt barde, une cymeterre et autres armes, et quant il rencontroit quelque brasve soldat il luy disoit : « Hai tu ammazato qualcun Frantzoz ? » Si l'autre luy respondoit : « Padre santo, non ; » il luy faisoit marcher son cheval sus ; s'il luy disoit : « Padre santo, si ; » il lui disoit : « Basa me il pe. » L'autre luy bai-

soit le pied et le pape luy donnoit sa bénédiction, absolution, et une paire de ducatz qu'il aymoit mieux.

» Y failloit que son buffet ne fust jamais desgarni de flascons et de vins de toutes nations et des meilleurz que l'on sceust finer et demandoit les quels estoient les vins frantzosi? On luy monroit un flascon de vin d'Orlean, un d'Anjou, un des musquats de Frontignan, un d'Arboys, un de Beaune, etc.; alors il battoit tous les flascons d'un baston disant : « *In despecto di Dio di gli vini frantzosi bottiglioni.* » Mais jamais il n'eust donné un coup à celluy d'Arbois ni de Beaune, car il disoit : « *Questi non son frantzosi ma bourguignoni.* » Mais à la fin il n'en y avoit point avec lequel il n'accordast, et en signe de réconciliation ne donnast *osculum pacis*. Quant il s'estoit conseillé à ses flascons, ilz luy mettoient la cholère en teste de laquelle il ne se pouoit descharger fors en mesdisant et maudissant le roy de France. Si advint un jour que le cardinal d'Hongrie qui portoit la devise de Bacchus aussy bien en son visage comme le pape, avoit disné avec luy. Lors après disner le pape, selon sa coustume, de se desgorgger contre le pauvre roy l'appelant : « *Jotton, tristo, scelerato, perocho Turcho, etc.* » Lors le cardinal lui dict : *Padre santo, la vostra santità devrebbe haver respecto che costui è anchora il primo re de Cristianità.* » Lors le pape de tourner sa cholere contre luy et luy dict : « *Va poltron, va sassin, va manigoldo, etc.* » Le cardinal escouttoit tout en patience jusques que le pape luy dict : « *Va embriago.* » Lors le cardinal oste son chappel et luy dict : « *Padre santo, ringratio la vostra santità di l'honor che mi fa de mi comparar a si stessa.* » Le pape ne sceut que luy respondre fors : « *Corpo di Dio, tu disì il vero.* »

» Il appelloit les Espaignolz pour ce qu'ilz sont légerz : *volucres celi*; les Genevoiz pour ce que leur train est sur mer : *pisces maris*; les Allemans *pecora campi*; les François *pissa-*

ains et de touz autres tiltres de leur roy, et se mocquoit de eux de ce qu'ilz l'havoient en telle révérence et craignoient si fort son excommuniement, si que j'hai ouy raconter à Monsieur de Turin, duquel j'hai parlé cy devant, qu'estant un jour à Boloigne assés mal accompagné, l'on luy vint annoncer come les Françoys n'estoient point loin de là; lors ses conseillers luy persuadoient se retirer afin qu'ilz ne la vissent là accabler; mais, luy, dict : « Nol faro, perche non ho paghura. So ben il modo per eschivar lor furia; quando sarano a la porta, me gli faro portare vestito de gli mei habiti pontificali e lor faro aprir. Lor me vegneran bazar el pe como bestie. » Qui voudroit touz les faictz et dictz non seulement publiques mais particulierz de ce pape, il luy en faudroit faire un singulier volume.»

LÉON X. — « Il estoit savant en letres grecques et latines, en ce institué par le Policien, et davantage bon musicien, en laquelle art il se delectoit démesurément. A la reste, bel personage de corps, mais de visage fort lait et difforme, car il l'havoit gros plus tost par enfleure que par chair ni gresse, et d'un œil ne voioit goutte, de l'autre bien peu, sinon par le bénéfice d'une lunette de béril, appelé en italien un chial; mais avec iceluy il y voioit que home de sa cour. Hors quelques letres grammaticales qu'il havoit, quelque musique, ce n'estoit de luy fors ce que disoit le cardinal S. George : Una grossa peza di carne, con duoi debili ochi in testa; » un gros gourmant et beuveur, combien que non yvrogne; non adonnant que à voluptez à boire et manger, quelquefois à la chasse. Touchant à paillardise, luy n'estant que cardinal n'en estoit point accouplé.

» Pour le moins, s'il ne faisoit mal, il n'empêchoit pas à le faire, car estant à table et haïant devant icelle ses musiciens, buffons, joueurz de farces et semblables playsanteurz il ne se soucioit d'autre; ains, quant on luy portoit nouvelles de

quelque affaire publique ou particulier où il falloit pourveoir cependant qu'il estoit en ses plaisirs, il disoit : « De gratia lassiet mi goder questo papato in pace. Domini Dio mi l'ha dato. Andati da monsignor de Medecis. » Ce monseigneur de Medicis estoit Julien, fin frotté, caut et mauvais garçon, come à bastardt et Florentin appartient, de l'ordre des chevallierz de Rhodes et grandt prieur de Rome, lequel Léon fit cardinal desirant qu'il fut pape, combien que, par les loix papales mesmes, bastardtz sont incapables de chapeaux roges ; mais le cardinal Sancti et quatre luy prestèrent la main pour jurer d'havoir veu à son père espouser sa mère secrettement. S'ilz havoient juré vérité Dieu le sçait, mais cependant ce cardinal estoit pape de faict, l'autre de tiltre tout seullement ; car il ne failloit que le pape fist chose contre la volonté de son frère ou s'il la faisoit c'estoit sans vallue. Quelquefois le pape donnoit un bénéfice à un et le cardinal à un autre et recevoit le pape mesme l'annate ; le cardinal sourvenant luy faisoit révoquer tout cela ; puis si le premier s'en venoit plaindre au pape, il luy respondoit : « Voi l'havemo dato ; ma inanzi reservaveramus nobis in pectore pro tali. » Si l'autre demandoit restitution de ses denierz, il havoit ceste response : « Habiate patientia pro questa volta, un giorno viegnera che vuoi recompensaremo. » Si l'autre ne se contentoit, qu'il prinist une carte s'il vouloit. Davantage faisoient les provisions si embrouillées que nul en pouvoit avoir sinon par procès, et immortal car il failloit que l'acteur impetrast du pape le juge de la cause, qui se nomoit auditeur ; et quant l'on havoit longtemps plaidoyé, celluy qui havoit peur d'estre condamné impétroit un autre rescrit, par argent ou faveur, par lequel le pape révoquoit la cause de devant le premier juge et la commettoit-on à un autre favorisant au suppliant et après à un autre *et sic in infinitum*. Si que j'hai cogneu deux gentilzhomes qui hont plaidoyé l'un contre l'autre un

bénéfice à telz costz que s'ilz eussent employé l'argent à part ilz en eussent peu fonder un bénéfice de plus grande vallue. Tout estoit à vendre, chappeaux roges, mythres, crosses, chappeaux de protonotaires, abbayes, prieurez, prevostez, chanoines, cures, voire jusqu'aux chapelles de la vallue de dix florins. Si qu'ils devindrent chappellierz car ilz cousurent bien xxxi chappeaux roges qu'ilz vendirent touz en un jour bien chèrement, à sçavoir les uns 20,000 ducatz, les autres 30,000, les autres 40,000, voire jusques a la somme de 100 mille, à aucuns chaulz marchantz qui vouloient bien acheter la fumée sans manger du rosti; car il y en havoit qui n'havoient pas de revenu pour entretenir quatre chevaux et d'attendre d'havoir grandtz bénéfices du pape c'estoit pour néant; car tout faisoit mestier à ses parentz. Si que ces cardinaux de millier, non pouvant entretenir famille condécente à leur dignité pour les accompagner au consistoire, attendoient en quelque coing que la troupe des groz et riches passast, puis se fourroient parmi affin que l'on pensast que une part de la compagnie fust à eux. Pasquil et Marforio havoient leur passe temps à en deviser et en fut jouée une comédie à deux personnages, à sçavoir un cardinal qui n'havoit que un vallet en tout son train, auquel il havoit commandé par deux foyz qu'il allast « in campo de fiori à comprar l'insalata, » ce qu'il fit; mais il le lui commanda pour la III<sup>me</sup> foyz, et lors le vallet luy dict : « Yo gli son jà andato due volte, vui gli po-  
• detti ben andar voi una; andici dunque. »

• Haiant le pape nouvelles de la bataille de Marignan, s'en vint à grandes journées à Bologne et manda le roy (François I<sup>er</sup>) qui l'alla treuver là, où le roy luy baisa la pantoufle, et après s'entrefirent grandes caresses. Finalement le pape, par confirmation d'amitié, donna au roy une belle grande enseigne de taffetas par laquelle il le constituoit Coronel et Confanonnier de l'Église pour aller recon-

quester la Terre-Sainte et Constantinople sur les mécréantz ; et pour fournir aux frays de cela, belles et amples bulles ou burles de pardon, et rémission de paine et de coulpe à tous ceux qui y contribueraient, et davantage qu'autant de testonz qu'on donneroit pour cela autant delivreroit-on d'âmes de purgatoire. Sus cecy mon fol de roy s'en retourne en France avec ses bulles et son confanon, faict escrire forces doubles de ces bulles, et au pied estoit pourtraict armé de toutes pièces et à genoux devant le pape qui, assis dans sa chairre, luy donnoit le confanon ; et havoit-on treuvé un porte colace qui havoit presté la lengue et la plume au roy, annonçant ses prouesses par lesquelles il conquisteroit le Thurch, la Thurchie et tout le monde, s'il havoit subside d'argent ; pourquoy exhortoit tout le monde à y contribuer, et entre tant de verz ne me souvient que de cestuy-cy :

*Gallica Thurca ferox sentiet arma statim.*

Mais nonobstant que ce roy fust fort cholérisé contre le Thurch et le voulust aller prendre, tout soudainement après qu'il eut recouvré pour ce force denierz, la régente sa mère le pria tant qu'il eut pitié de luy et dict qu'il valloit mieux employer cela au servicè de Venus que de Mars ; ce que fut faict, et en eut bien sa part madame d'Estampes et ne souffit encor pas de l'argent de la croisade pour fournir à la guerre vénérienne, mais faillut encore casser xv<sup>e</sup> homes d'armes par faute d'argent, de quoy la bazouche joua la farce telle que havons racontée.

» D'autre costé, si le roy et sa cour faisoient grandt chère, le pape et la sienne n'en faisoient pas moins pour ce qu'ilz estoient sans soucy. Il n'estoit question que de jouer farces et comédies, aller en masque, prebstres, moynes, évesques et cardinaux, treuver les curtisanes et ne furent jamais en

telle bobance du temps de mémoire de pape que de cestuy-cy. Je fus à Rome soubz son pontificat l'an 1518 qu'il me fut dict que le pape havait touz les ans de tribut d'elles 11,800 ducatz luy payant, une chascune qui havoit plus de trois amoureux, tant seullement un ducat pour teste ; celles qu'en havoient moins estoient franches. J'havoie affaire à un et le me faillut aller trouver chieux une curtisane où il estoit avec un sien compaignon, devisantz avec la dame, qu'estoit brassement acoustrée, le beau bonet de veloux ferré d'or, au rebras, la belle image de dix éscuz, dessus le beau plumas voletant, dessoubz la belle coiphe d'or, au corps la belle verdizalle de taphas déchiquetée par les braz et dessoubz la chemise de toile de Hollande flosquante, le poignardt d'argent sus le cul. Bref, on l'eust tenue pour une princesse. Et à l'haut bout de la table, il y havoit un petit bonhomeau tout debout qui ne portoit pas sus soy d'acoustrement à la vallue d'un escu. Je demandai à ces deux, en nostre langage que la dame ni le bonhomeau n'entendoient pas, quel estoit ce bonhomeau ? Ilz me respondirent que c'estoit un évesque espagnol, à droict bien favori de la dame, car elle havoit de luy 50 ducatz touz les moyz. « Come vous soufre-t-il donc icy ? » dis-je. Ilz me répondirent : « Il est bien forcé, car ce n'est pas aujourd'hui son jour, veu qu'il n'ha fors un jour de la sepmaine. » Je disois lors : « L'on dict en nostre pays que touz les folz ne sont pas à Rome, mais si en y ha-il beaucoup. »

Or ce poltron de pape, se révoltant contre les François, par ses menées leur fit perdre Milan ; de quoy il fut si esjoui que riant, beuvant et bancquettant, il mourut de joye soudainement, la neuvième année de son pontificat, de Christ 1522 et le premier de décembre. »



# HÉRALDIQUE SUISSE.



La science héraldique, appelée aussi science du blason ou des armoiries, est la connaissance des divers emblèmes que les États, les familles ou les corporations nobles ont adoptés héréditairement comme signes distinctifs. On en a fait remonter l'origine à la création du monde, et André Favyn, dans son *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, affirme que la postérité de Seth emprunta des armoiries au règne végétal ou animal, tandis que les enfants de Caïn peignaient sur leurs boucliers des instruments aratoires. Charles Seguing, dans son *Mercurie armorial*, attribue l'invention du blason à Noë, sortant de l'Arche.

De pareilles rêveries n'ont besoin d'aucune réfutation. Loin d'être contemporain des premiers âges, le blason n'était pas même connu des anciens. Les signes que les soldats romains, selon Végèce, peignaient sur leurs écus, n'étaient pas transmissibles. Ce fut seulement à la fin du Moyen-Age que la féodalité imagina d'enjoliver par des décorations variées les écus et les enseignes, afin d'offrir des points de ralliement aux troupes pendant la mêlée. Ces figures constituèrent les premiers éléments du blason. Elles n'étaient point héréditaires, et Jean de Garlande, qui écrivait à la fin du onzième siècle (vers l'an 1080), une description de Paris, nous apprend que les marchands de boucliers vendaient aux chevaliers des

écus couverts de toile, de cuir ou de chrysocale, où étaient peints des *lions* et des *fleurs de lys*. Ainsi, à cette époque, les rois de France n'avaient point encore d'armoiries spéciales.

Cependant, au siècle suivant, certains blasons commencèrent à devenir héréditaires. Dès l'an 1127, il est question des *lionceaux* ou *léopards* que la famille Plantagenet avait dans ses armes. Ce fut pendant le douzième siècle que les armoiries se multiplièrent, par l'effet des Croisades, dont l'époque est assez caractérisée par les couleurs ou *émaux* du blason. Le bleu d'azur ou *lapis lazuli* venait d'être importé d'Orient, et son nom actuel d'*outremer* est encore une reminiscence des expéditions lointaines des Croisés. Le rouge devait sa qualification de *gueules* (au pluriel) à des parements d'hermine, dont les chevaliers se garnissaient le cou et les poignets, et qui étaient teints en pourpre avec du *minium*. Le vert du blason ou le *sinople* était aussi une matière tinctoriale que les Croisés rapportèrent de Sinope, colonie de l'Asie-Mineure, sur le Pont-Euxin.

Les pièces de l'écu rappellent de même les temps où la chevalerie guerroyait en Palestine. Les *coquilles* appartiennent aux pèlerins ; les *merlettes*, oiseaux voyageurs, reportent la pensée vers Jérusalem ; les *besants* d'or sont le prix d'une forte rançon payée aux Infidèles. La guerre sainte est de même indiquée par la multiplicité des *croix*, variées à l'infini dans le blason, et qu'on nommait *croix tréflées*, *potencées*, *pattées*, *pometées*, *alésées*, *échiquetées*, *recroisetées*, etc., etc.

Quand les communes s'émancipèrent, elles voulurent avoir leurs armes comme les seigneurs. Ainsi, les armes de la ville de Beaujeu, capitale du Beaujolais, *d'or à un lion de sable, armé et lampassé de gueules*, sont décrites dans ce quatrain du treizième siècle :

Un lion nai en champ d'ora  
 Les ongles roges et la quoua,  
 Un lambey roges sur la joua,  
 Sont les armes de Bejoua.

La ville de Saint-Gall, en Suisse, portait « *d'or à l'ours debout de sable accolé de champ.* »

La science du blason s'étendit donc des familles nobles et des maisons souveraines aux villes, aux communes, aux corporations et même enfin jusqu'aux bourgeois.

Le quatorzième siècle fut la plus brillante époque du blason.

Nous ne pouvons entrer dans un de nos vieux châteaux de Suisse ou de Savoie sans être frappé par ces armoiries qui figurent partout, sur les linteaux des portes, sur les manteaux des cheminées, sur les vitraux ou les pavés des chapelles, sur les tapis et même sur les vieux ajustements.

Au quinzième siècle le blason se compliqua. Au-dessus du bouclier ou de l'écu on plaça le heaume, c'est-à-dire le *casque*, couronné diversement selon les degrés de noblesse, posé de face ou de profil. L'agencement de ce casque indiquait exactement la position et le titre de chaque chevalier. Les heaumes se compliquèrent encore de lambrequins, c'est-à-dire de morceaux d'étoffe. Les cimiers des casques devinrent des ornements essentiels et affectèrent les formes les plus singulières comme des cornes, des lions, des bras armés de poignards, des chimères et toutes sortes d'animaux. On prit aussi l'habitude de superposer au cimier des banderoles portant les cris d'armes des familles qui avaient conduit des troupes sous leurs bannières. C'est à ce genre de cris qu'appartenait celui des rois de France : « *Montjoye, Saint-Denis!* » Les Châlans en Savoie criaient : « *Tout est et n'est rien!* » A la croix de Savoie étaient accolées ces quatre lettres,

sur lesquelles on a émis des volumes : F. E. R. T., et dont aucun auteur n'a donné une interprétation bien satisfaisante.

Les armoiries et leurs accessoires devinrent ainsi, avec le temps, une science auxiliaire de l'histoire. Elles furent plus qu'un simple objet de curiosité nobiliaire. Il est telle science d'une utilité incontestable, celle de la *numismatique* ou des monnaies, par exemple, qui, au Moyen-Age, serait totalement perdue si la science du blason ne parvenait à l'illustrer. Les armoiries des anciennes familles, des corporations municipales ou religieuses, des tribus d'arts et métiers se trouvent reproduites, notamment en Suisse, sur les monnaies, les édifices publics, les vitraux des églises, des châteaux et, en général, sur tous les monuments qui nous restent du Moyen-Age.

Reconnaître la famille ou la corporation à qui appartenait tel ou tel blason est souvent le seul moyen qui reste à l'historien et à l'archéologue pour connaître l'origine, la date, le but, la destination de tel monument qui sans cela demeurerait inexpliqué.

Ces indications suffisent pour justifier le soin avec lequel on a recueilli en Suisse, dès les siècles précédents, les archives des villes, des États, des familles et des corporations.

Bien que nous vivions à une époque très-peu favorable aux prétentions nobiliaires, ces dernières années ont vu paraître en Suisse plusieurs publications héraldiques, dont nous voulons dire quelques mots. Leur apparition s'explique par ce que nous avons exposé touchant l'utilité du blason pour l'histoire, et aussi par l'importance que mettent les États et les familles, en dépit des idées de nivellement, à sauver de l'oubli ce qui se rattache à la mémoire des ancêtres, aussi bien pour les peuples que pour les individus.

**1° Armorial vaudois.**

Depuis longtemps déjà nous avons des armoriaux suisses, recueillis pour les archives, les bibliothèques, les collections publiques et particulières. La bibliothèque de Berne possède trois grands recueils, dessinés et coloriés à la main, renfermant les armoiries des villes, des bailliages et des familles du canton de Berne. Les deux premiers ont été formés au dix-septième siècle, et le troisième au siècle passé. Le canton de Vaud, démembré du canton de Berne dont il était le sujet, a eu depuis longtemps un bel armorial recueilli par le baron d'Estavayer. Il en possède aujourd'hui un autre plus particulier, et qui est comme un abrégé du précédent. Il a été publié récemment, grâce aux soins de MM. Bacon de Seigneux, Alphonse de Mandrot et David Martignier. L'*Armorial vaudois*, édité par ces Messieurs, contient : 1° les armoiries des évêques de Lausanne ; 2° celles des baillis de Vaud sous la maison de Savoie ; 3° celles des villes et bourgs de l'ancien Pays de Vaud ; 4° celles des familles nobles et notables du pays sous les régimes anciens. Naturellement cet armorial, exécuté avec luxe et reproduisant les émaux ou les couleurs des écus (ceux-ci au nombre de cinq cents), ne peut être qu'un extrait des documents héraldiques qui existent en très-grand nombre dans l'ancien Pays de Vaud. Nous apprenons qu'un amateur zélé et infatigable de l'art héraldique, M. Jean Monnier, de Nyon, travaille incessamment à le compléter. Il a déjà réuni pour cela des matériaux très-nombreux, et il s'occupe de leur classement avec M. Oscar Hurt-Binet, versé, comme lui, dans la science des armoiries et des généalogies.

3° *Armorial genevois*, par MM. GALIFFE, docteur en droit, et Alphonse de MANDROT.

Sur un plan à peu près semblable à celui de l'*Armorial vaudois*, M. Galiffe, fils de l'historien auquel Genève doit tant de recherches sur son ancienne histoire, et M. Alphonse de Mandrot, que nous avons déjà nommé, ont entrepris de publier un *Armorial genevois*. Les premières feuilles sont d'une exécution magnifique et d'une grande exactitude. Les éditeurs expliquent ainsi le but et le plan de leur publication :

• La plupart des pays voisins, et même plusieurs des cantons suisses les plus libéraux, s'occupent sérieusement de l'héraldique. Au milieu de ces manifestations historiques, Genève, cette antique cité, qui a su traverser toutes les formes politiques et sociales connues sans perdre de son importance et de son individualité, ne pouvait rester en arrière et cela d'autant moins qu'il n'est pas de pays en Europe où la *vérité*, en pareille matière, offre moins les inconvénients qu'on pourrait redouter ailleurs. Pour faciliter l'intelligence de l'*Armorial genevois*, nous l'avons divisé en deux séries distinctes, séparées par l'année décisive de 1535 : 1° *Genève épiscopale*, et 2° *Genève réformée*. La première série comprendra donc, dans toutes leurs variétés, les armes des anciens comtes de Genève, de leurs apanages, des maisons qui s'y rattachent par substitution ou autre voie de succession ; puis viendront successivement les princes-évêques et vidomnes de Genève, et enfin, par ordre alphabétique, les principaux dignitaires de l'Église et de la municipalité, et, parmi ces derniers, tout naturellement, les illustres patriotes auxquels notre pays doit son indépendance.

• La plupart des blasons de cette série ont été puisés aux

sources premières, soit sur les monuments, soit surtout sur les sceaux originaux, dont plusieurs remontent à la naissance de l'institution héraldique.

» La seconde série, composée en entier de noms de toutes nations, inconnus à Genève avant 1535, appartenant en majeure partie à des réfugiés pour cause de religion, offre un autre genre d'intérêt à cause de sa variété même. On y verra, d'ailleurs, figurer les principales célébrités qui ont illustré Genève au dehors dans ces derniers siècles. La première difficulté, dans cette seconde série, se bornait à nous maintenir dans certaines limites, d'autant plus que l'authenticité historique constitue seule le mérite d'un ouvrage comme celui-ci. Aussi, sauf de rares exceptions suffisamment légitimées, n'avons-nous pas cru devoir aller au-delà des premières dignités magistrales. Encore n'avons-nous admis que les armes qui nous ont paru réunir les conditions d'authenticité requises en pareil cas, notamment la possession non interrompue, datant d'une époque plus ou moins ancienne, prouvée, comme dans la première série, par des sceaux ou cachets originaux, ou tout au moins par la coïncidence des prétentions de ceux qui ont porté ces armes, avec l'opinion d'historiens ou de généalogistes d'une autorité reconnue. Cette restriction pourra peut-être nuire au succès momentané de notre œuvre, mais le public consciencieux nous approuvera. »

Là était en effet l'écueil. Il est toujours à craindre, dans des publications de ce genre, qu'une large part ne soit faite à la vanité, à l'amour-propre des individus et des familles. Dans notre siècle, qui se dit si indifférent en fait de prétentions nobiliaires, ces sortes de mobiles jouent un rôle d'autant plus grand qu'on affecte à leur égard un plus grand air de désintéressement.

• Nous félicitons les éditeurs de l'*Armorial genevois* d'avoir

voulu faire une œuvre historique sérieuse et non point une spéculation.

**3° Renseignements sur les Armoiries et les Sceaux de la Ville et République de Genève**, recueillis par M. J.-E. MASSÉ, Vice-Président de la Section des Sciences morales et politiques, d'Archéologie et d'Histoire de l'Institut genevois.

Ce travail est aussi, par sa nature, entièrement en dehors des calculs intéressés d'un éditeur qui veut viser au gain et faire appel aux passions dont nous avons parlé. Son auteur l'a rédigé à la demande du Comité de la Société des antiquaires et des archéologues de Zurich, qui publie dans la collection de ses beaux Mémoires une série de livraisons consacrées aux armoiries et aux marques héraldiques de tous les cantons suisses. L'œuvre est déjà fort avancée, notamment pour les cantons allemands, et il ne reste guère à publier que les cantons français. Celui de Genève, à cause de son importance historique, méritait une attention particulière.

M. Massé, vice-président de la Section des Sciences morales et politiques, d'Archéologie et d'Histoire de l'Institut genevois, a communiqué à ses collègues, dans la séance du 30 octobre 1857, le Mémoire très-intéressant sur les armoiries de Genève, qu'il a composé à la demande de la Société des antiquaires de Zurich.

Il explique dans ce Mémoire tous les symboles héraldiques de la ville de Genève. C'est d'abord le *soleil* que l'on croyait adoré dans cette cité au temps du paganisme ; puis la *clef* de saint Pierre (1155) ; puis ensuite les clefs épiscopales, et enfin l'*aigle impériale*. Ce fut, en effet, à l'époque où Genève devint ville impériale (1367) que l'aigle fut ajoutée à la clef.

sources premières, soit sur les monuments, soit sur les sceaux originaux, dont plusieurs remontent à l'institution héraldique.

La seconde série, composée en entier de nations, inconnus à Genève avant la majeure partie à des réfugiés pour un autre genre d'intérêt à cause de son importance, verra, d'ailleurs, figurer les premiers illustrés Genève au dehors dans la première difficulté, dans cette circonstance, maintenir dans certaines localités historiques comme celui-ci. Armes légitimées, des premières.

Les chroniqueurs Savion ont admis que les premières années du commencement du seizième siècle, d'authenticité se trouvait : « *Post tenebras spero lucem.* » Vers l'ancien nord, « *Post tenebras lux* », pour montrer que Genève, par la Réformation, avait atteint la lumière.

Dans les années révolutionnaires, l'ancien écusson genevois continua d'être employé, mais avec différents signes emblématiques, selon l'usage du temps, comme la pique, les drapeaux, etc. L'aigle fut alors figurée avec les ailes déployées.

Quand Genève fut incorporée à l'empire français, ses anciennes armoiries furent conservées, mais aussi avec des modifications. Comme *bonne ville de l'empire*, Genève eut dans son écusson les *abeilles* au-dessus de la *clef* et de l'*aigle*, avec une *couronne murale* pour cimier. Lors de la restauration de la République on reprit les anciennes armoiries.

Quant aux premiers sceaux de Genève, ils portaient d'abord la *clef de saint Pierre* en pal avec cette légende : « *Tibi*

son  
le,  
saint  
tous  
b, avec  
1536, à  
milieu  
cause de "sup-

la Réformation, avait atteint la lumière.

« *em sacram.* » Les sceaux étaient de cire verte. Plus  
 vifs furent représentées en sautoir dans les sceaux  
 et du vidomnat.

Les vis du quatorzième siècle firent de grands  
 un sceau public de la communauté gene-  
 vèques s'y opposèrent constamment jus-  
 années du quinzième siècle. Alors les  
 se servir de leurs sceaux particu-  
 1483 on voit figurer le sceau syn-

geoisie de Genève avec Berne et  
 grand sceau de cire verte du Conseil  
 (*mas civium Gebennensium*).

À l'époque révolutionnaire les sceaux portèrent,  
 la clef et l'aigle, des emblèmes analogues.

Lors de la réunion de Genève à la France, les matrices  
 des sceaux de la République furent détruites.

Pour reprendre quelques-uns de ces points plus en détail,  
 nous ferons quelques citations :

« Dès la fin du treizième siècle, dit M. Massé, eurent lieu  
 les premières tentatives pour l'organisation d'une commu-  
 nauté genevoise ; à cette époque, les citoyens, cherchant à  
 se rendre plus ou moins indépendants de l'autorité épisco-  
 pale, luttèrent sérieusement avec elle ; ils avaient déjà des  
 syndics pour les représenter et un sceau pour appeler à leurs  
 décisions.

« Dans ces luttes, l'évêque chercha toujours à s'opposer,  
 entre autres, à ce que les bourgeois restassent en possession  
 d'un sceau public ; il en ordonna la destruction, et, après  
 certaines négociations en 1293 et plus tard, les citoyens du-  
 rent renoncer formellement à en avoir ; aussi trouve-t-on  
 des actes des années 1339 et 1368 scellés des cachets parti-  
 culiers des syndics ; il n'est donc pas resté de traces des pré-

miers sceaux de la communauté; on n'a pu que former des hypothèses à cet égard, et en vain a-t-on cherché à découvrir quels étaient les emblèmes, croix ou autres, que portaient ces sceaux.

» Cependant, l'effet de cette renonciation et de ces exigences de l'évêque ne dura pas, à ce qu'il parait, fort longtemps; déjà dans les premières années du quinzième siècle, les citoyens avaient repris l'usage de leurs sceaux qu'ils avaient été forcés d'abandonner, car on trouve dans les registres qu'en 1440, *il est défendu à un sieur Bertrand de sceller de son sceau les actes de la communauté, lui enjoignant de se servir de celui de la ville, qui est entre les mains de Jean Dori, et ce, sous peine de l'indignation de la ville et de la perte de sa bourgeoisie.*

» Le plus ancien monument connu, sur lequel on trouva les armoiries de la *clef* et de l'*aigle*, était un parchemin de 1449. Mais l'acte le plus ancien qu'on ait trouvé scellé de ces insignes, est un acte du 29 mai 1476, signé par Cavusin, secrétaire de la ville.

» Un autre acte offre également un document précieux et authentique à cet égard; c'est une pièce de l'année 1483, sur laquelle se trouve le sceau syndical à la *clef* et à l'*aigle*, portant en légende les mots : *Sigillum Syndicorum civitatis Gebennensis*. En cette année, il fut employé conjointement avec celui du chapitre cathédral sur des instructions données à des députés envoyés au duc de Savoie. On le trouve encore sur un acte de 1526, passé par l'évêque de la Beaume en Conseil Général. Ce sceau continua à être en usage jusqu'en 1535, employé tantôt pendant en cire verte ou rouge, tantôt simplement en placard. La matrice de ce sceau est encore aujourd'hui au Musée académique de Genève <sup>1</sup>.

» En 1526, lorsque, le 12 mars, le Conseil Général eut con-

1. Depuis la Restauration, à différentes reprises, les armoiries furent représentées de cette manière. Ainsi, par exemple, en 1816, dans la

firmé le traité d'alliance conclu entre la république de Genève et les villes de Berne et de Fribourg, on fit confectionner à cette occasion une nouvelle matrice (encore aujourd'hui aux Archives de Genève) pour le grand sceau qui devait être appendu à cet acte avec ceux de Berne et de Fribourg.

» Ce sceau, à la clef et l'aigle de cire verte, a trois pouces de diamètre et porte en légende les mots *S. magnum universitatis Civium Gebennorum*. Son emploi n'a pas été très-fréquent. Il était destiné aux actes émanants du Conseil Général; aussi ne le trouve-t-on que six ou sept fois sur des actes importants, auxquels il est joint par des cordelettes de soie grise et noire, ou bien noire et violette ou bleue.

» On le trouve, entre autres, sur le traité de combourgeoisie passé entre Berne et Genève le 7 avril 1536, et encore sur le traité d'alliance perpétuelle, fait par les villes de Zurich, de Berne et de Genève, le 30 août 1584. Ces sceaux sont en cire rouge et contenus, en général, dans de petites boîtes en fer blanc à l'intérieur duquel passent les cordelettes<sup>1</sup>. (La matrice en est aux Archives.)

» On retrouve sur différents actes d'autres sceaux plus pes-salle du Conseil d'État, on plaça au-dessus du siège du premier syndic une belle aigle, sculptée, éployée et libre, tenant la clef dans ses serres, ayant pour cimier le soleil et pour légende *Post tenebras lux*. Depuis lors, sur plusieurs imprimés les armoiries ont encore figuré de cette sorte. En 1838, le cachet du colonel commandant l'artillerie représentait l'aigle libre et éployée, sur une pièce de canon, tenant la clef dans son bec.

1. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 1814, les compagnies de la garde genevoise posèrent la cocarde française et portèrent l'ancienne cocarde noire. Les jeunes gens y placèrent dans le milieu un petit écusson genevois à la clef et l'aigle découpées en argent. Cet écusson était de forme gracieuse, soutenu par deux branches de laurier et surmonté du soleil rayonnant avec le monogramme. La cocarde rouge et jaune ne fut adoptée officiellement que le 21 mai 1815.

tits que le précédent, mais qui lui sont à peu près semblables : ainsi, un sceau mentionné par Spon, qualifié « sceau de la seigneurie » et portant la légende : *le sceaux commung de Genève*. Il fut en usage jusqu'en 1587 tantôt pendant, tantôt en applique. Ainsi encore un même sceau, dont l'orthographe est un peu différente : *le seav comvn de Genève*, employé de la même manière de 1539 à 1688, entre autres sur cire rouge dans une boîte de bois, à deux rubans, l'un gris, l'autre noir, à l'acte d'inclusion du canton de Zurich au traité de Soleure du 28 août 1605. Il offre quelques légères variations dans la forme de la clef et de l'aigle.

» Enfin, pour cette époque on peut encore citer des sceaux destinés aux actes judiciaires. Ainsi, par exemple, un sceau dont on se servait de 1538 à 1553, ayant pour légende : *le S. de la Justice de Genève*, et représentant la clef et l'aigle dans un écusson entouré d'un cercle ayant treize lignes de diamètre. Un autre lui succéda ; il était un peu plus petit, mais absolument semblable, portant une légende analogue, savoir *sceav de la Justice*. Il fut employé jusqu'au milieu du dix-huitième siècle.

» Il faut remarquer que si, dans d'autres circonstances, sur les peintures ou monnaies, la devise genevoise était presque toujours employée, comme on l'a dit au sujet des armoiries, tous les sceaux dont il était question jusqu'à présent, *ne portaient que des légendes d'indications spéciales et non cette devise*.

» Cependant, en 1530, des actes émanant de la seigneurie avaient pour cachet l'empreinte d'un petit sceau, où l'écusson est entouré d'un cercle autour duquel est inscrite l'ancienne devise : *Post tenebras spero lucem*.

» En 1544, on fit fabriquer un sceau particulier destiné à sceller les actes du Lieutenant, c'est-à-dire du Président du Tribunal de l'audience, qui avait remplacé celui du Vidomme.

Ce sceau présentait la clef et l'aigle bien exécutées. Il devait porter en légende *Sigillum Juris Civitatis Genevæ*. Mais, au lieu de ces mots, il porta la devise nationale nouvelle : *Post tenebras lux*, qui parut ainsi pour la première fois sur un sceau public. Ce sceau fut employé de 1544 à 1589.

» Pendant le dix-septième et le dix-huitième siècle, les sceaux, de même que les armoiries, ne subirent pas de changements importants ; ils conservèrent leurs anciens types avec peu de variations.

» Les sceaux officiels de l'État continuèrent à présenter la clef et l'aigle dans des écussons de formes simples, ayant pour cimier le soleil rayonnant, avec le monogramme. Aux légendes d'indication on substitua la devise nationale, *Post tenebras lux*, le plus souvent écrite au-dessous de l'écusson. Ainsi, dans des actes émanant du Petit-Conseil et des Syndics, en l'an 1707, on trouve des sceaux représentant la clef et l'aigle renfermées dans un écusson ayant pour cimier le soleil rayonnant ; cet écusson n'est nullement orné ; sa partie inférieure est en ligne droite et sa partie supérieure très-légèrement arrondie ; autour est écrit, en légende et en lettres assez grosses et distantes : *Post tenebras*, le mot *lux* n'existe pas ou bien est effacé. Ce sceau a dix-sept lignes de diamètre. Plus tard, ce même sceau reçut dans son écusson des formes plus élégantes et quelques ornements.

» Quant aux sceaux judiciaires, ils restèrent semblables aux anciens et conservèrent, au lieu de la devise nationale, la légende d'indication : *Sceau de la justice*. Seulement, le mot *Sceau* fut écrit avec un **■** et non plus avec un **▼**, ainsi qu'on le voit sur des actes des années 1778 et suivantes.

» Pendant l'époque révolutionnaire les sceaux officiels continuèrent à représenter la clef et l'aigle, et portèrent, comme on l'a dit en parlant des armoiries, quelques emblèmes ana-

logues aux circonstances. Ces sceaux nationaux disparurent pour faire place aux sceaux français<sup>1</sup>. Il aurait été intéressant ici de connaître et de dépeindre le grand sceau avec lequel le gouvernement genevois de 1798 scella la rectification du traité de réunion de la République de Genève avec la France ; mais le double genevois est à Paris, et on ignore de quel sceau on a fait usage pour cet acte, qui est probablement le seul dont le gouvernement genevois de cette époque ait eu l'occasion de sceller du grand sceau de la République. En revanche, le double français existe aux Archives ; il est revêtu du grand sceau de la République française, et porte les signatures de Merlin, président du Directoire, Talleyrand, ministre des affaires étrangères, et Lagarde, secrétaire au Directoire. Le sceau est renfermé dans une grande boîte en argent ; il est de cire rouge ; il a cinq pouces dix lignes de diamètre ; il représente une grande figure de la Liberté, de trois pouces de hauteur. Cette figure tient de la main droite une lance au bout de laquelle est le bonnet de liberté ; de la gauche, elle s'appuie sur un faisceau. Autour du sceau est inscrit en légende : *Au nom de la République française*.

» A la Restauration, en 1813, les anciens sceaux de la République furent remis en vigueur et se sont conservés avec peu de modifications jusqu'à ce jour.

Les sceaux de l'Etat employés à la Chancellerie sont aujourd'hui de deux espèces, savoir : Les sceaux sur cire ou oubliés, et les sceaux soit timbres noirs.

» Les sceaux sur cire ou oubliés sont de deux dimensions, savoir : le grand sceau, qui a vingt et une lignes, soit cinq centimètres et demi de diamètre, et le petit, qui a dix-huit

1. Le sceau de la ville fut conforme aux armoiries nouvelles, à la clef et l'aigle concédées par l'empereur. Il portait comme inscription, comme pour toutes les bonnes villes, le nom de la ville, *Genève*, puis celui du département, *département du Léman*.

lignes, soit à peu près quatre centimètres de diamètre. Ils sont semblables l'un à l'autre. La clef et l'aigle y sont représentées dans un écusson de forme gracieuse accollé de branches de laurier, et ayant pour cimier un soleil rayonnant, portant le monogramme JHS. Ils portent tous deux la devise *Post tenebras lux*. Mais au petit, elle est inscrite sous l'écusson, et au grand elle l'est au-dessus.

» Le sceau ou timbre noir représente la clef et l'aigle dans un écusson, précédemment en forme de bouclier pointu et maintenant de forme carrée en haut et arrondie en bas, finissant en pointe, sans aucun ornement ni rameaux, avec le soleil pour cimier. Il ne porte pas la devise ; il porte pour toute légende *Respublica genevensis*.

» Quant aux sceaux judiciaires, qui ne sont que des timbres noirs, ils sont semblables aux sceaux noirs de l'Etat ; seulement, au lieu des mots *respublica genevensis*, ils portent en légende les mots « République et Canton de Genève », et le nom de la cour ou du tribunal auquel ils appartiennent. »

M. Massé a fait aussi des recherches sur les armoiries et les sceaux des villes secondaires du canton de Genève, comme Hermance et Carouge. Pour Hermance, M. Massé n'a rien trouvé, et cela s'explique par les désastres que cette localité, jadis importante, eut à subir. Mais voici le résultat des recherches auxquelles M. Massé s'est livré sur les armoiries et les sceaux de Carouge :

« Les lettres patentes du 31 janvier 1786, qui érigèrent le bourg de Carouge en ville, ne font aucune mention de concession d'armoiries ou de sceaux particuliers pour cette nouvelle ville. Dans les papiers et titres du temps, on ne retrouve que des sceaux purement nationaux, c'est-à-dire de la province sarde dont Carouge faisait partie.

» En 1792, Carouge devint française. On trouve à cette époque des sceaux nationaux français.

» Cependant, après des recherches exactes, M. Massé a trouvé, dans les archives de cette mairie, un sceau en cuivre qui laisse à penser que Carouge aurait eu par tradition, ou autrement, des insignes communaux basés plus ou moins sur des circonstances spéciales locales.

» Ce sceau en cuivre, ovale, dont le grand diamètre est de dix-neuf lignes et qui date sûrement de l'époque révolutionnaire, porte un *écusson triangulaire de gueules avec un arbre en pal de sinople, reposant sur une base de sinople*. L'écusson est surmonté d'ornements tenant à l'époque, savoir des piques, drapeaux et un bonnet de liberté. Il porte en légende : *Municipalité de Carouge*.

» Pourquoi cet arbre dans l'écusson, d'où provient-il ?

» Voici la supposition faite :

» L'arbre a tout-à-fait l'apparence d'un caroubier, arbre toujours vert, analogue pour la forme avec le pommier. On sait que l'écorce de cet arbre sert à la préparation des cuirs, en guise de tan, et que, dans le commerce, on donne à cette écorce le nom de *Carouge*. (Voir les dictionnaires d'histoire naturelle.)

» Or, comme dès les premiers temps, on travailla beaucoup aux cuirs, et que le nombre des tanneries fut très-considérable à Carouge, ne serait-il pas possible que l'arbre dont on tirait un grand profit, soit devenu, par reconnaissance ou autrement, la base d'armoiries, plus ou moins parlantes, pour cette ville naissante ?

» Sous l'empire français, le sceau ne fut plus en usage à Carouge. Cette commune eut, comme toutes les autres de l'empire, un sceau à l'aigle impériale avec la légende : *Mairie de Carouge*.

» Carouge, étant aujourd'hui une ville suisse, ne pourrait-elle pas reprendre son sceau ancien et ses couleurs d'ar-

moiries vert et rouge, comme la plupart des autres villes suisses, par exemple Rolle, Nyon, Lausanne, Thoune, etc. »

**4<sup>o</sup> Armorial neuchâtelois.** Galerie historique du Château de Neuchâtel, contenant les armoiries des comtes et princes de Neuchâtel, des gouverneurs qui ont administré le pays en leur nom, ainsi que de quatre bourgeoisies.

Ce splendide armorial, publié à Berne et à Neuchâtel par l'éditeur F.-L. Davoine, est aussi une œuvre de désintéressement, puisqu'il ne renferme que les blasons de familles princières ou de maisons nobles éteintes dès longtemps, et avec lesquelles le canton de Neuchâtel n'a plus aucun rapport. La notice qui précède les planches de l'*Armorial* a été rédigée par M. Félix Bovet, bibliothécaire à Neuchâtel, qui, en comparant le plan de son ouvrage à celui de l'*Armorial genevois* de M. Blavignac, publié en 1849 (2 vol. in-8°), s'exprime ainsi :

« Il était à désirer que Neuchâtel, dont l'histoire et les antiquités ont été, depuis vingt ans surtout, l'objet de travaux consciencieux et approfondis, possédât aussi un recueil héraldique. M. Davoine a entrepris cette publication. Il a pris pour base de son recueil la galerie d'armoiries qui orne la salle des États au château de Neuchâtel, et qui a été exécutée, ou du moins commencée sous le règne de la duchesse de Nemours. Cependant, cette galerie n'est pas complète; elle donne, il est vrai, les armoiries de tous les gouverneurs du comté, mais on n'y trouve pas les écus des premiers seigneurs de Fenis et de Neuchâtel, non plus que ceux de nos derniers princes. Elle n'est pas non plus exempte de toute inexactitude soit dans le dessin même, soit surtout dans les émaux qui ont été altérés par le temps ou par des réparations

» Cependant, après des recherches exactes, on a trouvé, dans les archives de cette mairie, un sceau qui laisse à penser que Carouge aurait eu, autrement, des insignes communaux bien différents, dans des circonstances spéciales locales.

» Ce sceau en cuivre, ovale, doré, surmonté de dix-neuf lignes et qui date sûrement de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, porte un écusson triangulaire en pal de sinople, reposant sur un socle et est surmonté d'ornement. On y voit, sur des queues, drapeaux et un bannier. Le sceau est de la Municipalité de Carouge.

» Pourquoi cet aigle ?

» Voici la supposition :

» L'arbre qui se trouve à Neuchâtel et prit le nom de sa nouvelle demeure, toujours vert, fut, avec des armes figurant un pignon flanqué de deux lions, sorte d'armoiries parlantes qui furent l'origine des armoiries de Neuchâtel. Le nombre des pals et des chevrons resta longtemps indéterminé. Louis de Neuchâtel porta l'écu d'or au pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent.

» Huit planches de l'Armorial sont consacrées à la première maison de Neuchâtel. Vient ensuite la maison de Fribourg (planches 9 à 11) qui commence avec Egon de Fribourg, mari de Varenne de Neuchâtel. (Les alliances ou les armoiries de femmes sont constamment coloriées à côté de celles de leurs époux.) Après la maison de Neuchâtel-Fribourg, vient celle de Neuchâtel-Hochberg, remontant aux Zæringen (planches 12 à 14). Jeanne de Hochberg épouse Louis d'Orléans, et alors commence la maison des Orléans-Longueville, comtes de Neuchâtel, qui était une branche bâtarde des ducs d'Orléans de la maison de Valois, remon-

né  
oint  
ndre  
âsam-  
éraldi-

histoire de  
s maisons  
une excel-  
sont, comme

nière maison de Neu-  
c. Le premier sceau d'un

(12), consiste en un écu à trois

deuxième Croisade, Ulrich II de Fenis

à Neuchâtel et prit le nom de sa nouvelle

toujours ve avec des armes figurant un pignon flanqué de

sait que l' avec des armes figurant un pignon flanqué de

en gui sorte d'armoiries parlantes qui furent l'origine

écor des chevrons de Neuchâtel. Le nombre des pals et des che-

n? vrons resta longtemps indéterminé. Louis de Neuchâtel por-

ait l'écu d'or au pal de gueules chargé de trois chevrons

d'argent.

célèbre Dunois, bâtard de Louis d'Orléans, fils du  
 V (planches 15 à 21).

et de Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, en  
 le fameux procès qui adjuge Neuchâtel à la  
 , dont les armoiries, avec tous leurs quar-  
 occupent les planches 22 et 23. Vient en-  
 de la France et de Berthier de 1806 à

nière partie de l'Armorial neuchâ-  
 consacrée aux armoiries des gouver-  
 pauté sous ces divers régimes. Ce sont  
 Chauvirey, George de Rive, J.-J. Bonstetten,  
 de Diesbach, Pierre Valier, François d'Affry, Jacques  
 de Stavay-Mollondin, François de Langes de Lubières, Paul  
 de Froment, Philippe de Brueys de Bezuc, Jean de Natalis,  
 George Keith, maréchal d'Écosse, Robert-Scipion de Lentu-  
 lus, Louis-Théophile de Béville, François Lesperut, J.-B. de  
 Chambrier, Frédéric-Guillaume de Zastrow et Adolphe-Henri  
 de Pfuel (planches 22 à 42).

• La dernière partie de l'Armorial neuchâtelois est consa-  
 crée aux armoiries des quatre bourgeoisies de Neuchâtel, du  
 Landeron, de Boudry et de Valangin.

• Un beau frontispice représente la salle des États de Neu-  
 châtel, les statues du monument des anciens comtes que l'on  
 voit dans l'église collégiale et deux vues du château de Neu-  
 châtel. •



531  
 import des autres n. 13  
 Thour. 2. 42

# HISTOIRE

DE

# L'ÉGLISE DE GENÈVE

DEPUIS LES TEMPS PRIMITIFS JUSQU'EN 1815

PAR

**J. GABEREL**

ancien pasteur.

---

TROIS VOLUMES IN-OCTAVO.

---

Cet ouvrage, dont le dernier volume paraîtra dans le courant de l'hiver de 1858, est le résultat de recherches sérieuses et consciencieuses. L'auteur avait publié le premier volume en 1854 : il s'était surtout servi des chroniques de seconde main, d'après lesquelles sont composées les histoires de Genève, imprimées jusqu'à ce jour. Les recherches entreprises pour le deuxième volume, lui firent découvrir des faits absolument ignorés. M. Gaberel eut le courage de retirer le volume publié et de le refaire complètement. Il sera largement récompensé de ce procédé peu commun par le privilège d'offrir du *nouveau* sur le thème rebattu du seizième siècle. Voici, du reste, les sources où il a puisé :

1<sup>er</sup> volume. *Période épiscopale*. — Registres des chanoines de Genève.

Constitutions synodales de l'évêque Antoine Champion en 1493.

Le livre de la Sapience de 1478.

Poésies et drames genevois de 1528.

Correspondances des Dominicains de Plainpalais avec les Conseils genevois (Archives de Genève).

Registres des Conseils de 1513 jusqu'en 1530.

Lettres des papes aux ducs de Savoie au sujet de Genève; idem de Charlemagne (Archives de Turin).

Lettres de Berne à Pierre de la Baume, etc.

*Période réformée de 1530 à 1815.* — Registres des Conseils, copiés d'après les originaux de 1530 à 1564.

Lettres de Berne à Genève, inédites et collationnées par M. le chancelier de Sturler, de 1527 à 1564.

Lettres des ambassadeurs genevois à Berne (Collection Galliffe).

Procès des Peneysans avec tous les actes qui s'y rapportent.

Procès des Réformés en Savoie et à Lyon (Archives de Berne).

• Lettres des ambassadeurs sardes à Rome au sujet de Genève.

Dossier des affaires de Genève à Turin, les douze premières catégories.

Manuscrits contemporains sur la mission de Saint François de Sales, de 1519 à 1754.

Mémoires au pape sur la rébellion de Genève.

Correspondances romaines pour le concile de Trente (Turin).

Mémoires des officiers sardes sur les guerres de Genève au seizième siècle.

Lettres du cardinal d'Ossat, ambassadeur de Henri IV à Rome (Collection de M. Gaullicier).

**Manuscrits et lettres des ducs de Savoie durant le seizième siècle.**

**Manuscrits et brochures piémontaises touchant les entreprises contre Genève (Idem).**

(Bibliothèque de S. M. Victor-Emmanuel.)

**Mémoires des Réformateurs sur l'établissement successif de l'Église de Genève, de 1537 à 1541 (Archives de Genève).**

**Lettres de Calvin (Collection de M. Bonnet).**

**Procès des adversaires de l'Église genevoise de 1542 à 1555 (Archives de Genève et collection de M. Galiffe).**

**Lettres de réfugiés italiens sur Genève en 1555 (Biblioth. de Zurich).**

**Règlements originaux du Consistoire et de la Compagnie des Pasteurs.**

**Correspondance de l'Église de Genève avec les Églises étrangères, dix-neuf portefeuilles (Biblioth. de Genève).**

**Mémoires et correspondances de diverses familles genevoises, dont les noms ont marqué dans l'histoire ecclésiastique de ce pays.**

**Mémoires manuscrits des Archives de la Vén. Compagnie sur les luttes concernant le développement de la liberté de conscience au dix-septième siècle.**

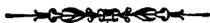
**Mémoires inédits touchant les réfugiés de la Révocation de l'édit de Nantes.**

**Mémoires divers concernant l'École philosophique du dix-huitième siècle.**

**Documents contemporains sur Genève durant la Révolution et l'Empire.**



## SECTION DE LITTÉRATURE.



## I.

## COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

C'est au 7 février 1857 que s'arrête, dans le précédent *Bulletin*, le compte-rendu des séances de la Section de Littérature. Cette Section a depuis lors commencé sa troisième session, et, jusqu'au 27 juillet, a tenu six séances, dont trois pour tous les membres, trois pour les membres effectifs seulement.

Le samedi 14 mars 1857 (1<sup>re</sup> séance de la troisième session), le Président annonce à l'assemblée que, malgré toutes les informations qu'il a pu prendre, il ne comprend point précisément encore quelles sont les vues de M. Morhardt, en demandant à la Section, par le ministère de son frère, si elle pourrait utiliser les études qu'il a faites sur les États-Unis. M. Braillard croyant savoir que M. Morhardt espère retirer quelque profit pécuniaire de son travail statistique et littéraire à la fois, on le prie d'écrire à M. Morhardt, avec lequel il est en rapport, pour en obtenir de plus amples informations.

L'ancien Secrétaire donne lecture des lettres de MM. Max Buchon, Dominique Bacci, Nicolas Glasson, qui acceptent leur élection de membres correspondants de la Section ; le troisième, cependant, d'une manière conditionnelle : il demande à connaître les règlements de l'Institut.

Suivant l'ordre du jour, M. Braillard lit les premières pages de ses *Souvenirs d'un Instituteur*, souvenirs pleins d'observation, de vues fines et justes, de coloris, de vie, et qui font attendre avec impatience leur continuation. — M. Cherbuliez-Bourrit reprend ensuite sa lecture sur *Aristide de Smyrne*. Il est écouté avec le plus grand intérêt. La partie de son travail qu'il communique aujourd'hui, se compose elle-même de deux parties : l'une critique, et elle semble à chacun juste, sûre, convaincante ; l'autre littéraire, et elle fait pénétrer profondément dans la Grèce à une époque qui, en général, est assez peu et assez mal connue. On remarque surtout la traduction du premier des cinq discours d'Aristide le *Políticos*, traduction remarquable par son originalité et sa grâce.

Le 4 avril 1857 (2<sup>e</sup> séance) — A l'ouverture de la séance, M. le Président, considérant que le terme fixé pour l'envoi des travaux destinés au concours (31 mars 1857) est expiré, invite MM. les membres effectifs à rester après la séance ordinaire, pour nommer des jurés.

M. Adolphe Pictet, ayant remercié la Section de l'avoir admis au nombre de ses membres effectifs, donne lecture de son *Introduction à un Essai de Paléontologie linguistique*. Ce remarquable travail, dans lequel l'auteur traite de l'origine de cette nouvelle science, de ses bases, de ses progrès, du but qu'elle espère atteindre, de ses difficultés, de ses chances, etc., est écouté avec l'attention la plus soutenue et le plus vif intérêt. La lecture achevée, M. Cherbuliez-Bourrit fait remarquer ce qu'il y a de vraiment neuf à l'idée de tirer de la philologie l'étude des faits primitifs sociaux ; et après lui, chacun loue la pureté, la clarté, le pittoresque de cette exposition bien digne de la réputation de son auteur.

Dans une imitation libre du : *Rufst du mein Vaterland*, que l'auteur, M. Vuy, communique à la Section, et qui est faite dans un tout autre but et un tout autre rythme que celles auxquelles ces derniers temps avaient donné le jour, on s'accorde à reconnaître une magnifique paraphrase du chant national suisse-allemand, laquelle paraphrase se distingue surtout par la fidélité avec laquelle elle suit l'original, tout en développant une ampleur, une richesse, une franchise allure poétique qui exclut l'idée d'imitation.

M. Cherbuliez continue enfin la série de ses lectures sur *Aristide de Smyrne*.

Suivant l'invitation qui en avait été faite par le Président, les membres effectifs demeurent après la séance plénière, et M. le professeur Amiel leur annonce que sur les quatre sujets qui ont été proposés pour le concours de l'année 1856—1857, deux seulement ont été traités, à savoir, pour la poésie : *Dante en exil*; — pour la critique : *Du Roman et de ses variétés au point de vue de l'esthétique et de la morale*.

Cinq pièces de vers ont été envoyées sur le premier sujet; un seul travail sur le second.

On décide de former deux jurys : l'un pour la prose, l'autre pour les vers, et l'on nomme jurés :

Pour la critique :

MM. CHERBULIEZ-BOURRIT,  
» H.-F. AMIEL.

Pour la poésie :

MM. H.-F. AMIEL,  
» PETIT-SENN,  
» ALBERT RICHARD,  
» J. VUY,  
» HENRI BLANVALET.

Le 2 mai 1857 (3<sup>me</sup> séance), M. le professeur, Oltramare prend le premier la parole, selon l'ordre du jour, et, ayant appelé en quelques mots le sujet des premiers livres de *Diodore de Sicile*, il lit la continuation de ses études sur cet auteur. Ce travail, bien apprécié des auditeurs, est tout rempli d'érudition; il est écrit avec pureté et élégance, et il offre autant d'intérêt par les faits nouveaux qu'il renferme, que par la justesse des observations personnelles de l'auteur.

Le Secrétaire lit ensuite une poésie de M. Petit-Senn. Ce morceau, d'un genre sérieux, est fort bien accueilli. M. Carteret en loue les sentiments élevés et vrais, et y trouve surtout une couleur d'impressions éprouvées, qu'on rencontre rarement dans ces sortes de pièces, où des douleurs et des chagrins imaginaires sont trop souvent chantés sur un mode traditionnel.

La séance se termine par la continuation des *Souvenirs d'un instituteur*. M. Braillard est suivi avec une attention qui prouve toute la part que chacun prend soit à ses aventures, soit à ses impressions, et, sa lecture terminée, des éloges chaleureux et sincères lui sont adressés par plusieurs des membres de l'auditoire. Quelques observations au sujet d'appréciations qui peuvent être erronées, sont cependant faites à l'auteur, qui admet les unes et qui discute les autres.

Le samedi 9 mai 1857 (4<sup>me</sup> séance). Cette séance est particulière, et il s'agit d'apprécier les travaux envoyés au concours.

Les opinions sont peu favorables aux concurrents, et les jurés ayant remis au Secrétaire leurs appréciations, dont il est fait lecture, il est décidé :

- 1° Que la poésie portant pour épigraphe :

Et toi, tu t'en iras en laissant en arrière  
 Ceux à côté desquels ta vie aurait coulé, etc.,

est la première en rang ; mais, comme cette pièce elle-même n'est pas d'une bien grande valeur absolue, on lui accordera un accessit de 150 francs. On adopte en même temps la proposition de donner une mention honorable à la pièce ayant pour épigraphe ces mots :

Neasun maggior dolore  
 Che ricordarsi del tempo felice  
 Nella miseria.

(INF. 5.)

Quant à la *Poétique du Roman*, on décide d'accorder à l'auteur du *Mémoire*, à titre d'encouragement, un accessit de 100 francs.

M. Cherbuliez-Bourrit se charge de faire à l'assemblée générale le rapport sur le *Roman* ; M. Vuy sur *Dante en exil*.

Le 13 juin 1857 (5<sup>me</sup> séance), M. Lamorte, invité, présente à la Section quelques exemplaires d'une poésie qui lui a été inspirée par la catastrophe du Hauenstein.

M. Amiel lit ensuite une lettre de M. Eugène Rambert, professeur de littérature à l'Académie de Lausanne, qui remercie la Section de l'avoir reçu au nombre de ses membres correspondants.

M. Vuy annonce la prochaine publication des poésies de M. de Bons, un des membres correspondants de la Section.

Suit un rapport sur un ouvrage soumis à l'examen de la Section, et pour lequel M. le Président a nommé deux jurés : MM. Amiel, membre effectif, et Brillard, membre honoraire. Il s'agit d'un manuscrit volumineux sur les homonymes fran-

çais, et dont l'auteur, M. Goldberg, de Saint-Petersbourg, est de passage en Suisse. Le jury estime que, nonobstant quelques imperfections, cet ouvrage mérite les encouragements et l'approbation de la Section ; car ce dictionnaire est non seulement un des plus complets qui existent pour la langue française, mais encore l'idée spéciale qui a dirigé l'auteur est neuve et ingénieuse. Quelques défauts sont cependant signalés, et la Section charge le jury de rédiger une formule d'approbation, qui contient toutefois les réserves mentionnées.

L'ordre du jour amène une lecture de M. Victor Duret, ayant pour titre : *Étude sur Reboul de Nîmes*. Ce travail, d'une certaine étendue, est un des fruits du voyage que l'auteur vient de faire dans le midi de la France. Il s'agit spécialement du dernier volume du poète-boulangier. M. Duret en analyse les morceaux les plus saillants, il les examine sous le point de vue dogmatique et sous celui de la forme, et finit son *Étude* par un portrait et un petit tableau d'intérieur. Cette lecture, écoutée avec beaucoup d'intérêt, a donné lieu à des observations intéressantes et variées.

M. Vuy termine la séance par la traduction de trois petites pièces du poète allemand Kern, pièces qui se font remarquer par le sentiment et par une simplicité gracieuse, qui semblent avoir passé, sans rien perdre, de l'original dans la traduction.

Le 27 juillet 1857 (6<sup>me</sup> séance), l'ordre du jour est le suivant : 1<sup>o</sup> Rapports sur le concours de 1856—1857 ; 2<sup>o</sup> Propositions sur le concours à ouvrir.

En conséquence, M. Cherbuliez-Bourrit et M. Vuy lisent chacun leur rapport : l'un sur le *Roman et ses variétés*, l'autre sur le *Dante en exil*. Les deux rapports étant approuvés, ils

seront lus dans l'Assemblée générale et insérés dans le *Bulletin*.

Quant aux propositions sur le prochain concours, après une discussion assez soutenue, la Section tombe d'accord et décide de ne proposer que deux prix, l'un et l'autre de cinq cents francs :

Le premier, pour la meilleure étude sur ce sujet :

*Recherches sur la Poésie populaire dans les divers dialectes de la Suisse romande ;*

Le second, pour la meilleure composition dans le genre de la *Nouvelle*.

Ceci ayant été arrêté, la Section se déclare en vacances pour la durée de trois mois.

**Henri BLANVALET.**

## PARTIE LITTÉRAIRE.

## QUATRE FABLES

PAR

Henri BLANVALET.



## L'AIGLE ET LE DINDON.

Un aigle fut pris, d'aventure,  
 Par un berger, je ne sais où ;  
 Celui-ci, fier de sa capture,  
 Jugea hors de propos de lui tordre le cou.  
 Il le porte à la ferme, où grande fut la fête  
 De narguer le roi des oiseaux ;  
 A juger le captif, en congrès, on s'apprête,  
 Et l'unanime avis fut d'user des ciseaux.  
 On vous coupe son aile aussi ras que possible,  
 On vous rogne son bec et son ongle tranchant,  
 Et, pour le transformer en citoyen paisible,  
 Le fermier comptant fort sur l'exemple touchant  
 Que basse-cour offre au méchant,  
 De coqs et de dindons vous le fait camarade.  
 Or, vous pensez quelle algarade  
 Pour les pauvrets !  
 Du monarque, tout bas, on contait les méfaits :  
 De ses droits cependant il ne fit point usage  
 Et vécut en bon voisinage.

C'était bien, mais Poiseau royal.

Goûtait peu son Escurial :

L'air lui semblait épais, le soleil sans lumière.

Il rêvait des rochers qui trônent dans les airs.

Et, tandis que son aile arpentait la poussière,

Son regard lançait des éclairs.

Chacun en le voyant s'étonnait de sa peine;

Son gîte était couvert, sa mangeoire était pleine,

Que faut-il donc pour être heureux?...

Un dindon au cœur tendre

Vrai dindon s'il en fut, mais des moins orgueilleux,

Résolus, à part lui, de lui faire comprendre

Que nulle part ailleurs il ne pouvait prétendre

A vivre mieux.

Je dis que mon dindon avait l'âme sensible,

C'est possible,

Mais il croyait encor

Parler d'or.

Aussitôt voici que s'avance,

Tout gonflé de son importance,

Notre docteur au rabat couleur feu.

Ayant fait son salut, il recule d'un peu,

Glousse en façon de toux, et, perché sur la patte,

Rentre son cou dans sa cravate;

Sa queue en éventail se prend à s'étaler

Et tout annonce en lui dindon qui va parler.

« Sire, dit-il alors, quel chagrin vous consume

Du soir jusqu'au matin, de l'aurore à la brume;

Vos yeux

Sont fixés sur les cieux.

Qu'y cherchez-vous donc tant, quand ici, sur la terre,

Le boire et le manger vous sont à pleine main

Chaque jour prodigués jusques au lendemain?

Je ne puis m'expliquer votre errand solitaire.

Regardez alentour de vous,  
 Tout chacun est content du sort et de soi-même,  
 D'où peut donc provenir votre tristesse extrême,  
 Quand nous sommes heureux, de quel droit soufitez-vous ?

L'aigle, un moment surpris de ce jet d'éloquence,  
 Ouvrait un œil ardent et cherchait en silence  
 De quel mont, de quel ciel était tombé celui  
 Qui, pour le consoler, se comparait à lui...

A ses pieds épâtés il reconnut la bête :  
 « Merci, répondit-il en secouant la tête,  
 Mais, crois-m'en, goûte en paix les bienfaits du fermier,  
 Sans tant de soins pour moi, car ta faconde est vaine ;  
 Que peux-tu savoir de ma peine,  
 Jamais tu ne tombas que du haut d'un fumier. »

### LA LUNE ET SON IMAGE.

« Attrape ! attrape encor ! » disait Jean l'aviné,  
 Assaillant à grands coups de pierre  
 Le disque lumineux qu'au fond de la rivière  
 La lune, en se mirant, y montrait dessiné.

« Et de deux ! et de trois ! je t'ai juré rancune,  
 Lune,  
 Du soir où, pour complaire au sot qu'en déra-t-on,  
 Tu fis voir tout à coup ton odieux visage,  
 Afin que nul ne pût ignorer au village  
 Que Jean embrassait Jeanne ton.

« Ah ! vous aviez donc cru, sur vos hauteurs perchés,  
 Madame la Béguenle, éviter mon courroux...  
 Lors il ne fallait point, par le hain alléché,

Sans même avoir l'esprit de vous tenir cachée,  
Descendre effrontément : ma foi, tant pis pour vous ! »

Et pierres de pleuvoir, et dans l'onde affolée  
L'image à chaque jet d'être tout en émoi ;  
Cependant que la lune, accomplissant sa loi,  
Sereine, cheminait sous la voûte étoilée.

Que de tribuns, que de rhéteurs,  
Que de songe-creux et d'auteurs,  
Sans doute à jeun, mais d'humeur acre,  
S'acharnent contre un simulacre !

### POUR VOLER...

— Mes yeux ! mes pauvres yeux ! oh ! je ne peux plus voir !...  
Geignait, d'un coup de poing, aveuglé dans la rue,  
Un gamin délabré dont avait fait recrue  
Quelque maître voleur, pour voler au mouchoir.

L'horion, à vrai dire, était rude : un avare,  
Se sentant détrousser sans qu'on lui criât : gare !  
L'avait administré, sauvegardant ainsi  
Son bien de prime abord, puis la morale aussi.

De Genève pourtant l'orgueilleuse devise  
Pour l'enfant ahuri se retrouva de mise :  
*Après l'obscurité, la lumière se fit.*

— Oh ! dit-il, accostant son patron déconfit,  
Qui, le chapeau sur l'œil, se tenait là tout proche,  
Les mains, par grand hasard, dedans sa propre poche,  
Oh ! mon père a raison, le métier est mauvais...  
Vaut mieux être honnête homme, adieu, car je m'en vais... »

— Mon enfant, lui dit l'autre, en montrant à distance  
 Le palais somptueux d'un roi de la finance,  
 Ton père est un vieux sot qui jamais ne fit rien.  
 Ce n'est pas au métier que son propos s'adresse;  
 Mais à qui s'y fourvoie ayant trop peu d'adresse :

Pour voler, il faut voler bien.

### L'OS ET LES DEUX CHIENS.

Le barbet d'un aveugle, un jour de liberté,  
 En fouillant les fumiers, trouva par aventure  
 Un os des mieux garnis. C'était riche pâture!  
 Maître barbet, ma foi! fut presque épouvanté.

Mais il n'avait, durant sa chétive existence,  
 Jamais flairé, bien moins goûté, pareil morceau;  
 Et ne sachant comment entamer la pitance,  
 Il se mit à rêver, assis dans le ruisseau.

« Bah! se dit-il enfin, sans me rompre la tête,  
 Je m'en vais en parler à Caro, mon voisin;  
 Caro n'est pas trop fier et m'appelle cousin  
 Chaque fois qu'un mâtin à le rosser s'apprête.

» Allons donc le trouver! » Notre innocent barbet,  
 Portant l'os comme on porte une sainte relique,  
 A l'opulent voisin s'en vient conter le fait  
 Et lui décrit, penaud, son embarras rustique.

« Donne-t'ici, lui dit l'autre, et regarde-moi bien  
 Pour un mets si frand, il faut de la méthode,  
 Voici comme on le mange à la dernière mode.  
 Et Caro mange l'os au nez du pauvre chien.

Cette fable s'adresse à qui ne sait rien faire  
 Sans prendre le conseil d'un plus roué que lui ;  
 Caro n'est qu'un fripon, soit dit sans lui déplaire,  
 Mais sot fut le barbet de consulter autrui.

## DANTE EN EXIL.

Et toi, tu t'en iras en laissant en arrière  
 Ceux à côté desquels ta vie aurait coulé :  
 C'est là le premier coup qui frappe l'exilé.  
 Tu sentiras bien loin de Florence et des nôtres  
 Qu'il est dur de monter les escaliers des autres  
 Et combien est amer le pain de l'étranger.

*Divine comédie.*

O Dante ! ils t'ont proscrit de ta ville natale,  
 Mais ta voix, en pleurant, lui jette ses adieux,  
 Tandis que dans ses murs la discorde fatale  
 Élève pour les tiens ses gibets odieux.

O poète ! tu vis l'injuste aréopage  
 Prononcer ton arrêt sans froncer le sourcil :  
 Du livre de tes jours c'est la seconde page,  
 Hier la lutte ardente et maintenant l'exil.

L'exil affreux, sinistre, amer, inexorable,  
 Avec l'isolement, les chagrins, le remord,  
 Le deuil et la douleur, compagne inséparable  
 De ce voyage ardu dont le terme est la mort.

Tu fuis ; tu vois déjà les palais de Florence  
 Bien loin, s'envelopper dans les brumes du soir,  
 Et sentant avec eux s'éloigner l'espérance,  
 Sur le noir Tolmino, pensif, tu viens t'asseoir.

Et là, le front courbé par la tristesse amère,  
 Du fleuve de tes ans tu remontes le cours,  
 Tu revois un instant ta jeunesse éphémère  
 Et le gai tourbillon de tes fraîches amours.

Comme un songe, s'enfuit cette image brillante,  
 De sinistres rougeurs montent au fond des cieus,  
 Florence t'apparaît, désolée et sanglante,  
 Mêlant au bruit du fer ses cris séditieux.

Ton esprit sonde alors nos pleurs et nos misères  
 Et sanglotte en voyant tant de maux réunis,  
 Mais l'aigle du génie, ouvrant ses larges serres,  
 T'emporte jusqu'au bord des mondes infinis.

Tout à coup devant toi la profonde géhenne  
 Fait rouler en grinçant ses deux portes de fer,  
 Et tu vois le séjour de l'éternelle haine  
 Et les grandes douleurs que recèle l'enfer.

Une lumière étrange éclaire les ténèbres  
 Où les esprits des morts volent en tourbillons,  
 Les damnés, emportés dans leurs ronds funèbres,  
 Découpent dans la nuit de flamboyants sillons.

Ici le lac de feu gonfle ses rouges lames,  
 Plus loin parait Dité, la ville des tombeaux,  
 Avec ses grandes tours que dévorent les flammes,  
 Du gouffre ténébreux, gigantesques flambeaux.

Le monstre Géryon t'emporte sur ses ailes;  
 Tu descends jusqu'au bas de l'immense entonnoir,  
 Où Satan, dont les yeux lancent des étincelles,  
 Étreint Judas rongé d'un morne désespoir.

Virgile te conduit, et, pour te satisfaire,  
 Te fait sortir du fond de cet abîme ardent,  
 Déjà tu vois aux cieux de l'austral hémisphère  
 Briller la Croix-du-Sud auprès de l'Éridan.

C'est ici le séjour des âmes dans l'attente ;  
 Quelques-unes bientôt vont prendre leur essor,  
 Les anges, descendant de la voûte éclatante,  
 Abaissent sur leurs fronts leurs grandes ailes d'or.

Plus haut ton corps reçoit l'eau purificatrice...  
 Mais quel éclat soudain illumine les airs !  
 Sur un char de rubis t'apparait Béatrice,  
 Comme une blanche étoile au fond des cieux déserts.

Tu la suis, et tous deux vous franchissez l'espace,  
 Vous arrivez au bord des empires de Dieu,  
 Tu vois auprès de toi la comète qui passe  
 En traînant dans l'éther sa chevelure en feu.

Tu vois dans le lointain notre soleil qui sombre,  
 Tu regardes tourner les nobles essieux  
 Des astres qui, pour nous, sur notre globe sombre,  
 S'ouvrent toutes les nuits, semblables à des yeux.

Tu découvres bientôt l'éternel empyrée,  
 Et l'échelle qui monte aux trônes radieux,  
 Et la rose mystique, immense, diaprée,  
 D'où s'élèvent sans fin des chants mélodieux.

Ici roulent les eaux du fleuve de lumière :  
 C'est l'espace blanchi que le soir nous voyons ;  
 Plus loin, la croix du Christ, dans sa gloire première,  
 Ruisselle de splendeurs, d'âmes et de rayons.

Ton esprit s'éblouit, tu te voiles la face  
 Quand soudain devant toi parait la Trinité,  
 Alors ta vision, pâlisante, s'efface,  
 Et te voilà rentré dans la réalité.

Maintenant viens! reprends le fardeau de la vie,  
 Dieu, pour te soutenir, à toi s'est dévoilé;  
 En pensant qu'à tes jours l'espérance est ravie,  
 Porte souvent tes yeux sur le ciel étoilé.

Car tu n'as point vidé la coupe d'amertume  
 Et l'exil a pour toi des malheurs imprévus;  
 La douleur est un feu qui brûle et qui consume  
 Ainsi que ces brasiers dans le gouffre entrevus.

Souvent tu n'auras pas où reposer ta tête,  
 Et tu seras chassé du seuil de la maison,  
 Sur ton front nu battra le flot de la tempête  
 Et tu n'auras pour lit qu'un peu de froid gazon.

Les femmes, les enfants t'accableront de pierres,  
 Sans oser les frapper tu lèveras la main,  
 Et des larmes alors, tombant de tes paupières,  
 Mouilleront trop souvent la poudre du chemin.

Tu trouveras bien peu de gîte charitable,  
 Craignant de demander, tu souffriras la faim,  
 Et si quelque seigneur pour toi dresse sa table,  
 Parfois avec l'affront tu mangeras ton pain.

Florence ajoutera la vengeance à l'outrage  
 Et tes vils ennemis, vainqueurs et triomphants,  
 Ne pouvant plus sur toi satisfaire leur rage,  
 Pour t'accabler encor, frapperont tes enfants.

Pour prix de ton retour ils mettront l'infamie,  
 C'est alors que ton cœur, distillant tout son fiel,  
 Répondra qu'en tous lieux est une tombe amie  
 Et qu'on peut de partout voir la beauté du ciel.

Tu rendras grâce au Dieu que ton esprit contemple,  
 Et Paris te verra, sans plaindre ton malheur,  
 Agenouillé le soir sous l'ombre d'un vieux temple  
 Cherchant par la prière à calmer ta douleur.

L'espérance un instant effleurerà ta joue,  
 Le bonheur paraîtra vaincre l'adversité :  
 Le bonheur n'est qu'un flot qui s'enfuit et qui joue,  
 Et pour un jour, hélas ! tu verras ta cité !

Le sort est inconstant et la joie éphémère !  
 L'exil autour de nous forme un cercle d'airain !  
 L'espoir s'évanouit plus tôt qu'une chimère,  
 Et nous courbons nos fronts sous un bras souverain !

A peine as-tu revu ta maison paternelle  
 Que tu dois pour toujours en dépasser le seuil,  
 Pauvre oiseau de l'exil qui ne ploieras ton aile  
 Que sur la planche humide et sombre d'un cercueil.

Tu suis les bords des bois, tu vas le long des grèves,  
 N'emportant avec toi que ton livre divin,  
 Où sont tracés tes maux, tes souvenirs, tes rêves  
 Et ces grandes leçons que tu donnais en vain.

Tu n'aimes que le vent agitant la feuillée,  
 La lune qui décroît sur la vague des mers  
 Ou qui monte et paraît, de pleurs toute mouillée,  
 Ainsi qu'un globe d'or sortant des flots amers ;

Et, tandis que tes yeux suivent de blanches voiles,  
 Ton âme libre prend son vol capricieux  
 Vers ces champs émaillés de brillantes étoiles  
 Qui te semblent d'en-bas les soupiraux des cieus.

Ton cœur désabusé devient plus solitaire  
 Et ta tête a plié sous le poids des ennuis ;  
 Le travail a rempli tes jours sur cette terre ;  
 L'angoisse et les tourments ont dévoré tes nuits.

Ravanne t'ouvre enfin sa porte hospitalière  
 Où tu vois ta famille embrasser tes genoux,  
 Rien ne peut te calmer : la tristesse est un lierre  
 Qui croît dans notre vie et se cramponne à nous.

Sur ton chevet de mort tu poses ton front blême,  
 Et ton âme en tremblant attend l'éternité,  
 Le glas sonne... pour toi voici l'heure suprême,  
 Mais c'est l'heure de gloire et d'immortalité!

**Louis GROSS,**  
 de Martigay.



## LA NATURE ET L'HOMME.

### SIMILITUDES.

*Oportet enim corruptibile hoc induere  
 incorruptionem et mortale hoc induere  
 immortalitatem.*

Saint PAUL.

#### I.

Loin de nous les frimas! Place au soleil qui monte  
 Pour bannir de nos champs la neige des hivers!  
 Place à ce roi puissant dont la splendeur si prompte  
 Inonde et les monts et les mers.

Il chasse devant lui les nues ;  
 Du front de nos Alpes cheuues  
 Il lance sur la terre un regard de pitié ;  
 Et la voyant si pâle, après tant de froidure.  
 Il la couvre en un jour de fleurs et de verdure  
 Dans un doux baiser d'amitié !

Arrière aussi dans la cabane  
 L'essaim des soucis ténébreux,  
 Et cette misère qui fane  
 La figure des malheureux.  
 Femmes, sortez de la chaumière,  
 Bénissez la chaude lumière  
 Qui ruisselle du firmament ;  
 Aïeux courbés, triste famille,  
 Debout, et vous, ô jeune fille  
 Qui vous penchez languissamment.

L'astre majestueux poursuit sa course immense :  
 Il ne s'est point assis depuis les anciens jours,  
 Et, marcheur éternel, sans cesse il recommence  
 Les espaces de son parcours.  
 Il atteint, anime, colore  
 Chaque plante qui vient d'éclore,  
 Et de la caresser ne se lasse jamais,  
 Semant, sans mesurer, ses rayons magnanimes  
 Sur l'hysope croissant aux régions infimes  
 Et sur le cèdre des sommets.

Allons, enfants de la vallée,  
 Ne défaillez pas en chemin !  
 Votre paupière est désolée,  
 Essayez-la de votre main...  
 Et, d'un pas résigné mais ferme,  
 Avancez, frères, jusqu'au terme,  
 Souffrant ou non, mais au devoir.  
 Que le champ du bien se féconde

A la sueur qui vous inonde :  
 Mais du repos quittez l'espoir.

Oh ! voyez dans les bois, oh ! voyez sur la rive,  
 Qui sommeillaient hier dans les bras de la mort !  
 Chaque rameau bourgeonne, et la sève captive  
 A déjà repris son essor.  
 A ces feux du midi superbe,  
 L'arbre géant et le brin d'herbe,  
 Tout y puise sa part de vie et de beauté ;  
 Tout travaille en secret, tout fermente et remue,  
 Et les seins palpitants de la Cybèle émue  
 Dans l'allégresse ont enfanté.

Mon âme est frappée, est ravie  
 Devant des mystères si doux !  
 Et ce soleil, foyer de vie,  
 C'est l'image d'un autre en nous ;  
 C'est par l'âme ardente et sereine  
 Que mûrit la nature humaine  
 Comme un froment à sa saison !  
 Heureux, dans ce siècle où nous sommes,  
 Quand ce n'est pas le sang des hommes  
 Qui fait germer notre moisson !

Écluse est chaque fleur ; l'étamine inclinée  
 Abandonne au pistil une poussière d'or,  
 Et du premier baiser de ce seul hyménée  
 Naissent des fruits en foule encor.  
 Là-bas, à travers les distances,  
 Pour nouer leurs deux existences,  
 Les palmiers du désert ont pris l'aile du vent ;  
 Ainsi que s'uniraient dans l'amitié deux âmes  
 Qui mêlent à jamais leurs fraternelles flammes  
 Qu'échauffe l'idéal fervent.

O Dieu ! quand la pensée humaine  
 Est entrée en sa floraison,

Une inspiration soudaine  
 Lui dévoile un vaste horizon.  
 Il faut que chaque grande idée  
 Par l'action soit fécondée  
 Et se change en une vertu ;  
 Qu'une vertu de l'autre naisse,  
 Comme le fruit de la jeunesse,  
 Et dise au crime : Que veux-tu ?

Chasseur aux flèches d'or, l'astre frappe la terre :  
 La verdure en jaillit pour s'étendre en arceaux,  
 Et les germes cachés vont par un doux mystère  
 S'élaner en légers fuseaux.  
 Et puis, par un nouveau prodige,  
 Voyez sur chaque noble tige  
 Les feuilles se tresser en tissus caressants,  
 Se festonner de fleurs, qui de leurs frais calices  
 Laissent s'évaporer, pour nos chastes délices,  
 Leur âme dans un mol encens.

Ah ! si notre corps n'est qu'atômes  
 Dissous au grand coup de la mort,  
 Il revivra pour des royaumes  
 Où nous attend un meilleur sort.  
 Le Christ, ce soleil de justice,  
 Vainquit la mort d'un sacrifice ;  
 Il réunira pour toujours  
 Les débris épars de notre être  
 Dont l'esprit redevient le maître  
 Dans la trame de nouveaux jours.

Chaque plante a besoin de respirer pour vivre,  
 Pour fleurir il lui faut les baisers du soleil.  
 De chaleur, de lumière une fois qu'elle est ivre,  
 Oh ! saluez son front vermeil.  
 Elle balance sa corolle  
 Au vent nocturne qui la frôle

Et secoue alentour de suaves senteurs.  
 Sur le char ouduleux des zéphirs, chaque arôme  
 De proche en proche gagne, atteint, pénètre, embaume  
 Et les vallons et les hauteurs !

Le fils du jour boit la lumière,  
 C'est le breuvage des élus.  
 La fleur qui brille la première,  
 Là haut, brille et ne s'éteint plus.  
 D'autres s'épanouissent-elles ?  
 Ce sont toutes des immortelles  
 Que Dieu fait croître sous leurs pas.  
 Ce sont, dans la divine sphère,  
 De beaux anges que Dieu préfère  
 Et qui ne se flétrissent pas.

Et le ruisseau murmure et le saule soupire ;  
 Le verger paternel est plein de rossignols.  
 Et poussant de hauts cris, dans leur natal empire  
 Les grands aigles ont pris leurs vols.  
 Et le mouvement, c'est la vie  
 A qui la nature convie  
 Les êtres destinés à l'hymne universel,  
 A former le concert des mille voix créées  
 Qui s'élèvent du jour à la nuit, agréées  
 Par le paisible roi du ciel.

Par delà nos tristes demeures  
 Existe un fortuné séjour ;  
 Sans s'écouler passent les heures  
 Qui ne se tissent que d'amour.  
 Sans cesse une hymne d'harmonie  
 Anime la voûte infinie  
 Qu'habitent les ressuscités !  
 Du haut vide qui nous dévore,  
 De la mélancolie encore  
 Jamais les chants ne sont chantés.

## II.

Mais qu'ai-je dit, Seigneur? N'ai-je donc fait qu'un rêve,  
 En contemplant un jour la large floraison  
 Des maronniers, là-bas, qui dominent la grève,  
 Des arbres nourriciers qui ferment l'horizon?

De l'incessant travail de la nature entière  
 Je suis redescendu jusqu'au labeur humain ;  
 Désirant le repos ailleurs qu'au cimetière,  
 L'homme mérite-t-il d'avoir un lendemain?

Je me suis élevé de l'herbe renaissante  
 A ce futur réveil où tous sont conviés,  
 Quand l'ange sonnera de sa trompe puissante  
 Ce jour qu'en vos linceuls, ô morts, vous enviez!

N'ai-je fait que rêver, Dieu seul grand, Dieu seul maître ?  
 — « Non, tu n'as point rêvé : ma parole est effet.  
 L'homme ne finit point dans la tombe son être :  
 Ce que mon Verbe dit, mon Verbe aussi le fait.

Quand le cours des saisons en est aux feuilles mortes,  
 Que par moments déjà va soufflant l'aiglon,  
 Que l'astre, du couchant touche plus tôt les portes,  
 Considère le grain jeté dans le sillon.

Le grain est lentement consumé dans la terre ;  
 Il dort ; la neige vient sur les champs assoupis.  
 Mon soleil apparaît, et par un doux mystère  
 L'herbe éparse du sol monte en gerbes d'épis.

L'homme ne vaut-il pas une frêle semence !  
 C'est le germe qui doit s'épanouir en dieu,  
 Alors qu'au jugement pour le mortel commence  
 Ce jour sans déclin pâle et sans rayons d'adieu ! » —

## III.

Grâces à vous, Seigneur ! Gloire vous soit rendue  
 Du sein des temps, du fond de mon être fini,  
 Créateur de tout siècle et de toute étendue,  
 Dieu de l'éternité, maître de l'infini !  
 On vous devient semblable en vous étant uni !

Pour m'approcher de vous, Dieu, ma seule espérance,  
 Dont l'œil ne peut souffrir l'ombre même du mal,  
 Que n'ai-je du flot pur la chaste transparence,  
 Ou la limpidité profonde du cristal,  
 Ou les blancheurs du lis dans le vallon natal !

## IV.

Je suis courbé du poids d'une humble destinée.  
 J'obtins la pauvreté pour compagne obstinée ;  
 Depuis mon berceau rude et mes pas enfantins,  
 Elle a toujours été fidèle à mes destins !  
 Et les sueurs des champs et les âpres études  
 Ont chassé de mon sein les douces quiétudes,  
 Ont tracé sur mon front des plis prématurés  
 Et blanchi mes cheveux qui s'en vont par degrés.  
 Et sentant me quitter ma vue, hélas ! qui tombe,  
 Je répète en pleurant : Autant vaut l'autre tombe !  
 Ah ! si je ne devais plus voir cet univér,  
 Qu'un monde intérieur, du moins, me soit ouvert !  
 Si ma prunelle, éteinte à la pure lumière,  
 Restait indifférente à la nature entière,  
 Que j'aie instruit mon œil à contempler le ciel  
 Pour plonger jusqu'au vrai dans son jour éternel !  
 Que cet œil du dedans, que souvent l'autre tue,  
 A regarder plus loin et plus haut s'habitue,  
 Découvre sous le fait visible et passager  
 Une invisible loi qui ne saurait changer.

## V.

Dispose de ta créature,  
 Puisqu'elle ne périra pas ;

Puisque la tombe nous assure  
Des impuissances du trépas !  
O principe et fin de mon âme,  
Si de mes yeux pâlit la flamme  
Qui m'élève au monde meilleur ;  
Vers toi, Dieu, père de l'aurore,  
Je pourrai m'élancer encore  
Sur l'échelon de la douleur.

Victor DURET.

Avril 1856.



# LA FINLANDE.

TRADUIT DU RUSSE

**DE BATIOUCHEKOFF.**

---

Quoiqu'elle ait dernièrement attiré les regards de l'Europe entière, la Finlande est en général très-peu connue. Nous pensons donc faire plaisir aux lecteurs du *Bulletin*, et compléter ce que nous avons dit du paysage dans le Nord, en publiant la traduction d'une lettre écrite par un officier russe pendant la campagne de 1808-1809. Presque isolée du mouvement industriel et commercial qui transforme en ce moment la surface du globe, la Finlande n'a presque pas changé de physionomie depuis son annexion à l'empire russe, et la description qu'en a faite Batiouchekoff, il y a cinquante ans, est encore de nos jours d'une frappante vérité.

---

J'ai vu une contrée voisine du pôle et de la mer Hyperboréenne, où la nature est pauvre et austère, où le soleil luit rarement, mais où, comme dans les pays les plus favorisés, les hommes peuvent trouver le bonheur. J'ai vu la Finlande, depuis les rives de la Kymène jusqu'à celles de l'Uléa, pendant une époque de trouble et de guerre, et je m'empresse de te communiquer la profonde impression qu'a produite sur mon âme la vue de cette terre nouvelle, sauvage, et pourtant pleine de charme.

Ici la terre présente partout l'aspect de la solitude et de

la stérilité; partout elle est sombre et morne. Ici l'été dure à peine six semaines, mais les tempêtes et les mauvais temps règnent pendant neuf mois. L'automne est horrible et le printemps ressemble à l'automne. De quelque côté que vous portiez vos regards, vous ne rencontrez que de l'eau et des pierres : ici des lacs longs et profonds baignent de leurs flots des rochers de granit sur lesquels le vent berce avec bruit des forêts de sapins; là gisent les gigantesques débris de montagnes granitiques, renversées par des feux souterrains ou par l'Océan débordé.

Le printemps ne commence qu'avec le mois de mai. Alors les neiges fondent rapidement, et, du haut des montagnes où ils prennent naissance, les ruisseaux se précipitent, tumultueux et écumants, dans les lacs, qui, à leur tour, par des communications secrètes ou visibles, versent dans le golfe de Bothnie l'abondant tribut des neiges accumulées par un long hiver. Si le lac est tranquille, les rochers qui se dressent en pyramides sur le rivage se dessinent alors en bandes immenses sur le miroir des eaux. Au sommet de ces rochers, les oiseaux de proie construisent leurs nids, et, d'après l'antique tradition des Scandinaves, ils prédisent les orages par leurs cris, pendant les sombres heures de la nuit. Mais tout à coup le vent a soufflé du Nord, et le lac endormi s'est réveillé comme d'un profond sommeil. Entendez-vous avec quels rugissements sourds et prolongés il se brise sur les rochers de granit, qui semblent dédaigner, immobiles depuis des siècles, les efforts de la tempête et la rage des flots. Les forêts voisines répètent la voix de l'orage et la nature entière est bouleversée. Ce spectacle effrayant rappelle la sombre mythologie des Scandinaves, qui représentaient la divinité perpétuellement furieuse et prête à punir les faibles humains.

Les forêts de la Finlande sont impraticables; elles croissent.

sur des rochers. Un silence éternel, une obscurité éternelle y règnent. Les arbres abattus par les années ou par le souffle des tempêtes obstruent la route du chasseur entreprenant. Dans ces solitudes effrayantes et stériles, le voyageur n'entend que les cris perçants des oiseaux de proie, les hurlements des loups qui cherchent leurs victimes, le fracas que font les rochers en tombant renversés par la main du temps, ou le murmure des ruisseaux qui coulent avec la rapidité d'une flèche dans leur lit de granit, surmontant tous les obstacles et entraînant dans leur cours des cailloux et des arbres. Mais autour de lui personne et aucun bruit humain.

Voyez plus loin. Est-ce le feu du ciel ou l'infatigable main du laboureur qui a incendié ces forêts de pins? Ces sapins gisant sur le sol, arrachés des entrailles de la terre avec leurs profondes racines, ces rochers noircis par le feu, cette fumée qui s'élève en épais et noirs tourbillons de cet immense foyer, tout cela offre un tableau tellement sauvage, tellement sombre, que le voyageur frissonne involontairement et se hâte de reposer ses regards, ou sur le lac voisin qui sommeille majestueusement entre ses rives doucement inclinées, ou sur une verte prairie dont les troupeaux paissent l'herbe fraîche et touffue.

Quel peuple a habité cette contrée dans l'antiquité? Où sont les signes de son existence? Le temps a tout effacé sans doute, ou bien ces sauvages enfants des forêts ne se sont signalés par aucun exploit, et l'histoire, qui raconte avec complaisance les moindres événements des peuples orientaux et méridionaux, a gardé le silence sur les peuples du Nord. Mais ils ont existé; fils austères et invincibles de la nature primitive ou exilés de contrées plus heureuses, ils habitaient ces cavernes, ils se nourrissaient du lait des bêtes sauvages, ils n'avaient d'autres jouissances que leurs succès à la chasse et le massacre de leurs ennemis, dans les crânes desquels

(affreux souvenir !) ils s'abreuyaient de sang en célébrant leur courage. Quand l'hiver avait recouvert les rivières d'une épaisse couche de glace et enseveli la terre sous un linceul de neige, ils sortaient de leurs repaires, et, se frayant un chemin à travers la mer Hyperboréenne, ils allaient à la recherche de nouvelles solitudes et de nouvelles forêts. Armés de haches et de massues, ils attaquaient les monstres de ces déserts; emportés par les rennes rapides à travers les plaines glacées, ils s'avançaient à la rencontre de leurs ennemis, combattaient, et, après la victoire, ils se livraient à leur sanglant festin. Poussés par une faim dévorante, aiguillonnés par des besoins de toutes sortes, doués d'un indomptable courage, pleins d'une audacieuse résolution, méprisant également la vie et la mort, ils ne connaissaient pas la crainte et ne reculaient jamais devant le danger. Dans leur délire sauvage, ils remplissaient les forêts de leurs cris et l'écho répétait leur voix dans la solitude immense.

C'est ici l'empire de l'hiver. Au commencement d'octobre tout disparaît sous la neige : les rochers les plus voisins montrent à peine leurs sommets dépouillés; le givre tombe en nuage épais, et la gelée du matin couvre les arbres de mille fleurs charmantes, qui réfléchissent au lever du soleil toutes les nuances de l'arc-en-ciel. Mais l'astre du jour semble contempler avec effroi les ravages de l'hiver. A peine s'est-il montré un instant au-dessus de l'horizon, qu'il se replonge dans un nuage pourpré, présage d'une forte gelée. Pendant toute la nuit, la lune répand sur la terre ses rayons d'argent et forme comme des cercles sur le pur azur du ciel, à travers lequel voyagent de fréquents météores. Pas le plus petit souffle de vent ne berce les arbres blanchis par le givre; leur immobilité tient de l'enchantement. Triste, mais charmant spectacle que cette paix extraordinaire sur la terre et dans le ciel ! Le silence est universel. Le daim timide se glisse

précipitamment dans le fourré en secouant de ses cornes la neige glacée ; des troupes de coqs de bruyère sommeillent paisiblement au fond des bois, et l'étranger qui y pénètre entend chacun de ses pas au milieu de ces solitudes.

Ici aussi pourtant la nature sourit d'un gai, mais fugitif sourire. Quand la neige se fond sous la tiède haleine des vents et sous les chauds rayons du soleil de mai ; quand les eaux s'écoulent vers la mer en formant dans leur cours mille ruisseaux, mille cascades, alors on voit la nature sortir de son long et pénible assoupissement. Tout d'un coup les champs ensemenés se revêtent d'un riche tapis de velours vert, et les prairies s'émaillent de fleurs odoriférantes. La marche de la végétation se remarque à l'œil nu. Aujourd'hui tout est mort ; demain tout sera en fleur et exhamera des parfums. Les fables populaires ont toujours un fond de vérité. Les anciens Scandinaves supposaient qu'Odin, ce grand magicien, avait une ouïe si subtile qu'il entendait pousser l'herbe au printemps, et cette hyperbole n'étonnera point ceux qui ont été témoins de cette incroyable rapidité de la végétation dans les contrées septentrionales.

Les jours et les nuits d'été sont ici particulièrement agréables. Une abondante rosée précède le jour. Le soleil, descendu depuis une heure à peine sous l'horizon, reparait subitement dans toute sa splendeur et dore la surface des lacs de ses rayons vermeils. Les oiseaux secouent joyeusement de leurs ailes le sommeil et la mollesse ; les écureuils folâtres s'élancent des sombres sapins de la forêt sous l'ombrage des bouleaux qui bordent le rivage. Les grands poissons sautent gaiement au-dessus des flots et font reluire au soleil leurs écailles dorées, tandis que les petits jouent en troupe au pied des hauts rochers.

Le soir est plus frais, plus tranquille encore. Les rayons du soleil meurent lentement sur les rochers dont les nuances va-

rient sans cesse. Mille insectes, héphémères habitants de ces charmantes solitudes, tantôt rasant la surface du lac, tantôt tourbillonnent au-dessus des roseaux et des saules inclinés. Des bandes de canards sauvages et de grues criardes volent sur le marais voisin, et des cygnes, nageant avec gravité, saluent les dernières lueurs du couchant. Bientôt le soleil s'enfonce dans les abîmes du golfe de Bothnie et le désert rentre dans le silence et l'obscurité.

Notre camp présente alors un tableau plein de grandeur et d'originalité. Ces vastes forêts, silencieuses peut-être depuis la création du monde, s'animent tout à coup ; les régiments arrivent peu à peu, le mouvement est général. Les torches de paille enflammée qui circulent, les foyers où flambent des monceaux de broussailles, de vieux troncs d'arbres et des sapins entiers, les colonnes de fumée qui montent en tournoyant vers le ciel, le bruit des équipages militaires, le hennissement des chevaux, le cliquetis des armes, les cris confus des soldats qui se pressent joyeusement autour des feux du bivouac, les roulements du tambour, les fanfares des clairons, toute cette vie, tout ce tumulte, au milieu de ces majestueuses solitudes, offre un spectacle saisissant de nouveauté. Bientôt les voix s'apaisent, les feux s'éteignent, les soldats se reposent, et le silence primitif se rétablit. Il est parfois interrompu par le bruit lointain d'une cascade ou par le cri prolongé des sentinelles placées sur les hauteurs voisines en face de l'ennemi. La clarté de la lune, qui s'incline vers le couchant, enveloppe le camp silencieux.

**J. BRAILLARD.**





Cette 14<sup>e</sup> livraison forme la 1<sup>re</sup> partie du tome VII du *Bulletin de l'Institut genevois*. La seconde partie du volume, contenant le titre et les pièces liminaires, avec le compte-rendu des travaux de la Section d'Industrie et d'Agriculture, paraîtra incessamment.



---

# BULLETIN

DE

## L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS.

---

Section d'Industrie et d'Agriculture.

**DES MOYENS**  
D'AUGMENTER LA PRODUCTION DES CÉRÉALES.

**RAPPORT**

SUR

**UN MÉMOIRE DE M. HERPIN,**

Lu, par M. le Docteur Marc-André OLIVET, à la Section d'Industrie et d'Agriculture de l'Institut genevois.

---

**MESSIEURS,**

Dans une précédente séance, vous avez nommé une Commission pour l'examen d'un mémoire lu par M. Herpin à la Société centrale d'Agriculture de Paris, sur les causes de la cherté du blé en France et sur les moyens d'y obvier.

Il y a, Messieurs, quatre principaux points dans ce mémoire :

1° Le fait que 3, 4 ou 5 ans d'abondance sont suivis de 3, 4 ou 5 années de cherté;

2° L'examen des moyens destinés à prévenir les disettes;

3° Les moyens d'accroître la production du froment ;

4° L'intervention du Gouvernement dans la production et le commerce du blé.

Reprenons successivement ces quatre points :

*1<sup>er</sup> Point.* Chaque période de 3, 4 ou 5 ans d'abondance et de bon marché, est suivie régulièrement d'une période d'insuffisance et de cherté de 3, 4 ou 5 années, et ainsi de suite.

C'est un axiôme déduit de l'examen du prix moyen du blé en France pendant un siècle. C'est une donnée intéressante, mais qui n'a aucune utilité pratique.

Si la période était d'un nombre d'années fixe, l'on se prémunirait d'avance, et quand on pourrait prévoir que dans un an ou deux ans il y aura pénurie de blé, l'on en sèmerait une plus grande quantité ; mais cette période varie de 3 à 5 ans, et aucune prévision humaine ne peut réagir contre cette loi.

*2<sup>e</sup> Point.* Examen des moyens destinés à prévenir les disettes.

L'auteur passe en revue différents moyens palliatifs, comme la conservation et les réserves des blés, l'importation des blés étrangers, et la substitution d'autres denrées alimentaires.

Mais tous ces moyens ont peu de valeur.

La conservation des blés ferait revenir à 32 fr., au bout de quelques années, des blés qui auraient coûté 20 fr., c'est-à-dire que la manutention, le déchet et les intérêts capitalisés, feraient ressortir le blé à un prix aussi élevé que celui qu'on récolte dans les années de disette.

Quant à l'importation des blés étrangers, l'auteur démontre combien elle serait insuffisante pour la France qui, au moyen de tous ses vaisseaux de commerce, de 50,000 voitures et de 100,000 chevaux, ne pourrait importer que pour sept jours à peine de consommation à ses 36 millions d'habitants.

Enfin, la substitution d'autres denrées alimentaires, pommes de terre, maïs, riz, etc., ne comblerait qu'un vingtième

ou un quinzième du déficit. D'ailleurs, ces denrées ne remplacent pas le pain, et quand il y a beaucoup de blé à transporter, le prix de voiture augmente et renchérit aussi le prix de ces denrées sur le marché.

Tous ces moyens nous semblent donc, comme à l'auteur, être insuffisants.

Resterait donc le 3<sup>e</sup> Point :

L'accroissement de la production du froment.

Cet accroissement serait facilement réalisable au moyen d'une agriculture perfectionnée. La moyenne du déficit de 1811 à 1847 a été de 4  $\frac{1}{3}$  jours pour la France, soit de  $\frac{1}{80}$ .

C'est-à-dire que, si tout agriculteur qui récolte 84 coupes par an, en eût récolté 85, la France n'eût pas eu besoin d'avoir recours à l'importation.

Vous serez frappés comme nous, Messieurs, de ces chiffres. Ne serait-il pas facile d'augmenter ou d'améliorer de  $\frac{1}{80}$  la production du blé en France ?

Mais aussi n'avons-nous pas à examiner sérieusement la même question pour notre Canton ?

Vous êtes tous persuadés que, les frais de transport étant diminués par les chemins de fer, les prix du blé baisseront chez nous.

A ceux qui ne le croiraient pas, je rappellerai qu'en prenant la moyenne des cours du 25 Janvier 1851 au 25 Janvier 1853, en France et à Genève, j'ai trouvé le blé plus élevé chez nous de 3 fr. 35 c. la coupe.

Nos blés tendront donc à descendre, et, si leur culture ne nous offre pas de bénéfice actuellement, elle constituera plus tard une perte.

Et qu'on ne vienne pas dire qu'on n'en cultivera plus !

Il en faudra toujours, sous peine de voir augmenter indéfiniment le prix du son et de la paille, et parce qu'on ne pourrait guère remplacer le blé dans un assolement.

Mais, si la quantité de 5 coupes par pose, qui est la moyenne du Canton, était portée à 5  $\frac{1}{2}$  ou 6 coupes, il n'y aurait plus de perte pour nous.

Il suffirait donc, pour s'en tirer, d'augmenter la production d'un cinquième ou d'un dixième.

C'est à nous, Messieurs, qu'il incombe de démontrer et de populariser les moyens qui doivent réaliser cette amélioration, en réunissant tous nos efforts pour obtenir ce que nous savons tous être possible, et ce qui intéresse si grandement le sort de notre agriculture et de notre pays tout entier.

Permettez-nous de vous rappeler qu'il n'est pas de sujet si banal qui ne fournisse à l'observateur l'occasion de s'instruire et d'instruire les autres.

Nous pensons, en particulier, que si, au moyen d'expériences comparatives établies dans différentes localités sur l'état de fumure et de profondeur du terrain, sur l'époque et le mode des semailles, la quantité à semer par pose, la profondeur à laquelle doit se trouver le blé, nous éclairerions la pratique de la culture du blé, nous arriverions à des résultats positifs et très-satisfaisants, et nous rendrions au pays et à la science un service dont nous serions les premiers à profiter.

Supposez, par exemple, qu'au moyen de ces expériences nous fussions parvenus à démontrer péremptoirement (et nous en avons pour notre part l'intime conviction), qu'on peut économiser une demi-coupe par pose dans les semailles d'un terrain bien préparé et ensemencé au semoir et récolter au moins une coupe de plus en moyenne, l'on aurait, sur les 25,000 poses semées annuellement en blé dans notre Canton, 37,000 coupes de plus à livrer chaque année à la consommation, soit la nourriture en blé de 12,000 personnes.

Comme vous le voyez, Messieurs, votre Commission partage entièrement l'avis de M. Herpin, lorsqu'il dit que l'accroissement de la production du blé en France doit être obtenu

par l'introduction des machines et des procédés perfectionnés, par le drainage, l'emploi des engrais exotiques ou artificiels, etc.

Mais là où nous ne sommes plus d'accord avec lui, c'est sur le 4<sup>e</sup> Point :

L'intervention du gouvernement dans la production et le commerce du blé.

Nous nous sommes d'abord étonnés qu'il n'ait pas songé à parler de cette intervention là où elle serait le plus directe, c'est-à-dire sur ses 16 millions de poses incultes.

L'un de nous pensait qu'en affermant pour un prix modique ou même gratuitement, sous certaines conditions, les terres incultes de l'État et des communes, l'on augmenterait la production, l'on donnerait l'amour du travail et de l'agriculture à une foule d'individus qui se jettent dans les villes avec beaucoup d'espérances et peu de chances de réussite.

Ce même membre pensait qu'en généralisant l'instruction dans les campagnes, on ferait des agriculteurs plus habiles et l'on formerait de jeunes hommes qui comprendraient que l'agriculture est un art aussi digne que tout autre d'exercer les facultés humaines.

Un autre membre voulait qu'en affermant ainsi les terrains incultes, on forçât les fermiers à en ensemençer toujours un sixième en froment.

Il voulait, de plus, que la Loi frappât d'un impôt triple les terrains soit communaux, soit particuliers, qui ne produisent pas, tandis que la terre ensemençée en froment ne paierait que le tiers de ce que paie la jachère.

Ces différentes propositions n'ont pas donné lieu à une votation, comme bien vous pensez.

Pour M. Herpin, l'intervention du Gouvernement consisterait à régulariser le prix du blé et à le maintenir à un

» prix uniforme, *modéré, suffisant pour indemniser le producteur de ses dépenses.* »

Quand, en 1847, nous avons semé du blé valant 40 fr. et que nous l'avons vendu 13 et 14 en 1848, comment le gouvernement aurait-il maintenu son taux *modéré, suffisant pour indemniser le producteur ?*

La chose a donc son impossibilité pratique; mais, en outre, théoriquement nous la repoussons de toutes nos forces et nous croyons, contrairement à l'auteur, que la réglementation du prix ferait disparaître le blé du marché et en rendrait la culture impossible.

M. Herpin, supposant ensuite que tous les moyens proposés augmentent la production du blé et amèneront du superflu, croit qu'il faudra favoriser l'exportation par des primes, des réductions de prix de transport, etc.

Nous pensons, au contraire, que ce serait amener la disette; car, si le producteur trouve de l'avantage à exporter, il exportera, et le prix du blé remontera dans son propre pays.

On dépenserait beaucoup d'argent pour faire produire du blé à la France, mais du même coup on affamerait le pays.

Voici cependant deux conclusions du mémoire qui, modifiées comme nous aurons l'honneur de vous le proposer, nous semblent devoir obtenir votre approbation. Voici comme l'auteur les formule :

L'administration supérieure doit :

1° Diriger les efforts de l'agriculture vers les moyens de rendre la production du blé plus abondante et moins coûteuse;

2° Encourager les réserves particulières de grains d'une année à la suivante, en procurant au cultivateur, par l'entremise d'institutions de crédit, des capitaux à un faible intérêt sur ses grains en consignation dans ses propres greniers.

Votre Commission a eu, sur cette dernière conclusion, une discussion étendue et très-intéressante ; mais le sujet valant la peine d'être étudié à part, et la question du crédit agricole ne pouvant pas être traitée d'une manière incidente, elle a pensé que lorsque l'occasion s'en présenterait, vous la feriez étudier par une Commission spéciale.

Votre Commission ne s'est pas dissimulé que lorsqu'il ne s'agit que de réserves d'une année à l'autre, il ne fallait pas encourager, mais seulement permettre ou faciliter cette opération qui, au bout d'un certain nombre d'années et avec les fluctuations imprévues des prix de vente, ne constituerait ni perte ni bénéfice.

Les prêts sur ces blés en consignation seraient une chose désirable, et, tandis qu'un de vos commissaires voyait un grand avantage à ce que cette consignation pût avoir lieu dans les greniers de l'agriculture, les deux autres pensaient que les consignations dans un entrepôt seraient plus faciles, offriraient plus de confiance au prêteur, et que, par conséquent, les prêts s'obtiendraient à un taux moins élevé.

Votre Commission a été unanime pour désirer que ces consignations pussent avoir lieu, non-seulement sur le froment, mais encore sur les autres denrées, et elle a l'honneur de vous proposer les deux conclusions suivantes :

La Section d'Industrie et d'Agriculture de l'Institut national Genevois doit :

1° Diriger les efforts de l'agriculture vers les moyens de rendre la production du blé plus abondante et plus fructueuse ;

2° Étudier la question du crédit agricole, et en particulier d'institutions où, moyennant un faible intérêt, l'agriculteur se procurerait de l'argent sur ses denrées en consignations.



## MÉMOIRE DE M. DUCHOSAL

Directeur de la Maison des Aliénés,

### SUR LA CULTURE DE TROIS VARIÉTÉS DE BLÉ.



Monsieur le Président et Messieurs,

Permettez-moi de vous soumettre les observations que j'ai faites en cultivant trois variétés de blé, que je crois peu connues dans notre Canton. Je vous demande d'avance toute votre indulgence pour tout ce qui pourra vous paraître peu clair ou insuffisant dans ce petit Rapport.

Ces trois variétés consistent en *blé de Judée*, autrement appelé *blé d'Égypte*, dont l'épi est multiple et dont la paille ressemble en partie au jonc, en ce qu'elle est pleine depuis la moitié de sa hauteur jusqu'à l'épi; en *blé de Crimée*, qui ressemble à celui de notre pays, avec cette différence que l'épi est plus gros et plus long, et en *blé de Sétif*, dont l'épi ressemble à l'orge, mais est moins long et plus large.

Je dois faire observer que les deux premières de ces variétés ont été semées après une récolte de pommes de terre, et la troisième après du maïs.

Le terrain sur lequel les blés de Judée et de Crimée ont été semés est d'une nature légère : la couche de terre végétale varie entre 10 et 14 pouces de profondeur, sur un fond de gravier et de sable; l'engrais employé est du fumier de vaches et de porcs, répandu en quantité moyenne; le labou-

rage a été fait à la bêche, par des malades, c'est vous dire qu'il a été assez irrégulièrement fait, les uns enfonçant la bêche tout entière, les autres seulement la moitié.

Les pluies qui se sont renouvelées presque chaque jour pendant la fin de Septembre et le commencement d'Octobre de l'année dernière, ont empêché de faire les semailles d'une manière régulière, puisqu'elles ont duré du 28 Septembre au 24 Octobre pour ensemençer 3 poses et 11 toises seulement.

Ces blés ont tous été semés à l'essarde.

Le blé de Judée est cultivé dans l'Établissement depuis une dizaine d'années au moins ; mais il a été nécessaire, pour qu'il ne dégénérait pas, de choisir, après chaque récolte, les plus beaux épis, qui ont été battus séparément et les grains choisis comme étant les plus propres à une belle semence.

Il en a été semé 84 livres, du 28 Septembre au 8 Octobre, sur une étendue de 656 toises ; la moisson a été faite du 25 au 28 Juillet ; son produit a été de soixante-dix gerbes de moyenne grosseur, qui ont donné 1570 livres de graine, soit le 18  $\frac{3}{4}$  pour un, ou 8  $\frac{1}{2}$  coupes forcées par pose.

Le blé de Crimée n'est cultivé ici que depuis cinq ans, et pendant ce laps de temps il n'a pas dégénééré. Il en a été semé 59  $\frac{1}{2}$  livres du 10 au 23 Octobre, sur une étendue de 484 toises ; la moisson a été faite les 23 et 24 Juillet, et le produit a été de 53 gerbes qui ont donné 1120 livres de grain, soit le 18  $\frac{7}{8}$  pour un, ou 8  $\frac{1}{4}$  coupes par pose.

Le blé de Sétif n'est cultivé ici que depuis deux ans, et je ne peux que bien imparfaitement donner des renseignements un peu précis sur cette variété : 1° parce que la nature du terrain sur lequel il a été semé n'est pas propre à la culture du blé dans l'état où il est (c'est du sablon pourri sur fond de gravier) ; 2° parce qu'ayant été semé tard (les 23 et 24 Octobre), il était à peine levé qu'il a eu à souffrir des gelées et des limaçons ; 3° il a été couvert plusieurs jours par les eaux

en Mai dernier. Toutes ces circonstances ont contribué à rendre la tige faible, et, au premier vent d'été, il a versé.

J'en ai semé 16 livres sur une étendue de 70 toises; le produit a été de huit gerbes, qui ont donné 168 livres, soit le 10  $\frac{1}{2}$  pour un, ou 8  $\frac{1}{2}$  coupes par pose.

Maintenant, Messieurs, voici le résultat que j'ai obtenu en faisant moudre 30 livres de chacune de ces trois variétés : Le blé de Judée a donné 23  $\frac{3}{4}$  livres farine de première qualité et 6  $\frac{1}{4}$  livres fin son. Ce blé a de plus l'avantage d'être excellent pour faire la soupe; il est plus vite cuit que le gros blé du pays et ne conserve pas de pellicules.

Le blé de Crimée a produit 23  $\frac{1}{2}$  livres farine et 6  $\frac{1}{2}$  livres son fin.

Le blé de Sétif qui, selon moi, aurait été le plus beau s'il avait été semé dans un terrain propre à sa culture et dans toutes les conditions convenables, a donné 22 livres de farine et 8 livres de son fin.

J'ai pris 5 livres farine de chaque qualité, et le produit a été de :

- 1° Pour le blé de Judée... 6 liv. de pain.
- 2° Pour celui de Crimée... 6        "
- 3° Pour celui de Sétif..... 6 liv. et 1 once de pain.

Conforme aux échantillons.

Je ne voudrais pas abuser plus longtemps de vos instants; mais permettez-moi, Messieurs, en terminant ce petit mémoire, de vous faire connaître que je ne laisse jamais aucune partie de terrain en jachère; que, dans beaucoup de parties, j'obtiens plutôt double que simple récolte: cela tient bien plus à ce que le terrain est bien préparé qu'à la quantité d'engrais que je fais mettre. Comme je vous l'ai dit plus haut, tout le blé semé ici l'est à l'*essarde*, et j'ai pu remarquer qu'un bon ouvrier peut en semer 100 toises par jour, si le terrain est bien ameubli.



## SÉANCE GÉNÉRALE DU 22 FÉVRIER 1858.

Présidence de M. le Professeur C. VOGT.



Cette séance, publique comme les précédentes, a eu lieu à 7 heures du soir, dans la salle du Grand Conseil.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, faite par M. le professeur Gaullieur, Secrétaire général, M. le Président a prononcé le discours suivant :

Messieurs et chers Collègues,

Un court laps de temps nous sépare seulement de la dernière réunion générale dont vous venez d'entendre le procès-verbal. Il serait difficile, sans doute, de constater des progrès considérables dans ces quelques mois; contentons-nous de dire que les Sections ont rivalisé de zèle pour atteindre le but que l'Institut se propose; qu'elles ont continué la route, dont quelques années d'existence ont posé les jalons, et qu'elles ont fait ce qui était dans leur pouvoir pour contribuer à l'avancement des sciences et des lettres, des arts et de l'industrie. Le cercle des relations avec l'étranger a été agrandi; de précieuses preuves de bienveillance et de sympathie ont été recueillies; de fréquentes adhésions sont venues augmenter le nombre de nos confrères.

Quoique réunies dans un même faisceau, nos diverses

Sections n'en jouissent pas moins d'une vie indépendante. Les voies et moyens, par lesquels chacune d'elles cherche à contribuer à la marche générale vers le perfectionnement, sont différents.

La Section des Sciences morales et politiques trouve son champ d'action principal dans le *Bulletin* et dans les nombreux Mémoires par lesquels elle cherche tantôt à éclairer des points encore obscurs de notre histoire nationale, tantôt à exposer des principes de politique économique et sociale. — La Section de Littérature charme par ses produits poétiques et littéraires nos séances générales; elle excite la noble passion des lettres en proposant de nombreux concours, et souvent les critiques attrayantes et spirituelles dont ces concours fournissent l'objet, nous paraissent non moins méritoires que les œuvres elles-mêmes. — Sobre en séances, la Section des Beaux-Arts a concentré jusqu'à présent son action principale dans les expositions publiques; l'emploi de ses ressources a quelquefois contribué à procurer à ces expositions plus d'éclat et de variété en y appelant aussi des forces étrangères au canton. Des séances nombreuses, des travaux menés avec beaucoup d'activité, caractérisent notre Section d'Agriculture et d'Industrie. Le nombre de ses membres croît de jour en jour; l'ordre du jour des séances est rempli, quelquefois même à tel point, que des discussions approfondies trouvent à peine leur place. Les travaux, les publications de cette Section portent le même cachet d'une marche impétueuse et rapide, qui caractérise en général l'industrie de notre époque. — La Section des Sciences naturelles enfin (et vous me permettrez de la nommer en dernier lieu, vu que j'ai l'honneur d'en être membre), la Section des Sciences naturelles s'occupe plus spécialement des Mémoires, en cherchant à y attirer des travaux d'un mérite durable et d'une valeur intrinsèque même pour l'avenir. Dès la fonda-

tion de l'Institut, elle a constamment appliqué toutes les ressources dont elle pouvait disposer, à la confection des planches surtout, dont ses travaux ont souvent besoin.

Chacune des Sections s'est tracée ainsi une marche particulière, indépendante en quelque sorte de celle des autres, mais adaptée aussi au but particulier qu'elle cherche à atteindre. Je ne m'étendrai pas davantage sur cet objet ; il suffit, Messieurs et chers Confrères, que chacun de nous se pénètre bien du rôle que l'Institut doit jouer dans les rouages si multiples de notre République, pour que son but soit réellement atteint.

M. le Secrétaire général vous soumettra les rapports plus détaillés, les comptes et le budget, dont cette séance générale doit s'occuper plus spécialement. Mais vous me permettrez de vous présenter, avant que je ne lui donne la parole, quelques considérations sur un point dont le Comité de publication, ainsi que la Section des Sciences naturelles, se sont occupés plus spécialement.

Nous avons cru agir dans l'intérêt de la science autant que dans celui de l'Institut et du pays, en proposant au Comité de publication d'appliquer la plus grande partie des ressources destinées aux Mémoires à un travail d'une certaine étendue, lequel est dû aux recherches consciencieuses d'un de nos jeunes compatriotes, M. Edouard Claparède, en collaboration avec M. Lachmann de Berlin. La dernière partie seulement de ce Mémoire, traitant de la génération des Infusoires, a été couronnée dernièrement par l'Institut de France, Académie des sciences, qui lui a décerné le grand prix des sciences physiques ; les deux premières parties, traitant de l'anatomie et de la physiologie des Infusoires, et qui ont été communiquées à votre Section des Sciences naturelles, paraîtront conjointement avec la partie couronnée dans les prochains volumes de nos Mémoires.

On peut demander, Messieurs, pourquoi nous vous proposons une publication si considérable sur des objets microscopiques, sur des animaux placés au plus bas de l'échelle, sur des êtres dont la grande majorité des hommes n'aura jamais connaissance ?

Nous pourrions vous répondre que les efforts des naturalistes les plus distingués se sont groupés depuis une trentaine d'années autour de l'étude des animaux inférieurs ; que la question proposée par l'Académie des sciences de Paris, il y a trois ans, témoigne de l'intérêt actuel de ces études — intérêt qui est justifié par l'objet lui-même. Quoi de plus attrayant, en effet, que de poursuivre les phénomènes de la vie animale jusque dans les êtres infiniment petits, jusque vers les dernières limites de l'organisation simplifiée où toutes les fonctions semblent s'effacer, tous les organes se confondre en une seule substance animée ! Quel haut et puissant intérêt philosophique en même temps, que d'étudier et d'approfondir les premières manifestations de la vie dans une organisation simplifiée jusqu'au plus haut point et de comparer ces manifestations incomplètes, confondues et vagues, avec les rouages si compliqués, les fonctions si multiples et si nettement définies d'une organisation plus élevée ! Certes, Messieurs, s'il est intéressant de poursuivre pas à pas le développement d'un être naissant depuis le premier germe perceptible ; s'il est intéressant de se rendre compte de la manière dont les formes accomplies d'un corps adulte s'élaborent petit à petit sous les mains de la nature formatrice ; alors, Messieurs, l'étude des êtres inférieurs, de ces germes de l'animalité, doit porter aussi en elle-même un intérêt puissant et un haut enseignement philosophique. Descendre depuis la variété la plus étonnante jusque vers l'unité, de laquelle cette variété prend naissance ; voir disparaître successivement les cloisons, qui paraissent séparer, dans les

animaux supérieurs, les différentes fonctions et les différents appareils ; trouver enfin cette unité , depuis laquelle divergent et rayonnent ces formes si diverses de la vie animale qui nous entoure — n'est-ce pas là un but digne de nos efforts les plus soutenus, de nos travaux les mieux inspirés ?

Voilà quant à l'objet dont traitent les Mémoires en question. Mais une autre considération a encore puissamment contribué à la détermination prise par votre Comité. Genève a toujours brillé au premier rang, lorsqu'il s'est agi des études de sciences naturelles. Si, dans d'autres villes de la Suisse, le parti dominant courait le service étranger ou convoitait des bailliages dans les pays soumis, au contraire, notre petite République a toujours compté dans son sein des hommes animés d'un noble amour pour les sciences, et à aucune époque Genève n'a manqué de noms dignes d'être présentés comme exemples à la jeunesse laborieuse. Certainement , si l'Institut a un but sérieux, s'il comprend bien sa vocation, il doit encourager par tous ses moyens les efforts de nos jeunes compatriotes , qui ne sont pas entraînés par le mouvement général vers le gain immédiat, mais qui cherchent à soutenir la position qu'occupe le pays en cultivant des branches de la science, qui fleurissent toujours, mais dont les fruits mûrissent seulement très-tardivement. Ce serait une grave erreur, Messieurs, que celle qui répudierait des études sérieuses, parce qu'en apparence elles n'ont point d'utilité ni d'application immédiate. De même que l'enseignement primaire ne suffit pas pour cultiver l'esprit d'un peuple et pour le tenir à la hauteur du siècle ; qu'il faut l'enseignement supérieur semant dans les champs préparés par l'école primaire et vivifiant les germes déposés dans ces champs — de même aussi dans les sciences, les études les plus ardues et les plus éloignées en apparence d'une application quelconque se montrent d'une utilité incontestable en introduisant des problè-

mes nouveaux , des méthodes nouvelles , des solutions inattendues.

Plusieurs fois déjà l'Institut a protesté contre des assertions qui ont voulu lui prêter un esprit exclusif ou de coterie. Montrons par des faits, Messieurs, que nous savons honorer les efforts scientifiques de quelque côté qu'ils viennent, et que dans la science nous ne connaissons qu'une seule jalousie— celle de faire mieux que nos concurrents. Encourageons nos jeunes compatriotes, pour qu'ils nous apportent encore beaucoup de ces travaux méritoires, comme nous en avons déjà publiés et comme nous nous proposons d'en publier maintenant; montrons-leur que l'Institut tient son *Bulletin*, ses *Mémoires* et ses séances à la disposition de tous ceux qui veulent travailler sérieusement, qui veulent augmenter la somme de nos connaissances et ajouter à la gloire de la patrie; cédon's-leur même le pas, nous autres qui commençons déjà à nous courber sous le poids du harnais porté depuis des années, et réjouissons-nous qu'une organisation forte et large nous permette de leur ouvrir les voies de la publicité et de pouvoir aplanir les premiers pas de la route qu'ils sont appelés à parcourir.

M. le Président a demandé ensuite à M. le Secrétaire général de présenter le compte-rendu de la gestion de l'*Institut genevois* pendant l'année 1857. Le Secrétaire général s'est exprimé ainsi :

Messieurs et chers Collègues,

C'est pour la neuvième fois que l'*Institut Genevois* se réunit aujourd'hui en séance générale, et cette fois-ci, comme les précédentes, nous avons à constater dans la marche de ses Sections des faits intéressants et heureux pour l'avenir de cette fondation.

Nous passerons rapidement en revue, comme d'habitude, ce qui concerne : 1° le personnel de l'Institut, 2° ses publications, et 3° son budget.

I. A la suite du Congrès d'économie politique et de libre échange qui s'est tenu à Bruxelles en 1856, deux de vos Sections (celle des Sciences morales et politiques, et celle d'Industrie et d'Agriculture) avaient nommé parmi les membres de cette grande réunion un certain nombre de correspondants. Nous avons profité de la réunion récente des Congrès de bienfaisance de Francfort pour leur faire parvenir nos diplômes. Un certain nombre a déjà répondu d'une manière honorable et reconnaissante; d'autres réponses nous arrivent encore journellement.

Parmi nos membres effectifs, nous avons eu la douleur de perdre M. Moulinié père, de la Section d'Industrie et d'Agriculture. Je laisserai au Président de cette Section le soin d'apprécier, dans la séance générale consacrée spécialement à ces éloges par notre règlement, les qualités et les services de ce citoyen si recommandable et si regrettable.

Les séances des diverses Sections ont été plus ou moins fréquentes. Quelques-unes ont montré beaucoup de régularité dans leurs assemblées ordinaires; il y a eu dans d'autres plus de laisser-aller. Mais il est à observer que dans celles-ci les mémoires fournis et les travaux écrits ont été relativement plus considérables. Votre Comité de gestion estime qu'à cet égard il faut laisser la plus grande liberté aux membres des Sections. La liberté est dans l'essence de notre institution. Toute disposition qui tendrait à la gêner manquerait son but. L'essentiel est que l'Institut donne de bons signes de vie par ses actes et ses publications, et à cet égard il ne laisse rien à désirer.

II. Nous avons publié l'année dernière le tome IV de nos *Mémoires*, et les tomes V et VI avec la première partie du tome

VII de nos *Bulletins*. La deuxième partie de ce tome VII sera distribué dès qu'on pourra y joindre le compte-rendu de la séance générale de ce jour, c'est-à-dire le mois prochain.

La composition du tome V de nos *Mémoires* est assez avancée. Il contiendra, outre deux mémoires de mathématiques de M. Oltramare, un travail considérable de MM. Éd. Claparède et J. Lachmann, qui vient d'être couronné en partie par l'Académie des Sciences de Paris, sur cette question mise au concours pour le grand prix des sciences physiques : « *Etudier d'une manière rigoureuse et méthodique les métamorphoses et la reproduction des infusoires proprement dits.* »

Le mémoire de MM. Ed. Claparède et Lachmann a été recommandé d'une manière toute spéciale par notre Section des Sciences naturelles et mathématiques au Comité de gestion et de publication de l'Institut genevois, et celui-ci a décidé sa publication immédiate. Elle sera répartie dans les tomes V et VI de nos *Mémoires* et accompagnée de planches gravées à Paris. La publication du mémoire de feu M. Jules Thurmann, ancien correspondant, sur l'orographie du Jura, déjà commencée dans le tome IV de nos *Mémoires*, sera reprise ensuite immédiatement. Voilà pour la partie scientifique.

Pour la partie littéraire et historique, nous aurons le mémoire déjà annoncé de M. le professeur Cherbuliez-Bourrit sur les *Rhétieurs grecs de l'Asie mineure*, et la seconde partie du mémoire sur les *Institutions politiques du moyen-âge* et en particulier sur les *Origines du système représentatif*, par M. le professeur Edouard Secretan, membre correspondant, dont la première partie a paru dans le tome V de notre *Bulletin*.

Des mémoires de MM. de Gingins La Sarra et Rodolphe Blanchet sur l'*ancien Évêché de Genève* et les *Monnaies anciennes, particulièrement épiscopales de cette ville*, nous sont également promis.

M. J. Moulinié, Secrétaire de la Section des Sciences naturelles et mathématiques, a bien voulu mettre à profit un séjour qu'il vient de faire à Paris, pour faciliter nos échanges de publications avec les Sociétés savantes de cette ville, et notamment avec l'Institut de France. Il a dirigé aussi la mise en train des gravures des mémoires de MM. Claparède et Lachmann dont nous avons parlé.

III. Le budget de l'*Institut genevois* pour 1837 a présenté un boni de fr. 800, qui a été immédiatement appliqué à l'exécution des dites planches, dont le coût sera de fr. 2,000. La Section des Sciences naturelles et mathématiques a sacrifié, comme elle avait déjà fait les années précédentes, son allocation particulière de fr. 600, pour l'appliquer à cet ouvrage, qui la concerne plus spécialement. Elle fera de même cette année-ci, de telle sorte qu'en définitive les dépenses plus considérables concernant cette Section retombent en grande partie entièrement sur son budget particulier. Il est bon d'observer aussi que ce sont ces mêmes mémoires sur des découvertes d'histoire naturelle qui contribuent le plus au renom de l'*Institut Genevois* et de ses publications à l'étranger. C'est ce qui résulte des lettres et des renseignements que nous recevons fréquemment jusqu'à présent.

Le compte-rendu des recettes et des dépenses de 1857; soumis au Comité de gestion et approuvé par lui dans sa séance du 29 Janvier 1858, est déposé sur le bureau avec les pièces à l'appui.

Nous avons soumis notre projet de budget pour la présente année 1858 au Département de l'Instruction publique. Les recettes sont évaluées à fr. 8,180, et les dépenses à pareille somme, au minimum. — Nous aurions bien voulu couvrir avec cet actif les frais d'installation et d'ameublement du nouveau local que le Conseil d'État a bien voulu nous assigner dans le bâtiment électoral, et dont il conviendra de s'oc-

cuper incessamment; mais cela a été impossible, en raison des frais considérables de publication dans lesquels nous sommes engagés pour les deux années 1858 et 1859.

Nous osons compter sur la bienveillance du Conseil d'Etat pour faire face à ces frais d'appropriation de ce local, cet objet ne pouvant raisonnablement être compris dans les dépenses ordinaires et annuelles de l'*Institut Genevois*.

Pour l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui, j'ai reçu, Messieurs, l'annonce des pièces suivantes dont vous allez entendre la lecture ou l'analyse :

1° Un travail de M. l'Archiviste Grivel sur tous les chefs de la République de Genève, de 1318 à nos jours, présenté par M. Marc Viridet.

2° Poésie (*La Satyre du Temps*), par M. Duret, membre honoraire de la Section littéraire.

3° *Souvenirs d'un Instituteur*, par M. John Braillard, membre honoraire de la Section littéraire.

4° *Poésies*, par M. Vuy, Président de la Section littéraire.

Les comptes à l'appui de ce rapport ont été déposés sur le bureau à la disposition des membres de l'Institut.

M. le Chancelier Marc Viridet, Vice-Président de l'Institut, a présenté ensuite une liste de tous les chefs de la République de Genève depuis 1318 jusqu'à nos jours. Ce travail est renvoyé à la Section des Sciences morales et politiques, d'archéologie et d'histoire, et au Comité de publication, sur les conclusions de M. Viridet, ainsi rédigées :

M. Charles Hopp, privat-docent de l'Université de Bone, ayant demandé pour son atlas historique et généalogique une liste des chefs de la République de Genève jusqu'à nos jours, le Conseil d'État a chargé M. l'Archiviste Grivel de dresser cette liste;

1° De 1318 à 1792;

2° De 1793 à 1798;

3° De 1798 au 31 décembre 1813 ;

4° De 1814 au 9 octobre 1846 ;

5° De 1846 à la fin de 1857.

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau, pour la *Section des Sciences morales et politiques*, une copie du travail de M. l'Archiviste.

Je me plais à constater ici tout le soin avec lequel ce travail a été fait jusque dans ses moindres détails, et je prie l'Institut d'examiner s'il ne serait point convenable de l'insérer ou dans ses *Mémoires* ou dans son *Bulletin*.

M. V. Duret, membre honoraire de la Section littéraire, a lu une pièce de poésie que nous reproduisons ici.

La parole a été accordée à M. John Braillard, membre honoraire de la Section littéraire, pour lire un morceau de prose.

M. Jules Vuy, Président de la Section littéraire, a lu quelques courtes pièces de poésie de sa composition. Ce sont :

1° *Paysage d'automne* ;

2° *Traduction de l'Ecole souabe* ;

3° *Causerie d'enfants*.

Après ces lectures, M. le Président a demandé aux Membres présents s'ils avaient à faire des propositions individuelles. M. Juvet a demandé que les Séances générales eussent lieu désormais dans la soirée, comme celle de ce jour. Il a été pris note de cette proposition, et la séance a été levée ensuite à 9 heures et demie.



## La Crise d'Argent.



### I

#### LE PRÉLUDE.

Parmi les fleurs du mal, la crise monétaire  
 Est toute épanouie au front de notre terre :  
 La fière royauté de la banque s'en va,  
 Elle qui détronait hier même Jéhovah !  
 Elle qui commandait l'univers de son siège,  
 Elle s'écroule ainsi qu'un colosse de neige,  
 Au premier coup frappé par le premier rayon  
 Du soleil de justice et d'expiation !  
 O souveraineté dérisoire, éphémère !  
 De ton règne passé ta chute est plus amère.  
 Dans le brûlant midi de tes ascensions,  
 Les femmes saluaient tes feux en tourbillons ;  
 Les Rothschilds promenaient les fraîches vagabondes :  
 C'était alors, c'était danse sur les deux mondes !  
 Les beautés des climats glacés ou dévorants  
 Vous étalaient des schalls de quinze mille francs ;  
 Et les prêtres sortis du temple de la Bourse,  
 Hasardant pour un soir leur suprême ressource,  
 Avec des diamants agrafaient leur gilet,  
 Afin de nous montrer... le monde comme il est !  
 Et l'astre usurpateur gravite à l'apogée  
 A l'heure où sa carrière est soudain abrégée :  
 Comète aux crins épars sous un ciel turbulent,  
 La banqueroute fouette à nu l'astre insolent.

Mais moi je ne veux pas, ô pécuniaire empire,  
 Ne montrer ton pouvoir qu'au moment qu'il expire !

Tes destins sont montés par de si hauts degrés,  
 Que seul il les comprend qui les a mesurés.  
 Et l'argent, étonné même de son prodige,  
 Sur ces sommets, avant qu'il soit pris de vertige,  
 Enlace, étroit le globe avec ses millions :  
 Il faut, dans leur fureur, juger tous les lions.

## II

## L'EXALTATION.

A moi ! s'est écrié dans son âpre superbe  
 Le grand pontife du veau d'or ;  
 A moi le monde entier, depuis les brins de l'herbe  
 Jusqu'aux froments de messidor.  
 A moi les chars de feu qui rejoignent les pôles  
 Et qui m'amènent sans repos  
 Quelque riche édredon sur leurs fortes épaules,  
 Pour coucher mollement mes os.  
 Les monts ouvrent leurs flancs et leurs flots les rivières  
 Pour laisser passer mes longs chars,  
 Ces monstres enflammés aux fumeuses crinières  
 S'échevelant de toutes parts.  
 C'est une main d'enfant, du Volga jusqu'au Rhône,  
 Qui peut en guider les essors ;  
 Et je change à mon gré d'hémisphère et de zone,  
 Et j'en ramasse les trésors.  
 Je fuis les blancs frimas, je fuis les feux torridos,  
 Je m'éternise le printemps,  
 Et je trouve sans cesse où me garer des rides  
 Que dans son vol jette le temps.  
 Il n'est pas pour mes chars de vitesses rivales !  
 Et les cauales du désert  
 Ne s'appelleront plus les rapides cauales  
 Auprès de mes coursiers de fer.  
 Un dieu même engloutit les forêts primitives  
 Pour remplir le bassin houiller

Qui chauffe les poumons de mes locomotives,  
 Et la pioche n'a qu'à fouiller.  
 Elle n'a qu'à fouiller, et les bras, par cent mille,  
 Soulèvent l'instrument banal ;  
 Et le charbon de terre, à tout convoi qui file,  
 Se transforme en un capital.

A moi cette vapeur ! Elle se rit des voiles  
 Vieilles sur le vieux Océan.  
 Il n'est plus pour mes nefes de sinistres étoiles,  
 Il n'est plus de gouffre béant !  
 Et mes Léviathans, d'une aile accoutumée,  
 Rasent l'immensité des eaux ;  
 Et, tout fiers de leur charge, ils joient la fumée  
 En colonnes par leurs naseaux.  
 Le métal de Potosé ou de Californie  
 Tirés de souterrains exils ;  
 Les perles de Manar, que nulle eau ne renie,  
 De leurs fardeaux sont les plus vils !

L'aiglon qui mesure en un jour tant de plaines,  
 L'aiglon ne pourrait passer  
 Sur tous mes champs féconds, sur tous mes verts domaines,  
 Que chaque fleuve vient baiser.  
 Je n'ai qu'à le vouloir, et mon désir va naitre  
 Aussi large qu'un horizon,  
 Et tout réalisé : de quoi ne suis-je maître ?  
 Quelle maison n'est ma maison ?  
 Mes mille serviteurs ! servez-moi l'alicante !  
 Qu'il soit intarrissable, et puis  
 Que ma bouche au cristal replonge aussi fréquente  
 Que le seau dans l'onde du puits.  
 Oh ! je veux m'enivrer et d'encens et de myrrhe  
 Sous mes lambris de pourpre et d'or !  
 Ma femme, revêtez l'opulent cachemire ;  
 Le cadet de vos fils est lord.  
 Mes filles, mes bijoux, les charmantes figures,

Faites-moi doucement rêver.

Les princesses des cours enviraient les parures  
Que met votre petit lever.

Je veux la paix ! Je fume un havane dans l'ambre,  
L'élixir flatte mon palais !  
S'il vient des empereurs, qu'ils fassent antichambre :  
L'antichambre vaut leurs palais !  
J'ai mes plantations avec mes négrieres,  
Dont l'intendant porte la clé,  
Ainsi que le valet la clé des écuries  
Des chevaux qu'il veut atteler.  
J'ai pris des continents au tranchant de l'épée ;  
Et les vaincus humiliés  
M'ont procuré l'entrave et l'arme bien trempée  
Qui les frappe ou les a liés.

La parole à mon gré dévore les espaces,  
Attachée au vol de l'éclair,  
Et m'apprend les succès de mes flottes rapaces,  
Mes millions gagnés en l'air !  
Le Génie a ravi la divine étincelle  
Cachée au profond de l'éther,  
Allumant, sans nuage épais qui les recèle,  
Les fondres mieux que Jupiter.  
D'un œil d'aigle il plongea jusqu'au sein de la terre ;  
Il a signalé le filon  
Du platine rendu dès-lors mon tributaire,  
Malgré vingt remparts de moellon.  
Il arrache sans trêve au vieux Tartare immonde,  
Au fer, aux éléments maudits,  
Tous leurs secrets pour mieux m'inféoder le monde  
Et les peuples abâtardis !  
Un jour il m'a donné ces moissons de merveilles  
Contre un pauvre morceau de pain ;  
Mais je lui fournirai, pour reposer ses vieillies,  
Quatre à cinq planches de sapin !

J'achèverai mon dieu demain, et puis ton arche,  
 Veau d'or, seule religion ;  
 Je veux vous achever, et, comme un patriarche,  
 Vivre autant qu'une nation !  
 Oh ! préparez mon char que la fortune traite  
 Dans un appareil triomphal !  
 Il faut, à qui dompta cette ombrageuse reine,  
 Un triomphe continental.  
 Je veux derrière moi qu'un Dante grandiose  
 Chante l'hymne victorieux,  
 Commence une épopée à mon apothéose,  
 Et ne l'achève point aux cieux.  
 Et si je suis mortel, car j'en doute à cette heure  
 Devant cette incarnation  
 De mon rêve, je puis, prince dans ma demeure,  
 Vivre plus qu'une nation !

## III.

## LA GATASTROPHE.

Mais, ô revers soudain ! mais voilà que tes chars  
 Dont ce soir tu devais repaître tes regards,  
 Apportant dans leurs flancs la richesse entassée  
 Du nord et du midi, dans leur course insensée,  
 S'entrechoquent avec leurs poitrines de feu,  
 Et jettent des mortels vivants aux mains de Dieu !  
 Et de tous ces wagons à l'aile si hardie,  
 Il reste des débris... pour nourrir l'incendie.  
 Mais voilà que tes nefs à l'ardente vapeur  
 Des trésors de leurs seins ne gardent que la peur ;  
 Que la mer furieuse a rompu leurs hélices,  
 Et que l'abîme prend sa part de tes délices :  
 De leurs planches à peine on trouve des lambeaux,  
 Pour faire aux naufragés l'aumône de tombeaux.  
 Mais voilà qu'un point noir sur le raisin des vignes

Active sans pitié des morsures malignes,  
 Et défend aux rayons du souverain soleil  
 De colorer la grappe au teint blond ou vermeil !  
 Mais voilà que déjà frappée en sa racine  
 Toute fécondité n'engendre que ruine ;  
 Les fruits sont avortés aux arbres nourriciers  
 Dont l'insecte a roulé la feuille par milliers ;  
 Comme on voit de nos jours des entrailles de femmes,  
 Servir d'affreux théâtre à des meurtres infâmes,  
 A ces étouffements d'un enfant rejeté  
 Qui fait l'équivalent de la stérilité.  
 Mais voilà que le ver qui te file la soie  
 Meurt, sans que par sa mort il te laisse une proie,  
 Sans laisser son labeur au grondant ouvrier  
 Ni leurs tissus moelleux aux filles du banquier.  
 Puis, quelques gouttes d'eau de plus dans une année  
 Ont des fleuves poussé la marche déchaînée,  
 Et courent engloutir moissons, cités, humains,  
 Et font lever au ciel de suppliantes mains !

Mais voilà que tes noirs, les esclaves modernes,  
 Tes Indes, selon toi des races subalternes,  
 En masse se dressant pour la rébellion,  
 Des blancs font de la chair à crucifixion !  
 Et ceux-là que le fer épargne, triste reste,  
 Sont bientôt immolés par la fièvre et la peste,  
 Et ces lâches fléaux, ennemis acharnés,  
 Frappent jusqu'aux enfants à peine encore nés !  
 Amertume et douleur ! prodige de colère  
 Que Satan pour l'enfer envrait à la terre !  
 Ces fléaux sont issus de tout corps fraternel  
 Qui gît sans sépulture aux quatre vents du ciel !  
 La pudique Albion, infidèle à saint George,  
 Ne sait plus qui prier pour ses saints qu'on égorge,  
 Et dit, pour les mistress que souille un paria,  
 La royale oraison de sa Victoria !  
 Elle a donc oublié qu'à la plaintive Irlande

Elle a tressé de ronce une lourde guirlande ;  
 Qu'Erin est un Calvaire où gisent des héros  
 Dont la Bible et la faim ont été les bourreaux !  
 Elle oubliera qu'elle a porté servage, guerre,  
 Meurtre des souverains sur le Gange naguère ;  
 Et que deux fois rompus, trois fois durent ses mâts.  
 Pendre, fidèle au poste, un roi de ces climats.  
 Elle oubliera qu'elle a, dans ces grasses vallées,  
 Les vierges du Bengale en foule violées ;  
 Déshonoré la mère enceinte, et renvoyé  
 Cet instrument servile avec un coup de pié !  
 Vous aviez beau fourbir vos aciers d'Angleterre :  
 Le Mahratte sait mieux tremper son cimenterre.  
 Vous voliez les Indous pour les civiliser ?  
 Et leur coton ne sert qu'à vous cicatriser.

Voilà que tes mineurs s'échappent de leurs mines,  
 Et, troupeaux affamés, hâves, aux maigres mines,  
 Laisant dormir la houille en sa couche à dessein,  
 Ils forgent leur outil en poignard assassin.  
 Mais voilà que tes fils, ton vivant diadème  
 Qui se multipliait tout autour de toi-même,  
 Tes filles, devenant mères dans leurs beaux jours,  
 Se courbent sous le vent du trépas pour toujours.  
 Ou si tes rejetons franchissent tes naufrages,  
 C'est pour subir encor le soufflet des orages,  
 Pour répandre à leur tour une averse de pleurs  
 Sur les infortunés qui te doivent les leurs ;  
 Pour qu'on dise en voyant passer tes fils, tes filles :  
 « Leur père a dévoré le lot de cent familles,  
 Nous gardant, sur les biens qu'engouffraient ses comptoirs,  
 La besace quêteuse et les longs désespoirs. »  
 Mais voilà que pendant les clameurs de l'orgie,  
 Les flots de vin roulant sur la nappe rougie,  
 Un invisible doigt trace aux murs du festin  
 La condamnation de ton futur destin !  
 Mais voilà que ces fils que la foudre remue

Impriment la terreur à ta poitrine émue :  
 Cette foudre domptée est rendue à ses lois,  
 Pour t'écraser de tous ces malheurs à la fois !

Et voilà que moi-même, au nom de tout génie,  
 J'ajouterai l'affront à ton ignominie :  
 Et que je t'apprendrai que la loi des esprits,  
 C'est de survivre à toi, Matière, où tu péris !  
 Si l'on n'a pas assez maudit ton grand délire,  
 Les imprécations s'élancent de ma lyre :  
 Va, je n'insulte pas à ton astre éclipsé !  
 Mais c'est un Dieu moqué qui rit de ton passé.

## IV

## L'ENSEIGNEMENT.

Puisque c'est Dieu qui rit de ton orgueil qui passe,  
 Accordons à mes vers et l'essor et l'espace,  
 Et disons maintenant quelle est la royauté  
 Qui te chasse et se dresse avec sa majesté.  
 Or, elle est en pouvoir et se nomme misère :  
 Pour sceptre elle brandit le mal dit nécessaire ;  
 Elle est forte et se lève avec ses vieux routiers,  
 Et crie en tout chemin : Halte aux banqueroutiers !  
 Mort aux agioteurs ! Insolents que vous êtes,  
 Pour la caisse à remplir vous couperiez nos têtes !  
 Croupiers, l'on vous voit rire à la table de jeu  
 Du perdant suicidé roide d'un coup de feu ;  
 Commander aux valets d'enlever ce spectacle,  
 Afin que la roulette évite tout obstacle,  
 Et qu'un sanglant cadavre au bord des tapis verts  
 Ne gêne pas le coup qui gagne l'univers !

L'univers est gagné ; mais, trompeuse conquête,  
 Il vous glisse des bras ainsi qu'une coquette.

Vous avez oublié le pauvre, n'est-ce pas ?  
 C'est maintenant son tour de régner ici-bas :  
 « Résigne-toi », c'était votre mot de satire,  
 C'est son tour de jouir, son tour de vous le dire :  
 Au crime la misère a crié : « Frère, allons ! »  
 « Pâle sœur, répond-il, pousse tes bataillons ! »  
 Il faut craindre, je sais, que la lutte obstinée,  
 Hélas ! ne change rien à votre destinée ;  
 Que ce monde maudit entre tous les maudits  
 N'en soit quitte à boiter comme il boitait jadis.  
 En dépit du passé, de par le Christ, j'espère  
 Pour vous, les méprisés, un sort noble et prospère ;  
 Si vous aviez encor des revers à subir,  
 A l'épreuve sachez ne pas vous démentir.

## V

## LA JUSTICE.

Ainsi vous m'avez fait tremper ma frêle plume,  
 Lourd potentat des gros écus !  
 La préserve le ciel d'envieuse amertume :  
 J'ai pitié de pareils vaincus !  
 Oh ! il ne fallait pas proclamer la victoire  
 Avant le terme des combats !  
 Dans votre enivrement trouver votre déboire :  
 Oh non ! il ne le fallait pas !  
 La fortune trainait ton char, et le génie,  
 En captif de guerre traité,  
 Te répétait : Louange, honneur, gloire infinie  
 Pendant toute une éternité !  
 Mais il fallait du moins, si tu te croyais sage,  
 Imitant le César romain,  
 Laisser ce prophétique esclave à ton passage  
 Te crier par moments : « Demain !

Souviens-toi qu'après tout, hélas ! tu n'es qu'un homme :

Financier ou seulement roi,  
Fils des prospérités, quelque nom qui te nomme,  
Demain peut n'être pas à toi ! »

Demain ? eh bien ! demain est à toi pour ta honte,  
Demain brille pour te flétrir,  
Pour prononcer l'arrêt que nul mortel n'affronte :  
C'est ton heure, tu dois mourir.

Mais il fallait compter avec l'apoplexie,  
Elle ne t'avertissait pas :  
Elle te redemande, ô dépouille endurcie,  
Ce que tu volais au trépas.

Et ton corps ténébreux, la fosse le convie  
A s'étendre là pour jamais !  
Dis au présent, railleur de la future vie :  
« Toi seul tiens ce que tu promets. »

Avec les aquilons qui glacent l'étendue,  
Entends ce rugissant concert  
Dont naguère la voix n'était pas entendue :  
Est-ce qu'elle crie au désert ?

Réponds, tant d'orphelins et tant de tristes veuves  
Que tu n'as su que dépouiller,  
Pleurent-ils vainement sur la rive des fleuves  
Où tu n'as plus qu'à te noyer !

Sur les monts tu pensais, comme les anciens braves,  
Camper tes châteaux crénelés  
Sous leur masse écrasant les villages esclaves :  
Un jour les a démantelés !

Tôt ou tard le vautour est chassé de son aire ;  
Plus elle s'approche du ciel,  
Plus elle attend les coups du patient tonnerre,  
Car le tonnerre est éternel.

**Victor DURET.**

## PAYSAGE D'AUTOMNE.

---

*A Monsieur Charles-Louis de Bons.*



Dans les cieux pas un coin vermeil  
 Qui sourie à notre vallée,  
 Partout la nature est voilée,  
 Pas un seul rayon de soleil !

Voici cette forêt profonde  
 Où je m'égarai tant de fois,  
 Quand l'oiseau de sa douce voix  
 Chantait au murmure de l'onde ;

Quand, sur le paisible chemin,  
 Compagne folâtre et chérie,  
 L'insouciant rève  
 Venait me prendre par la main !

Mais aujourd'hui, marchant dans l'ombre,  
 Perdu dans les brouillards épais,  
 Loin de ces jours si pleins de paix,  
 Je gravis la colline sombre !

— Quel spectacle riant et pur  
 Se montre à moi comme en un rêve !  
 Soudain m'apparait le Salève  
 Qui se dessine dans l'azur ;

Et, debout sur la fière cime  
 Où vont s'abattre les hivers,  
 Grands et hardis, les sapins verts  
 Qui semblent défer l'abîme !

Oui, debout ! ô vieux combattans  
A la robuste et haute taille,  
C'est la veille de la bataille  
Contre l'orage et les autans !

— A mes pieds, un lac de nuages  
S'étend et se déroule au Join ;  
Je l'admire, muet témoin,  
Ce lac a des monts pour rivages.

Le ciel est bleu de toutes parts  
En sa profondeur étoilée ;  
Seule se cache la vallée  
Dans la brume et dans les brouillards ;

Au sein d'une vague tristesse,  
Là-bas, le soir allait venir ;  
Et ce jour, si lent à finir,  
C'était presque une nuit épaisse !

Là-haut, c'est la lune qui luit,  
La lune qui vient de paraître ;  
— Le jour vraiment semble renaitre  
A l'heure où commence la nuit !

**Jules VUY.**

*Bords de l'Arve.*



# TABLE DES MATIÈRES

DU

## TOME VII DU BULLETIN DE L'INSTITUT GENEVOIS.



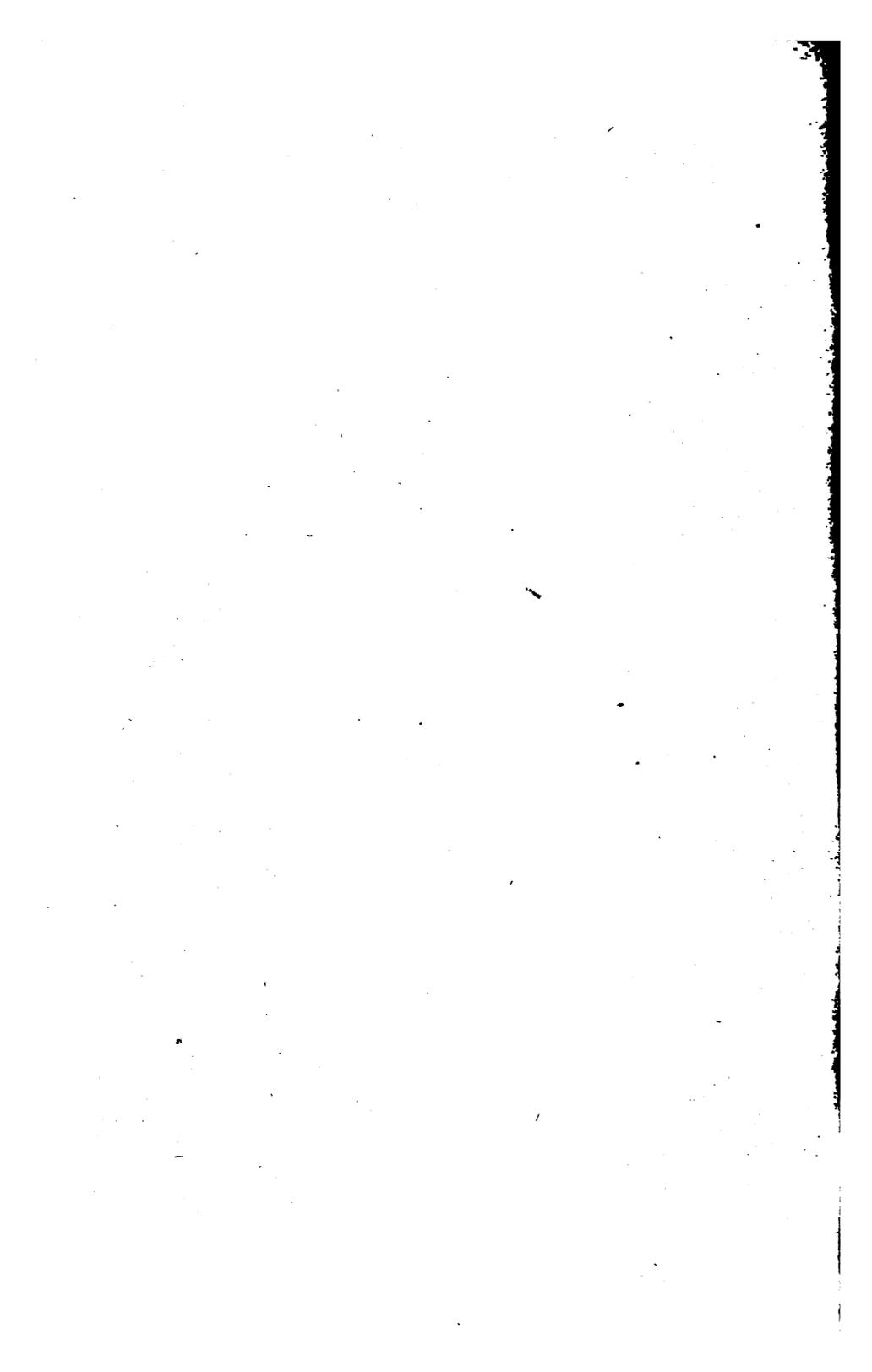
	<i>Pages.</i>
Compte-rendu de la séance générale du lundi 24 Août 1857...	1
Rapport de M. Jules Vuy, Président de la Section de Littérature, sur le concours de poésie ouvert par cette Section...	7
Rapport de M. le Professeur Cherbuliez-Bourrit sur le concours ouvert par la même Section sur la <i>Poétique du roman</i> ...	12
Vie de Jaques Maréchal, par M. Marc Viridet, Chancelier...	40
Vie d'Etienne Francini, par le même.....	43
Fragment d'un Voyage en Russie, par M. John Braillard.....	49
Souvenir d'une Mère, poésie par M. J. Petit-Senn.....	59
Chant national, imitation du <i>Rufst du mein Vaterland</i> , par M. Jules Vuy.....	60
Compte-rendu des séances de la Section des Sciences naturelles et mathématiques.....	63
De la Térébenthine et de son huile essentielle, par E. Mouchon.	67
Compte-rendu des séances de la Section des Sciences morales et politiques.....	81
Relation de la guerre faite autour de Genève en 1589, par E.-H. Gaullieur.....	89
Une Prise d'armes à Genève en 1737, par le même.....	141
Mémoires de Spanheim, par le même.....	180
Des Arts en Suisse avant la Réforme, par le même.....	190
Intrigues diplomatiques contre Genève aux 16 <sup>e</sup> et 17 siècles, par le même.....	199
Origine et progrès des institutions de la monarchie de Savoie, par M. L. Cibrario.....	216

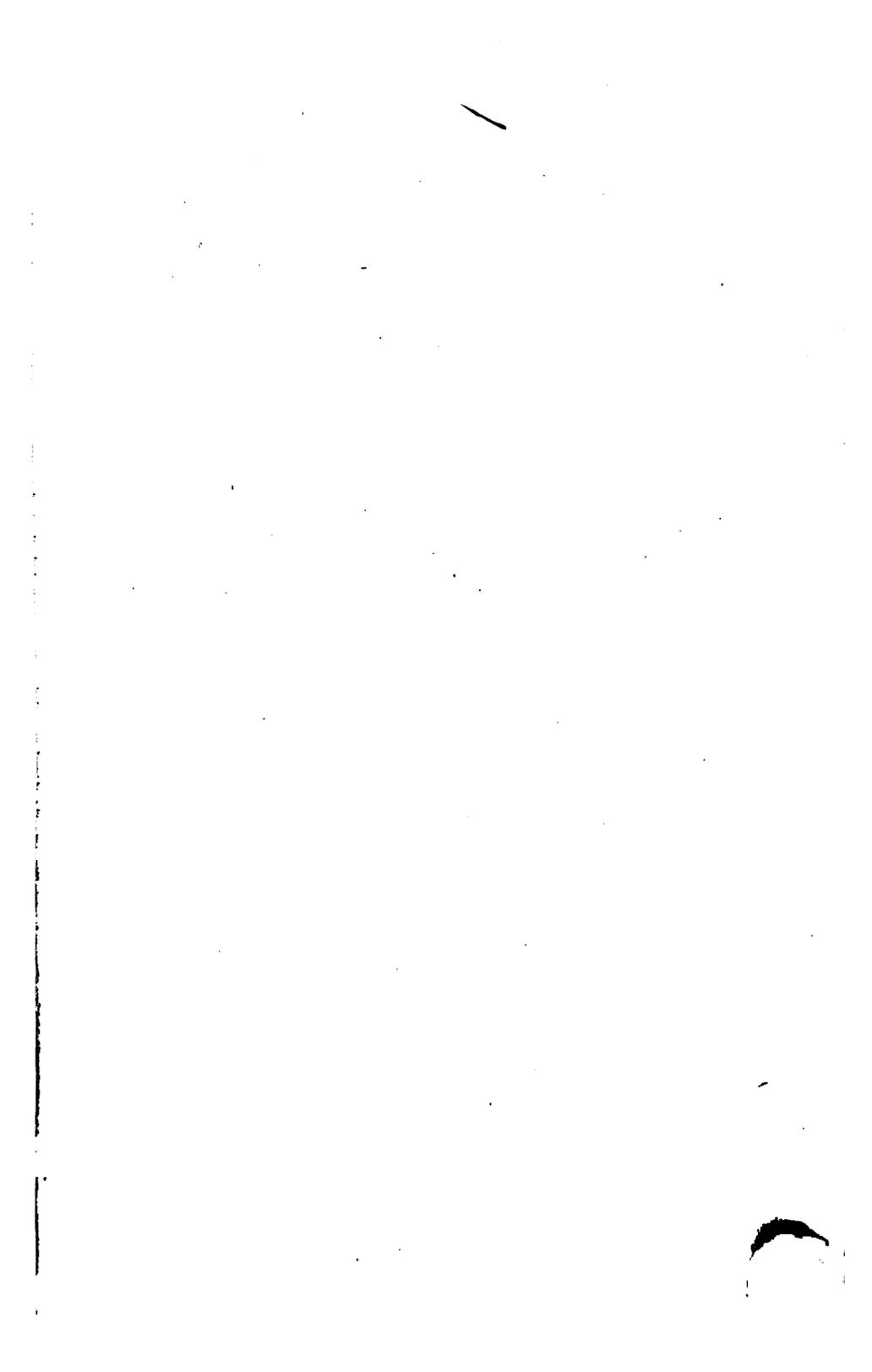
	<i>Pages.</i>
Question de Menton et de Rocabruna, par M. Mélegari.....	218
François de Bonivard, historien des papes.....	221
Héraldique suisse.....	234
Compte-rendu des séances de la Section de Littérature.....	237
Quatre fables, par H. Blanvalet.....	264
Dante en exil, par L. Gross, de Martigny.....	269
La Nature et l'Homme, par V. Duret.....	274
La Finlande, trad. du russe, par J. Braillard.....	282
Compte-rendu des séances de la Section d'Industrie et d'Agriculture.....	289
Des moyens d'augmenter la production des céréales, rapport sur un Mémoire de M. Herpin, lu par M. le docteur Olivet.	289
Mémoire de M. Duchosal, directeur de la Maison des Aliénés, sur la culture de trois variétés de blé.....	296
Compte-rendu de la séance générale du lundi 22 Février 1858.	299
La Crise d'argent, poème, par V. Duret.....	310
Paysage d'automne, poésie, par M. Jules Vuy.....	320















3 9015 06568 9310

